** Année 1956. — N° 14 C. R. Le Numéro: 15 francs. Vendredi 16 Mars 1956 **

JOURNAL OFFICIEL
DE LA REPUBLIQUE FRANÇAISE

DÉBATS PARLEMENTAIRES

CONSEIL DE LA RÉPUBLIQUE

COMPTE RENDU IN EXTENSO DES SEANCES
QUESTIONS ECRITES ET REPONSES DES MINISTRES A CES QUESTIONS

Abonnements à l'Édition des DÉBATS DU CONSEIL DE LA RÉPUBLIQUE :
MÉTROPOLE ET FRANCE D'OUTRE-MER : 600 fr. ; ÉTRANGER : 1.600 fr.
(*Compte chèque postal:* 9063.13, Paris.)

PRIÈRE DE JOINDRE LA DERNIÈRE BANDE aux renouvellements et réclamations | DIRECTION, RÉDACTION ET ADMINISTRATION QUAI VOLTAIRE, N° 31, PARIS-7° | POUR LES CHANGEMENTS D'ADRESSE AJOUTER 20 FRANCS

SESSION DE 1955-1956 — COMPTE RENDU IN EXTENSO — 31e SEANCE

Séance du Jeudi 15 Mars 1956.

SOMMAIRE

1. — Procès-verbal (p. 365).

2. — Transmission d'une proposition de loi (p. 366).

3. — Dépôt de propositions de loi (p. 366).

4. — Dépôt de rapports (p. 366).

5. — Dépôt d'avis (p. 366).

6. — Renvois pour avis (p. 366).

7. — Vérification de pouvoirs (p. 366).
Départements d'Eure-et-Loir et de la Seine: adoption des conclusions du quatrième bureau.

8. — Programme de réformes et mesures de sauvegarde en Algérie. — Discussion immédiate d'un projet de loi (p. 366).
Discussion générale: MM. Verdeille, rapporteur de la commission de l'intérieur; Pellenc, rapporteur général de la commission des finances; Henri Barré, rapporteur pour avis de la commission de la défense nationale; Enjalbert, Rotinat, président de la commission de la défense nationale; Marcel Champeix, secrétaire d'Etat aux affaires algériennes; Marcilhacy, Jean Berthoin, Marcel Plaisant, président de la commission des affaires étrangères; Léo Hamon, de Maupeou, Maurice Bourgès-Maunoury, ministre de la défense nationale et des forces armées; Max Lejeune, secrétaire d'Etat aux forces armées (terre et affaires algériennes); Georges Laffargue.
Renvoi de la suite de la discussion.

9. — Propositions de la conférence des présidents (p. 384).

10. — Programme de réformes et mesures de sauvegarde en Algérie. — Suite de la discussion et adoption d'un projet de loi (p. 385).
Suite de la discussion générale: MM. André Cornu, René Dubois, Michel Debré, Robert Lacoste, ministre résidant en Algérie; Raymond Pinchard, Hassan Gouled, Guy Mollet, président du conseil; Jacques Debû-Bridel, Waldeck L'Huillier, Coudé du Foresto, Claude Mont, Marcel Lemaire, Boisrond.
Passage à la discussion des articles.
Art. 1er à 6: adoption.
Sur l'ensemble: MM. Rogier, Henry Torrès, Jules Castellani, Courroy.
Adoption, au scrutin public, de l'ensemble du projet de loi.

11. — Dépôt d'une proposition de loi avec demande de fixation de la date de discussion (p. 407).

12. — Renvois pour avis (p. 407).

13. — Transmission d'une proposition de loi (p. 407).

14. — Dépôt de propositions de résolution (p. 407).

15. — Dépôt d'un rapport (p. 407).

16. — Règlement de l'ordre du jour (p. 407).

PRESIDENCE DE M. GASTON MONNERVILLE

La séance est ouverte à seize heures dix minutes.

— 1 —

PROCES-VERBAL

M. le président. Le procès-verbal de la séance du mardi 13 mars a été affiché et distribué.

Il n'y a pas d'observation ?...

Le procès-verbal est adopté.

— 2 —

TRANSMISSION D'UNE PROPOSITION DE LOI

M. le président. J'ai reçu de M. le président de l'Assemblée nationale une proposition de loi, adoptée par l'Assemblée nationale, avec modification dans sa deuxième lecture, tendant à la transformation des écoles préparatoires de médecine et de pharmacie de Besançon, de Dijon et de Reims en écoles nationales de médecine et de pharmacie. (N°s 461, année 1955; 142 et 196, session de 1955-1956.)

La proposition de loi sera imprimée sous le n° 352, distribuée, et, s'il n'y a pas d'opposition, renvoyée à la commission de l'éducation nationale, des beaux-arts, des sports, de la jeunesse et des loisirs. (*Assentiment.*)

— 3 —

DEPOT DE PROPOSITIONS DE LOI

M. le président. J'ai reçu de M. Delalande une proposition de loi tendant à accélérer la procédure devant la juridiction prud'homale.

La proposition de loi sera imprimée sous le n° 351, distribuée, et, s'il n'y a pas d'opposition, renvoyée à la commission du travail et de la sécurité sociale. (*Assentiment.*)

J'ai reçu de MM. Marignan et Delpuech une proposition de loi tendant à définir et réglementer la profession d'expert agricole et foncier.

La proposition de loi sera imprimée sous le n° 355, distribuée, et, s'il n'y a pas d'opposition, renvoyée à la commission de l'agriculture. (*Assentiment.*)

— 4 —

DEPOT DE RAPPORTS

M. le président. J'ai reçu de M. Verdeille un rapport fait au nom de la commission de l'intérieur (administration générale, départementale et communale, Algérie), sur le projet de loi, adopté par l'Assemblée nationale, autorisant le Gouvernement à mettre en œuvre en Algérie un programme d'expansion économique, de progrès social et de réforme administrative et l'habilitant à prendre toutes mesures exceptionnelles en vue du rétablissement de l'ordre, de la protection des personnes et des biens et de la sauvegarde du territoire. (N° 344, session de 1955-1956.)

Le rapport sera imprimé sous le n° 349 et distribué.

J'ai reçu de M. de Menditte un rapport fait au nom de la commission des moyens de communication, des transports et du tourisme, sur la proposition de résolution de M. Alex Roubert et des membres du groupe socialiste et apparentés, tendant à inviter le Gouvernement à prendre les dispositions nécessaires pour obtenir la suppression des passeports dans les relations internationales. (N° 236, session de 1955-1956.)

Le rapport sera imprimé sous le n° 359 et distribué.

— 5 —

DEPOT D'AVIS

M. le président. J'ai reçu de M. Delpuech un avis présenté au nom de la commission de la presse, de la radio et du cinéma, sur le projet de loi, adopté par l'Assemblée nationale, portant approbation du deuxième plan de modernisation et d'équipement. (N°s 331, année 1955, et 309, session de 1955-1956.)

L'avis sera imprimé sous le n° 350 et distribué.

J'ai reçu de MM. Armengaud et Coudé du Foresto un avis présenté au nom de la commission des finances, sur le projet de loi adopté par l'Assemblée nationale, portant approbation du deuxième plan de modernisation et d'équipement. (N°s 331, année 1955, et 309, session de 1955-1956.)

L'avis sera imprimé sous le n° 353 et distribué.

— 6 —

RENVOIS POUR AVIS

M. le président. Les commissions des finances et de la défense nationale demandent que leur soit renvoyé, pour avis, le projet de loi adopté par l'Assemblée nationale, autorisant le Gouvernement à mettre en œuvre en Algérie un programme d'expansion économique, de progrès social et de réforme administrative et l'habilitant à prendre toutes mesures exceptionnelles en vue du rétablissement de l'ordre, de la protection des personnes et des biens et de la sauvegarde du territoire (n° 344, session de 1955-1956), dont la commission de l'intérieur (administration générale, départementale et communale, Algérie) est saisie au fond.

Il n'y a pas d'opposition ?...

Les renvois, pour avis, sont ordonnés.

— 7 —

VERIFICATION DE POUVOIRS

DÉPARTEMENT D'EURE-ET-LOIR

M. le président. L'ordre du jour appelle la discussion des conclusions du rapport du 4e bureau sur l'élection de M. François Levacher, en remplacement de M. Charles Brune, décédé (département d'Eure-et-Loir).

Le rapport a été inséré au *Journal officiel* du 14 mars 1956.

Votre 4e bureau conclut à la validation.

Personne ne demande la parole ?...

Je mets aux voix les conclusions du 4e bureau.

(*Les conclusions du 4e bureau sont adoptées.*)

M. le président. En conséquence, M. François Levacher est admis. (*Applaudissements.*)

DÉPARTEMENT DE LA SEINE

M. le président. L'ordre du jour appelle la discussion des conclusions du rapport du 4e bureau sur la proclamation de Mme Dervaux, en remplacement de M. Georges Marrane, démissionnaire (département de la Seine).

Le rapport a été inséré au *Journal officiel* du 14 mars 1956.

Votre 4e bureau conclut à la validation.

Personne ne demande la parole ?...

Je mets aux voix les conclusions du 4e bureau.

(*Les conclusions du 4e bureau sont adoptées.*)

M. le président. En conséquence, Mme Renée Dervaux est admise. (*Applaudissements.*)

— 8 —

PROGRAMME DE REFORMES ET MESURES DE SAUVEGARDE EN ALGERIE

Discussion immédiate d'un projet de loi.

M. le président. L'ordre du jour appelle la décision sur la demande de discussion immédiate du projet de loi, adopté par l'Assemblée nationale, autorisant le Gouvernement à mettre en œuvre en Algérie un programme d'expansion économique, de progrès social et de réforme administrative et l'habilitant à prendre toutes mesures exceptionnelles en vue du rétablissement de l'ordre, de la protection des personnes et des biens et de la sauvegarde du territoire (n°s 344 et 349, session de 1955-1956).

Personne ne demande la parole ?...

La discussion immédiate est ordonnée.

Avant d'ouvrir la discussion générale, je dois faire connaître au Conseil de la République que j'ai reçu de M. le président du conseil des décrets nommant, en qualité de commissaires du Gouvernement,

Pour assister M. le président du Conseil:

MM. Alexandre Verret, membre du Conseil Economique, chargé de mission au cabinet du président du conseil;

André Chandernagor, conseiller technique;

Et pour assister M. le secrétaire d'Etat aux affaires étrangères:

M. Raymond Laporte, directeur du cabinet de M. le secrétaire d'Etat aux affaires étrangères.

Acte est donné de ces communications.

Dans la discussion générale, la parole est à M. le rapporteur de la commission de l'intérieur.

M. Verdeille, *rapporteur de la commission de l'intérieur (administration générale, communale et départementale, Algérie).* Mesdames, messieurs, c'est avec une profonde émotion que je prends la parole pour rapporter sur ce problème, d'une gravité exceptionnelle. J'ai, en effet, la redoutable mission de vous soumettre un texte et de vous demander de prendre des décisions dont les conséquences seront extrêmement graves.

La complexité du problème qui nous préoccupe n'échappe à personne. Il a provoqué l'attente angoissée de nos populations et il nous ouvre de redoutables perspectives.

Vous êtes témoins, car vous le partagez, du trouble profond de nos consciences. En effet, les décisions qui interviendront ne seront pas prises en fonction de nos sentiments, de nos idées, de nos doctrines, car les événements sont, hélas! plus forts, souvent, que notre volonté.

J'ai donc besoin de faire appel à votre confiance; je sais que je peux compter sur l'indulgence que cette assemblée m'a toujours témoignée et ma confiance est renforcée par la position de la commission. La commission, en effet, a fait preuve de son sens du devoir et a manifesté une unité presque totale.

Cette confiance est renforcée également par la profonde impression qu'a produite hier l'exposé de M. le ministre résidant, Robert Lacoste. Enfin, ma confiance est renforcée par les qualités de cette assemblée, par sa volonté d'union, par son sérieux, la sûreté de son jugement et la qualité de ses avis, ce qui lui a valu l'autorité qu'elle a conquise à un moment où les textes constitutionnels ne lui en accordaient aucune. (*Applaudissements au centre et à droite.*)

Mesdames, messieurs, j'ai donc besoin de votre indulgence, de votre confiance, pour vous soumettre le rapport qui vous a été distribué aujourd'hui, dans lequel je rappelle que votre commission de l'intérieur s'est réunie le mardi 13 mars, dès réception du projet de loi n° 344, voté la veille par l'Assemblée nationale.

Il s'agit du texte « autorisant le Gouvernement à mettre en œuvre en Algérie un programme d'expansion économique, de progrès social et de réforme administrative et l'habilitant à prendre toutes mesures exceptionnelles en vue du rétablissement de l'ordre, de la protection des personnes et des biens et de la sauvegarde du territoire ».

Devant la gravité d'une situation sans équivalent dans l'histoire de notre pays, devant l'émotion et l'angoisse qu'elle provoque en France, dans l'Union française et dans le monde, votre commission a estimé que le Conseil de la République devait se prononcer rapidement et clairement afin de donner au Gouvernement l'autorité et les pouvoirs nécessaires pour mener à bien l'œuvre de pacification matérielle et morale de l'Algérie qu'il a la volonté d'entreprendre et de poursuivre avec fermeté et générosité, fidèle en cela aux plus nobles traditions de notre pays.

La commission a dégagé des conclusions. D'abord, elle a saisi le Conseil de la République d'une demande de discussion immédiate du projet de loi sur les pouvoirs spéciaux demandés par le Gouvernement; ensuite, afin d'agir rapidement et efficacement, elle a renoncé à toute modification ou amendement du texte pour éviter une navette qui retarderait, de façon regrettable, l'adoption du texte de loi.

Cette position ne doit être, en aucun cas, interprétée comme un abandon, par quiconque d'entre nous, de ses convictions ou de ses conceptions.

La commission a décidé d'entendre M. Robert Lacoste, ministre résidant en Algérie, pour qu'il apporte certaines explications et certains apaisements à ceux de nos collègues qui ont renoncé à leurs amendements ou à leurs interventions à la tribune afin de laisser au débat public toute sa clarté et toute son efficacité.

Votre commission estime que les réformes propres à apporter l'apaisement (article 1er) et les mesures destinées à maintenir ou à rétablir l'ordre (article 5) doivent être menées conjointement et simultanément selon la volonté constamment affirmée par le Gouvernement.

Votre commission a tenu à préciser les limites de ce texte qui traite des problèmes d'ordre administratif, juridique, militaire, social, économique et financier. Il n'entend nullement régler les problèmes strictement politiques (loi électorale, reconduction du mandat des élus algériens, etc.) qui seront traités séparément et qui feront l'objet de nouveaux textes et de nouvelles discussions dont l'initiative appartiendra au Parlement ou au Gouvernement.

C'est dans cet esprit que votre commission, sans se prononcer au fond, a demandé à certains de ses membres de retirer les amendements qu'ils avaient déposés traitant, en particulier, du mode d'élection ou de la reconduction du mandat des élus algériens à l'Assemblée nationale.

Devant un problème aussi grave, aussi lourd de conséquences et qui pose de redoutables cas de conscience, votre commission de l'intérieur n'a pas la prétention d'avoir découvert une solution idéale que nul ne saurait découvrir; elle s'est efforcée de dégager une solution de synthèse de différents points de vue et c'est à une très large majorité — unanimité moins deux voix — qu'elle vous demande d'adopter ses conclusions en votant le présent projet de loi, sans addition et sans modification, tel qu'il a été voté par l'Assemblée nationale. (*Applaudissements à gauche, au centre et à droite.*)

Mes chers collègues, je vais essayer d'analyser les principes qui se dégagent des délibérations de votre commission de l'intérieur.

C'est la volonté de régler rapidement le problème, de le limiter à son seul contenu, d'agir efficacement, franchement, et enfin de poser l'ensemble des problèmes avec clairvoyance et avec générosité.

Volonté de régler rapidement le problème: les méchantes langues qui ont l'habitude de dire que le Sénat se hâte lentement auront ici un cinglant démenti car il y a peu d'exemples qu'une assemblée parlementaire ait travaillé aussi rapidement et aussi efficacement, ayant ainsi une haute conscience de ses devoirs. (*Applaudissements.*)

Monsieur le ministre résidant, vous disiez hier, à la commission qui vous accordait une attention dramatiquement soutenue qu'il s'agissait d'une course de vitesse. La commission de l'intérieur avait déjà compris l'importance de ce problème; après vous avoir entendu, sa conviction a été renforcée.

La commission, monsieur le président du conseil et monsieur le ministre résidant, voudrait qu'il vous fût épargné certaines difficultés supplémentaires à celles, inévitables, que vous connaissez. Vous avez assez souvent exposé votre conviction française, républicaine, patriotique et humaine pour qu'on puisse vous faire confiance. Vos actes justifiant vos paroles, nous espérons qu'on vous évitera des manifestations de rues, dans la métropole ou ailleurs. Elles sont destinées, paraît-il, à vous convaincre; je pense que votre conviction est assez évidente pour qu'on évite de compliquer votre tâche et pour qu'on vous laisse travailler avec toutes les forces que vous avez à votre disposition. (*Applaudissements à gauche.*)

La commission a voulu se borner aux seules questions posées, laissant celles qui ont une incidence politique à la seule autorité qualifiée, le Parlement, dont notre commission a voulu respecter les prérogatives.

Enfin, nous voulons agir efficacement, nous voulons allier sans les opposer les solutions de force et les solutions de raison. Nous voudrions faire appel exclusivement aux solutions de raison, ou tout au moins en priorité. Ce n'est pas nous qui choisirons, ce n'est pas vous, non plus monsieur le président du conseil. Ce sont les événements qui vous imposeront ce choix, et ils vous l'ont imposé quelquefois, hélas! d'atroce manière et dans des conditions dramatiques.

Soyez certain que nous entendrons vos appels au cœur et à la raison. Nous souhaitons que vous les renouveliez et vous les renouvellerez. Faire appel au cœur et à la raison des Français ne peut en aucun cas être considéré comme synonyme de faiblesse ou d'abandon.

Nous voulons enfin agir et parler franchement. Les textes votés par l'Assemblée nationale et recommandés à vos suffrages par votre commission constituent une synthèse; ils ne représentent pas la solution préconisée par telle ou telle fraction du Conseil. Ils sont ce que, tous ensemble, nous avons pu trouver de meilleur. Ils ne donnent entièrement satisfaction à personne: il y a des consciences inquiètes, émues et troublées. Mais si ces solutions ne donnent satisfaction entièrement à personne, elles donneront, je le souhaite, satisfaction à l'intérêt national.

Alors, nous pourrons répondre facilement à une certaine ironie. Nous pourrons répondre à ceux qui font de l'ironie même dans les circonstances les plus tragiques et qui nous demanderont si les uns et les autres nous pensons aux promesses électorales et si nous faisons la politique que nous avons souhaitée.

Monsieur le président du conseil, de notre part il serait injurieux de vous demander de faire un tel choix. Nous savons que si vous avez à choisir entre les promesses électorales et l'intérêt du pays, vous-même et tous ceux qui vous entourent saurez choisir l'intérêt du pays.

M. René Dubois. Mais qui donc choisira, sinon le président du conseil ? (*Murmures sur divers bancs.*)

M. le rapporteur. Mais vous n'aurez pas à choisir.

Il suffit pour s'en convaincre de reprendre vos propres déclarations.

Vous déclariez, monsieur le président du conseil, le 15 janvier, que le problème ne serait pas résolu par des constructions théoriques. Vous condamniez le mirage des mots. Vous reconnaissiez et vous proclamiez la primauté des faits et vous disiez que les objectifs devaient être l'ordre, la paix et les solutions diplomatiques.

Le 31 janvier, vous déclariez:

« Ce qui importe dès aujourd'hui, c'est de ne pas opposer des théories, c'est d'affermir une volonté, de fixer un objectif, des intentions et, si possible, des méthodes ».

Le 6 février, descendant à l'aérodrome d'Alger, vous déclariez vouloir arrêter l'effusion de sang, apporter à ces population le témoignage profond de l'intérêt que vous portiez à ce problème. Vous déclariez qu'il n'y a pas de solution miracle, que vous veniez chercher la vérité et que la meilleure façon de la découvrir, c'était d'aller la chercher sur place.

Enfin, le 9 février, vous déclariez qu'il n'était pas possible de discuter dans le désordre et la violence.

Monsieur le président du conseil, ces paroles nous donnent satisfaction: nous vous demandons d'y rester fidèle et nous savons que nous pouvons vous faire confiance.

Monsieur le président, mesdames, messieurs, votre commission a voulu agir avec clairvoyance et avec générosité. Elle a déclaré qu'il ne fallait pas entendre seulement les appels de la force, les appels de la violence, mais les sollicitations du cœur et de la raison.

Nous vous conjurons — le terme est trop fort sans doute — nous sommes sûrs, devrais-je dire, que vous saurez éviter là-bas la répression aveugle et brutale, que vous saurez châtier les coupables mais que vous éviterez les victimes innocentes.

Nous savons et nous voulons que vous posiez les grands problèmes, dans toute l'Union française, que vous n'entendiez pas seulement les appels qui s'expriment par de la passion ou de la violence ou la rébellion, mais que vous preniez des initiatives non seulement dans nos départements d'Afrique du Nord, mais dans l'ensemble de nos territoires d'outre-mer.

N'attendons pas que ces problèmes se posent, surtout qu'ils se posent sous le jour insurrectionnel. Mieux vaut prévenir que guérir ou que réprimer. Pas d'opération à chaud! Hardiment et généreusement, posons les problèmes, entamons des négociations! Prenons l'initiative des conversations les plus larges! Ainsi, nous tracerons les limites et les contours exacts d'une véritable Union française.

Mes chers collègues, hier soir, à la commission de l'intérieur, je rappelais le voyage qu'un certain nombre d'entre nous, présidents de conseils généraux, nous avions fait naguère en Algérie. Je rappelais ces visites aux ruines de Djemila qui sont le témoignage de la civilisation et de la grandeur de ce pays il y a deux millénaires et dont presque tout, jusqu'au souvenir, avait été effacé d'une façon presque totale.

Prenons garde que les souvenirs de notre œuvre française, de sa grandeur et de sa prospérité, ne soient effacés par une nouvelle barbarie, sous les ruines et les ronces de splendeurs ensevelies.

Au moment où tout le monde commence à découvrir à nouveau le vrai visage de la France et nous rend enfin justice par l'accueil fait dans le monde à notre ministre des affaires étrangères. (*Applaudissements à gauche*), par le succès de notre diplomatie, nous avons de nouvelles raisons d'espérer et nous le devons à votre courage et un peu à notre courage.

Souvenez-vous que le courage c'est de ne pas laisser aux mains de la force la solution des conflits que la raison seule peut résoudre. Nous vous sommes reconnaissants, monsieur le président du conseil, de ne pas avoir pensé à la force seule et d'avoir, avec passion, cherché les solutions de la raison.

Vous me permettrez d'emprunter une citation à notre président du Conseil de la République, au président Gaston Monnerville. Il ne m'en voudra pas de cet emprunt, lui qui est pour nous un exemple et une leçon, plus exactement un exemple qui nous dispense de considérer comme recevables certaines leçons! Ce fils d'un département lointain d'outre-mer, si cher à notre cœur, rappelait la parole ardente du fils le plus glorieux de son département d'adoption. Il citait cette apostrophe saisissante de Gambetta aux hésitants et aux défaitistes de son temps: « La France, mettez-là debout et vous verrez la taille qu'elle a! ».

Monsieur le président du conseil, pour remettre la France debout, pour montrer la force qu'elle tire de sa générosité, vous pouvez compter sur le Conseil de la République. Mettez la France debout, avec toute sa taille, certes, mais surtout avec sa véritable figure qui donne la raison et la mesure de sa véritable grandeur! (*Applaudissements à gauche, au centre, à droite et sur quelques bancs à l'extrême gauche.*)

M. le président. La parole est à M. le rapporteur pour avis de la commission des finances.

M. Pellenc, *rapporteur général de la commission des finances.* Mes chers collègues, votre commission des finances a adopté, à l'unanimité et sans aucune modification, le texte qui vous est soumis, estimant qu'en raison des circonstances dramatiques en présence desquelles nous nous trouvons, on ne devait pas marchander au Gouvernement les moyens d'action qu'il demandait. A l'unanimité, votre commission a également estimé que nos travaux devaient se dérouler avec la plus grande célérité, car chaque heure compte et la rapidité avec laquelle interviendra notre vote a elle-même sa vertu et sa signification.

J'arrêterais donc là mon intervention, si je n'avais mission de dire à cette tribune et, à travers cette Assemblée, au pays, la volonté que nous avons tous de ne jamais voir l'Algérie séparée de la France (*Applaudissements au centre, à droite et sur quelques bancs à gauche*) de dire qu'il n'est pas de sacrifice que nous ne soyons prêts à consentir à cet effet et de faire enfin prendre, à certains Français mal familiarisés avec certains problèmes, une conscience exacte des raisons et de l'importance des sacrifices qu'il nous faudra consentir.

Certes, les Français savent tous que nous avons réalisé, depuis plus de cent ans, en Algérie, une œuvre admirable, que nous avons pacifié et assaini le pays, que nous y avons créé des ports, des voies ferrées et des routes, des écoles et des hôpitaux, que nous avons lutté contre la mortalité infantile et les épidémies. Cela, nous ne le déclarerons jamais assez devant les instances internationales et devant certains pays qui feraient bien mieux de jeter un regard sur le sort de leurs propres nationaux avant de faire notre procès. (*Applaudissements au centre, à droite et sur quelques bancs à gauche.*)

Ce que les Français savent peut-être moins, c'est que le résultat de notre aciton, de cette œuvre économique et sociale admirable, c'est d'avoir créé des richesses humaines qui nous ont, en quelque sorte, surpris et dépassés.

Depuis cent vingt-cinq ans, la population de l'Algérie est passée de 1 million à 9 millions d'habitants. Elle croît au rythme de 225.000 naissances supplémentaires par an. Si bien que, grande comme trente-cinq départements français, peuplée comme dix-neuf, l'Algérie est riche seulement comme quatre. Cette équation résume les véritables causes profondes du drame algérien.

Cette population, la paralysie à laquelle nous ont conduit les années de guerre et d'occupation, les difficultés financières consécutives à la remise en état de notre potentiel économique, de notre instrument de production, après la libération, font que, depuis quinze ans, nous n'avons pu lui consacrer tous les efforts nécessaires, tant sur le plan de l'instruction des jeunes que sur le plan du travail à assurer à la main-d'œuvre devenue adulte. Si bien qu'une large partie de cette population se trouve actuellement sans culture, presque sans travail et, partant, presque sans revenu.

Sur neuf millions d'habitants, à part la classe aisée, qui groupe tout au plus 15.000 habitants, il y a 1 million d'Européens, tous sans aucune exception de situation modeste: employés, artisans, commerçants, dont le revenu moyen annuel est de 200.000 francs, inférieur de 20 p. 100 au revenu moyen de nos compatriotes dans la métropole. Cela doit aider à dissiper ce mythe du Français colonialiste, qui ne vivrait qu'en exploitant la population autochtone. Mais, sur les 8 millions de Français musulmans, il y a entre cinq et six millions d'entre eux qui ont moins de vingt ans, dont plus des trois quarts ne sont jamais passés par l'école et qui disposent d'un revenu annuel de moins de 20.000 francs. On dira, évidemment — et c'est généralement vrai — qu'à côté de ce revenu, il faut tenir compte d'un certain nombre d'autres revenus agricoles en nature, non négligeables, quoique difficiles à évaluer. On dira encore que la situation de ces Français musulmans — et c'est exact — est infiniment meilleure que celle des musulmans de presque tous les autres pays de l'Islam.

On dira encore que cette situation n'est pas inférieure à celle d'un grand nombre d'habitants de certains pays de l'Europe de l'Ouest puisque, pour ne citer que cet exemple, il existe, à l'heure présente, en Grèce, le tiers de la population, 2 millions d'habitants, qui a des revenus qui ne sont pas supérieurs à ceux de ces Français musulmans. Mais ce qu'il faut bien comprendre, c'est que cette masse de 5 millions d'hommes jeunes, non façonnés par l'école — puisque 300.000 seulement sur 1.900.000 peuvent être scolarisés — qui ne sont même pas familiarisés avec notre langue, compare inévitablement sa situation à celle des Européens, qu'ils trouvent opulente. Cela constitue, dans ces conditions, une matière particulièrement inflammable, répandue sur le territoire et prête à répondre à tous les appels à la violence, qu'ils viennent de l'extérieur ou de l'intérieur.

Il faut comprendre que cette masse est d'autant plus apte à répondre à ces sollicitations que cette jeune génération, privée du bénéfice de notre enseignement et de notre aide, n'a pas l'esprit accessible à l'idée des bienfaits qu'elle pourrait tirer, comme les générations précédentes, d'une coexistence et d'une association pacifique d'intérêts et de sentiment avec les Français.

Cela explique ces foyers d'incendie qui se développent en des points multiples du territoire et qui prennent une extension devenant maintenant angoissante. Cela indique aussi la voie dans laquelle nous devons nous engager pour nous rendre maîtres de ces sinistres. Ce n'est certainement pas par le seul emploi de la force — car il faudrait des moyens démesurés — mais c'est en agissant également et surtout sur les causes profondes, qui sont l'ignorance et la misère — par lesquelles ces incendies sont alimentés.

Problème de l'instruction, problème du développement économique et social de l'Algérie, voilà les deux problèmes fondamentaux qu'en réalité il faut régler et auxquels des moyens financiers puissants doivent être consacrés.

Je dirai alors, mes chers collègues, sans vouloir entrer dans le détail des chiffres, puisque ceux-ci ont été surabondamment donnés dans les interventions effectuées à la tribune de l'Assemblée nationale, et puisque aussi bien vous les trouverez dans le rapport général qui vous sera bientôt distribué, je dirai que, seulement pour donner un enseignement minimum aux trois quarts simplement de ces enfants en âge de scolarité, un enseignement qui leur apprendrait la langue française, les connaissances de base et les rudiments d'un métier, il faudra compter dans les années avenir un effort financier annuel compris entre 50 et 100 milliards.

Je dirai ensuite que l'on peut indiscutablement promouvoir dans ce pays un développement de l'économie dans le secteur agricole, qui est celui où les résultats peuvent se manifester le plus rapidement. Il faut pour cela s'attacher au rendement des cultures céréalières, qui atteignent à l'heure actuelle à peine quatre à cinq quintaux à l'hectare, chiffre qui peut être très aisément doublé. Il faut s'attacher, comme nous l'avions dit déjà dans nos plans d'investissements au Conseil de la République il y a plusieurs années, au développement de l'élevage ovin, qui compte à l'heure actuelle un cheptel de sept millions de têtes, nombre qui peut être également aisément doublé.

Il faut, comme une commission du Conseil de la République l'a fait remarquer dans des propositions qu'elle a d'ailleurs présentées au cours de l'examen des budgets d'investissements, développer également la pêche. Il faut procéder au développement et à l'installation d'industries agricoles, telles celles des corps gras, de l'alfa, du tabac, etc. Dans une première étape, dans ce seul domaine et en moins de trois années, on peut arriver à augmenter le revenu algérien de plus de cent milliards.

Mais pour cela il faut encore que nous sachions investir chaque année quelques dizaines de milliards.

Dans le domaine industriel, nous ne devons pas nourrir de trop grandes espérances, en ce qui concerne les industries de base. Les premiers enthousiasmes passés, on remarque que la zone de Colomb-Béchar à l'Ouest de l'Algérie, la zone de Tebessa à l'Est de ce même pays, peuvent certainement apporter une contribution utile au développement de l'économie algérienne, mais sont tout au plus capables, pour une production très limitée, d'absorber l'une et l'autre une vingtaine de milliards d'investissements.

Par contre, en ce qui concerne les industries alimentaires, les industries de transformation, celles qui s'annexent à la production des denrées agricoles, un grand effort peut être effectué; mais cette industrialisation est à plus longue échéance et, pour la réaliser, c'est encore sur une centaine de milliards par an qu'il faudra compter.

Mes chers collègues, le budget algérien est pauvre, comme le pays lui-même. Il ne peut lui-même satisfaire à ces diverses obligations et c'est par conséquent sur le trésor métropolitain que celles-ci pèseront. De même, il sera nécessaire, pendant toute cette période, que je serais tenté d'appeler la période de soudure, c'est-à-dire en attendant que les premières mesures aient produit leur effet, de venir en aide, sous forme de concours apportés en nature, aux populations les plus défavorisées.

Monsieur le ministre résidant, on parle à l'heure actuelle de quadrillage administratif, de quadrillage militaire. Peut-être pourrait-on songer également à ce que je serais tenté d'appeler le quadrillage de solidarité humaine pour la répartition de cette aide en nature, afin que la main qui offre fasse oublier la rigueur de la main contrainte de manier parfois la force, par nécessité.

Mes chers collègues, je vais volontairement limiter là mon exposé. Votre commission des finances espère que votre vote massif, sinon unanime, venant confirmer et renforcer celui de l'Assemblée nationale, fera écho, dans l'opinion, aux déclarations du chef du Gouvernement.

Il faut que ce vote porte témoignage que la France entière, par la voix de ses élus, affirme sa solidarité totale avec nos compatriotes et avec nos concitoyens musulmans d'outre-Méditerranée. Il faut que ce vote signifie qu'il n'existe aucun sacrifice auquel nous n'ayons souscrit par avance, pour rétablir cette harmonie et cette union indispensable à l'évolution des deux communautés algériennes dans la voie du progrès et de la prospérité. (*Applaudissements sur quelques bancs à gauche.*)

Si des dispositions relatives à l'emploi de la force figurent dans ce projet, qu'il me soit permis de souhaiter — comme toute notre Assemblée, j'en suis sûr — que l'on n'y recoure que dans la mesure où elle sera nécessaire pour restaurer la confiance dans l'esprit de nos compatriotes et de l'immense majorité des Musulmans restés fidèles à notre amitié séculaire, et inspirer la crainte à ceux qui seraient tentés de transgresser, comme cela se voit malheureusement à l'heure présente, les lois de la République et même les lois de l'humanité. (*Applaudissements à gauche, à droite et au centre.*)

Ce n'est pas en additionnant les superficies de territoires ou les chiffres de populations groupées sous l'empire de la contrainte qu'une nation donne la preuve de sa force et de sa puissance. C'est en procédant à la conquête des esprits et des cœurs.

Monsieur le ministre résidant, au temps où j'étais président de la commission des entreprises nationalisées et où vous étiez le ministre de la production industrielle, j'ai pu personnellement apprécier, en même temps que votre fermeté, votre sens de l'humain. Je pense que dans tout ce que je viens de dire au nom de la commission des finances vos préoccupations rejoignent les nôtres. Je formule donc le souhait que vous tiriez, des moyens en quelque sorte inconditionnels que nous mettons à votre disposition, le meilleur parti pour rétablir en Algérie cette amitié franco-musulmane que nous avons scellée sur le champ de bataille et sans laquelle, pour les uns comme pour les autres, apparaîtrait bien incertaine l'évolution de nos destins. (*Applaudissements à gauche, au centre, à droite et sur quelques bancs à l'extrême gauche.*)

M. le président. La parole est à M. Henri Barré, rapporteur pour avis de la commission de la défense nationale.

M. Henri Barré, *rapporteur pour avis de la commission de la défense nationale.* Monsieur le président du conseil, messieurs les ministres, mesdames, messieurs, c'est à l'unanimité moins une voix que votre commission de la défense nationale, consultée pour avis, en référence plus particulière à l'article 5, a voté le projet de loi soumis à votre jugement. Elle l'a voté sans débat après avoir entendu les déclarations de M. le ministre de la défense nationale et plus particulièrement celles de M. le secrétaire d'Etat à la guerre.

J'ai donc charge, en ce bref rapport, de souligner la volonté quasi-unanime des commissaires de fournir au Gouvernement, dans les plus courts délais, les moyens légaux qu'il sollicite du Parlement pour lui permettre d'accélérer sa tâche de pacification dans nos quatre départements algériens.

Nous sommes d'ailleurs instruits que les dispositions qui nous sont demandées ne sont que la consécration légale de mesures déjà prises et de dispositifs en place ou en cours d'exécution. Il m'est devoir, au nom de la commission, de remercier M. le secrétaire d'Etat à la guerre ainsi que les officiers membres des organismes supérieurs de notre défense nationale, dont les avis suivis d'actes ont ainsi pallié les inévitables, mais légitimes, lenteurs de nos débats et décisions parlementaires. Aller vite, ce qui n'exclut aucune sagesse, c'est marquer, affirmer intensément notre solidarité avec nos soldats de tous grades à qui, au nom de votre commission de la défense nationale, et en votre nom à tous, vous me le permettrez, mes chers collègues, je veux dire, du haut de cette tribune, notre admiration et notre reconnaissance. (*Applaudissements à gauche, au centre et à droite.*)

Notre sollicitude est également acquise aux familles, aux mères, aux jeunes épouses, aux enfants de nos combattants de la pacification algérienne, et nous avons le devoir, mesdames et messieurs, de rappeler au pays que les sacrifices

consentis par tant de familles françaises à la solution pacifique du drame algérien doivent trouver leur récompense dans une solidarité nationale s'affirmant sans réserve.

Enfin, mesdames, messieurs, vous ne comprendriez pas que le rapporteur de votre commission de la défense nationale ne s'adressât pas, en vous associant unanimement à ses pensées, à ses camarades anciens combattants de 1914-1918 et de 1939-1945, français et musulmans d'Algérie, pour leur demander, au nom d'une fraternité d'armes cimentée des mille souffrances endurées dans les ardents combats qui délivrèrent la patrie commune de l'oppression nazie, de participer à l'effort du Gouvernement de la France et du ministre résidant, M. Robert Lacoste, dans leur difficile tâche de vaincre la rébellion et le terrorisme, de désarmer les haines pour préparer les collaborations pacifiques de demain.

Car, mesdames, messieurs, personne ne peut se méprendre sur le sens du dispositif, tant stratégique que tactique et logistique, que les responsables de notre défense nationale mettent en place en Algérie et dans la métropole. La France est chez elle en Algérie et si M. le président du conseil rappelait, en son discours d'investiture, que la France s'est engagée dans le préambule de sa Constitution à « conduire les peuples dont elle a pris la charge à la liberté de s'administrer eux-mêmes et de gérer démocratiquement leurs propres affaires », il a également souligné que la population musulmane de l'Algérie, chaque jour plus nombreuse, si elle contient, hélas! une minorité de forcenés et de criminels, son immense majorité n'aspire qu'au maintien de ses liens avec la France. Encore faut-il que chez les uns et les autres, Français et Musulmans, l'égalité soit totale des droits et des devoirs.

Mesdames, messieurs, il me reste de ces propos tenus par M. le président du conseil comme une sorte d'écho lointain de ceux que tenait en juillet 1830 le général de Bourmont, chef du corps expéditionnaire: « La liberté de toutes les classes, tant dans leur religion, leurs propriétés, leur commerce et leurs industries, ne recevront aucune atteinte; les femmes seront respectées; le général en chef en prend l'engagement sur l'honneur ».

La dénonciation du racisme dans la même déclaration du chef du Gouvernement ne fait-elle pas écho à son tour aux mesures prises en 1871 contre l'insurrection d'El Mokrani, provoquée par le décret Crémieux, qui accordait la nationalité française aux juifs d'Algérie ?

Les mesures prises alors contre les insurgés, inspirés, comme tant d'autres aujourd'hui, par la théocratie musulmane, les privèrent de leurs biens qui furent confisqués au bénéfice de 22.000 Alsaciens-Lorrains.

Le passé et le présent semblent ainsi se confondre, pour fournir cette éclatante démonstration que l'autorité de la France, affirmée d'abord par les armes contre toute rébellion, s'est ensuite imposée par des méthodes d'inspiration démocratique associant français et musulmans dans le même effort de libération économique.

Il n'appartient pas au rapporteur de la commission de la défense nationale de se livrer à une étude rétrospective des moyens mis en œuvre et des résultats obtenus pour assurer aux populations musulmanes d'Algérie un niveau de vie plus adapté aux exigences de vie moderne, mais il lui semble que la tâche de nos soldats serait plus aisée dans un climat où la matérialité des conditions d'existence d'une population aurait triomphé du paupérisme qui s'est révélé un des meilleurs agents de la rébellion actuelle en Afrique du Nord.

Nous ne saurions trop marquer notre satisfaction des méthodes militaires employées ou en voie de l'être en Algérie, méthodes instituant un dispositif à la fois statique et dynamique, mettant en contact nos soldats et la population musulmane. Ces contacts ne peuvent que favoriser l'éclosion de rapports amicaux et cordiaux par quoi Musulmans et Français se retrouveront demain solidaires pour de nouvelles missions civilisatrices.

Vous n'avez rien celé, monsieur le secrétaire d'Etat à la guerre, des difficultés inhérentes à la formation de cadres instruits et d'hommes pour les tâches que vous leur avez imparties, d'accord avec le gouvernement, le ministre résidant et les chefs militaires

Nous vous savons gré de votre effort pour doter nos éléments chargés de missions opérationnelles d'un matériel de liaison adapté à leur tâche. Notre concours vous est acquis dans l'aide que vous sollicitez de nous auprès de M. le ministre des finances pour l'achat, par exemple, d'avions légers et d'hélicoptères indispensables pour le dépistage et la mise hors d'état de nuire des terroristes.

Nous avons été sensibles également à vos décisions de rendre à certains officiers et sous-officiers des centres administratifs les moyens de se soustraire à la vie sédentaire paralysante et de les associer à l'effort de leurs camarades luttant les armes à la main au service du pays.

De même, il nous est agréable de vous entendre condamner ce que vous avez appelé une « superposition d'états-majors », dont la seule existence paralyserait, en les diluant dans les détails, les ordres du commandant en chef responsable.

Ajouterai-je que vos efforts pour améliorer les conditions matérielles de nos soldats sont des plus heureux et révèlent en vous, je veux le dire très haut, les qualités d'un ministre responsable qui n'ignore pas que les atteintes au moral de l'armée pénètrent parfois, même souvent, par les fissures des petites blessures quotidiennes.

Vous nous avez aussi parlé de la solidarité qui unit les trois armes et plus particulièrement de votre accord avec votre collègue de la marine qui vous a promis le concours d'unités de choc et de compagnies de protection dont nous savons bien que leur formation les rendra capables de remplir les tâches qui leur seront dévolues.

La commission et, j'en suis persuadé, cette assemblée entière, ne peuvent que rendre justice à vos efforts, monsieur le secrétaire d'Etat à la guerre, et à l'esprit de complète solidarité dont est animé le ministère de notre défense nationale.

Enfin, vous nous avez informés que l'implantation continue des officiers des affaires algériennes auprès de la population musulmane accélérerait notre œuvre de pacification. Voilà bien qui doit agiter les mânes de Bugeaud qui, en 1844, décréta la création des bureaux arabes.

Il résulte des renseignements que vous nous avez fournis, sans rien atténuer de vos responsabilités et de vos intentions, que vous avez envisagé toutes les hypothèses, y compris les pires. Vous avez donné l'impression, à la commission de la défense nationale, que rien ne serait négligé, en hommes et en matériel, qui pût aider nos efforts de pacification en Algérie en vue d'opérations rapides, efficaces et définitives.

Nous gardons de votre audition l'impression réconfortante que l'armée, dont vous nous avez dit que son moral était bon, comprenait le sens de la mission délicate qui lui échoit. Toute à son devoir, elle ne discute pas les ordres du Gouvernement de la France. Je n'ai pas toujours l'impression qu'elle est payée de la même monnaie. (*Très bien! très bien!*)

Vous avez parlé, monsieur le secrétaire d'Etat, des informations de presse préjudiciables au moral national. Il est, en effet, indiscutable que le fait de relever cent drames de la vie algérienne vécus en un laps de six mois et de les écrire en un seul acte, peut troubler la confiance de nos concitoyens et faire douter de l'efficacité de notre dispositif militaire contre les rebelles et leurs alliés.

La commission de la défense nationale, certaine de traduire les sentiments de l'Assemblée, insiste auprès du Gouvernement qui doit intensifier sa propagande en France et en Afrique du Nord. Là, l'enjeu est trop grave pour accepter la défensive et, conséquemment, la moindre atteinte au moral du pays et de son armée. C'est la France tout entière qui doit répondre aux provocations des marchands d'esclaves des pays arabes et faire front contre tous ses adversaires et ennemis qui, eux, la comprennent trop, alors que ses amis, hélas! ne la comprennent pas assez.

Mesdames, messieurs, votre commission de la défense nationale vous demande de voter le présent projet de loi accordant des pouvoirs spéciaux au Gouvernement, chargé de porter vers l'avenir les destins de notre patrie. (*Applaudissements à gauche, au centre et à droite.*)

M. le président. La parole est à M. Enjalbert.

M. Enjalbert. Monsieur le président du conseil, messieurs les ministres, mesdames, messieurs, une décision malheureuse du chef du précédent gouvernement a empêché les départements d'Algérie de faire entendre leur voix au Palais Bourbon. Au milieu du drame qui étreint nos compatriotes français musulmans et français d'origine métropolitaine, devant un déferlement de barbarie qui nous replonge dans un passé que nous pouvions croire aboli, et surtout à la veille peut-être d'événements redoutables dont de nouveaux signes avant coureurs font craindre le déclenchement rapide, les seuls représentants de l'Algérie au Parlement qui ont l'honneur de siéger sur ces bancs ont voulu, dans une brève déclaration commune, exprimer leurs angoisses mais aussi leur foi dans l'avenir et leur confiance dans la République pour maintenir l'indivisibilité du territoire français.

Nous avons pensé, mes collègues MM. Augarde, Borgeaud, Delrieu, Gay, Rogier, Schiaffino et moi-même, que l'heure des grandes confrontations de politique algérienne était dépassée, et qu'en face du terrorisme qui tue, viole, pille, incendie et entreprend de chasser la France d'Algérie, il fallait donner dans le minimum de temps le maximum d'efficacité à l'action gouvernementale.

Le Gouvernement qui est sur ces bancs est le Gouvernement de la France. Il a sollicité des pouvoirs spéciaux afin de promouvoir des réformes sociales, économiques, administratives et aussi, et surtout, pour assurer le rétablissement de l'ordre, la protection des personnes et des biens, la sauvegarde du territoire. Quel patriote pourrait refuser au Gouvernement les moyens d'une telle politique de salut public ? Dans les circonstances tragiques que nous traversons, le salut de la patrie doit être la loi suprême. Or, personne ne niera que l'Algérie est en danger et que nos ennemis ne sont pas tous à l'intérieur de nos frontières.

Comme le disait le 28 juillet dernier, à la tribune de l'Assemblée nationale, M. Christian Pineau : « Nous ne pouvons pas admettre que des pays étrangers contribuent à entretenir l'émeute sur un territoire national. Je demande au Gouvernement si les protestations nécessaires, en particulier contre les agissements et contre la radio du Caire, ont bien été faites avec toute la vigueur qui s'impose. Il nous a parfois été répondu que nous avions des intérêts qui pouvaient s'opposer à cette action ; je n'en vois pas d'assez importants pour justifier notre silence. »

Le ministre des affaires étrangères n'a pas oublié, pensons-nous, à son passage au Caire, les propos du député. Mais nous, sénateurs algériens, nous estimons que si l'action de nos alliés, en Afrique du Nord, n'a pas toujours été conforme aux règles de la solidarité qui devraient exister entre membres de la même communauté Atlantique, la France n'est pas exempte de reproches.

Nous payons aujourd'hui, nos malheureux compatriotes payent de leur vie les contradictions de notre politique. Il est tout juste temps, mesdames, messieurs, en mesurant l'étendue de nos erreurs, de préparer ce sursaut national sans lequel rien de solide ne peut s'édifier. Oublions nos querelles mineures pour ne songer qu'à la sévérité de la tâche qui nous attend, à sa grandeur aussi.

Il faut donner aux Algériens de toute origine des raisons d'espérer, de vivre dans une fraternelle amitié et de prospérer sous les plis du drapeau tricolore, le seul qui ait le droit de flotter sur une terre française que nous avons fécondée au prix de tant de sacrifices et de sang, sur une terre d'où sont partis, en 1914, en 1939, en 1943, vers les champs de bataille, les innombrables bataillons de la délivrance. (*Applaudissements à gauche, au centre et à droite.*)

Messieurs les ministres, mes chers collègues, comprenez la douleur et les angoisses de nos compatriotes, de ces admirables Français musulmans qui payent de leur vie leur fidélité à la patrie commune, de ces maires du bled victimes de leur courage civique, de ces agriculteurs chassés de leurs fermes par l'assassinat, l'incendie et la terreur. Empêchez qu'ils émigrent vers d'autres pays et qu'ils ne soient tentés de traiter d'ingrate leur patrie alors que la France, n'est-il pas vrai ? est en train de se ressaisir.

Monsieur le président du Conseil, monsieur le ministre résidant, vous avez une très lourde tâche. Lorsque l'ordre sera rétabli, vous verrez que le reste sera facile.

Vous avez déjà affirmé que les pouvoirs spéciaux ne seraient pas utilisés par vous pour promulguer des réformes institutionnelles. Nous en avons pris acte. Vous avez dit également que la justice suivrait son cours, que les plus grands efforts seraient faits dans le domaine militaire pour arriver très vite au rétablissement de l'ordre. Nous pensons que ce résultat sera rapidement obtenu grâce à l'abnégation et à la vaillance de nos soldats et de leurs chefs auxquels le Conseil de la République voudra — j'en suis sûr — rendre un hommage unanime. (*Applaudissements à gauche, au centre et à droite.*)

Nous vous faisons confiance pour parler ferme au dehors, pour agir vigoureusement au-dedans. La perte de l'Algérie sonnerait le glas de la puissance française. Vous voudrez être non pas les hommes de l'abandon, mais ceux de la renaissance française dans le monde. Pour cette tâche, messieurs du Gouvernement, nous serons, l'Algérie, sera à vos côtés. (*Nouveaux applaudissements sur les mêmes bancs.*)

M. le président. La parole est à M. le président de la commission de la défense nationale.

M. Rotinat, *président de la commission de la défense nationale.* Mesdames, messieurs, le rapporteur de la commission de la défense nationale a exposé, avec le talent et le cœur que vous lui connaissez, les raisons impérieuses qui nous commandent d'adopter très vite le projet des pouvoirs spéciaux que nous demande de voter le Gouvernement.

Je ne retarderai pas ce vote par un discours de plus, sachant quelle est la valeur du temps dans le domaine qui nous préoccupe, sachant que chaque jour perdu se solde par des destructions nouvelles, par des vies de soldats et par l'aggravation d'une situation qui n'est déjà que trop critique. Mais j'ai cependant le devoir, au nom de la commission que je préside, de présenter très brièvement une observation.

Vous avez dit hier, monsieur le ministre résidant, à la commission de l'intérieur du conseil de la République, qu'en Algérie, la situation s'était dégradée surtout à partir du 20 août 1955. C'est vrai ! Mais les mesures que les pouvoirs spéciaux vont vous permettre de prendre, monsieur le ministre résidant, la réadaptation de notre armée à sa tâche de pacification algérienne qui est en cours grâce à votre diligente fermeté, monsieur le secrétaire d'Etat aux forces armées, laissez-moi vous dire que notre commission de la défense nationale les réclamait déjà il y a exactement un an.

Dans un rapport que j'ai là et qui a été annexé au procès-verbal de la séance du 24 mars 1955, il y a donc un an, nous exposions au nom de la commission de la défense nationale nos conceptions sur la lutte à mener contre les rebelles d'Algérie.

Une délégation de notre commission venait en effet de parcourir l'Aurès, la Petite Kabylie, la Grande Kabylie. Nous avions visité les postes les plus exposés, les zones dangereuses ; nous nous étions entretenus avec les soldats, avec les chefs militaires, plus particulièrement avec les capitaines ou lieutenants qui commandaient les petits postes dans ces régions, ainsi qu'avec les administrateurs civils responsables.

Je vous fais grâce de lectures qui seraient assez édifiantes. Au retour de notre mission, notre conviction était parfaitement établie : si la situation était sérieuse, on pouvait, avec de la décision, avec du courage, avec de l'audace, en venir assez rapidement à bout.

Or, nous n'avons été entendus de personne. L'attentisme a continué de régner dans toutes les sphères responsables et vous avez dit textuellement hier, monsieur le ministre résidant : « On s'est endormi ! » Et oui ! on s'est endormi ! Je ne fais le procès de personne, je n'accuse personne, mais je déplore la carence désastreuse, pour ne pas dire plus, de tout un système, car ce sommeil nous a coûté très cher, vous le savez. Il a coûté combien de destructions accumulées, combien de pillages, d'assassinats, combien de centaines de soldats tués !

Aujourd'hui — j'irai très vite, j'ai fini — nous voilà le dos au mur, ou plutôt le dos à la mer. Il faut partir ou bien il faut faire face. Vous avez choisi, monsieur le président du conseil, la voie du courage, nous sommes ardemment derrière vous avec toute la majorité saine de ce pays. (*Applaudissements à gauche, au centre et sur de nombreux bancs à droite.*)

Mais qu'il soit bien entendu que l'on n'a plus le droit d'exposer la vie d'un de nos soldats...

M. André Cornu. Très bien !

M. le président de la commission de la défense nationale. ... si on n'a pas la résolution ferme...

M. Boisrond. Voilà !

M. le président de la commission de la défense nationale. ... la résolution farouche, comme on l'avait en 1914, d'aller « jusqu'au bout »... (*Vifs applaudissements au centre, à droite et sur plusieurs bancs à gauche*) ... de mettre tout en œuvre pour arriver à une pacification totale et définitive.

Que nos soldats d'Afrique sachent bien qu'ils sont l'objet de toute notre sollicitude.

M. le secrétaire d'Etat aux forces armées a dit devant notre commission : « Leur moral est bon ». Oui, leur moral est bon ! Seulement, mesdames, messieurs, que l'on n'oublie point que notre armée se bat depuis dix ans dans les conditions les plus décevantes, les plus invraisemblables et qu'elle reste meurtrie de certains échecs. N'oubliez pas non plus que depuis des années, nous vous disons ici qu'elle n'a pas, dans le pays, la place qui lui convient, la place qui lui revient. (*Applaudissements au centre et à droite.*)

Ne vous rendez-vous pas compte aujourd'hui que ce pays ne compte que sur l'armée pour son avenir ? Que c'est sur l'armée que reposent aujourd'hui même les destinées de la France ?

Vous êtes d'accord ? Alors, je vous en prie, ne ménageons rien pour redonner la confiance à cette armée. Sa tâche en Afrique du Nord est, plus que partout, exceptionnellement ingrate; sa tâche est dure, sa tâche est périlleuse et — il faut le dire — elle sera longue.

N'ayez de cesse, monsieur le secrétaire d'Etat — je sais personnellement, car j'ai collaboré des années avec vous, je sais que c'est une chance pour nous de vous avoir à ce poste et qu'on peut vous faire confiance — n'ayez de cesse que ne soit améliorée sa situation matérielle. Monsieur le président du conseil, je vous en supplie, faites tout ce que vous pourrez pour qu'aucune atteinte ne soit portée à son moral. (*Applaudissements au centre, à droite et sur certains bancs à gauche.*)

Je devais faire cette déclaration au nom de ma commission. Je termine en disant que nos soldats qui luttent en Afrique du Nord ont droit, de la part de la Nation, à toute l'admiration, à toute la gratitude vigilante dont on entourait les combattants de Verdun il y a quarante ans, parce qu'ils se battent pour la même cause. (*Vifs applaudissements au centre, à droite et sur divers bancs à gauche.*)

M. le président. La parole est à M. le secrétaire d'Etat à l'intérieur.

M. Marcel Champeix, *secrétaire d'Etat à l'intérieur (affaires algériennes).* Monsieur le président, mes chers collègues, c'est surtout à M. le ministre résidant que reviendra la mission d'analyser, pour le défendre, le texte dont le vote apportera au Gouvernement les pouvoirs spéciaux dont il a besoin pour faire face à la situation dramatique de notre Algérie, mais j'ai tenu à prendre ma part dans ce débat, d'abord parce qu'il s'agit d'une prise de responsabilité, ensuite parce que ce m'est une occasion de vous témoigner mon attachement et de rendre hommage à votre assemblée — à notre assemblée parlementaire.

Mes chers collègues, tout le monde, actuellement, mesure avec anxiété l'ampleur et la complexité du problème algérien. Devant le drame, le Gouvernement a fait choix de sa politique et l'a clairement définie. Il vous demande aujourd'hui votre approbation, une approbation qui implique non seulement la confiance, mais aussi une lucide et courageuse collaboration.

Il nous fallait d'abord choisir et, par conséquent, éliminer. Eliminer l'enlisement dans les anciens errements auxquels, je l'espère, plus personne ne pense; éliminer l'emprisonnement dans certaines formules: assimilation, intégration, fédéralisme, dont on sonde mal le contenu réel; éliminer enfin la reconnaissance du fait national que veulent nous imposer, par la force, les fellagha.

Le Gouvernement a d'abord voulu affirmer la permanence des liens entre la métropole et l'Algérie, reconnaître la personnalité algérienne, clamer sa volonté d'inscrire dans la réalité la démocratie politique et la démocratie sociale.

L'Algérie est et restera française; mais qui pourrait valablement soutenir qu'elle ressemble à une province de la métropole et que sa physionomie particulière, son originalité, en un mot sa personnalité, n'appellent pas une politique particulière, elle aussi, qui doit être toute pénétrée de subtile compréhension, de réalisme et d'humanité ?

L'Algérie est un pays de contradictions: contradictions géographiques, contradictions ethniques, contradictions économiques, contradictions sociales. Il ne suffit point de tenir compte de ces contradictions. On voit mal le problème algérien si l'on n'a pas saisi l'importance fondamentale de l'imprégnation coranique des masses musulmanes, le Coran étant à la fois une religion et un code qui commandent un style de vie, vie spirituelle et vie temporelle.

C'est tout cela qui donne vraiment à l'Algérie sa personnalité. Encore conviendra-t-il de donner à cette personnalité son contenu juridique dès que, des élections libres ayant eu lieu, il sera permis d'établir un dialogue et un accord avec des représentants reconnus et valables.

On a beaucoup parlé du fait national algérien, sans d'ailleurs le bien définir. On ne saurait admettre la reconnaissance du prétendu fait national algérien, qui équivaudrait à la sécession, quand, à côté d'une population musulmane forte de 9 millions d'habitants, à laquelle nous entendons apporter la démocratie politique et la démocratie sociale, vit une population européenne de plus d'un million d'habitants que nous avons le devoir et la volonté de défendre.

Au surplus, s'il y a au Maroc et en Tunisie une tradition dynastique, il n'y en a point en Algérie, et celui-là même M. Ferhat Abbas — qui, le 10 février 1943, lançait le premier manifeste national du peuple algérien, pouvait dire en 1936: « La patrie algérienne n'existe pas ».

J'ai interrogé l'histoire, les vivants et les morts, personne ne m'en a parlé. Plutôt que d'un sentiment national, il s'agit d'abord d'un lent éveil de conscience collective et il s'agit maintenant de la prise de possession plus rigouredse et brutale de cette conscience collective.

Peut-être hélas ! ne sommes-nous pas étrangers à la formation de ce mouvement ? Renan disait qu'une nation ne prend d'ordinaire la pleine notion d'elle-même que sous la pression de l'étranger. N'avons-nous pas à constater que c'est notre présence et surtout notre politique qui ont le plus contribué à faire naître ce mouvement d'agrégation, que nous voyons aujourd'hui s'exaspérer.

Nous avons répandu des idées généreuses de progrès, d'émancipation, d'humanisme, de révolution, dont nous pouvons légitimement tirer fierté, mais le cœur et la main n'ont pas eu l'élan de la générosité et de l'esprit; et ils n'ont pas donné, et ils ont refusé ce que l'esprit avait conçu et ce qu'il avait lui-même fait désirer.

Nous n'avons pas su étancher la soif que nous-même avions contribué à rendre lancinante.

Il est temps, Il n'est que temps de faire une politique réaliste qui soit tout à la fois une politique de force et une politique de justice. Certains voudraient exclusivement, ou en tout cas préalablement à tout autre effort, des mesures de force et de répression aveugles qui, très vite, nous entraîneraient et nous installeraient dans la guerre totale. Sans doute nous gagnerions cette guerre. Nous ferions alors de l'Algérie une immense terre brûlée. Or, on ne sème pas sur la cendre. Nous ne sèmerions et nous ne ferions s'enraciner définitivement que la haine qui, à tout jamais, nous aliénerait l'âme et le cœur des populations musulmanes, dont nous voulons au contraire, pour elles autant que pour nous, arracher l'adhésion.

Ce n'est pas la destruction du criminel qui est une fin en soi, c'est l'anéantissement de l'idée même du crime. Je suis personnellement allé vendredi au milieu des manifestants nord-africains et parce que je me rappelais qu'en des temps assez proches je m'étais moi aussi rebellé contre des pouvoirs établis et que j'avais généreusement payé ma rébellion, j'ai scruté ces hommes et je me suis interrogé une fois encore, avec une conscience toujours inquiète et une douloureuse sensibilité. Dans l'ennemi je recherche toujours un ami. Chez le criminel lui-même je cherche toujours anxieusement l'étincelle d'humanité. J'ai été frappé par l'expression du regard de ces manifestants où la flamme était parfois un éclair de haine, mais souvent aussi une flamme profonde de foi fanatique. Car ce n'est point hasard que ces hommes aient choisi le vendredi pour leur manifestation. Ce n'est point hasard non plus qu'avant d'aller dans la rue en masse ordonnée, ils aient été conviés à la Mosquée. Les reporters ont fait une erreur quand ils ont dit que l'index levé était un signe de ralliement. Il ne s'agit point de cela. Ce signe est celui des musulmans en prière quand ils invoquent Dieu, en particulier pour la Cheheda, la prière des agonisants. Cette foule transfigurée était portée par un commun message, empoignée par le fanatisme religieux.

Mais que serait cet idéal qui commanderait l'égorgement sauvage ou la mutilation sadique d'un vieillard, qui appellerait l'éventration d'une femme et d'un enfant ? Sur quelle religion transcendantale, sur quel messianisme porteur d'avenir pourrait-il reposer ? Aucune religion, aucun idéal ne peut justifier un tel débordement de cruauté. (*Applaudissements sur divers bancs à gauche.*)

Il faut mettre un terme aux massacres. Il faut protéger la vie et les biens, tant des populations musulmanes que des populations européennes. Il faut agir et agir vite. Cela appelle un immense effort militaire de la France unanime. Cet effort ne suppose pas la guerre, mais l'implantation, dans un quadrillage minutieusement étudié, de masses bien adaptées, les unes — les plus nombreuses — à une mission statique de police et de sécurité, les autres — plus réduites mais spécialisées — à une action opérationnelle de harcèlement permanent.

Pour promouvoir cette action qui doit être imposante et rapide, vous pouvez, mesdames, messieurs, compter sur le Gouvernement et spécialement sur le ministre résidant et sur M. Max Lejeune, parfaitement qualifiés pour cette mission.

Mais parce que notre but est avant tout un but de pacification, notre action militaire doit simultanément s'accompagner d'une action émancipatrice. Il est indispensable de faire de profondes réformes en matière économique, en matière administrative, en matière sociale. Nous devons conduire tous les individus à la dignité d'hommes, à la qualification et à la promotion ouvrières, à la plénitude de citoyens. Nous devons créer le climat de compréhension et d'amitié qui permettra à la communauté européenne et à la communauté musulmane la cohabitation dans l'harmonie et la cogestion d'un patrimoine commun.

Pour réaliser cette œuvre, il faut promouvoir un programme d'ensemble dont l'efficience dépend beaucoup de l'unité, de la simultanéité et de la rapidité dans l'exécution. C'est pour en assurer le succès que le Gouvernement vous demande des pouvoirs spéciaux. Les moyens et les responsabilités doivent être à la mesure de l'enjeu. L'enjeu c'est l'avenir de l'Algérie et c'est l'avenir de la France. Qu'on ne s'y trompe point, l'abandon ou la perte de l'Algérie serait, pour celle-ci, dans un implacable processus: une effroyable guerre civile, le retour à un régime de féodalité interne et, finalement, l'assujettissement à une puissance impérialiste. Ce serait pour la France: la chute au rang d'une puissance secondaire, les déchirements intérieurs et, peut-être bientôt, la servitude.

Le pays ne doit pas ignorer le poids du risque, comme il ne doit pas ignorer le prix du sacrifice. Quant à vous, mes chers collègues, je sais que, fidèles à l'esprit de cette assemblée, vous vous êtes déjà haussés à la hauteur des événements et des dangers. Et j'ai la conviction que vous répondrez à l'appel qui vous est lancé parce que cet appel n'est rien d'autre que celui de la France blessée. (*Applaudissements à gauche et sur divers bancs au centre et à droite.*)

M. le président. La parole est à M. Marcilhacy.

M. Marcilhacy. Mesdames, messieurs, quand je me suis fait inscrire dans ce débat j'avais pour intention, répondant à un devoir de déférence à votre égard, de préparer soigneusement mon intervention, de lui donner une forme aussi achevée que possible. Je vous fais un aveu. J'ai dans le cœur trop de tristesse et d'angoisse pour avoir pu, alors que, dans le silence de mon cabinet, je réfléchissais aux paroles que j'allais prononcer, préparer un véritable discours; je vous demande, mes chers collègues, de bien vouloir m'en excuser. C'est seulement, en vérité, le résultat de mes méditations, de mes réflexions et de mes inquiétudes que je vais très simplement vous livrer, en vous demandant de pardonner la forme employée et de ne penser qu'aux sentiments qui me guideront en vous les présentant.

Monsieur le ministre résidant, il est un fait qui, pour moi, n'a jamais fait de doute: je vais voter les pleins pouvoirs que vous demandez pour résoudre le drame algérien. Depuis que la question se pose, j'ai toujours su que je voterai dans ce sens. Je vais le faire en considération non pas d'intérêt ou de position politique, mais de votre loyauté, en considération aussi du fait que, pour moi, il n'y a jamais qu'un Gouvernement, celui de mon pays.

M. Georges Pernot. Très bien!

M. Marcilhacy. Je les voterai également en considération de certains autres faits que je connais mieux, de ces relations humaines qui s'établissent soit avec un collègue, soit avec un voisin. Je vous demande seulement de penser que le vote de ces pouvoirs spéciaux représente, aux yeux d'un certain nombre d'hommes, uniquement un préalable et que, maintenant, nous allons exiger de vous de gouverner.

Mesdames, messieurs, que la séance d'aujourd'hui nous soit une leçon! Que vient faire ici ce Gouvernement républicain? Il vient nous demander des pouvoirs spéciaux, des pouvoirs exceptionnels. Il vient, comme au temps de la République romaine, dire que la patrie est en danger. Il faut sauver l'essentiel avant de délibérer de manière oratoire sur l'accessoire et à ce sujet, si M. le président du conseil était là, je lui aurais demandé de réfléchir sur l'urgence que revêt la réforme de l'exécutif. Il y a une loi impitoyable, celle de l'accélération de l'histoire. Nos institutions sont peut-être bonnes, mais elles sont marquées par la lenteur et, devant les périls, elles ne répondent plus aux nécessités de l'heure. (*Applaudissements à droite, au centre et sur divers bancs à gauche.*)

Ce préalable, mesdames, messieurs, que constitue le vote des pouvoirs spéciaux, devra avoir ses prolongements dans le domaine de notre politique étrangère et dans celui de notre politique intérieure.

Notre politique étrangère a subi bien des vicissitudes, n'est-il pas vrai, depuis la libération. Il m'est arrivé plusieurs fois à cette tribune de dénoncer ce que je croyais être le mauvais chemin. J'ai vu avec la plus grande sympathie M. Christian Pineau prendre cette route des Indes, cette route de l'Orient fabuleux pour retrouver ce que j'appelais, dans une intervention, « la grande voie des nouvelles lignes de force de la politique mondiale ».

Par contre, si la visite aux Indes me paraissait indispensable, j'ai ressenti comme une humiliation personnelle l'arrêt au Caire. (*Applaudissements sur divers bancs au centre et à droite.*) Excusez-moi d'exprimer mon émotion. Je ne veux pas dire un mot qui puisse gêner notre Gouvernement. J'ai huit années de journalisme, je sais lire les communiqués. Si une certaine déclaration faite par M. le ministre des affaires étrangères rapportant un propos du chef militaire de l'Egypte peut nous donner quelque apaisement, cette déclaration aurait été pleine de retentissement si elle avait été faite directement par le chef de l'Etat égyptien et non transmise par le ministre des affaires étrangères de France.

Nous payons, sans aucun doute, une série d'erreurs, car je ne voudrais pas, messieurs du Gouvernement, vous imputer à vous seuls un état dramatique dans lequel se trouve la nation. Je dirai très simplement et loyalement, comme je le fais toujours, que nous subissons aujourd'hui les effets de certaine séance scandaleuse à l'Organisation des Nations unies. Ce jour-là le Gouvernement de la France a fort bien agi en laissant vides les fauteuils de la délégation française, mais il est revenu trop vite, sans qu'aucune garantie lui ait été donnée.

Un sénateur au centre. Très bien !

M. Marcilhacy. Et cela, ce n'est pas votre faute, mais c'est toujours la faute d'un gouvernement de la France. En vérité, il faut que vous retrouviez une politique étrangère, il faut que, face à ce grand mouvement de nationalisme irraisonné, qui choque les Français comme nous, profondément attachés à leur pays, mais conscients que l'avenir est aux grandes concentrations de nations, ce qui explique nos tendances européennes, il faut, dis-je, que nous réagissions pour défendre nos positions essentielles. Sachons comprendre que le mal de ces dernières années, cette flambée de nationalismes irraisonnés, va plonger des populations qui ne sont pas mûres entre les mains de je ne sais quelle dictature.

Il faut savoir être seuls pour ensuite choisir nos amis et ne pas nous allier, nous associer, avec ceux-là mêmes qui, dans le danger, ne savent pas nous aider.

Après la politique étrangère, il y a les prolongements dans la politique intérieure. Je crois qu'un certain nombre d'orateurs l'ont déjà dit, il ne faut pas se dissimuler la vérité, le drame algérien est une guerre de sécession; c'est une partie intégrante du territoire national qui veut se séparer de la République française. Nous avons le devoir de lutter contre cette atteinte à l'unité française, sans laquelle nous ne serons rien. Nous devons avoir le courage de dire — après nous raisonnerons, après nous ferons du sentiment — que la France veut rester présente en Méditerranée, et l'on n'est pas présent aux rives Nord de la Méditerranée si l'on n'est pas sur le Sud.

Nous n'aurons pas l'égoïsme de dire que la Méditerranée, c'est *mare nostrum*, mais nous pouvons dire valablement que la Méditerranée est le berceau de notre civilisation et que, jusqu'à preuve du contraire, nous en sommes peut-être les meilleurs défenseurs. Nous n'avons le droit de l'abandonner ni aux appétits inconsidérés de ceux qui ne pensent que pétrole, ni aux appétits très considérés de ceux qui veulent la disparition de la liberte humaine.

Mesdames, messieurs, pour rester en Méditerranée, pour continuer d'être une nation française, il faut faire, dans nos assemblées sans doute, mais plus encore dans la nation, l'unité. Cette unité, j'aurais dit peut-être, il y a six mois, qu'elle était difficile à réaliser, voire impossible; je ne le dirais plus aujourd'hui. J'ai l'impression — peut-être suis-je un mauvais spectateur et un mauvais auditeur — qu'arrivent à nos oreilles les bruits avant-coureurs d'un véritable renouveau du sens patriotique français.

D'ailleurs, les membres du parti communiste sont meilleurs témoins que moi. Fort habiles dans leur politique, ils viennent, à l'Assemblée nationale, de voter les pouvoirs spéciaux, ces haïssables pleins pouvoirs, ceux qu'ils ont toujours condamnés. Je veux croire qu'ils l'ont fait parce que ce vote répondait à l'opinion populaire française la plus profonde. Jamais le parti communiste n'a pris une décision, jamais il n'a pris un virage sans que son intérêt politique n'ait été immédiatement au bout.

M. Chaintron. Parce que c'est le parti du peuple!

M. Marcilhacy. Je prends témoignage de ce vote, de cette position, pour dire qu'il y a un renouveau patriotique en France. Avec ce renouveau, vous pouvez refaire le pays. Seulement, quand vous aurez refait une unité nationale, quand vous aurez refait le pays, il faudra penser au sort de l'Union française. Après ces pouvoirs spéciaux que nous allons accorder et qui vont favoriser le sort de l'Afrique blanche, c'est un de nos plus impérieux devoirs de faire un effort au moins

semblable en faveur de notre Afrique noire qui nous donne, dans un moment où tout le monde nous tiraille et nous arrache des lambeaux de chair, des témoignages de fidélité, de loyauté et d'affection extraordinaires. (*Applaudissements au centre, à droite et sur de nombreux bancs à gauche.*)

Au point où nous en sommes, nous devons jouer l'existence de notre pays, comme nous jouons tous notre existence sur un champ de bataille, courageusement.

Mesdames, messieurs, je m'excuse si le ton de cette intervention est peut-être un peu véhément. Je vous ai dit la tristesse et l'angoisse que j'avais dans le cœur. Je sais que cette tristesse et cette angoisse sont les vôtres. Il y a des drames que nous subissons, des nécessités graves devant lesquelles nous nous trouvons, des lendemains que nous devons éviter. J'aimerais que nous ne soyons pas obligés de revoir se dérouler dans un autre sens cette scène dramatique qui fit l'objet d'un conte dont notre enfance a été bercée.

Je voudrais, mes chers collègues — je suis peut-être plus ému que vous ne le pensez, car je considère que nous sommes à la veille de décisions et de destins irréparables — je voudrais, dis-je, que nous n'assistions pas à ce spectacle affreux d'un vieil instituteur français qui, quelques heures avant l'arrivée des stipendiés d'un colonel Nasser, n'ait d'autre ressource que d'inscrire sur un tableau noir, pour sa dernière classe, les mots: « Vive la France! » (*Vifs applaudissements au centre, à droite et sur divers bancs à gauche.*)

M. le président. La parole est à M. Berthoin.

M. Jean Berthoin. Mesdames, mes chers collègues, dans ce débat ouvert devant notre assemblée où personne ne peut ne pas sentir que le sort national est engagé tout entier, dont la gravité pénètre nos consciences et les projette en quelque sorte au delà des normes quotidiennes, chacun de nous, n'est-il pas vrai, n'est plus, ne peut plus être l'homme qu'il est à l'ordinaire.

Et que nos propos, du haut de cette tribune, puissent encore s'infléchir sous un mobile partisan, que puissent s'y glisser des préoccupations autres que celles que commande l'intérêt supérieur du pays apparaîtrait certainement à vos yeux, j'en suis sûr, mes chers collègues, comme une indignité.

Aussi bien, messieurs les ministres, vous avez obtenu de l'Assemblée nationale la confiance qui vous habilite à poursuivre une très lourde tâche. Cette tâche, notre rôle à nous consiste, dans la mesure de nos moyens, à vous aider à l'accomplir et nos paroles, du moins celles que je prononcerai, en plein accord avec mes amis de la gauche démocratique, ne se proposent que de vous apporter un concours que nous espérons bien pouvoir vous donner sans réserves, au moment où aucun de ceux qui pourraient vous être utiles ne devrait vous manquer.

Qu'importe si tous les développements que vous entendrez n'ont point l'accord total de tous, ni même entièrement le vôtre. C'est le privilège d'une libre démocratie que les opinions s'expriment à haute voix, mais ce serait sa perte si, à certaines heures, devant l'action nécessaire, la conjonction des énergies et des volontés ne se réalisait pas.

Par quel chemin nous allons donc vous rejoindre, pourquoi nous allons être derrière vous et dans quel but, permettez-moi, mes chers collègues, de l'exposer maintenant devant vous.

Pour bien saisir l'importance et l'ampleur de l'enjeu qui se trouve mis en cause, il ne me semble pas qu'il suffise de traiter seulement du problème algérien en lui-même. Ce problème, il faut le situer dans le tout où il s'insère. Et si, dans ce processus redoutable où notre destin est conduit depuis quelques années, il apparaît maintenant pour tous, dans sa tragique lumière, ce serait, je crois, ne point le comprendre dans ses causes et dans ses conséquences et, par suite, être conduit à ne point ordonner les remèdes efficaces que de l'isoler du complexe où il se trouve enfermé.

Nous sommes, mes chers collègues, n'en doutons pas, à l'avant-dernier acte d'un drame dont, jusqu'à ces derniers mois, nous avons laissé se tisser la trame sans paraître comprendre que le dénouement risquait de se jouer contre nous.

M. René Dubois. Qui était ministre alors ?

M. Jean Berthoin. Et ce « nous » ne désigne pas seulement la France. Il porte en lui-même, par delà ce qu'on nomme, sous un vocable facile, le monde libre, tous ceux qui, avec nous-mêmes, où qu'ils respirent, quel que soit parfois le poids de leurs chaînes, croient et espèrent en l'homme, en son esprit de fraternité.

Qu'on ne s'y méprenne pas, l'enjeu final est là: toute une forme de pensée, toute une forme de civilisation, toute une éthique est, à cette heure, mortellement menacée, cette éthique née précisément autour de cette Méditerranée, formée d'apports successifs également sublimes et qui s'exprime dans cette morale ouverte, dans cet humanisme qui s'offre à toutes les races, à tous les hommes, qui les respecte tous, comme il respecte toutes les croyances nobles, tous les idéaux, toutes les religions.

Que nous n'ayons pas plus tôt saisi l'immense portée de cette mise en cause, que les hommes sincères de toutes religions, de toutes croyances, que les peuples libres n'aient point encore entièrement compris que, derrière des aspirations, dont certaines sont infiniment nobles en elles-mêmes, cheminent, en s'en servant avec une machiavélique habileté, des desseins qui visent à tout autre chose, à la destruction de toute une conception de la société, de toute une philosophie de la vie, par une éviction totale de ce qu'en Afrique du Nord représente avec elle la France, et cela au bénéfice d'un racisme et d'un fanatisme impitoyables, avant-garde de la régression la plus sombre et finalement, sans aucun doute, d'une mise au pas totalitaire; oui, que des hommes sincères ne soient pas aveuglés par cette redoutable évidence qui, pourtant, jour après jour, s'inscrit plus cruellement dans les faits, à savoir que tout cela finalement va se jouer dans les prochaines semaines à Alger, c'est peut-être après tout, d'abord, notre faute, à nous autres Français.

Voilà, en effet, des années que, par une propagande incessante, dont l'origine n'est point toujours purement intellectuelle et désintéressée, nous avons laissé systématiquement atteindre, plus encore — je dirai le mot — salir toute la geste française dans les territoires d'outre-mer. Oui, nous avons, pratiquement sans rien dire, laissé traiter cette nation, noble s'il en fût jamais et qui est la nôtre, de colonialiste, non point seulement chez nous, mais ailleurs, jusque, comme le rappelait tout à l'heure notre collègue M. Pellenc, dans les plus hautes instances internationales, et cela par des peuples dont, pour certains, la formation sociale n'a même pas atteint le stade de notre haut moyen âge, où les supplices sont les instruments coutumiers d'une justice dérisoire, où les hommes, les femmes, les enfants se vendent au marché public; par d'autres aussi qui foulent aux pieds, chaque jour et dans chaque être, les plus élémentaires libertés!

Nous en sommes arrivés à laisser s'installer chez nous, dans beaucoup de cœurs honnêtes, une sorte de complexe de mauvaise conscience, comme un sentiment de culpabilité et à laisser ainsi isoler la France dans un monde où certains s'affligeaient, sous de tels traits, de ne point la reconnaître, où d'autres ne s'en souciaient guère, où quelques-uns, enfin, s'en réjouissaient.

Oui, disons-le! faisons-en l'aveu: devant une injustice aussi douloureuse, aussi odieuse, nous ne nous sommes que trop rarement et trop faiblement défendus et pourtant il y aurait eu, il y a tant à dire, ne serait-ce qu'en comparant. Sans doute, comme toute œuvre humaine, l'œuvre de la France au delà des mers n'est pas sans défaut. Du moins n'avons-nous pas fait disparaître et laisser s'éteindre les populations autochtones. Au contraire, nous les avons soignées, aimées comme des frères en humanité et, sous notre égide, elles sont sorties de leur gangue primitive; elles ont proliféré.

En vérité, la période coloniale qui, comme d'autres, a eu ses excès, ses tares, ses vices a correspondu à un moment de l'histoire par quoi s'est finalement répandu, pour les peuples qui l'ont connue, infiniment plus de bienfaits que de maux. Il est juste que cette période soit révolue. Mais, si nous croyons à la valeur de notre civilisation, de notre mode de pensée, de notre culture, aucun Français ne peut, au fond de lui-même, renier cette page de notre vie nationale qui, comme une autre, est un bloc, ni s'étonner ou regretter de voir se lever certaines moissons que nous avons si largement et si généreusement semées.

Voici donc le Maroc et la Tunisie engagés sur le chemin majeur de la souveraineté. Devant ce fait historique, méditons un moment avec gravité. C'est une heure grave, en effet, que celle où, pour l'essentiel, nous passons le flambeau, où nous acceptons d'être relevés dans tant de domaines où notre œuvre n'était pourtant point encore achevée. Mais, après tout, si l'événement s'est produit à un rythme qui nous a paru parfois dangereusement rapide, si, au sens biologique du terme, la mutation a été quelque peu brutale, celle-ci était inscrite dans le déroulement logique des choses.

En étendant sur les territoires jadis et même naguère livrés généralement au despotisme et au pillage la protection de notre drapeau, le bienfait de notre économie, de notre enseignement, de notre justice et la douceur de nos mœurs; en respectant cependant, avec cet amour du passé que chaque Français porte en lui comme un inaliénable héritage, oui, en respectant les traditions autochtones et, avec elles, une forme de civilisation

et de religion, pénétrées dans leurs principes, de très haute noblesse; en ouvrant à leurs jeunes élites l'accès de nos écoles où elles allaient, coude à coude, dans une franche camaraderie, s'élever avec les meilleurs de nos jeunes gens, se former à la pensée de nos maîtres, se nourrir de notre histoire qui n'est qu'une longue montée vers la liberté — la liberté des peuples et la liberté de l'homme — comment, alors que, délibérément — fait capital — nous avions maintenu leur nationalité propre, que même nous avions éveillée, parfois même réveillée cette nationalité, oui, comment le jour ne serait-il pas venu où des hommes sincères, en quelque sorte issus de nous-mêmes, revendiqueraient pour eux et pour leurs frères l'exercice de cette souveraineté ?

C'était là le grand risque, le beau risque, comme jadis l'avait écrit dans une pensée prémonitoire le président Albert Sarraut, risque qui pouvait être fécond, qui peut être finalement fécond, si ceux qui vont maintenant, dans les protectorats d'hier, assumer d'aussi lourdes charges comprennent bien tout ce qu'elles contiennent de devoirs et de personnelles responsabilités, s'ils demeurent par conséquent dignes d'eux-mêmes, dignes aussi de nos enseignements.

Si grands que soient nos soucis, voire nos inquiétudes, devant une situation locale qui, malgré cette indépendance, n'a pas cessé d'être des plus préoccupantes, gardons-nous de leur faire l'injure de douter de leur parole et de leur bonne foi. Nul plus que ces hommes, je le sais, n'a le sens de l'honneur. Bien que nous eussions désiré, autant pour leur tâche de demain que pour la nôtre, trouver plus de clarté, plus de fermeté dans certaines déclarations récentes, comme moi, mes chers collègues, vous n'aurez pas été sans remarquer la hauteur de la pensée contenue dans des propos publics tenus dernièrement par les chefs de gouvernement qui, auprès de leurs souverains, cautionnent cette loyauté et qui ont contracté au nom de leur pays de très hautes obligations morales vis-à-vis de la France.

Bien plus encore, certes, que dans des documents officiels, cela doit se traduire dans un comportement quotidien et rapidement dans des actes, de telle sorte que nos compatriotes, dont la présence et le travail — nos interlocuteurs ne cessent de le répéter — conditionnent et conditionneraient, en effet, longtemps encore, la prospérité du pays et, par là même, sa propre indépendance, ne soient pas tentés de renoncer, ce que nos ennemis attendent, à y poursuivre leur existence et leurs efforts.

La première tâche de ces jeunes gouvernements c'est celle qui commande toutes les autres, celle qui leur permettra d'affermir leur prestige au dehors, d'assurer au dedans la reprise si nécessaire de l'activité économique et de rétablir partout l'ordre et la paix publics. Qu'ils ne s'y trompent pas, cette tâche sera rude car ils n'ont point en face d'eux des nationalistes sincères comme ils le sont eux-mêmes, amoureux de leur pays, désireux d'en assurer le plein épanouissement, de l'acheminer vers le progrès véritable, de bâtir des structures nouvelles et de consolider les structures établies par nos soins, de faire de l'ancienne régence de Tunis et de l' « Empire fortuné » des nations modernes

Non! Ceux qu'ils trouvent en face d'eux, nous les connaissons bien: retournés à des instincts primitifs jadis assoupis sous notre contrôle, n'ayant pour méthode d'action que le brigandage, la mise à sac et l'assassinat, ce sont les hommes de main, les instruments souvent inconscients, souvent eux-mêmes terrorisés, d'une politique qui les dépasse, conduite de quelques capitales, proches ou plus lointaines, dont le dessein est de chasser les hommes actuellement aux affaires, de les abattre, puisque ces hommes ont passé et vont passer des traités d'entente avec nous.

Gouvernement marocain, gouvernement tunisien, qu'ils ne s'y trompent pas: s'ils veulent assurer leur jeune et fragile indépendance, qu'ils ne se laissent pas prendre au mortel mirage que ceux qui ont juré leur perte agitent sur leur horizon. Qu'ils ne regardent pas en arrière, vers la nuit hors de laquelle nous les avons conduits, mais vers l'avenir qu'ils ont à bâtir. Qu'ils sachent, qu'ils comprennent bien — leur sauvegarde est à ce prix — que désormais, en face d'eux et de nous, se dresse le même ennemi. Oui, eux et nous, par delà certaines apparences trompeuses, désormais, contre la même entreprise de subversion, nous avons à conduire le même combat, eux sur leur territoire national, nous sur le nôtre, qui a nom Algérie. (*Applaudissements.*)

Me voici parvenu, mes chers collègues, au centre même du débat. La route, maintenant éclairée et dégagée, va me conduire bientôt à ma conclusion.

Algérie, terre française, Algériens, citoyens français; cela d'abord doit être à nouveau déclaré, confirmé, garanti.

Si jamais il fut un « préalable », comme on dit aujourd'hui, qui doive être posé pour raffermir et rassurer nos amis, pour fixer une fois pour toutes nos ennemis et qui doive être proclamé à la face du monde, c'est bien en vérité celui-là.

En rappelant ce principe fondamental qui, pour l'essentiel, a quelque cent vingt-cinq ans d'âge, nous savons bien que nous n'avons rien résolu. Se trouvent cependant marquées les limites hors desquelles il n'est pas possible de discourir, les limites aussi à l'intérieur desquelles se situent des responsabilités matérielles et morales qui, vis-à-vis des populations autochtones en Tunisie et au Maroc, n'ont jamais juridiquement été exclusivement les nôtres, qui, en tout cas, ne le sont plus mais qui par contre — différence fondamentale de nature et non de degré — le sont en Algérie intégralement: responsabilités à propos desquelles nous avons l'obligation d'être d'autant plus attentifs que l'autorité interne des deux gouvernements voisins paraît tarder à s'affermir dans toute sa plénitude.

Ce serait cependant une erreur dramatique, une méconnaissance tragique de notre véritable vocation, de notre génie spécifique, de ne pas comprendre que ces limites doivent être infiniment souples et qu'elles ne sauraient prétendre enfermer le fait algérien comme en un corset de fer.

Le fait algérien, quel est-il donc ? A la fois complexe et simple, sans doute unique au monde, il consiste en deux communautés humaines vivant côte à côte, chacune selon ses traditions et ses mœurs, œuvrant sur une terre généralement difficile et pauvre, où chacune prétend justement être chez soi. Symbiose sans doute, pourtant sans métissage, mais aussi sans ségrégation. Si les races avaient pu vraiment se mêler, depuis longtemps l'Algérie serait devenue un petit Brésil et tous les problèmes en eussent été transformés.

A travers tant d'autres, un trait, pourtant, domine. Tous les êtres qui animent ces communautés sont, je le répète, des Français. Et qui donc, les yeux dans les yeux, étant vraiment un être libre, si j'excepte ces quelques milliers d'égarés et de fanatiques et, bien sûr, ceux qui, de loin, les animent, qui donc, sans rougir et sans honte, oserait le contester ?

Je songe, en cet instant — excusez-moi, mes chers collègues, si j'évoque un fait personnel — oui, je songe à un bouleversant souvenir. C'était en novembre 1916. Un soir, dans les boues de la Somme, aux approches de Sailly-Saillisel, au cours de ces combats où chaque mètre de terrain changeait constamment de mains, une rafale ennemie venait de me projeter dans ce qu'on appelait alors un entonnoir. Un homme presque enseveli y gisait déjà. Seuls ses yeux, dans la pénombre, se distinguaient.

— « Qui es-tu ? D'où es-tu ? » interrogeais-je.

— « Français, me répondit-il, de Biskra. Et toi ? » répliqua-t-il.

— « Francais aussi, de Grenoble ».

Et nous nous jetâmes dans les bras l'un de l'autre, dans une de ces étreintes fraternelles où parfois deux hommes se plongent, qu'ils n'oublient jamais plus.

Qu'est devenu ce frère qui m'eût donné sa vie comme je l'eusse fait pour lui et dont je n'ai jamais su le nom ? Mais ce que je sais bien, ce dont pas une seconde je ne doute, c'est que, comme la foule immense de ses coreligionnaires, s'il respire encore, il considérerait comme la suprême injure que la réponse qu'il me fit un jour, demain, lui ou ses fils n'aurait plus le droit de la formuler. (*Applaudissements.*)

Plus tard, au hasard d'une longue carrière administrative, j'ai longtemps servi sur cette terre d'Afrique, dans cette Algérie si chère, dont j'ai beaucoup connu les enfants, dont tant sont devenus et sont toujours mes amis. Et je vous vois ici, mes chers collègues algériens, tous confondus dans notre commune affection, dans cette assemblée où il n'est pas un de nous, pas un, mes chers amis musulmans, qui ne vous estime, vous aime, vous, qui apportez l'élégance, la finesse, la mesure de votre esprit et de vos traditions ancestrales qui, sur les hauteurs de la confiance et de l'amitié, s'harmonisent si bien avec les nôtres.

Se pourrait-il que, ces sièges que vous occupez, mes chers collègues et qui sont les vôtres, à votre place devenue vide comme le deviendraient alors bientôt, quoiqu'ils en eussent, celles de nos frères de couleur, s'étendit un jour, ainsi qu'aux heures sombres de 1871, après le départ de nos frères d'Alsace et de Lorraine, le crêpe noir de notre inconsolable deuil ? Non, jamais, je le sais, jamais, ni vous ni nous nous ne consentirons à ressentir cette douleur, à accepter cette honte.

Mais ce qu'il faut — ce qui doit être et vite, dès le calme retrouvé — c'est que se bâtisse cette communauté franco-musulmane dont les deux composantes devront être, non pas seulement dans les textes mais aussi dans les faits, égales en

devoirs et en droit, aucune d'elles ne se prétendant plus, par essence, supérieure à l'autre, aucune d'elles ne songeant plus, par la loi de l'argent ou par la loi du nombre, à dominer l'autre, chacune représentée par les hommes qu'elle aura librement choisis, oui que se bâtisse, sous le haut arbitrage de notre parlement, cette communauté qui peut et qui doit devenir un pôle d'attraction et, si par bien des côtés, hier, elle ne l'était déjà, pour tant d'autres un exemple.

Ce n'est point l'heure d'en examiner les cheminements et les institutions où elle devra s'organiser et librement s'épanouir. Quels que soient les obstacles, les barrières qu'une entreprise de haine accumule et les fossés qu'elle creuse et emplit de sang, tout demeure à portée d'une volonté inflexible et aussi d'un élan du cœur.

Cette volonté inflexible, messieurs du Gouvernement, elle doit être maintenant la vôtre et c'est par elle que vous devez éveiller, entraîner celle de la Nation. Les pouvoirs que vous nous demandez, nous ne vous les marchanderons pas, surtout, laissez-moi vous dire, monsieur le ministre résidant, à un homme de votre âme et de votre caractère. Il faut évidemment que ces pouvoirs soient les plus larges pour toute l'œuvre urgente, immense qui vous incombe et cela non seulement pour tout le bien que vous comptez en faire — vous n'en ferez jamais trop — mais aussi et dans l'immédiat peut-être plus encore pour toute la crainte qu'ils inspireront à ceux sur qui, s'il le fallait, ils sauraient s'appesantir.

Les réformes, sans doute faut-il les préparer. Sans doute certaines d'entre elles pourront-elles être mises rapidement en application à moins que par un systématique sabotage silencieusement ordonné par la terreur, on ne les vide par avance de tout ce qu'elles pourraient contenir. En fait n'en doutez pas, vous ne construirez rien de profond, rien de solide dans l'orage, avant que ne soit éteinte la rébellion.

De celle-ci, votre premier devoir, monsieur le ministre résidant, est de vous rendre maître. Votre premier devoir est de faire cesser les pillages, les destructions de fermes, d'établissements publics, d'écoles et par priorité, de faire cesser les massacres, de faire cesser le règne épouvantable de la peur.

Mais le temps nous presse tragiquement, notre pire ennemi n'est point là-bas. Depuis des années il campe sur notre sol. Il se nomme: tergiversations, hésitations, faiblesse.

M. Boisrond. Et les communistes ?

M. Jean Berthoin. Il ne s'agit point de porter là-bas la guerre. Il s'agit, au contraire, de la prévenir ou, si l'on veut, d'y mettre fin, et pour que cette fin ne soit pas trop sanglante, pour qu'elle ne tarde plus, ou que, finalement, elle ne se dérobe, pour que l'Algérie n'ait point le sort de l'Indochine, avec tout son cortège de souffrances, d'humiliations et de misères, pour que le nombre immense encore de ceux qui nous sont restés fidèles et qui, dans l'anxiété attendent que les rassure enfin la présence confirmée de la France, une seule solution rapide, immédiate s'impose à vous, s'impose à tous, qui, seule peut éviter de plus meurtriers combats, qui seule peut finalement sauvegarder les vies humaines, qui seule peut assurer ce qui commande tout le reste, à savoir la pacification: c'est l'envoi rapide, immédiat de renforts assez puissants, assez massifs, pour que le sens de l'issue ne présente aucun doute et pour que, par le seul fait de leur nombre et de leur densité, soit paralysée, étouffée sur place la rébellion.

J'entends bien que les efforts et les sacrifices de toute nature qu'il va vous falloir demander au pays seront lourds, que bien des illusions trop longtemps entretenues en seront atteintes et que, dans tous les domaines, en tout lieu, la discipline nationale et l'obéissance à la loi devront, pour tous, redevenir la règle.

Discipline, efforts, sacrifices, il dépend de vous, de la vigueur de votre action gouvernementale que la nation les consente.

Mais, voyez-vous, il ne saurait s'agir de l'y traîner dans une marche hésitante qui serait la marque qu'en route on faiblira. Non, ce qui est en cause doit être mis clairement et courageusement en lumière, et l'enjeu et le prix.

Tout, dans nos desseins, — qui oserait le contester ? — n'est que volonté de concorde, volonté passionnée de paix, amour: c'est cela l'âme constante de la France.

Cependant on égorge nos amis et nos frères! Des périls mortels sont à nos portes. Nous n'avons plus un jour à perdre, plus une heure.

A vous, monsieur le président du conseil, avec le sang-froid et la lucidité nécessaires, avec toute votre foi humaine, mais avec une énergie sans faille, de mettre la nation en alerte et, ces périls, d'agir pour les conjurer. (*Applaudissements à gauche, au centre et sur divers bancs.*)

M. le président. La parole est à M. Plaisant.

M. Marcel Plaisant. Mesdames, messieurs, si la gravité du vote que vous allez émettre et l'extrême urgence des décisions que nous attendons du Gouvernement pouvaient être mises en doute, il suffirait, pour sa démonstration, de l'ampleur du débat auquel nous assistons qui nous permet de mesurer que toutes les répercussions, toutes les déterminations d'ordre politique et d'ordre diplomatique sont mises en jeu pour placer bien au delà de l'Algérie, dépassant son premier objectif, la France devant son destin, devant aussi des impératifs inexorables.

Vous nous avez présenté comme premier objet de ces pouvoirs un vaste programme d'expansion économique et de rénovation sociale. Il garde toute sa valeur, et dans notre esprit et par sa concomitance avec les œuvres pressantes, mais on peut dire qu'il est dominé, et dominé de loin aujourd'hui, par les mesures exorbitantes que vous devez prendre dans le plus bref délai. L'impératif de l'ordre a aujourd'hui sa priorité sur tout autre et il n'est pas un service, il n'est pas un espoir qui ne doive le céder d'abord au rétablissement de cet ordre.

Ah ! j'entends bien que c'est une œuvre que vous voudriez conduire, peut-on dire, comme l'aurige à plusieurs chevaux, en même temps que vous dirigez des réformes économiques et sociales.

Mais ici, il faut agir avec une priorité absolue car ce que nous demandons, c'est le rétablissement, chez les hommes, d'une sécurité disparue depuis plusieurs mois; c'est aussi le rétablissement indispensable de la souveraineté française, car, au delà des massacres que nous donne le spectacle d'un terrorisme accru, au delà des horreurs qui nous sont données en leçons terribles, chaque matin, une plus haute pensée encore nous obsède. Nous sommes devant une dégradation de l'Etat.

Que, depuis l'Est constantinois jusqu'en Kabylie et en Oranie occidentale, il puisse exister des commissaires politiques fellagha qui arraisonnent les personnes, une justice fellagha qui a la prétention de rendre la justice entre tous les musulmans, voire même les Européens, et qu'enfin il puisse se produire des percepteurs d'impôts fellagha qui lèvent un tribut sur chacun, n'est-ce pas là la preuve d'une abolition de la puissance publique ?

M. Le Basser. Très bien!

M. Marcel Plaisant. Et ces hors-la-loi qui, aujourd'hui, se livrent à leur parade sanglante, demain, s'ils triomphent, auront constitué à l'intérieur de l'Algérie un Etat rebelle, Etat rebelle bientôt doué d'une puissance d'épanouissement.

C'est là ce que nous devons redouter au premier chef. Et devinez si jamais cette échéance pouvait arriver, la somme d'injures faite au droit et surtout bien au delà de ce que nous craignons aujourd'hui, considérez, et les conflits et les querelles, et une tragédie encore plus considérable que celle que nous avons vécue en Indochine, qui ne manquerait pas de nous désoler au delà des horreurs de l'heure présente.

C'est donc au Gouvernement que nous nous adressons pour que, tout d'abord, il exerce ses pouvoirs avec une justice implacable, qu'il sache faire sentir, dès les premiers gestes, qu'il ne pardonnera pas, qu'il ira jusqu'au bout de son dessein et qu'il ne s'en laissera distancer par aucune circonstance adventice, mais aussi qu'il réfléchisse combien, aujourd'hui, il y a, dans le pays, de pères et de mères dont les enfants sont sous les drapeaux, qui ont accepté dans une abnégation héroïque, ce sacrifice, sous la condition cependant qu'on sache les épargner, les servir à bon escient, que si les hommes sont nécessaires, un matériel approprié soit employé, un matériel nouveau, léger, adapté à l'effort — et c'est ici que nous attendons du secrétaire d'Etat à la guerre les redevables justifications, les bonnes justifications, sur le nouvel emploi de ces forces.

Mais nous n'aurions pas parcouru tout le champ des investigations qui se proposent à notre examen si, en même temps, nous ne pensions pas que doit être conduite une action diplomatique énergique et sans cesse contemporaine de l'action, de la force.

Cette action diplomatique et cette énergie, nous l'avons déjà requise de M. le président du conseil, à cette tribune, le 16 février, lorsque lecture nous fut donnée de la déclaration ministérielle sur l'Algérie par M. Mendès-France.

Nous renouvelons, aujourd'hui, cette adjuration, mais nous voulons la préciser dans son intensité et dans son exercice. Cette action diplomatique doit être double: tout d'abord, des représentations faites d'une façon singulière auprès de tous les gouvernements responsables; d'autre part, une démarche conventionnelle mise en œuvre selon les termes des traités qui nous lient avec nos alliés.

D'abord la démarche auprès des gouvernements responsables. Ah! j'aimerais que fût présent ici M. le ministre des affaires étrangères, tout chaud, je l'espère, de sa rencontre au Caire. Si cette visite, et vous le trouverez naturel, réveille de notre part les plus expresses réserves sur son opportunité, néanmoins, nous voulons croire qu'elle a été utile.

Le communiqué final nous dit que le langage fut ferme et franc. Mais quelle fut la réponse ? Comment est-elle interprétée par ceux qui ont avantage à dissimuler le mystère de leurs actions ? Comment supposer que, même si le ministre des affaires étrangères a reçu une parole, celle-ci sera suivie d'action, celle-ci sera confrontée par la même loyauté dans l'exécution? C'est là ce que nous voudrions apprendre demain ou ce soir du gouvernement, si, à défaut du ministre des affaires étrangères, M. le président du conseil pouvait nous éclairer sur les résultats ou les expectatives — soyons modestes — qui résultent de cette rencontre du Caire. Voir le colonel Nasser peut être utile. Est-ce opportun ? N'ayons pas de jugement prématuré. Nous aurons la facilité de l'apprécier lorsque nous en connaîtrons la réponse définitive.

A côté de l'Egypte, c'est aussi vis-à-vis de la Libye que nous devons mener une action pleine d'énergie. La Libye, agrégat amorphe, Etat artificiel entièrement créé par les Nations unies dans un jour d'égarement (*Rires et applaudissements au centre et à droite*), nation qui ne correspond à rien; agrégat amorphe et sans vie, sans union et sans principe. J'ai rencontré un pauvre homme d'Etat dans je ne sais quelle occasion qui m'a parlé de l'opinion publique en Libye. (*Rires sur les mêmes bancs*). Ne lui ai-je répondu en pensant que cette opinion publique dépendait du sort des caravanes qui passent, des plus glorieux et des plus arrogants qui se précipitent sur les femmes et sur les enfants. Libye, donc constituée d'une façon artificielle par les Nations unies, mais sous la suzeraineté britannique. Qui fait les rois commande les royaumes. Qui paie les subsides accepte et assume les responsabilités.

C'est ici que je voudrais entendre M. le président du conseil qui revient de Londres. Il a été au cœur même du problème. Quelles sont les assurances qu'il a reçues de Sir Anthony Eden ? Quels sont les propos qui ont été tenus pour une unité possible de vues dans cette coopération franco-britannique qui est un beau sujet de discours et un pont aux ânes des communiqués (*Sourires*), mais qui, ensuite, doit se traduire dans des réalités substantielles ?

Ah ! Je sais bien qu'aujourd'hui ils ne manquent pas les sujets d'entretien et c'est peut-être ce qui faciliterait l'obtention d'un véritable concours. C'est tout le Proche-Orient qui est en feu. Mais, lorsque les deux interlocuteurs se sont trouvés à Chequers, j'imagine que se profilait au loin, devant les boiseries vétustes, une autre fresque, celle qui laissait paraître la Jordanie, la Ligue arabe, ses renvois, ses remplacements, Chypre et tout le Proche-Orient. Il y a là des mesures d'échange. Le pacte de Bagdad, nous avons eu la prudence de ne pas nous y associer et même d'élever des réserves expresses. Il est encore là des sujets d'entretien et des sujets de négociation sur lesquels je ne saurais m'appesantir, mais vous devinez que dans cette enceinte l'heure est propice ce soir pour entendre M. le président du conseil illustrer ses espoirs de la réalité des promesses qu'il a su cueillir en Grande-Bretagne. (*Applaudissements au centre et à droite.*)

Enfin, l'organisation du traité de l'Atlantique Nord devrait être autre chose qu'une association militaire ou, plutôt, qu'une entente administrative pour des règlements militaires. Nous aimerions qu'elle fût animée d'une vie conventionnelle, c'est-à-dire de la vie interne d'une grande convention internationale, que cette vie conventionnelle se manifestât par des soins, par des démarches, par des actes de volition conventionnelle.

L'article 5 du pacte de l'Atlantique n'a-t-il pas dit que si l'un des contractants se trouve l'objet d'une agression, tous les autres doivent venir à son secours et doivent prendre sa cause comme une cause commune ? L'article 6, confirmant, amplifiant et précisant l'article 5 dans l'objet qui nous préoccupe, n'a-t-il pas dit que l'agression menée contre les départements français d'Algérie était une de ces agressions qui pouvaient requérir le concours de tous les co-contractants ?

Pour le moment, il est un premier concours avant celui des armes, et un concours qui serait peut-être suffisant, c'est cette démarche conventionnelle que je demande de faire, au nom des Etats-Unis, au nom de la Grande-Bretagne et au nom de la France, auprès de l'Egypte, auprès des Etats arabes, pour leur montrer que notre sentiment est commun, pour nous élever contre l'immixtion, nous dresser contre ces pays qui conservent des camps d'instruction, qui conservent des dépôts d'armes, qui sont à la fois le refuge et la capacité de rebondissement de tous les insurgés, contre ces bubons infectieux qu'il nous faut anéantir. Et ceci n'apparaîtra que le jour où tous ceux qui complotent contre la France seront convaincus que tous les Etats alliés sont d'accord et bien résolus à conduire à sa fin ce combat. (*Applaudissements au centre et à droite.*)

Mais pour y parvenir, l'action doit être efficace, immédiate et, surtout, ne pas avoir besoin d'être répétée, ce qui en affaiblit tant la portée.

Ainsi, vous le voyez, messieurs les ministres, les pouvoirs spéciaux que vous nous demandez ne sont pas de circonstance. Ce sont des pouvoirs qui commandent la politique générale de la France, nous en sommes bien convaincus et nous vous en faisons l'honneur. Mais, si c'est à nous qu'il appartient de vous donner les moyens de cette politique, c'est à vous qu'il appartient de nous restituer en outre la sécurité. (*Applaudissements à droite et sur plusieurs bancs à gauche.*)

MM. Méric et Léonetti. Il y a longtemps qu'il fallait le dire!

M. Marcel Plaisant. Depuis longtemps, nous sommes quelques-uns à l'avoir dit. Et puisque j'entends ici un membre distingué de la commission des affaires étrangères, ce sont tous ceux qui participent à cette commission qui pourraient porter témoignage que nous n'avons pas eu de plus vif souci et que toujours nous avons interrogé le Gouvernement sur son action extérieure, sur la concomitance de cette action vers un même destin, s'il veut sauvegarder toutes les positions nord-africaines. (*Applaudissements au centre et à droite.*)

Les pouvoirs vous seront donnés. C'est l'esprit maintenant dans lequel vous allez les mettre en œuvre. Je regrette que M. le président du conseil ne soit pas là. A la fin de son émouvant discours à l'Assemblée nationale, lundi soir, il a paru blessé de quelques critiques et il s'est élevé exactement contre le procès d'intention qu'on voulait lui faire. Qu'il soit assuré qu'ici nous ne faisons pas de procès d'intention. D'abord, ce n'est pas dans notre esprit; nous préférons le dire franchement et avec la plus grande liberté, qui appartient traditionnellement à cette assemblée vis-à-vis des hommes en place, et puis, aussi, je ne cèle pas que, comme beaucoup d'autres, j'ai pour M. le président du conseil une estime, causée par sa résolution, son impavidité, le lendemain de sa visite à Alger, et pour dire tout, par sa probité intellectuelle. (*Applaudissements à gauche, au centre et sur plusieurs bancs à droite.*)

Nous lui faisons confiance, à condition que les conjectures que nous laissent paraître sa physionomie et son caractère se vérifient demain dans l'action et dans l'œuvre entreprise. (*Applaudissements au centre, à droite et sur divers bancs à gauche.*)

Mais c'est une œuvre où nous sommes tous engagés pour une même responsabilité. A vous, messieurs les ministres, les pouvoirs par l'investiture que vous allez recevoir, mais, demain, redonnez-nous ces pouvoirs au centuple par l'exercice de l'autorité. (*Très bien! au centre et à droite.*)

Enfin, je pense que ce qui donnerait encore une occasion, et de grandir le Gouvernement, et d'accompagner d'un mouvement populaire l'action si laborieuse qu'il doit entreprendre, c'est de réveiller et d'aider au réveil d'un sursaut national pour nous sortir de cette passivité inexorable. Ah! réveil national! Sentiment des valeurs qui obsèdent les hommes, c'est le cas de penser comme le stoïcien des *Tusculanes*: « Il est beau de combattre pour une juste loi, pour la liberté, pour la Patrie, mais ces entités n'ont toute leur valeur, toute leur puissance, qu'à condition d'être exaltées par les âmes, par la colère sacrée pour une cause sainte. » (*Applaudissements au centre, à droite et sur divers bancs à gauche. — En regagnant sa place, l'orateur reçoit les félicitations de ses collègues.*)

M. le président. La parole est à M. Léo Hamon.

M. Léo Hamon. Messieurs les membres du Gouvernement, je vous apporterai tout à l'heure, comme tout le monde, mon modeste suffrage. Ce ne sera pas par crainte de me singulariser, ni par une concession, dont je suis bien incapable, à je ne sais quel conformisme, mais parce que je crois nécessaire de mettre entre vos mains les moyens de l'action, y compris, — s'il en est hélas! besoin — les moyens de la force.

J'ai pu depuis très longtemps — mes collègues le savent — faire des réserves sur tel ou tel aspect de notre politique algérienne et notamment sur les regrettables retards apportés à l'exécution des promesses de statut. Au moment où l'on croyait aller de triomphe en triomphe, il m'est advenu de jouer le rôle ingrat des Cassandre en annonçant les lendemains qui grinceraient. Mais il ne dépend pas de nous aujourd'hui, il ne dépend en tout cas pas de nous seuls, que la paix et la négo-

ciation constituent une alternative réelle à l'emploi de la force; et, dès lors, notre devoir est d'engager notre responsabilité, celle de chacun d'entre nous, dans l'usage de la force dont nous ne pouvons pas vous dispenser.

Ceux qui sont en face de nous doivent savoir que la détermination de résister à leur violence, le refus d'accepter n'importe quoi et la détermination de se battre pour ne pas tout subir, tout cela, aujourd'hui, est le fait non seulement de métropolitains conservateurs et traditionnellement habitués à la défense de positions peut-être périmées, mais aussi le fait de ceux qui ont été dans le passé les plus attentifs aux revendications et aux préoccupations musulmanes; de ceux-là mêmes qu'ils ont pu considérer parfois comme leurs amis, et qui le demeurent même quand aujourd'hui ils refusent de capituler.

Notre volonté unanime n'est donc pas sans prix et, je le dis en passant, j'admire ceux qui se plaignent, monsieur le ministre, de voir votre Gouvernement recueillir à leur gré trop de suffrages. Je dis que je les admire, car, face à l'épreuve que peuvent représenter demain pour tant de familles françaises les opérations envisagées, pense-t-on qu'il puisse y avoir trop de cautions ? En outre, certains se sont tellement installés dans le dissentiment que l'occasion même d'une rencontre en arrive à troubler leurs habitudes!

Donc, messieurs les ministres, nous vous consentirons un crédit qui ira jusqu'à l'emploi de la force; d'abord parce qu'au delà de la mer, un million de Français sont en jeu. Nous qui avons été — je le dis en vous regardant particulièrement, monsieur le ministre résidant — nous qui avons été des résistants de la première heure, nous n'oublions pas qu'une des choses que nous n'avons jamais pu pardonner au gouvernement de Vichy, ce fut sa résignation à abandonner le sort de deux millions de Français simplement parce que les défendre était à ce moment devenu trop incommode.

M. Marcel Plaisant. Nous ne lui avons jamais rien pardonné!

M. Léo Hamon. Nous pensons encore que la solidarité nationale n'est pas une obligation dont on se débarrasse quand la colère d'un tiers la rend trop lourde à porter. On ne largue pas comme un poids mort un morceau de la nation.

Chaque Français a droit à la solidarité effective de tous les Français. Nous l'avons pensé en 1940. Comment pourrions-nous ne pas le penser en 1956 ? (*Très bien! très bien!*)

Quelles que soient, par conséquent, les erreurs commises — et pourquoi ne pas le dire, puisque nous continuons de le penser, quelques-uns de ceux qui ont eu la confiance politique de nos compatriotes d'Algérie n'en ont pas toujours fait le meilleur usage politique — quelles que soient, dis-je, les erreurs, chaque Français qui réside là-bas a le droit au soutien de tous les Français de la métropole pour la défense de ses revendications légitimes; et, parmi ces revendications légitimes, assurément nous rangeons celle de vivre sur le territoire où l'on est né.

Quand un mouvement, dont on ne sait plus s'il est corporatif ou politique et qui fait beaucoup parler de lui en dehors de cette enceinte, prétend qu'à moins de trois générations un homme n'est pas chez lui en France, il se heurte à une tradition nationale et républicaine bien établie; mais cette même tradition veut qu'un Français ait le droit de se considérer comme chez lui en Algérie lorsqu'il a souvent dans ce pays plus de trois générations derrière lui. (*Très bien! au centre.*)

Et bien entendu, parmi les valeurs que nous avons à défendre là-bas, figure aussi la liberté d'appréciation et de jugement de nos compatriotes musulmans. Ceux-là mêmes parmi nous qui ont regretté que des manipulations électorales diverses aient faussé le sens de certaines consultations ne sauraient admettre que la terreur illégale se substitue demain à des fraudes qui ne paraissaient pas alors illégales.

Ajouterai-je que si nous étions assez légers pour laisser humilier la France dans cette affaire algérienne, c'est la République que nous aurions sacrifiée, dans ce pays même, en laissant mutiler la France. Car nous n'oublions pas qu'un régime succombe dans les désastres nationaux. Nous ne voulons pas d'un Sedan africain qui serait demain aussi funeste à la République que les Sedan de l'Est ont pu l'être dans les régimes antérieurs. (*Très bien! au centre.*)

Parce que notre tâche est de veiller à ce que la démocratie française subsiste et puisse, par ses procédés propres, faire face à l'épreuve, il ne saurait être question, pour établir la République en Algérie, de perdre la République en France.

Enfin la négociation — et je pense qu'en soi, la négociation est préférable à la force — la négociation n'est une alternative à la force que si l'on trouve en face de soi une volonté de négocier et non de défier. Oui, j'ai été pour ma part — et je ne le regrette point, dussé-je heurter certains — partisan de négocier avec les hommes qui sont aujourd'hui au pouvoir, aussi bien en Tunisie qu'au Maroc, et je pense que les choses ayant fini comme elles ont fini en Indochine, il eût mieux valu négocier plus tôt. Mais cette volonté de mesure dont ont fait preuve alors nos antagonistes, cette volonté de ne pas blesser la France et de laisser ouverte la voie de la négocation en cherchant des solutions, franchement, je n'en retrouve pas la trace dans ces tracts imbéciles et provocateurs, pétris de haine, dont la diffusion est aujourd'hui assurée, comme dans ce cortège de cruautés qui n'est pas la révolte, qui n'est pas la guerre, mais l'atrocité criminelle à force d'être aveugle, et stupide à force d'être démesurée.

Il ne faut pas nous parler ainsi. La négociation, si elle est valable, pourquoi pas ? La capitulation, jamais!

Pourtant, monsieur le ministre, tandis que la nécessaire résolution se répand lentement et gravement chez ceux-là mêmes des Français à qui elle coûte le plus dans leur intelligence et dans leur conscience, pourtant subsiste, vous le savez, comme une inquiétude, une angoisse, ce que, par avance, un homme dont j'aurais encore à évoquer ici la mémoire, notre collègue Charles Brune, appelait « le complexe d'Indochine ».

« Le complexe d'Indochine », c'est quelque chose de décourageant et d'inquiet qui tient dans l'idée qu'il faut sans doute se battre, mais qu'à vouloir se battre contre un mouvement qui serait irréversible, la lutte ne serait que la sauvegarde de l'honneur et non point le changement de l'histoire, et qu'en définitive, il faudra simplement ajouter sur nos monuments aux morts des noms nouveaux à tant d'autres.

Cette angoisse nourrie de cette expérience ne saurait nous faire renoncer à l'action; mais elle nous commande la réflexion en plus de l'action. Se battre assurément quand il le faut, mais non pas se battre n'importe comment; cela est évident, dans l'ordre militaire, cela n'est pas moins vrai dans l'ordre politique.

Ce qui est irréversible, c'est le mouvement de races qui, hier, étaient traitées en inférieures et qui, aujourd'hui, aspirent non seulement à plus de dignité individuelle, mais encore à plus d'influence collective et qu'exalte le spectacle de l'importance prise à travers le monde par cette majorité de l'humanité qui s'était donné rendez-vous à Bandoeng. Si nous voulions tenter de lutter contre cela, ce serait vain; mais notre tâche n'est pas celle-là; notre tâche est de faire que cette évolution inévitable ne se fasse pas dans l'hostilité, par l'arrachement des liens avec la France, ni par la constitution d'un bloc racial et religieux dont le fanatisme serait la seule unité.

La part de prépondérance économique, administrative et politique que doit prendre naturellement, sur le territoire où il vit, l'élément majoritaire de la population, cette part prépondérante, dis-je, nous ne voulons pas qu'elle soit trouvée par le rattachement à un Islam théocratique qui est plus préoccupé d'aventures guerrières que de solutions aux problèmes économiques et sociaux. Nous voulons qu'elle se trouve dans le cadre de la démocratie et de la coopération avec la France, une coopération qu'incarnent à la fois le million de Français d'origine européenne qui vivent en Algérie et les centaines de milliers d'Algériens musulmans qui vivent et travaillent dans la métropole où nous espérons qu'ils demeureront ou reviendront.

Pour faire que l'évolution prenne cette forme, le Gouvernement auquel vous appartenez, monsieur le ministre, possède à la fois des armes diplomatiques et des armes politiques.

Les armes diplomatiques, M. le président de la commission des affaires étrangères y a fait allusion tout à l'heure. Jusqu'à présent, la France n'avait que des adversaires parmi les populations de couleur; elle avait des adversaires parmi les pays blancs et ses alliés eux-mêmes pouvaient parfois lui être étrangement infidèles. Au lendemain du voyage que M. le ministre des affaires étrangères vient d'accomplir en Asie, nous avons l'impression que quelque chose a pu changer. Je suis de ceux qui se réjouissent sans réserve du voyage accompli aux Indes par un ministre des affaires étrangères français. Je n'oublie pas l'attention que tous les pays sous-développés prêtent aux utilisations pacifiques de l'énergie atomique — et combien l'aspiration à un désarmement permettant cette conversion pacifique de l'énergie atomique apparaît aux peuples colorés comme une de leurs revendications essentielles. Nous espérons que votre Gouvernement aura convaincu les chefs les plus écoutés de ces nations que la France ne pourrait mener pour le désarmement et la détente internationale l'action qu'ils attendent de nous si, dans le même moment, elle risque d'être poignardée dans le dos.

L'Union soviétique est devenue aujourd'hui une importante puissance du Moyen-Orient. C'est un fait, et la France n'y est pour rien. Ce que n'avaient pu obtenir des années de propagande communiste, la folle politique du pacte de Bagdad y a

abouti en quelques mois par la fourniture des armes du bloc soviétique. L'Union soviétique, qu'on le veuille ou non, est installée par son influence aux bords de la Méditerranée.

Il ne sera plus possible d'assurer le *statu quo* et la paix dans cette région du monde sans un moratoire des livraisons d'armement qui, aujourd'hui, ne peut plus être tripartite, mais quadripartite. Nous pensons que la diplomatie de votre Gouvernement saura faire ressortir à l'Union soviétique que si l'on reconnaît ses positions, comme il faudra y venir, il faudra en même temps qu'elle reconnaisse ses responsabilités, et qu'elle admette que la France ne serait pas libre de peser de son poids dans le sens de la paix si elle avait, en même temps, le sentiment d'être déchirée par une guerre intérieure. Si nous devons, si nous pouvons servir la paix en dehors, il faut nous aider à la servir au dedans. Si le cercle des amis de la France s'élargit comme nous le voulons — il faut qu'elle y trouve de nouveaux concours. Mais quelque importantes que puissent être ces conventions, en définitive, le salut de l'Algérie ne sera cherché et trouvé ni auprès de l'Union soviétique, ni auprès de l'Amérique ou de la Grande-Bretagne, ni auprès des pays arabes, et il y a même peut-être quelque paresse d'esprit à déléguer aux autres le soin de résoudre un problème dont, en fin de compte, la responsabilité nous incombe à nous-mêmes.

Nous avons vécu, monsieur le ministre, les temps de l'illégalité et, nous le savons, ce qui fait la force des maquis, aux effectifs toujours squelettiques, c'est peut-être le courage de ceux qui combattent et leur résolution, peut-être aussi la terreur qu'ils inspirent, mais aussi et davantage encore cette sorte de consentement des populations, cet assentiment des hésitants eux-mêmes par lequel celui-là même qui ne combat pas aux côtés du maquis lui confie une part de ses espérances et de ses revanches.

La force que vous allez détenir doit briser la terreur que répand le maquis. Mais elle n'aurait rien fait si on laissait subsister ce complexe de frustration et ce sentiment d'impuissance de la démocratie occidentale qui ferait que, dans la stérilité de la légalité, le misérable confierait ses espérances à l'illégalité.

M. le rapporteur. Très bien!

M. Léo Hamon. Si nous ne changeons pas cela, les pires scélérats abattus sous les coups de nos forces risqueraient, par une de ces transpositions dont l'imagination populaire est coutumière, d'apparaître comme des martyrs, en attendant de trouver des vengeurs. Vous n'auriez pas accompli ce pour quoi ces pouvoirs méritent de vous être donnés.

Aussi bien, vous l'avez reconnu, le *statu quo* administratif et agraire ne saurait en aucune manière être maintenu derrière le rideau de la force. Mais, permettez-moi de vous le dire, monsieur le ministre, le *statu quo* agraire et administratif n'est plus aujourd'hui le seul en cause. Les mesures mêmes qui, intervenues en temps voulu, il y a quelques années, par l'appel de plus nombreux autochtones dans les administrations, dans les assemblées délibérantes, les mesures mêmes qui, prises en temps opportun, auraient évité cette cristallisation d'opinion autour du maquis et de l'illégalité, êtes-vous sûr qu'elles soient aujourd'hui suffisantes pour défaire cette cristallisation ?

Et puisque je m'expose à présent à prononcer des paroles qui pourraient étonner et troubler quelques collègues ici présents, ils ne m'en voudront pas d'emprunter encore une fois mes citations à un homme avec qui quelques-uns d'entre nous ont pu s'opposer dans cette assemblée, mais dont nous avons tous reconnu la probité intellectuelle.

« Nous devons, disait M. Brune, dans une de ses dernières interventions, nous devons nous rappeler que la façon la plus triste de dilapider son patrimoine est de le dilapider par avarice; je parle ici de l'avarice de l'esprit et du cœur. »

Et parlant ensuite de la nécessité de conserver les droits légitimes des Français installés en Algérie, il ajoutait, permettez-moi de vous le rappeler: « Ce maintien de leurs droits ne peut être assuré par le système, aujourd'hui considéré comme inique par les Algériens et par tout vrai démocrate, du double collège. »

Mes chers collègues, ce sont là des questions dont il semble qu'une commune timidité conseille aujourd'hui à beaucoup l'ajournement. Ayons le courage de les rappeler au contraire.

Il y a vingt-cinq ans, un ministre des affaires étrangères, apôtre de la paix, s'écriait: « Faudra-t-il donc mourir pour être sincère ? »

Faudrait-il, monsieur le ministre, être déjà touché du doigt de la mort pour avoir le courage de penser, d'énoncer et de décider les mesures nécessaires, quels que soient les égoïsmes particuliers qu'elles peuvent déranger ?

Je comprends, monsieur le ministre, la complexité de votre tâche et cette situation difficile d'un homme appelé à parler et à agir au milieu des angoisses et des colères également déchaînées, mais — je le pense et le dis — il ne faut à aucun prix que nous donnions l'impression de vouloir employer la force pour conserver le *statu quo* politique. Il ne faudrait pas, après avoir donné quelques jours aux insurgés pour déposer les armes, paraître requérir des mois et des années pour rompre avec les amarres d'un passé dépassé, mauvais et révolu, et qui doit être profondément réformé.

C'est seulement en prenant, par les pleins pouvoirs ou par tout autre procédure parlementaire, les initiatives appropriées que vous réussirez à mobiliser le facteur précieux du temps pour le ralliement des populations musulmanes, car il n'est pas possible d'exclure à la fois l'hypothèse d'un état fédéral et l'hypothèse du collège unique. Il n'est pas possible, ayant tous convenu de la légitimité du collège unique, aussi bien dans les propositions — faut-il le rappeler ? — de votre prédécesseur, M. Soustelle, que dans les déclarations de M. le président du Conseil, il n'est pas possible, dis-je, ayant énoncé les exigences de la sagesse politique, de remettre indéfiniment le soin d'y satisfaire.

J'entends bien qu'il peut paraître difficile de promouvoir un certain nombre de mesures au moment où nos compatriotes d'origine européenne sont légitimement émus par les coups, les attentats, les massacres qui les atteignent, mais l'emploi de la force qui vous est confiée serait mauvais, et inopérant par surcroît, si vos pouvoirs ne vous permettaient pas, tandis que vous rétablirez l'ordre, d'user de cette tranquillité nouvelle apportée dans les esprits pour accomplir demain les grandes réformes politiques libérales devant lesquelles d'aucuns hésitent aujourd'hui.

J'ajoute que si le Gouvernement auquel vous appartenez a réitéré l'offre d'élections libres et démocratiques et si — j'en suis persuadé — vous demeurez fidèle à cette promesse, vous savez qu'elle ne peut recevoir son effet en un instant.

Car vous savez parfaitement que, préalablement à la tenue d'élections, il faut résoudre des problèmes de loi électorale, des problèmes de collège unique, des problèmes de circonscriptions et peut-être même le problème d'un programme minimum commun, propre à permettre à une volonté majoritaire de se dégager, programme commun faute duquel les élections risqueraient de n'être que le plébiscite des plus outranciers. Vous savez que les élections couronneront la négociation politique et n'en dispenseront pas. Vous savez et nous savons — et c'est pourquoi nous vous accordons ces pleins pouvoirs — que cette négociation politique n'est pas possible en un instant, que cette perspective nouvelle doit être progressivement dégagée. C'est pourquoi je souhaite que, quand votre force sera grande, en même temps qu'elle frappera dur, vous guetterez et favoriserez aussi tout ce qui pourrait constituer ou amener un changement d'atmosphère.

Si, demain, ceux qui nous sont opposés reviennent à ces lois de la guerre dont ils nous demandent l'observation en s'en dispensant eux-mêmes, si, demain, la mesure reparaît chez quelqu'un, que votre force ne vous fasse pas négliger cette évolution. Si, demain, nous voyons en face de nous tourner l'engrenage de l'apaisement au lieu de l'engrenage de l'exaspération, si la maîtrise de soi commence à succéder aux surenchères de la violence, il faut que la France ne laisse personne marcher seul dans la voie de la raison.

Il faut vous demander, monsieur le ministre, l'attention à tout ce qui pourrait traduire, en Algérie, une modification de comportement, l'insistance à profiter, pour accélérer les réformes, de tout recul de la crainte chez nos compatriotes européens, la diligence pour profiter de tout pas en avant vers le rétablissement d'un ordre qui, pour nous, est l'ordre républicain, la diligence, dis-je, à en profiter pour accomplir des progrès démocratiques et promouvoir des réformes profondes, politiques, je le répète, et non seulement sociales ou administratives. Ainsi vous vous attacherez à ressusciter des interlocuteurs valables.

Car si, aujourd'hui, vous devez écarter la négociation par le motif qu'il n'y a pas d'interlocuteur valable si, devant le déchaînement des passions, les hommes politiques musulmans les plus valables se sont tus, nous n'oublions pas que la volonté de la France doit être de trouver devant elle demain des hommes politiques libres et valables avec lesquels la conversation sera possible et féconde.

Car à ceux qui disent oui dans les heures de la facilité et défaillent dans les heures de la difficulté, vous préférerez, du moins je l'espère, monsieur le ministre, les hommes politiques auxquels il arrive de s'opposer à nous, mais avec lesquels on peut ensuite s'entendre utilement. Ainsi par l'atten-

tion à toute possibilité de contacts humains, par l'encouragement à tout ce qui réduirait la cruauté du combat et le ramènerait d'abord à un conflit ayant trouvé ses lois, en attendant de le ramener à la paix, par la preuve d'une volonté de réformes profondes de la France, votre politique aura pour but de montrer qu'il est possible de s'entendre, non pas, certes, sur la rupture des liens avec la France, mais, dans le cadre de la démocratie et de la solidarité française, sur ce qui est l'essence de la loi démocratique, c'est-à-dire la prépondérance de la majorité, du plus grand nombre, dans le respect des droits des minorités. Ainsi ferez-vous de la paix et de la démocratie une création continue.

Pour conclure notre réflexion sur la tragédie présente, laissez-moi évoquer, monsieur le ministre, la pensée, amère et ardente à la fois, du grand janséniste Blaise Pascal. Paraphrasant ce qu'il écrivait des rapports de la justice et de la force, je vous dirai: « Vous nous demandez aujourd'hui de faire que la justice soit forte. Nous vous en consentirons les pouvoirs à la condition que vous n'oubliez jamais de faire aussi que la force soit juste ». (*Applaudissements sur de nombreux bancs à gauche et sur divers bancs à droite et au centre.*)

M. le président. La parole est à M. de Maupeou.

M. de Maupeou. Mes chers collègues, comptant à l'issue de ce débat voter les pouvoirs spéciaux qui nous sont demandés, je le ferai sans enthousiasme. Je jouerai la carte, comme on lance un atout pour tenter une impasse un peu audacieuse et sans être convaincu à l'avance que ce soit un atout maître.

Il s'agit là pour moi d'un vote difficile. Je ne puis le justifier, et je m'en excuse auprès de vous, qu'en montant à cette tribune, car je ne saurais envisager de voter les pouvoirs spéciaux au Gouvernement sans lui indiquer au préalable l'orientation suivant laquelle je voudrais le voir s'en servir.

Je voudrais envisager d'abord, très brièvement et d'une façon tout à fait générale, les perspectives politiques que peut offrir le texte qui nous est soumis. Oh! Je sais bien que beaucoup d'entre vous penseront que ce n'est pas le lieu de le faire et que les pouvoirs demandés par le Gouvernement ne se situent pas dans le plan politique. C'est vrai, mais la mise en œuvre d'un plan cohérent d'industrialisation, la réorganisation des collectivités locales, la réorganisation administrative, l'accession à la petite propriété rurale, etc., toutes ces têtes de chapitres qui sont mentionnées dans le texte de loi que nous examinons, toutes ces réformes administratives, économiques et sociales auxquelles le Gouvernement va être libre de procéder, peuvent-elles se situer ailleurs que dans une perspective qui, pour lointaine qu'elle puisse être, est cependant une perspective politique ? Ces réformes peuvent-elles utilement s'accomplir sans une idée directrice, sans que soit envisagée la solution politique qui fixera l'étroite union de nos départements algériens avec nos départements métropolitains ?

Aussi, je tiens à prendre date, ce soir, pour préciser la seule voie qu'il me semble possible de suivre en la matière. Sans préjuger encore de l'organisation interne de nos départements algériens, qui devra harmoniser les droits de tous les Français, qu'ils soient chrétiens ou musulmans, je crois que la solution des rapports entre l'Algérie et la France métropolitaine — et j'entends bien qu'il n'y a qu'une seule France — ne pourra se trouver qu'ici, je veux dire au Parlement, par une réforme audacieuse de notre Constitution.

Nous vivons depuis cent soixante ans sur la notion jacobine d'une république « une et indivisible ». Je crois qu'une telle notion est aujourd'hui dépassée et que, si elle a pu être utile, elle est actuellement — c'est le moins qu'on puisse dire — une notion sclérosée. Qu'on me traite de Girondin, je l'accepte et je suis profondément convaincu que la République française doit devenir une république fédérale décentralisée; c'est à ce prix, et à ce prix seul, que nous assurerons la permanence de la France dans le monde.

Si l'on peut concevoir utilement une confédération française avec des pays tels que la Tunisie et le Maroc auxquels nous avons, avec une hâte peut-être un peu trop généreuse, accordé l'indépendance, c'est sous la forme d'une fédération — et je souligne à dessein l'opposition entre les deux termes de « confédération » et de « fédération » — qu'il faut concevoir désormais la vie même de la France, de la France métropolitaine, de la France algérienne, plus loin de la France africaine, de la France outre-mer, en un mot de la France tout entière.

Seule, en effet, la solution fédérale aura la souplesse nécessaire pour unir des territoires divers par leur nature même, divers par leur degré d'évolution, en réservant à chacun d'eux la législation qui lui convient, une législation évolutive mais adaptée, à chacun de ses stades, à la réalité.

Faut-il rappeler qu'en métropole même certains de nos départements, ceux d'Alsace, n'ont pas entièrement le même régime que les autres ? Faut-il évoquer l'exemple de notre jeune sœur, la République italienne qui sagement a su grouper des régions diverses — Sardaigne, Sicile, vallée d'Aoste, Trentin — dans une fédération dont elle constate tous les jours l'heureux fonctionnement ?

Je ne m'appesantirai pas davantage sur cette question et sur les réformes que nécessitera une telle politique, mais je demande au Gouvernement d'y songer; je lui demande de préparer lui-même et de proposer demain au Parlement une réforme profonde de notre Constitution dans le sens fédéral que je viens d'indiquer.

Vous pensez peut-être, mes chers collègues, que le moment n'est pas venu d'en parler, que le premier objectif à atteindre est d'abord le rétablissement de l'ordre en Algérie; je le sais et j'y arrive. Ce sera la seconde partie de mon propos. Mais quand l'ordre sera rétabli, il sera trop tard pour improviser les solutions politiques: elles doivent être prêtes et c'est dès maintenant, je tenais à le dire ce soir au Gouvernement, qu'il faut les préparer.

Rétablir l'ordre d'abord. Les orateurs qui m'ont précédé et ceux qui ont pris part au long débat de l'Assemblée nationale ont déjà traité de cette question. Aussi, ne la reprendrai-je pas dans son ensemble. Je me contenterai seulement de poser quelques questions au Gouvernement sur des points particuliers.

Je voudrais d'abord vous demander, messieurs les ministres, dans quelles conditions vous pouvez exercer une surveillance efficace sur le départ des travailleurs musulmans, dont le rythme s'est accéléré d'une façon inquiétante depuis un mois et notamment depuis l'odieuse manifestation de samedi dernier. C'est là, me direz-vous, une question secondaire, j'en conviens. Encore serais-je heureux d'apprendre quelles mesures sont prises pour empêcher ces travailleurs, à leur arrivée en Algérie, de rejoindre les rangs de ce qu'il faut bien appeler malheureusement l'armée des rebelles.

D'autre part, messieurs les ministres, j'ai été le premier à applaudir à la fermeté de certaines déclarations de M. le président du conseil sur les nouvelles consignes données à nos troupes; j'ai applaudi aux déclarations non moins fermes que j'ai pu entendre à plusieurs reprises de votre part, monsieur le ministre de la défense nationale, et de votre part, monsieur le secrétaire d'Etat à la guerre, sur le même sujet.

J'ai lu au *Journal officiel* le passage du discours prononcé à l'Assemblée nationale par M. le président du conseil, où il repoussait avec indignation, en les traitant de mensongères, certaines affirmations parues dans la presse: « Est-il tolérable... » — a dit M. le président du conseil — « ... qu'on affirme aux Français d'Algérie que le Gouvernement et le commandement français ont interdit de poursuivre les assassins, alors qu'on sait pertinemment que c'est faux ? »

Alors je vous demande, messieurs les ministres, si vous vous êtes assurés de la transmission des ordres donnés par le Gouvernement, si vous avez pu vérifier qu'ils étaient bien parvenus à tous les échelons de la hiérarchie militaire. Je vous le demande, car je connais malheureusement quelques faits précis et très récents qui semblent démontrer que notre armée n'est pas encore au courant de ces nouvelles consignes.

Il y a une quinzaine de jours, un jeune aviateur du contingent a vu de loin, mais de ses yeux — le fait se passait près du camp de Boufarik — des fellagha abattre des poteaux télégraphiques. Personne n'est intervenu pour les interrompre dans leur besogne de sabotage, ni pour les poursuivre. Il n'y avait, paraît-il, pas d'ordre! Vers la même époque, un chef d'escadron qui avait fait tirer à blanc — je dis bien à blanc — sur des rebelles...

M. René Dubois. C'est une façon de faire la guerre!

M. de Maupeou. ... a été appelé chez le général et menacé d'être muté. (*Mouvements divers.*) Ce n'est qu'à l'intervention énergique de son colonel qu'il doit d'avoir pu conserver son poste.

Sans doute pourrait-on citer bien d'autres faits. Je ne veux pas alourdir cet exposé et d'ailleurs je ne veux citer que des faits dont je suis sûr.

Je tiens à reconnaître objectivement que le Gouvernement a hérité en Algérie d'une situation militaire difficile, qu'il n'a pas créée. Je tiens à le féliciter de la fermeté dont il a déjà fait preuve en paroles, mais il faut maintenant passer aux actes et l'un des plus importants est de donner à nos soldats des consignes précises, de les laisser libres de se servir de leurs

armes, non seulement pour se défendre, mais aussi pour attaquer. Vous attendiez peut-être, messieurs les ministres, pour user nettement de votre autorité, les pouvoirs spéciaux que nous sommes en train de voter.

M. Maurice Bourgès-Maunoury, *ministre de la défense nationale et des forces armées.* Voulez-vous me permettre de vous interrompre ?

M. de Maupeou. Je vous en prie.

M. le président. La parole est à M. le ministre de la défense nationale avec l'autorisation de l'orateur.

M. le ministre de la défense nationale. Lorsque j'étais ministre de l'intérieur et lorsque le général Kœnig était ministre de la défense nationale, nous avons signé une circulaire extrêmement précise sur ce point et il n'y avait absolument aucune échappatoire possible. Ce qui s'est passé ces tout derniers temps, je ne puis l'indiquer exactement, mais je vous confirme qu'à cette époque tout militaire qui se serait permis une action comme celle que vous indiquez aurait été passible d'une sanction.

Il est invraisemblable qu'en Algérie des militaires puissent dire qu'ils n'ont pas l'ordre de tirer et qu'ils sont l'objet d'une punition s'ils tirent à blanc. Je ne connais pas d'exemple de punitions qui auraient été infligées dans de telles circonstances. En tout cas, je veillerai à ce que de tels actes, s'ils se produisaient, soient sévèrement punis. (*Applaudissements sur quelques bancs au centre et à gauche.*)

M. Max Lejeune, *secrétaire d'Etat aux forces armées (terre — affaires algériennes).* Des militaires ne peuvent être punis pour avoir tiré à blanc.

M. de Maupeou. Je ne puis, ici, vous donner le nom du général, mais je suis à votre disposition pour vous le fournir.

Je disais donc qu'il faut maintenant passer aux actes et que le Gouvernement attendait peut-être, pour user nettement de son autorité, d'avoir les pouvoirs spéciaux dont nous discutons ce soir. Nous allons vous les donner, mais le premier usage que vous devez en faire est de rendre à l'armée les moyens de sa haute mission et d'abord de permettre à nos soldats de se conduire en soldats.

Au sujet des effectifs, M. le président du conseil a déclaré à l'Assemblée nationale — je reprends le *Journal officiel:* « Je ne veux pas citer de chiffres, ... mais je peux affirmer sans crainte d'un démenti que, malgré la relève et les mesures prises pour remplacer les troupes locales, il y a aujourd'hui un peu plus d'hommes en Algérie que le jour où nous sommes entrés en fonction ».

Or j'ai reçu tout récemment d'un autre chef d'escadron que je connais bien une lettre en date du 9 mars dont je veux citer la phrase suivante: « On dit que l'on augmente les effectifs ici; on se moque de nous... » — j'édulcore son vocabulaire — « ...Je sais, pour ma part, que je libère deux hommes pour en récupérer un seul à la place ».

Evidemment, entre ce chef d'escadron, qui n'a nécessairement qu'une vue partielle des choses, et messieurs les ministres, je préfère croire MM. les ministres. Mais je pense aussi pouvoir affirmer sans malice — elle serait d'ailleurs déplacée dans une discussion aussi grave — que M. le président du conseil a bien fait de ne pas citer de chiffres car cet « un peu plus d'hommes » dont il dit disposer en Algérie doit être vraiment assez peu actuellement.

Ceci pour en venir à exprimer au Gouvernement ma conviction profonde que l'heure arrive des grandes décisions. Il faut que vous lanciez tout le poids militaire nécessaire en Algérie, ou la France la perdra. La démobilisation du premier contingent de la classe 1954 a été à mon avis une erreur. Je le dis très simplement, comme je le pense. Elle est en cours, je n'y reviendrai pas sinon pour constater tout de même l'insuffisance de nos effectifs. Ce sont environ 60.000 hommes qu'il vous faudra trouver d'ici le mois de mai. Où les prendrez-vous ? En Allemagne ?

M. le secrétaire d'Etat aux forces armées (terre, affaires algériennes). Je demande la parole.

M. le président. La parole est à M. le secrétaire d'Etat.

M. le secrétaire d'Etat aux forces armées (terre, affaires algériennes). Monsieur le sénateur, je ne puis pas vous laisser affirmer qu'il faudra attendre le mois de mai pour que la relève de la classe 1954-1 soit opérée en Afrique du Nord. Il y a quelques semaines, le Gouvernement a décidé de libérer cette classe. Elle compte des hommes qui, en Afrique du Nord, accomplissaient leur service militaire, depuis le premier jour, qui n'avaient eu aucune permission et qui entraient, au moment où la décision a été prise, dans leur vingt-deuxième mois de service. Ils manifestaient une certaine lassitude physique, bien que leur moral n'ait été à aucun moment atteint. (*Très bien! très bien!*)

Le Gouvernement a jugé nécessaire de libérer la classe 1954-1 et, contrairement à ce qui avait été fait lors de la libération de la classe précédente, il a décidé de libérer d'abord les hommes servant en Afrique du Nord, ensuite ceux qui faisaient leur temps en Allemagne et dans la métropole, la libération de la classe 1954-1 se déroulant pendant tout le cours du mois de mars pour les premiers et, pour les autres, dans le cours du mois d'avril.

Cela aboutira, en fait, pour ces jeunes gens à deux ans de présence sous les drapeaux. Je vous prie de bien songer à cela! Il faut tout de même voir la réalité telle qu'elle se présente. Mais je dois ajouter — je l'ai rappelé au général commandant la 10e région — qu'il avait été entendu que les effectifs de la classe 1954-1 ne quitteraient pas l'Afrique du Nord avant d'avoir été remplacés nombre pour nombre. (*Très bien! très bien!*)

Quelles que soient les nécessités du transport, par bateau ou par avion, j'ai rappelé ce matin au général commandant la 10e région qu'il n'avait le droit de libérer des hommes de la classe 1954-1 avant que les effectifs de remplacement soient arrivés.

Je dois indiquer également au Sénat que nous avons enregistré au cours de ces dernières semaines un certain fléchissement dû à la propagande et à la fatigue d'hommes qui ont combattu — depuis de nombreuses années — dans les unités de tirailleurs Nord-Africains. Ces unités ont été retirées d'Algérie et certaines d'entre elles ont été transférées ou ont regagné l'Allemagne ou la métropole. Elles ont été remplacées nombre pour nombre.

Je dois rappeler également que nous avons connu en Algérie des manifestations il y a quelques semaines, au moment où les disponibles et les réservistes de la métropole avaient été libérés. Elles se sont terminées par l'envoi d'ordres du jour à tous les membres du Gouvernement et aux préfets d'Algérie, demandant la libération des disponibles et des réservistes algériens. Ces effectifs sont en voie de démobilisation; cela représente, pour l'ensemble des tirailleurs Nord-Africains qui quittent l'Algérie et pour l'ensemble des disponibles et réservistes algériens de souche, 30.000 hommes qui sont remplacés nombre pour nombre. Il est évident que, si cette opération sur les troupes musulmanes et sur les disponibles et réservistes Nord-Africains, n'avait pas dû être faite au cours du mois de mars, nous aurions eu fin mars un effectif bien supérieur au chiffre actuellement prévu.

Mais je rappelle que le Gouvernement a pris la décision d'envoyer en Algérie la septième division mécanique qui était stationnée en Allemagne. Cette division va rejoindre avant la fin du mois l'Algérie. J'insiste sur ce point. Elle apporte là-bas un élément de choc, un élément de souveraineté dont on n'a pas le droit de discuter la valeur, avec une puissance de feu suffisante et des possibilités de déplacement qui lui permettront d'aller d'Alger à Constantine et même à Tunis ou de l'autre côté d'Alger, à Oran, même à Oujda et à Taza dans des conditions record au point de vue militaire. (*Très bien! très bien!*)

Ayant donné toutes ces explications dans leur détail, n'ayant caché aucun fait, même ennuyeux, à la commission de la défense nationale, je crois que le Conseil de la République peut avoir confiance dans les mesures que nous avons prises au cours du mois de mars. Je n'aurai pas l'imprudence de dire que le Gouvernement est à l'abri de tout péril. Non, un gouvernement n'est jamais à l'abri d'aucun péril dans une situation comme celle que nous connaissons présentement. Mais je dis que nous n'attendrons pas le mois de mai pour remplacer la classe 1954-1. A la fin du mois ce sera réglé. Elle ne partira pas si les effectifs de remplacement ne sont pas sur place. Ce sont là les ordres qui ont été donnés.

Au cours de ces dernières heures, certains journalistes ont voulu trouver entre mon attitude et celle de mon collègue et ami, M. le ministre résidant, je ne sais quelle opposition. Il n'y a pas d'opposition. Il y a une attitude unique du Gouvernement, qui veut donner tous les moyens à son ministre résidant. La mission statique sera renforcée au plus haut point; mais elle ne vaudra que si elle est accompagnée d'une mission opérationnelle d'unités extrêmement mobiles, car ce n'est

jamais en restant sur la défensive qu'on a réglé des problèmes comme celui qui se pose actuellement.

Plusieurs voix à droite. Enfin!

M. le secrétaire d'Etat aux forces armées (terre, affaires algériennes). L'accord entre M. le ministre résidant et moi-même est complet. Je regrette simplement, comme lui, que nous n'ayons pas les moyens de mettre à sa disposition davantage d'effectifs qui seraient nécessaires pour parfaire le quadrillage de sécurité qui est, en fait, un quadrillage de souveraineté. En ce qui concerne la sécurité, elle ne pourra être atteinte que si les missions opérationnelles sont assurées au maximum. Sinon, craignez que ce quadrillage de souveraineté ne devienne purement et simplement une grande armée plus ou moins au repos qui renouvellerait sur la terre d'Afrique ce que nous avons vécu de 1939 à 1940 pendant une période qu'on a appelée chez nous, d'une expression cruelle, « la drôle de guerre ».

C'est pour cela que nous sommes unanimement décidés au Gouvernement à faire en sorte que les effectifs soient portés au maximum, non seulement en Algérie, mais également au Maroc et en Tunisie car, comme je l'ai dit à l'Assemblée nationale, la présence militaire française doit être continue de Rabat à Gabès; sinon, il n'y aurait plus pour nous aucune sécurité en Algérie.

Je puis donc affirmer que, depuis le début de février, M. le ministre de la défense nationale, mes collègues secrétaires d'Etat et moi-même avons développé avec le maximum d'énergie une action commune pour vous apporter, et surtout pour apporter au pays les forces nécessaires en vue de l'action qui est aujourd'hui indispensable. (*Vifs applaudissements sur de nombreux bancs à gauche, au centre et à droite.*)

M. de Maupeou. Il n'a jamais été dans mes habitudes, vous le savez, monsieur le ministre, de faire une critique autre que constructive et je me félicite de ce que mes paroles aient été l'occasion de la déclaration que vous venez de faire. Le Conseil de la République vous a montré par ses applaudissements avec quelle satisfaction il accueillait votre affirmation suivant laquelle aucun homme ne partirait d'Afrique du Nord sans être remplacé. Je tiens à le souligner et à vous applaudir moi-même.

Mais, s'agissant de la question des effectifs, si vous parvenez à maintenir ou même à augmenter légèrement ceux actuellement présents en Algérie, je crois qu'ils seront encore insuffisants pour résoudre le problème vite et définitivement. Il faut donc peut-être trouver de nouveaux effectifs et c'est ce que je voudrais, en terminant, rapidement examiner.

A ce sujet, je voudrais d'abord poser une question précise au Gouvernement. On vous a rappelé à l'Assemblée nationale que les Algériens d'origine métropolitaine demandent leur mobilisation. Ils l'ont réaffirmé, hier encore, si je ne m'abuse, à Paris, par la voix d'un de leurs représentants qualifiés. Accueillerez-vous leur requête et sous quelle forme ?

Deux solutions au moins semblent pouvoir s'offrir à vous. Celle d'une sorte de garde nationale où chacun, mobilisé sur place, défendrait sa maison, son village, et surtout sa vie et celle des siens. L'autre solution est celle de commandos qui, connaissant parfaitement le pays où ils auront à opérer, n'auront pas besoin d'un long entraînement. C'est à vous de choisir. Dans le premier cas, vous aurez plus d'effectifs, mais de tous âges, et des effectifs surtout défensifs. Dans le second, vous en aurez moins et d'une plus grande valeur offensive. Les deux solutions d'ailleurs ne sont peut-être pas inconciliables.

En tout cas, je vous demande d'accueillir la demande de nos compatriotes d'Algérie. Il est normal qu'ils soient les premiers à défendre le sol de la France algérienne alors que, pour le moment, l'administration, se retranchant derrière des règlements dont je ne soulignerai pas l'ironie, leur refuse trop souvent la simple autorisation de port d'armes, ce qui est véritablement un comble!

Mais ce n'est pas encore avec eux que vous atteindrez les effectifs nécessaires. D'après plusieurs déclarations, M. le président du conseil ne semble pas être convaincu de la nécessité d'augmenter le chiffre global des effectifs militaires stationnés en Afrique du Nord. Il semble consacrer uniquement ses efforts et ceux du Gouvernement à l'adaptation des effectifs existants aux tâches qui leur incombent ou qui vont leur incomber. Je tiens d'ailleurs à dire au passage que je partage entièrement les vues du Gouvernement sur ce point et que je félicite le ministre de la défense nationale et les secrétaires d'Etat, notamment le secrétaire d'Etat à la guerre, de l'immense effort que je me plais à reconnaître et qu'ils ont déjà entrepris dans ce sens de l'adaptation des armements aux missions de notre armée d'Algérie.

Sans doute, par exemple, la multiplication des hélicoptères, dont vous avez immédiatement passé les commandes, et qui a été évoquée tout à l'heure par notre collègue, M. Henri Barré, rendra-t-elle les plus grands services. Mais, si adaptés que puissent être le matériel et l'organisation des troupes, les effectifs de celles-ci resteront encore notoirement insuffisants.

Le plan de renforts ininterrompus que vous avez mis au point et que nous ne connaissons pas encore, monsieur le secrétaire d'Etat, pour ingénieux qu'il puisse être — et je n'en doute pas — vous donnera-t-il ces 100.000 hommes supplémentaires qu'on vous a demandés et qui semblent nécessaires pour résoudre le problème ?

Si cela n'est pas possible, alors, me direz-vous, que faut-il faire ? Faut-il rappeler des classes ? Oui, monsieur le ministre, si c'est nécessaire!

Je suis persuadé, d'ailleurs, bien que M. le président du conseil s'en soit encore récemment défendu, qu'il y pense et que, pour employer les termes dont il s'est servi hier au cours du dîner du syndicat des journalistes de province, il envisagerait une telle mesure « dans l'avenir, si elle était indispensable ». Mais craignez que dans l'avenir il ne soit trop tard. C'est ce soir que commence l'avenir. C'est maintenant ou jamais que, pour être efficace et déterminante, la décision doit être prise, messieurs les ministres.

Je comprends, croyez-le bien, vos scrupules. Aussi voudrais-je que le vote que nous allons émettre en vous donnant des pouvoirs spéciaux vous libère de vos hésitations. L'heure est trop grave pour hésiter encore.

L'opinion française commence heureusement, comme l'ont dit mieux que moi à cette tribune M. Marcilhacy et M. le président de la commission des affaires étrangères, l'opinion française, dis-je, commence heureusement à se réveiller et à réaliser l'urgence des options nécessaires. Nous vous aiderons de tout notre pouvoir à éclairer cette opinion que vous redoutez peut-être et à lui faire comprendre que demain il pourrait être trop tard pour agir et que ce sont d'autres sacrifices, mais beaucoup plus lourds et beaucoup plus durables, qu'il faudrait alors nous imposer. (*Applaudissements au centre, à droite et sur divers bancs à gauche.*)

M. le président. La parole est à M. Georges Laffargue.

M. Georges Laffargue. Monsieur le président, c'est certes une cruelle, mais aussi impitoyable réalité de proclamer que l'Algérie est en péril et, avec elle, c'est le destin de l'Afrique et l'avenir même de la France qui sont en cause.

En face d'une situation aussi redoutable que celle que nous vivons, il est trop tard pour nous attarder au partage des responsabilités. Chacun en porte vraisemblablement sa part, mais ce qui est hors de doute, c'est que la perte de l'Algérie nous frapperait tous uniformément. Aucune partie de la nation, aucune classe de la société n'échapperait au lendemain d'une telle aventure.

L'Assemblée nationale vient de vous accorder les pleins pouvoirs que vous avez sollicités et, à une écrasante majorité, le Conseil de la République la suivra, mais peut-être désirez-vous savoir dans quelles conditions et dans quel climat nous allons vous déléguer les pouvoirs les plus exceptionnels qu'ait jamais sollicités un gouvernement d'une assemblée républicaine ?

Chacun ici connaît la qualité du patriotisme de M. le président du conseil. Personne, monsieur le ministre résidant, n'ignore votre volonté ni ne craint que votre caractère ne soit pas à la mesure des terribles responsabilités qui pèsent désormais sur vos épaules. Vous siégiez hier, l'un et l'autre, au sein d'un grand parti politique et l'injure serait gratuite qui vous solliciterait d'abandonner une parcelle de votre idéal.

M. Léonetti. Très bien!

M. Georges Laffargue. Mais vous êtes aujourd'hui le Gouvernement de la France, de la République une et indivisible. S'il est un domaine où le choix d'une politique bipartisane doit s'imposer, l'heure est arrivée, mes chers collègues, d'ignorer tout ce qui nous séparait hier et de nous rassembler étroitement autour de tout ce qui doit désormais nous unir.

Nous voici donc dans l'obligation de rétablir l'ordre, c'est-à-dire la sécurité pour chacun, et de réaliser des réformes si longtemps différées ou ignorées.

Nous n'acceptons pas la politique des « préalables », dont nous avons, dans des heures récentes, constaté l'effroyable vanité. Votre choix est fait et nous l'approuvons. C'est la simultanéité de l'effort qui seule est concevable.

M. Léonetti. Très bien ! très bien !

M. Georges Laffargue. L'ordre et les réformes vont de pair, sinon vous n'aboutirez pas. Il n'y aura pas de réforme dans l'insécurité et dans l'anarchie, mais vous ôteriez tout leur sens aux rudes mesures indispensables au maintien de l'ordre si vous n'affirmiez dans le même temps la volonté de la France de construire une communauté rénovée. (*Applaudissements à gauche, au centre et à droite.*) où Français et Musulmans soient chaque jour plus intimement associés dans la gestion et l'épanouissement d'un patrimoine commun sur lequel les uns et les autres possèdent des droits indiscutables qui comportent comme corollaire des devoirs étroitement solidaires.

Parlons d'abord de l'ordre, si vous le voulez bien, mais de l'ordre et non de la répression, et détruisons une légende qui, hélas! a largement dépassé le cadre de nos frontières. Nous ne sommes pas en présence de l'explosion d'un nationalisme qui aurait surgi du fond des douars et des mechtas, comme l'explosion naturelle d'une révolte trop longtemps contenue, mais en face d'une entreprise qui plante ses racines hors du sol algérien.

M. Soustelle, dans un remarquable discours nourri d'impitoyables précisions, nous a apporté la preuve que c'est au Caire que se trouve la trame du complot. Mes chers collègues, quelle étrange dérision ! Ce sont les pays de la Ligue arabe, gouvernements de théocratie, qui viennent instruire le procès de la démocratie ! Ce sont des régimes de féodalité aux opulents contrastes, ceux des palais aux mille et une nuits dans le voisinage des fellahs les plus misérables de l'Afrique tout entière, qui viennent dénoncer le colonialisme ! Ce sont des terres, d'où la chronique récente nous a appris que l'esclavage n'est pas totalement banni, qui viennent faire le procès de la patrie de Schoelcher ! (*Applaudissements.*)

Quel combat nous livre-t-on ? Celui de la peur, celui du chantage. Prenez la liste des massacres. Ce sont le postier, l'instituteur, le forestier, l'ouvrier agricole, le petit fermier, qui viennent en tête du bilan. C'est tout ce qui touche de près ou de loin à la France, tout ce qui nous montre fidélité ou compréhension, dans le monde musulman, qu'il faut abattre sans merci. La Ligue arabe assassine plus d'Arabes que d'Européens.

Au centre. Bien sûr!

M. Georges Laffargue. A quoi s'attaque-t-on ? Aux écoles, aux récoltes, aux mines, comme si une sauvagerie, dont seule, jusqu'ici, la lointaine Asie nous a donné l'étalage, s'attachait à détruire toute trace d'une civilisation insuffisante, certes, mais payée de tant de sacrifices et de tant d'efforts !

Il nous faut, pour combattre cette entreprise, des effectifs, une armée. Des effectifs pour que cesse la peur, compagne du désordre et sœur de la lâcheté. Il nous faut protéger nos nationaux, mais, plus encore, nos amis musulmans, qui demeurent aussi nos nationaux, tous ces anciens combattants, ceux des thabors, des goums, des zouaves, des tirailleurs, envers lesquels nous avons contracté une dette éternelle. Il nous faut protéger aussi tous les autres, cette élite musulmane, que nous avons formée, enrichie, et dont la collaboration indispensable constitue l'ossature même de ce pays.

Il nous faut aussi une armée adaptée à ce genre de guérilla honteuse, à base d'embuscade et de traîtrise, une armée capable de frapper vite et partout où le crime menace la vie.

Ne croyez-vous pas, monsieur le président du conseil, et vous, monsieur le ministre résidant, que vous pourriez tenter la création d'une légion de volontaires ? Nous avons trouvé, jadis, un bataillon pour la Corée, nous trouverons aisément une division pour l'Afrique. (*Très bien! très bien! sur divers bancs.*) Vous pourriez même recruter largement sur le sol de l'Algérie et ainsi soumettre aux limites d'une discipline toute une révolte légitime qui gronde et qui, faute d'être canalisée, risque de s'emporter en de graves tourmentes. (*Applaudissements au centre et à droite.*)

Mais, peut-être faudrait-il, monsieur le ministre résidant, que vous lanciez dès demain un solennel avertissement. Il n'y a pas d'armée, pas de religion, pas de fanatisme qui, pour quelque besogne que ce soit, ose revendiquer le massacre des femmes et des enfants. (*Nouveaux applaudissements à gauche, au centre et à droite.*)

Même aux pires heures de la terreur, même au pied de l'échafaud pour les crimes les plus abjects, la plus élémentaire civilisation absout la femme qui porte en elle la vie. Mais que dire de celui qui balbutie, dans son innocence, les premières syllabes de cette vie ? Si la justice française doit être généreuse aux erreurs, elle ne serait plus la justice si elle restait impitoyable aux crimes, sans rémission comme sans faiblesse. (*Vifs applaudissements sur les mêmes bancs.*)

M. Lelant. Les communistes n'applaudissent pas!

M. Leonetti. Ne provoquez pas, l'heure est assez grave!

M. Georges Laffargue. Vous allez demander au pays un effort qu'il vous consentira, j'en suis sûr; mais il serait intolérable, pour ne pas dire odieux, que la nation tout entière ne soit pas soumise aux mêmes disciplines. Que cessent donc ces campagnes qui trahissent l'esprit de la France, qui dénoncent pêle-mêle tous les Français d'Algérie comme des colonialistes, qui traduisent le sursaut d'émotion des anciens combattants comme des manifestations fascistes, qui assimilent à une armée de libération des équipes de meurtriers et qui insultent la mémoire de la Résistance en identifiant ces bandes aux glorieux combattants des maquis. (*Vifs applaudissements à gauche, au centre et à droite.*)

Que se taise donc, de gré ou de force, cette presse dite française, qui condamne à longueur de colonnes la brutalité des forces de l'ordre, mais qui n'a pas encore trouvé un mot pour dire son mépris et son horreur pour les assassins. (*Nouveaux applaudissements sur les mêmes bancs.*)

Aussi longtemps que le drapeau tricolore flottera sur Alger-la-Blanche, et nous ne sommes pas décidés de sitôt à l'amener, il n'y a pas place à Paris pour d'autres pavillons. (*Très bien! très bien!*)

Il siégeait à gauche sur les bancs de cette Assemblée ce Vendéen que nous vous offrons en exemple, qui, en 1917, à l'heure de la lassitude, a jugulé la trahison. (*Vifs applaudissements.*)

La France ne court certes pas le risque d'une défaite militaire; le péril qui la guette, c'est qu'elle cesse un jour de croire et de vouloir.

Mais, puisqu'il est maintenant démontré que c'est de l'Egypte, de la Libye et d'ailleurs, que partent les mots d'ordre, les émissaires, les armes, l'argent, puisque le complot s'est ainsi internationalisé, il faut bien que nous en tirions les conséquences. C'est au sein même du pacte de l'Atlantique, qui couvre l'Afrique du Nord, qui l'inclut dans son système de sécurité, c'est au cœur de l'Alliance atlantique elle-même qu'il faut porter le débat. Et quel homme mieux que le président du conseil peut prendre parti dans ce débat ? Son attachement au monde occidental le met à l'abri de toutes les suspicions et lui autorise toutes les franchises.

Il arrive de Chequers, de cette Angleterre qu'il connaît bien. Je pense qu'il a pu tenir à Sir Anthony Eden ce langage que le réaliste d'outre-Manche comprend et apprécie. Notre grande alliée a pu méditer ces temps derniers les récentes leçons de l'Histoire. Ses déboires au Moyen-Orient s'apparentent singulièrement à nos difficultés africaines; ces dernières, d'ailleurs, ne lui sont guère épargnées. Pas plus que nous avons à nous réjouir de son départ de l'Egypte, elle ne doit se féliciter que nous ne soyons plus présents ni à Beyrouth, ni à Damas. (*Nombreuses marques d'approbation.*) Nos intérêts sont désormais solidaires. Au travers de la puissance de deux grandes démocraties occidentales, c'est tout le monde libre qu'il s'agit de frapper.

Quant aux Etats-Unis, vont-ils enfin comprendre que l'aventure que nous vivons n'est pas un phénomène de génération spontanée ? Ce qui est redoutable, ce n'est point la puissance du colonel Nasser, c'est tout ce qui se dissimule derrière le neutralisme, tout ce qui alimente le fanatisme.

C'est cette entreprise jadis brutale, aujourd'hui plus subtile et plus nuancée, mais toujours animée par la même froide volonté. Il ne faudrait guère lui donner plus d'emprise pour que l'équilibre soit définitivement rompu et que le monde bascule vers d'effroyable aventures.

Je n'entrerai pas dans le détail des réformes: l'inventaire en est déjà dressé, et de plus qualifiés que moi pourront en parler. Cependant il faut, au passage, dire un mot du problème institutionnel qui se trouve maintenant posé. Dans cette caisse de résonance qu'est l'Afrique nous mesurons les échos amplifiés de ce qui s'est passé à Tunis et à Rabat. Mais nous sommes à Alger et la solution que vous allez adopter va ordonner tout l'avenir de l'Union française. C'est une communauté franco-musulmane qu'il faut créer indissolublement liée à la France. Cette communauté, d'ailleurs, qui portera le témoignage devant

le monde et devant l'histoire de cette magnifique aventure qui nous a conduits sur les rivages de l'Afrique et jusqu'au cœur même de ce continent, à laquelle nous avons consenti tant d'efforts, tant de sacrifices, tellement d'humanité, pour laquelle nous avons réveillé tant d'intelligence et d'espérance, est en fait une merveilleuse aventure. La France est capable de justifier l'amour et la foi que tous les hommes de ces territoires ont mis en elle.

Mais ne nous y trompons pas. Derrière le décor du drame que nous vivons, il nous faut déchirer le voile pour voir la gigantesque fresque de la réalité. C'est dans un monde vertigineux que nous vivons et la seule liberté n'est plus un remède suffisant qui puisse apaiser et calmer la misère. Le malaise africain ne peut être désormais dissipé que si nous sommes capables de créer de la richesse, c'est-à-dire un ensemble moderne, industriel et agricole, capable d'élever le revenu de ces territoires et d'assurer une vie meilleure à une population dont le rythme des naissances ne cesse de s'accélérer.

Nous en savons assez aujourd'hui pour posséder la certitude qu'il existe d'immenses richesses au sein de la terre d'Afrique. Nous connaissons aussi le prix de leur jaillissement, l'effort gigantesque en investissements, en matériels, en techniciens qui s'affirmera indispensable.

Notre intelligence n'est certes pas défaillante; ce sont nos seuls moyens qui se révèlent insuffisants. Mon collègue et ami M. Rochereau, en un raccourci sobre et saisissant tout à fois, nous enrichissait de son périple chinois et nous développait le panorama de ces nouvelles économies qui s'échafaudent à l'échelle du plus grand continent du globe. Combien sommes-nous encore plus informés de ce qui concerne l'Amérique!

Prise entre ces deux géants du monde, gît une Europe dont chacun des Etats qui la composent représentait, au début du siècle, une puissance incomparable mais qui paye aujourd'hui la rançon des guerres qui l'ont ensanglantée. Est-il trop tard, comme les sceptiques l'affirment, ou fatal comme les désespérés l'admettent, pour qu'elle continue à fermer les yeux aux éclatantes possibilités ? L'Europe et l'Afrique ne trouveront-elles jamais leur forme d'association ?

Quel immense regret que la France ne comprenne pas qu'elle est au carrefour même de cet immense espoir!

M. le rapporteur. Très bien!

M. Georges Laffargue. Oui, dussé-je heurter quelques-uns d'entre vous, je dis que nous demeurons le ciment de l'Europe tout comme nous sommes encore l'âme de l'Afrique. Ce qui manque, peut-être, c'est que des querelles aujourd'hui vaines et déplacées, de faux problèmes dont nous ne cessons de hérisser notre route, des procès sans cesse renouvelés qu'instruit la politique et qu'envenime la polémique nous ont fait oublier, comme ils ont fait douter à tous nos partenaires et à tous nos adversaires, que nous restions la France. (*Vifs applaudissements prolongés au centre, à droite et sur de nombreux bancs à gauche. — L'orateur, en regagnant sa place, reçoit les félicitations de ses collègues.*)

M. le président. Le Conseil voudra sans doute suspendre sa séance jusqu'à vingt-deux heures. (*Assentiment.*)

J'indique qu'il reste onze orateurs inscrits. (*Exclamations sur de nombreux bancs.*)

C'est l'arithmétique qui parle; ce n'est pas moi. La nuit est très engagée par cette perspective.

Voix nombreuses. Alors, siégeons à vingt et une heures trente!

M. le président. Monsieur le ministre résidant, quels sont vos désirs ?

M. Robert Lacoste, *ministre résidant en Algérie.* Monsieur le président, je préférerais vingt et une heures trente, mais je crois que MM. les sénateurs aimeraient voir la séance reprendre à vingt-deux heures.

M. le président. Au contraire, j'ai entendu de nombreux sénateurs demander la reprise à vingt et heure trente, ce qui marque le désir du Conseil de la République — vous le voyez — d'arriver au vote le plus rapidement possible, sans rien négliger d'essentiel, d'ailleurs.

Il n'y a pas d'opposition ?

La séance sera donc suspendue jusqu'à vingt et une heures trente.

— 9 —

PROPOSITIONS DE LA CONFERENCE DES PRESIDENTS

M. le président. La conférence des présidents propose au Conseil de la République de tenir séance:

A. — Le mardi 20 mars 1956, à quinze heures, et le soir jusqu'à minuit, avec l'ordre du jour suivant:

1° Réponses des ministres aux questions orales:

N° 694 de M. Pierre Marcilhacy à M. le secrétaire d'Etat à l'industrie et au commerce;

N° 704 de M. Edmond Michelet à M. le ministre de la défense nationale et des forces armées;

N° 706 de M. Edmond Michelet à M. le ministre des anciens combattants et victimes de guerre;

N° 710 de M. Pierre Kotouo à M. le ministre de la France d'outre-mer;

N° 711 de M. Edmond Michelet à M. le sous-secrétaire d'Etat à la marine marchande;

2° Discussion de la question orale avec débat de M. André Southon à M. le président du conseil, relative aux hôpitaux créanciers de la sécurité sociale minière (question transmise à M. le ministre des affaires sociales);

3° Discussion du projet de loi, adopté par l'Assemblée nationale, tendant: 1° à rendre applicable aux personnels des cadres algériens la loi n° 51-1124 du 26 septembre 1951 modifiée, instituant des bonifications d'ancienneté pour des personnes ayant pris une part active et continue à la Résistance et prévoyant des dérogations temporaires aux règles de recrutement et d'avancement dans les emplois publics; 2° à reconnaître aux anciens membres de la Résistance active et continue, recrutés, nommés ou titularisés dans des emplois administratifs, la qualité d'agents issus du recrutement normal et à réparer les injustices commises à leur égard;

4° Discusison de la proposition de loi, adoptée par l'Assemblée nationale, tendant à faire bénéficier les fonctionnaires et agents féminins, anciennes infirmières de la Croix-Rouge pendant la guerre de 1914-1918, des avantages de carrière accordés aux fonctionnaires anciens combattants;

5° Sous réserve de la distribution du rapport, discussion de la proposition de loi, adoptée par l'Assemblée nationale, relative aux délais de recours contentieux en matière administrative;

6° Sous réserve de la distribution du rapport, discussion de la proposition de loi, adoptée par l'Assemblée nationale, relative aux infractions commises à l'égard des victimes d'accidents;

7° Discussion de la proposition de loi, adoptée par l'Assemblée nationale, tendant à modifier l'article 795 du code rural, relatif au droit de préemption pour les baux ruraux;

8° Discussion du projet de loi, adopté par l'Assemblée nationale, portant approbation du deuxième plan de modernisation et d'équipement.

B. — Le mercredi 21 mars 1956, le matin, l'après-midi et le soir jusqu'à minuit, pour la suite de la discussion du projet de loi portant approbation du 2° plan de modernisation et d'équipement.

C. — Le jeudi 22 mars 1956, le matin, l'après-midi et le soir, avec l'ordre du jour suivant:

1° Suite et fin de la discussion du projet de loi portant approbation du 2° plan de modernisation et d'équipement;

2° Suite de la discussion de la proposition de loi, adoptée avec modifications par l'Assemblée nationale dans sa deuxième lecture, tendant à modifier l'article 331 du code civil en ce qui concerne la légitimation des enfants adultérins;

3° Sous réserve de la distribution du rapport, discussion de la proposition de loi, adoptée par l'Assemblée nationale, modifiant les articles 815, 832 et 866 du code civil;

4° Sous réserve du dépôt et de la distribution du rapport, discussion du projet de loi, adopté par l'Assemblée nationale, relatif à certaines dispositions concernant l'élection des membres de l'Assemblée nationale;

5° Sous réserve du dépôt et de la distribution du rapport, discussion de la proposition de résolution présentée par MM. Georges Pernot, Borgeaud, Michel Debré, Peschaud, Alain Poher, Rogier, Alex Roubert et Zéle, tendant à demander à l'Assemblée nationale d'ouvrir d'urgence la deuxième phase de la procédure de revision constitutionnelle qui a fait l'objet de la résolution votée à la majorité absolue par les deux Assemblées, les 24 mai et 19 juillet 1955;

6° Sous réserve de la distribution du rapport, discussion de la proposition de résolution présentée par M. Alex Roubert et les membres du groupe socialiste et apparentés, tendant à inviter le Gouvernement à prendre les dispositions nécessaires pour obtenir la suppression des passeports dans les relations internationales.

D. — Le vendredi 23 mars 1956, à quinze heures, avec l'ordre du jour suivant:

1° Suite éventuelle de l'ordre du jour du jeudi 22 mars;

2° Sous réserve du dépôt et de la distribution du rapport, discussion de la proposition de loi, adoptée par l'Assemblée nationale, tendant à modifier la loi n° 52-432 du 28 avril 1952 portant statut général du personnel des communes et des établissements publics communaux.

La conférence des présidents rappelle en outre que le Conseil a précédemment envisagé la date du mardi 27 mars 1956 pour la discussion de la question orale avec débat de M. Julien Brunhes sur le déficit de la R. A. T. P.

La conférence des présidents envisage d'autre part la date du jeudi 29 mars 1956 pour la discussion de la question orale avec débat de M. Michel Debré sur le projet d'Euratom.

Il n'y a pas d'opposition ?...

Les propositions de la conférence des présidents sont adoptees.

La séance est suspendue.

(La séance, suspendue à vingt heures cinq minutes, est reprise à vingt et une heures cinquante minutes.)

M. le président. La séance est reprise.

— 10 —

PROGRAMMES DE REFORMES ET MESURES DE SAUVEGARDE EN ALGERIE

Suite de la discussion et adoption d'un projet de loi.

M. le président. Nous reprenons la discussion du projet de loi, adopté par l'Assemblée nationale, autorisant le Gouvernement à mettre en œuvre en Algérie un programme d'expansion économique, de progrès social et de réforme administrative et l'habilitant à prendre toutes mesures exceptionnelles en vue du rétablissement de l'ordre, de la protection des personnes et des biens et de la sauvegarde du territoire. (N°s 344 et 319, session de 1955-1956.)

Dans la suite de la discussion générale, la parole est à M. Cornu.

M. André Cornu. Mes chers collègues, je voterai sans aucune hésitation les pouvoirs spéciaux qui nous sont demandés par le Gouvernement qui siège sur ces bancs. Je les voterai sans hésitation et sans m'embarrasser d'ailleurs d'aucune considération d'ordre politique, tout comme l'a dit tout à l'heure notre ami M. Marcilhacy, sans même chercher à savoir si le Gouvernement qui les demande dispose d'une majorité dont la base est peut-être un peu étroite. Je les voterai sans hésitation parce que la situation est grave; je crois même que depuis longtemps la France n'a pas connu une situation aussi douloureuse et aussi grave que celle qui est aujourd'hui l'objet de nos délibérations. Et puis, aussi, il faut bien le dire, parce que le Gouvernement a envoyé — et je le dis sans aucun esprit de flatterie — en Algérie un ministre résidant dont nous connaissons tous le sang-froid et la pondération et dont personnellement je ne mets pas en doute l'énergie.

Cependant, je voudrais donner à mon vote ce soir un sens particulier, car je ne voudrais point pour ma part que se renouvelât en Algérie le processus que nous avons vu se dérouler tout d'abord en Indochine, ensuite en Tunisie ou au Maroc où, d'abandon en abandon, sans contrepartie certaine, nous sommes arrivés à une situation qui est douloureuse pour la France. *(Applaudissements à droite.)*

Mais je ne veux pas épiloguer et je reviens au véritable sujet qui est celui de l'Algérie. La situation, comme je vous le disais tout à l'heure, est extrêmement grave, mais aussi, à mon sens, extrêmement simple. Tout à l'heure, je voterai contre tous amendements qui seraient de nature à faire retourner le projet dont nous sommes saisis devant l'Assemblée nationale, encore que beaucoup de ces amendements eussent été très intéressants en eux-mêmes, notamment celui qu'avait présenté à la commission de l'intérieur M. Bertaud qui, dans un sentiment de psychologie bien louable, eût préféré comme beaucoup d'entre nous que l'article 5 qui prévoit le rétablissement de l'ordre en Algérie figurât à la place de l'article 1er.

Bien entendu, cela n'a qu'une importance relative et je crois que nous sommes tous d'accord actuellement pour penser que le rétablissement de l'ordre constitue la question primordiale.

Monsieur le président du conseil, nous allons vous donner tout à l'heure, à une majorité écrasante, qui avoisinera probablement l'unanimité de notre Assemblée, des pouvoirs spéciaux, des pouvoirs exceptionnels, dont aucun gouvernement n'a disposé jusqu'à ce jour et dont je regrette d'ailleurs, pour ma part, qu'ils n'aient pas été demandés plus tôt.

M. Chazette. Par qui ?

M. André Cornu. Je pense que vous m'avez suffisamment compris.

A ces pouvoirs spéciaux, je voudrais, dans mon esprit, donner un sens très net. Personnellement, je tiens en effet, avant tout, à ce rétablissement de l'ordre. Mais pour rétablir l'ordre, monsieur le président du conseil, il ne faut pas craindre de dire, si cruelle qu'elle soit, la vérité à ce pays. Je sais d'ailleurs que vous l'avez déjà fait et que vous le ferez encore si cela est nécessaire. Je ne ferai pas état, à cette tribune, de certaines informations qui nous ont été données à la commission de l'intérieur, mais je ne crois pas qu'il serait prudent de laisser entendre à ce pays que le rétablissement de l'ordre pourra être opéré sans que des sacrifices exceptionnels soient consentis, sans qu'il y ait, pour la jeunesse de ce pays, un certain hiatus dans ses occupations civiles. Je pense m'être suffisamment expliqué à ce sujet pour que chacun, ici, puisse comprendre le sens de mes paroles.

Au surplus, je suis convaincu que la jeunesse française actuelle, si on l'informe de la gravité de la situation, ne decevra point ses devanciers, quand elle saura qu'il s'agit de la patrie en danger et qu'il faut consentir des sacrifices.

Monsieur le président du conseil, vous m'excuserez de vous parler avec une franchise un peu brutale. Je sais que les paroles que je vais prononcer ne recueilleront pas, dans cette assemblée, un assentiment unanime et que peut-être elles choqueront un certain nombre de mes collègues. Je leur demande de m'en excuser: elles sont inspirées par un désir de sincérité qui, je crois, est respectable.

Il y a un certain nombre de mesures douloureuses et cruelles à prendre. Vous allez disposer de ces pouvoirs spéciaux. J'espère bien qu'ils serviront, en premier lieu, à décréter l'état de siège. Mais, voyez-vous, monsieur le président du conseil et monsieur le ministre résidant, je pense qu'il est absolument nécessaire et indispensable de redonner, je ne dis pas aux Européens d'Algérie, le terme est impropre, me semble-t-il, mais aux Français d'Algérie, comme d'ailleurs aux musulmans qui, dans leur immense majorité, nous sont restés fidèles, non seulement un sentiment de confiance, mais le sentiment aussi que la France ne veut pas partir et que, ne voulant pas partir, elle prendra les décisions qui s'imposent.

Il est une mesure douloureuse qu'il faut avoir le courage de prendre sans délai. Du Caire, d'où nous savons bien que la rebellion est organisée, on vient hier de vous lancer un ultimatum et de vous dire que si, écoutez-moi bien, mes chers collègues, les patriotes enfermés dans les prisons et condamnés pour des crimes de droit commun étaient, comme la justice l'exige, exécutés comme ils auraient dû l'être depuis longtemps, pour une de leurs têtes, il y aurait lieu de répondre de deux têtes soit d'officiers français, soit de Français. Cet ultimatum vous a été lancé, monsieur le ministre résidant, et vous ne pouvez plus aujourd'hui reculer. Aussi, je pense que, sans délai, il faudra montrer à cette population musulmane qui, dans l'ensemble, nous est entièrement fidèle, mais qui vit sous l'empire de la crainte et de la terreur, il faudra lui montrer, dis-je, que la France n'hésite pas à prendre ces mesures cruelles et que, désormais, la complicité dans le crime trouvera aussi une punition, comme le crime lui-même. *(Applaudissements à droite, au centre et sur quelques bancs à gauche.)*

Enfin, monsieur le président du conseil — je serai très bref, car je ne suis pas de ceux qui doutent, ni de votre bonne volonté, ni de votre volonté tout court — vous le savez bien, la véritable solution n'est pas en Algérie, terre française, elle est ailleurs et notre collègue et ami M. Laffargue l'a dit tout à l'heure en termes aussi émouvants que choisis. Le moment est venu pour la France, non seulement de tenir un langage clair et ferme, mais de joindre les actes à la parole, car il n'est point admissible qu'un pays comme l'Egypte, qui n'a aucune leçon à nous donner et qui pourrait en prendre chez nous, qui jamais sur son sol n'aurait vu naître la Déclaration des droits de l'homme et du citoyen, puisse entretenir et encourager cette rebellion.

Si nos alliés ne veulent pas le comprendre, la France est peut-être assez grande pour prendre elle-même, sans aucune jactance, les mesures qui sont nécessaires pour nous assurer le respect de ceux qui sont nos ennemis jurés.

Cette solution il faudra bien l'envisager, comme il faudra bien, dans un très proche avenir, que vous envisagiez des solutions courageuses à l'intérieur de notre pays.

Monsieur le président du conseil, je crois que j'en ai assez dit pour aujourd'hui. Je ne voudrais pas que nous ayons à méditer ces paroles de Richelieu, vieilles déjà de plusieurs siècles, qui disait que la France met plus de cœur à entreprendre ses conquêtes que de tête à les garder. Ce n'est d'ailleurs pas d'une conquête qu'il s'agit et si aujourd'hui nous nous trouvons en présence d'une population musulmane qui se chiffre par plusieurs millions alors qu'au moment de cette conquête elle n'était à peine que de un million à un million et demi, vous savez bien, monsieur le ministre résidant, que si la France, sur cette terre française, n'avait pas créé des hôpitaux, des maternités, des écoles, en un mot apporté les fruits de sa civilisation, jamais cette population n'aurait crû dans de telles proportions.

Je ne pense pas qu'il soit impossible de trouver une solution intelligente qui permette enfin aux Français, comme à la grande, à l'immense majorité des musulmans, de constater qu'ils sont les uns et les autres chez eux en terre algérienne. Je pense qu'il y suffit d'un peu d'imagination et de courage.

J'en aurai terminé, monsieur le président du conseil, en vous disant que le destin de la France — et je m'en réjouis — veut que ce soit dans l'une des situations les plus graves de son histoire un socialiste qui ait en main les destinées du Gouvernement de la République, un socialiste dont nous connaissons tous, sur quelque banc que nous siégions, la probité intellectuelle... (*Applaudissements.*)

M. le rapporteur. Très bien !

M. André Cornu. Alors, monsieur le président du conseil, si votre courage, si votre volonté, si votre esprit de décision sont à la hauteur de cette probité intellectuelle que nous vous reconnaissons, la France se réjouira que vous teniez en mains, en ce moment-ci, les leviers de commande. Mais, si d'aventure — ce que je ne peux pas penser — ce courage et cet esprit de décision, pour des raisons que je ne veux pas évoquer aujourd'hui, n'étaient pas tout à fait à la hauteur de cette probité, alors, je vous le dis, mais je suis sûr que ce sont des paroles inutiles (*Mouvements à gauche*), l'histoire serait sévère, car elle compte sur vous pour sauver présentement et la France et le régime républicain. (*Applaudissements au centre, à droite et sur divers bancs à gauche.*)

M. le président. La parole est à M. Dubois.

M. René Dubois. Mesdames, messieurs, j'occuperai d'autant moins longtemps cette tribune que mon intervention n'a qu'un caractère personnel.

J'ai démissionné, hier, du groupe des indépendants qui, dans sa majorité, et avant même d'avoir entendu les explications du Gouvernement, a pris vocation de voter les pouvoirs spéciaux dans les ténèbres. Je n'accepte d'être ni dupe, ni dindon. Nous ne devons aucun acte de réciprocité au parti socialiste qui, pendant les cinq ans de la précédente législature, est demeuré sur les questions les plus graves de caractère national dans une perpétuelle opposition. J'en ai assez d'être un modéré!

M. Leonetti. Ce n'est pas vrai, vous le savez bien!

M. René Dubois. Je n'occupe pas si souvent la tribune, vous ne pourrez m'empêcher de parler. (*Protestations à gauche.*)

Tout en reconnaissant la nécessité de ces pouvoirs spéciaux pour l'Algérie, nous serons, je l'espère, un certain nombre ici à ne pas vous les accorder simplement parce que nous n'avons pas confiance dans le Gouvernement qui les demande pour redresser une situation dramatique qui met en jeu l'avenir et la vie du pays.

Nous n'avons pas confiance en vous parce que pour faire, hélas! une guerre effective et nécessaire qui nous est imposée, il faut, avec l'honnêteté d'esprit que l'on vous accorde, monsieur le président du conseil, ou renier votre programme socialiste encore tout récemment énoncé aux électeurs crédules et reconnaître que vous étiez mal informé de la situation — ce qui est grave pour un aspirant à la présidence du conseil — ou vous en tenir à une action proche de votre programme et qui, dès lors, serait sans efficacité.

Les vieux de la Nation, dont je suis, murmurent: « Il faudrait un Clemenceau », et c'est vrai! Vous m'apparaissez plus humblement comme le Renaudel d'une situation délabrée. (*Exclamations à gauche.*)

M. Leonetti. Nous ne permettrons pas que l'on insulte le président du conseil!

M. le président. M. le président du conseil est au banc du Gouvernement. Faites lui crédit pour répondre.

M. Dassaud. Il y a également, sur les bancs socialistes, des hommes qui se sont battus, monsieur Dubois, et vous le savez très bien.

M. Rotinat. C'est lamentable!

M. René Dubois. Il est assez curieux que, parce que j'ai parlé de Renaudel, vous preniez ceci pour une insulte.

M. Guy Mollet, *président du conseil.* Monsieur le sénateur, me permettez-vous de vous interrompre ?

M. René Dubois. Tout à l'heure, monsieur le président du conseil. (*Protestations à gauche.*)

M. Léonetti. Renaudel était socialiste!

M. René Dubois. Renaudel n'a jamais été un combattant. (*Nouvelles protestations à gauche.*)

M. Dassaud. Nous nous sommes battus. Je le répète, que cela plaise ou non!

M. René Dubois. Aux jours de 1917, les jeunes que nous étions ont pris confiance et se sont battus avec ardeur à l'appel d'une grande voix, à l'appel d'une énergie farouche. Croyez-moi, d'autres présidents du conseil n'auraient pas déclenché le même enthousiasme ni les mêmes résultats.

Je n'ai pas confiance en vous parce que vous ménagez la vérité ou, ce qui est plus grave, vous la masquez! Il y a quinze jours, notre collègue M. Cornu posait, de cette tribune, à votre ministre de l'intérieur, une question sur l'inqualifiable manifestation du Palais de la Mutualité. M. Gilbert-Jules, dont l'intelligence ne risque pas d'être perturbée par l'émotion (*Rires.*) a répondu en substance à M. Cornu: Premièrement, les événements ont été grossis; deuxièmement, il n'y a pas eu de déploiement du drapeau des fellagha; troisièmement, il y a eu tout juste, et au plus, un morceau d'étoffe qui a fait fonction de sébile quêteuse.

Alors, qu'est-ce que cela? (*De la tribune, l'orateur montre une photographie publiée dans la presse.*)

M. Suran. Au nom de qui parlez-vous, M. Dubois ?

M. René Dubois. En mon nom personnel.

M. Rotinat. Cela suffit!

M. René Dubois. Si telle est l'expression de la vérité pour un événement qui s'est déroulé à notre porte, nous pouvons tous nous interroger avec angoisse sur l'épaisseur du paravent que l'on dresse entre les réalités algériennes et l'information de la nation.

Je n'ai pas confiance en vous, parce que — il faut bien le reconnaître — jamais un gouvernement socialiste n'a conduit ce pays à la victoire. La stabilité monétaire, pas plus que la victoire militaire, ne sont le fait d'un gouvernement à direction socialiste. Or, l'enjeu est absolu: ou la France vaincra, ou bien, diminuée, mutilée, écœurée, elle sera prête à périr!

Je n'ai pas confiance en vous parce que, président du conseil — j'insiste sur cette qualité — si mal renseigné que vous l'ayez été avant votre voyage en Algérie et quelle que fût cette expérience mémorable, vous n'apparaissez pas préparé à l'emploi des moyens que la situation comporte. Votre appel aux fellagha est d'une béatitude, d'une simplicité d'enfant de chœur. (*Rires et exclamations à l'extrême gauche et à gauche.*)

Votre appel a été tourné en dérision par nos adversaires directs et aussi par ceux de Libye, du Caire et d'ailleurs, qui tirent les ficelles. Une plus ample moisson d'assassinats a été leur réponse. Etait-ce une colonialiste, cette petite parisienne de sept ans, assassinée avec sa famille au col de Sakamody, après tant d'autres ? Je n'ai pas confiance en vous, parce que, tout en reconnaissant la bonne volonté et en soupçonnant l'énergie contrainte de votre ministre résidant, ce dernier a eu la semaine dernière, devant l'Assemblée nationale, une expression qui est comme le trait fulgurant d'une absence de foi. Mon ami M. Montel a dit de votre déclaration, monsieur le ministre résidant, qu'elle était préfabriquée. Elle était, en effet, de ces réponses qui donnent trop souvent à nos discussions l'aspect d'un dialogue de sourds, le propos du ministre étant préparé d'avance en réponse à des questions dont il ne connaît pas la teneur.

Mais ces papiers ministériels doivent, au moins, bénéficier de la qualité de la réflexion. Or, parlant de la justice, vous n'avez pas craint de dire, et je vous cite textuellement: « Notre justice

est incertaine et dérisoire au regard de la justice expéditive et implacable des fellagha ». C'est-à-dire que vous avez osé employer le même substantif pour traiter de la faiblesse et pour traiter de l'assassinat.

Mais, qui donc est au Gouvernement ...

Un sénateur à gauche. Les fellagha! (*Rires.*)

M. René Dubois. ... sinon vous ? Qui doit activer, raidir la justice ? Qui doit la rendre efficace sinon vous ? Comment sans frémir avez-vous pu confondre la volonté de justice et la volonté d'assassinat ?

Je n'ai pas confiance en vous parce qu'à l'heure où il faudrait dire la vérité au pays, ni la radio que vous pouvez contrôler, ni la presse dans son ensemble, à quelques honorables exceptions près, ne créent le climat tendu et volontaire que la situation comporte.

Un grand journal du soir, pourrissoir attitré de la volonté nationale, fait écho chaque jour à ses articles de jadis sur l'Indochine. Tantôt avec sérieux, tantôt avec l'astuce cauteleuse digne de Tartuffe, il infiltre les miasmes de son défaitisme chaque jour en trop de cervelles; c'est du *Monde* que je parle.

Quand on est en guerre, on applique la censure. L'homme libre devient l'homme enchaîné, mais ses chaînes se rompent lors de la victoire!

Je n'ai pas confiance en vous parce que, par vos multiples hésitations, vous ne conduirez jamais les hommes au terrible dilemme du vouloir ou du mourir. Vos attitudes sont changeantes. Voici six semaines, vous cherchiez des interlocuteurs valables; voici un mois, vous disiez que l'Algérie serait défendue; et vous avez depuis lancé votre appel électoral aux fellagha. Vous savez, monsieur le président du conseil, quel résultat il a eu !

Tout cela me fait souvenir de cette séance du 24 juillet 1914, dans cette même enceinte, dans ce même Sénat, alors que les membres du Gouvernement demandaient que la discussion sur la question des armements soit remise à la rentrée d'octobre. Mais, dix-huit jours après, une affreuse pluie de sang commençait !

Des interlocuteurs valables, vous ne les trouverez ni dans l'Aurès, ni dans les nementchas, ni en Kabylie. Les attendrez-vous à Poitiers ? Vous n'êtes pas Charles Martel. (*Rires.*) Au reste, ces interlocuteurs dits « valables » ont dépassé les rives de la Vienne; le vendredi 9 mars, ils étaient sur les bords de la Seine d'où, sans les renforts de police, ils seraient venus au Palais-Bourbon vous énoncer leurs volontés et ils auraient, dans la Chambre, trouvé cent-cinquante alliés, ceux qui, hier, vous ont donné leur confiance !

Ainsi, vous êtes tributaire de ceux-là mêmes que Léon Blum dénommait des nationalistes étrangers.

Ils vous prennent au siège, si j'ose dire, monsieur le président du conseil, (*Sourires*), ils vous donnent leur confiance au bout d'une corde ces nationalistes étrangers qui, dans leur désir d'asservissement, se montrent si plats et si empressés que leurs meilleurs souhaits se rassemblent dans l'espoir d'offrir à leurs féaux une petite France mutilée, avant qu'elle soit asservie.

M. Rotinat. Vous avez de la chance d'avoir de tels adversaires, monsieur le président du conseil !

M. René Dubois. Je n'ai pas confiance en vous, parce que, pour solliciter des troupes, des officiers, des hommes, la compréhension de l'effort et du sacrifice, il faut une puissance de foi et de volonté tendue qui se communique à la Nation tout entière et à la jeunesse.

Risible et pitoyable à pareille époque, lancé par l'ambition personnelle d'un homme, apparaît l'appel à la jeunesse énoncé sous un visage froid et glacé de procureur par votre ministre d'Etat, diviseur de son propre parti, liquidateur de l'Indochine, liquidateur de nos comptoirs des Indes qui, pour justifier ses actes...

M. Namy. Il y en a pour tout le monde !

M. René Dubois. ... ressent le besoin d'en appeler à une triple filiation: Raymond Poincaré, Léon Blum, Charles de Gaulle. Cette filiation est trop variée pour ne pas être abusive. En génétique, une seule filiation est recevable et elle se suffit pourvu qu'elle soit bonne, mais encore, celle-là, il faut l'avoir pour pouvoir parler au pays. (*Très bien ! à droite.*)

M. Marius Moutet. Maurras!

M. Alex Roubert. Maurras, plus Poujade!

M. René Dubois. Oui, monsieur le président du conseil, vous en appellerez au courage de tous, vous accepterez cette levée en masse dans l'évocation de Jaurès, vous sentirez la patrie en un véritable danger, vous permettrez à tous les hommes de bonne volonté, quel que soit leur âge, d'aller porter leur aide à nos frères d'Algérie, comme à ces musulmans fidèles qui avaient donné leur confiance à une nation forte et tutélaire et qui, pourchassés, assassinés aujourd'hui par un terrorisme qui, depuis dix-huit mois, ne vit que de nos irrésolutions et de nos faiblesses, aboutira à un désastre dont ni le régime, ni, hélas, le pays, ne se relèveront.

J'en ai terminé, mesdames et messieurs. Nous sommes encore un certain nombre ici à nous sentir solidaires de deux générations sacrifiées dans deux guerres. .

M. Rotinat. Nous sommes nombreux !

M. René Dubois. ...dont la genèse, pour beaucoup, relevait de l'incapacité, d'erreurs et d'illusions politiques dont vos amis, monsieur le président du conseil, n'ont jamais été tout à fait exempts !

M. le président du conseil. C'est nous les responsables des deux guerres !

M. René Dubois. Au souvenir de nos amis, de nos frères, tombés pour la patrie, une minute académique de silence et des gerbes de fleurs ne sauraient suffire. Nous portons coûte que coûte ce poids infernal et douloureux.

Heureux ceux qui sont morts jeunes dans le courage et la ferveur de leur foi ! Ayez l'immense cohorte de ces ombres devant les yeux, monsieur le président du conseil !

M. Leonetti. Vous aussi! Cela vous servirait beaucoup! (*Exclamations à droite.*)

M. René Dubois. Je ne l'ai jamais quittée des yeux!

M. Méric. Il n'est pas le seul à pouvoir évoquer les morts!

M. Courroy. Soyez corrects! Qu'il n'y ait qu'une voix, mais qu'elle puisse s'élever! Un peu de dignité!

M. René Dubois. Percevez la sonorité silencieuse de leur marche. Elle a d'autres résonances que le bruit de danse macabre qu'un vieillard au cœur desséché scande de son triste squelette, fût-ce celui d'un académicien. (*Exclamations à gauche.*)

Votre slogan, votre facilité verbale, monsieur le président du conseil, c'est de faire l'Europe. Je n'en médis pas, mais cette Europe, voulez-vous la faire avec une France mutilée, une France décérébrée, une France désossée? Il faut d'abord défendre le pays avant de chevaucher les nuées.

Monsieur le président du conseil, je voudrais me tromper. En pareil cas, je viendrais ici faire amende honorable et saluer les résultats que vous auriez acquis. Il faut avoir les épaules très larges pour envisager sans trembler le jugement de l'Histoire et pourtant, inexorable, il vous toisera. (*Applaudissements sur de nombreux bancs au centre et à droite.*)

M. le président. La parole est à M. Michel Debré.

M. Michel Debré. Mes chers collègues, ce n'est pas sans émotion que je prends la parole après M. le docteur Dubois. Il est de ces hommes dont le passé exige plus que le respect et, si mes conclusions diffèrent des siennes, qu'il me soit cependant permis de dire que je partage entièrement son émotion et son sentiment de la tragédie que nous vivons. (*Applaudissements au centre, à droite, sur divers bancs à gauche et sur les bancs supérieurs de la gauche, du centre et de la droite.*)

Le ministre résidant, dont beaucoup d'entre nous, et j'en suis, connaissent depuis longtemps et estiment — je le dis devant vous, monsieur Robert Lacoste — le patriotisme et le courage, a eu raison de demander les pouvoirs spéciaux; le président du conseil et le Gouvernement ont eu raison de faire droit à sa demande.

Mais sachons bien, à la vérité, que tout n'est pas dans les pouvoirs spéciaux, tant s'en faut ! Des mesures peuvent être prises sans les pouvoirs spéciaux ! Avoir les pouvoirs spéciaux que vous avez demandés et que nous voterons, mais ne pas avoir une politique d'ensemble, voilà ce qui, en fin de compte, peut ne rien donner.

La tragédie de l'Algérie, c'est d'abord une tragédie militaire; la tragédie de l'Algérie, c'est ensuite une part de la tragédie nord-africaine et africaine; la tragédie de l'Algérie, c'est, en

troisième lieu, celle de l'Occident; la tragédie de l'Algérie enfin, c'est encore la tragédie, et non la moindre, celle de la faiblesse politique de la France.

Ce discours, qui n'est pas personnel, qui est fait ici au nom de mes amis, n'a d'autre objet que de développer ces quatre points.

L'Algérie est d'abord un problème, une tragédie militaire.

Il y a cinq ans, il y a quatre ans, trois ans, deux ans encore, le problème était d'abord économique, social, administratif, politique. Des investissements, une réforme agraire, une politique sociale adaptée aux conditions et à l'esprit de la population musulmane, une rénovation de l'administration, une accentuation de l'autonomie à l'intérieur de l'unité du territoire, voilà ce qui aurait dû être fait par d'autres gouvernements qui n'étaient point le vôtre, et qui ne l'a pas été. Voilà ce qui peut encore être fait. (*Très bien !*) Mais penser qu'en 1956 c'est ce qui doit être fait par priorité est une erreur. Nous sommes — on l'a déjà dit, mais, peut-être, pas encore assez ! — en présence d'une guerre qui, bien que commandée et alimentée par l'étranger, n'est pas une guerre de nationalité, mais une guerre de nationalisme fanatique, religieux et racial, impitoyable.

Rien ne sera fait, aucune réforme ne pourra être entreprise avec la moindre chance de succès, si, comme cela a été dit par le précédent gouverneur général, par le ministre résidant et par vous, monsieur le président du conseil, l'ordre, c'est-à-dire la confiance, n'est pas d'abord rétabli ! Et cela veut dire gagner la guerre ! (*Applaudissements au centre, à droite et sur divers bancs à gauche.*)

Peut-être serai-je, sur ce point, en léger désaccord avec le secrétaire d'Etat aux forces armées, je veux dire, avec les quelques paroles qu'il a prononcées cet après-midi. Nous avons, là-bas, une armée qui n'est pas encore adaptée et qui n'est pas encore suffisante.

Nous n'avons pas une armée adaptée à la guerre qu'est la guerre africaine. Je ne m'étendrai pas sur des observations qui présenteraient un aspect critique sur l'imprévoyance politique et technique très grave des gouvernements précédents. (*Exclamations à gauche !*) Les gouvernements précédents ont oublié que la France avait une mission africaine à l'égal de la mission européenne et que notre armée devait y faire face. Son équipement ne convient pas toujours, les armes ne correspondent pas aux besoins, et ses cadres ont été durement atteints par la guerre d'Indochine.

De plus, cette armée n'est pas suffisante, et on n'a pas suffisamment insisté, pour éclairer l'opinion, sur les thèses que M. Soustelle, M. Robert Lacoste — et vous-même, monsieur le président du conseil — ont exposées, mais pas encore suffisamment, me semble-t-il, à savoir qu'il faut, pendant quelques mois, des troupes dans chaque village.

M. Rotinat. Le général Koenig non plus!

M. Michel Debré. N'ayez aucune inquiétude sur ce point ! Les responsabilités du passé ne sont peut-être pas partagées par tous les hommes, mais elles ont été partagées par tous les groupes politiques!

M. Rotinat. Il faut le dire !

M. Michel Debré. Je n'hésite pas à le dire, monsieur le président !

Par votre groupe et par le mien!

Si nous ne faisons pas un effort suffisant, d'une part certaines régions ne peuvent pas être visitées par nos troupes, car lorsque les troupes s'en vont, les notables, les amis musulmans qui sont venus auprès d'elles sont immédiatement égorgés et, d'autre part, si nos troupes sont insuffisantes, elles sont condamnées, en cas de coup dur, à une répression aveugle et, de ce fait, détestable!

Notre vraie tâche c'est de faire que le rebelle soit découragé et le fidèle protégé. Et quand vous demandez des troupes, c'est moins pour faire la guerre que pour établir des garnisons qui vous permettront de pacifier. C'est cela qu'il faut dire ! (*Applaudissements au centre, à droite et sur divers bancs à gauche.*)

Vous avez dit, monsieur le secrétaire d'Etat aux forces armées,, que les effectifs ne seraient pas diminués par les mesures que vous avez prises. Sans doute, avez-vous raison. Je ne peux mettre en doute aucune de vos paroles. Mais les effectifs des rebelles augmentent pour beaucoup de raisons, et en particulier pour une dont je m'étonne qu'elle n'ait pas été dite ici: pourquoi autorisons-nous des Algériens à rentrer en Algérie, alors que nous savons ce qu'ils vont y faire: participer à une œuvre d'assassinat et de rébellion ? (*Vifs applaudissements au centre et à droite.*)

M. Rotinat. Ce n'est pas la raison de leur départ !

M. Michel Debré. On nous dit: ce sont des citoyens français. Alors ne peut-on les mobiliser sur place avec une affectation qui ne leur permette pas d'aller là où ils vont, avec l'objectif que l'on peut penser ? (*Très bien ! au centre.*)

M. le ministre de l'intérieur, M. le ministre de la défense s'ils le voulaient, en puisant dans l'arsenal législatif, pourraient mobiliser sur place ces candidats à la rébellion et empêcher qu'ils n'aillent en Algérie, par avion ou par bateau, en nombre double qu'à l'ordinaire pour le motif que vous savez et que nous savons tous. (*Très bien! au centre et à droite.*)

C'est là le début des graves mesures qu'il faut savoir prendre. La nation française peut faire pendant quelques mois un grand effort, à condition qu'on sache dans tous les domaines qu'on n'hésite pas à prendre des mesures qui sont simplement des mesures d'ordre public et de bon sens. Il faut parler net si l'on veut éviter la baisse du moral national!

Un des aspects du découragement, c'est que nous ne pouvons pas diviser, dans l'esprit national, l'Algérie du reste de l'Afrique et c'est là qu'à côté de la tragédie militaire, la tragédie de l'Algérie est une part de la tragédie de toute l'Afrique du Nord et même du continent africain tout entier.

Nous disons tous, et nous avons raison de le dire: l'Algérie est française, alors que la Tunisie et le Maroc sont des Etats extérieurs à la France. Nous avons raison. Mais le Caire fait-il la différence ? L'Organisation des Nations Unies fait-elle la différence ? Nos contractants, nos alliés, les chefs du Néo-Destour, le sultan du Maroc font-ils la différence ? Garderez-vous l'Algérie française, si la Tunisie et le Maroc deviennent des Etats, non seulement indépendants, mais hostiles ?

Poser ces questions, c'est les résoudre. Vous ne ferez pas la part du feu en Afrique. Des politiques différentes pour le Maroc et la Tunisie, d'une part, et pour l'Algérie de l'autre, certes! mais pas des politiques opposées! Faire que l'Algérie française soit demain une province très décentralisée mais rattachée à la métropole, vous le réussirez si, par ailleurs, l'interdépendance avec le Maroc et la Tunisie n'est pas un mot valable uniquement pour les diplomates du quai d'Orsay. (*Applaudissements au centre, à droite et sur divers bancs à gauche.*)

Si dans les années qui viennent les liens politiques, juridiques et financiers sont brisés avec le Maroc et la Tunisie, que les Algériens, que tous les Français ne nourrissent aucune illusion! le problème de l'Afrique du Nord sera réglé pour eux comme pour le reste.

Alors, monsieur le président du conseil, nous avons le droit de vous poser quelques questions. Allez-vous autoriser dans les semaines qui viennent le Maroc et la Tunisie à recevoir des ambassades américaines, russes, égyptiennes et quelques autres ? Nous avons, nous, la conception — c'est une très rare qualité du quai d'Orsay — que l'ambassade française est un endroit tranquille et honnête où l'on fait des rapports, où l'on n'espionne pas, où l'on ne se livre ni au chantage ni aux intrigues. Mais dites-vous bien que seul un très petit nombre de pays acceptent cette conception. (*Sourires.*)

Le jour où vous aurez à Rabat et à Tunis des ambassades étrangères, prêtes à la menace et aux intrigues, quelle sera le destin de votre politique ? La renaissance de l'indépendance diplomatique du Maroc et de la Tunisie ne doit intervenir pratiquement que lorsque l'ordre sera rétabli dans toute l'Afrique du Nord, sinon ces ambassades provoqueront un accroissement du déséquilibre. (*Applaudissements sur les mêmes bancs.*)

Allez-vous autoriser immédiatement une armée tunisienne ou marocaine indépendante ? Tout à l'heure, à juste titre et avec émotion, avec satisfaction, nous entendions M. Lejeune qui disait: « L'armée française est responsable de l'ordre de Rabat à Gabès ». Il a raison. Si un jour, un jour prochain, nous devions avoir hors de notre contrôle et de notre autorité, avant que la tranquillité publique soit assurée, des armées indépendantes recevant d'on ne sait où leur encadrement et leurs armes, dont les chefs aideront peut-être les rebelles, croyez-vous que la mission de l'armée française sera assurée ? En aucune façon, bien au contraire.

Allez-vous, monsieur le président du conseil, laisser vos contractants, qu'il s'agisse du chef du Néo-Destour, dans la loyauté duquel nous avons, nous devons avoir confiance, ou le sultan du Maroc prendre publiquement la parole comme s'ils étaient responsables du destin de l'Algérie ? Voilà qui est à proprement parler inadmissible. Tant que le traité de Fez n'est pas abrogé par un vote du Parlement, tant que les futures conventions franco-marocaines ne sont pas ratifiées par le Parlement, tant que les conventions franco-tunisiennes ne sont pas modifiées par le Parlement, demeurez sur vos droits, notamment quant à l'essentiel. Si vous laissez parler à leur guise, à leur fantaisie, ceux que nous considérons comme nos amis, que peuvent faire et que feront nos adversaires ? Si vous avez une politique, faites-la respecter au Maroc et en Tunisie. C'est une exigence fondamentale de votre politique algérienne.

Une telle constatation d'ailleurs n'est-elle pas le bon sens même ? Au delà de l'Afrique du Nord, c'est le sort de l'Afrique qui est en jeu avec la guerre d'Algérie.

Ne restons pas enfermés dans notre point de vue. Voyons le point de vue extérieur à la France. Pensons, par exemple, à ce que peut être la méditation des stratèges politiques extérieurs à l'Occident. Il y a deux ans tout le continent africain, qu'il fût blanc ou noir, était rangé dans le monde libre, lié politiquement, économiquement et intellectuellement à l'Occident. Que dans deux ans, morceau par morceau, les nationalismes religieux et sectaires, au nord ou au centre de l'Afrique, viennent couper tous les liens qui unissaient ces pays à différentes nations du monde occidental et l'équilibre des forces sera plus transformé qu'au lendemain de la conquête de la Chine.

Nous touchons là un nouvel aspect du problème algérien — je veux parler de la tragédie de l'Occident.

M. le président de la commission des affaires étrangères l'a exprimé tout à l'heure en des termes que je ne veux pas répéter mais que je tâcherai de compléter. Qu'est-ce que le pacte de l'Atlantique ? Est-ce un accord pour assurer la sécurité militaire de l'Europe contre la menace de la Russie soviétique ou est-ce la solidarité des nations appartenant à la civilisation occidentale pour assurer par leur alliance un équilibre des forces indispensables à la paix du monde ?

Tout se passe depuis quelques années comme si la première thèse l'emportait, c'est-à-dire comme si le pacte de l'Atlantique ne représentait qu'une alliance de sécurité sur le continent Atlantique. C'est une absurdité et si quelqu'un a le droit de le dire, c'est le président du conseil du Gouvernement français; je regrette qu'avant votre ministre des affaires étrangères, personne, dans aucun conseil de Gouvernement, n'ait osé le dire d'une manière ferme... (*Applaudissements au centre, à droite et sur plusieurs bancs à gauche.*)

M. Rotinat. Il ne fallait pas attendre aujourd'hui pour le dire!

M. Michel Debré. Relisez le *Journal officiel*, mon cher collègue, vous constaterez que cela a été dit à cette tribune et par votre serviteur.

M. Rotinat. C'est bien tard!

M. Michel Debré. Je vous confierai la collection du *Journal officiel*, monsieur le président.

Qu'est-ce que l'Europe ? Qu'est-ce que la sécurité européenne, si la Méditerranée demeure une mer incertaine ? Et la Méditerranée devient une mer incertaine chaque fois que l'Occident n'est pas présent sur les rives du Sud. Du point de vue politique, disons-le car c'est la vérité, ou la solidarité entre nations occidentales est totale ou elle ne durera pas; c'est un fait, c'est-à-dire un argument très fort.

M. Léonetti. Très bien.

M. Michel Debré. Le jour où les Français, par malheur, seraient chassés d'Afrique, peu importe ce que nous pensons, l'opinion publique briserait le pacte de l'Atlantique comme un fétu de paille. Alors vous avez le droit de dire d'une manière encore plus nette que votre ministre des affaires étrangères, d'une manière plus nette que le Président de la République italienne, que le problème est aujourd'hui de savoir si le pacte de l'Atlantique est une réalité européenne — auquel cas il est mort — ou s'il est une réalité mondiale — auquel cas la thèse française a le droit d'être soutenue par l'ensemble de ses alliés anglo-saxons. (*Vifs applaudissements à gauche, au centre et à droite.*)

Une fois pour toutes qu'il soit bien établi que le conflit en Algérie, en Afrique du Nord, en Afrique noire n'est pas entre le colonialisme et le nationalisme. Le colonialisme est mort depuis longtemps et ceux qui veulent le faire revivre n'ont audience nulle part. Le conflit est entre un nationalisme libéral à la manière occidentale et un nationalisme sectaire à la manière asiatique.

L'Occident n'évitera pas l'épreuve de force et si nos alliés américains ont raison de ne pas accepter les thèses colonialistes que certains défendraient, ils ont tort et vous avez le droit de le leur dire, de confondre sous le mot nationalisme, le vieux sentiment national que l'Europe a mis en lumière aux dix-huitième et dix-neuvième siècles et l'affreux nationalisme qui nous vient des steppes orientales. (*Très bien!*)

En attendant, c'est votre devoir de dire, même si vous ne pensez pas et ne voulez pas le faire, que le pacte de l'Atlantique ne résistera pas à une défaite française, je ne dis pas en Afrique du Nord, mais simplement au Maroc. N'est-ce point d'ailleurs ce qui aurait dû être dit depuis des années! Pourquoi ne pas l'avoir fait? Pourquoi ne pas le faire sans tarder davantage. Si la France était davantage respectée dans le monde, une telle affirmation retentirait profondément.

Si la France était davantage respectée... c'est mon quatrième point, je n'insisterai pas outre mesure. Je n'abuserai pas du droit que certains d'entre nous, dans cette enceinte notamment, pourraient avoir de parler une fois de plus du néfaste système politique, électoral et constitutionnel qui nous a valu tant de déboires depuis quelques années.

Cependant que personne, ici, ne se trompe. La tragédie de l'Algérie, c'est la tragédie de la France. Si, il y a cinq ans, mesdames, messieurs, à cette tribune on avait évoqué la guerre civile en Algérie, qui l'aurait cru? Et pourtant, il y a cinq ans, on aurait pu dire: la faiblesse de nos institutions, le manque de stabilité de nos gouvernements, le manque de franchise de nos partis politiques, tous quels qu'ils soient, monsieur Rotinat, le manque de fermeté de nos dirigeants, tous quels qu'ils soient, conduiront bientôt à porter en Afrique le drame de l'Asie. Si, il y a cinq ans, on avait dit: Il faut refaire la France pour éviter cela, nul n'aurait suivi. Et pourtant il eut fallu le dire. Eh bien! ce soir-ci, je vous dis: Si nous demeurons dans le même système politique, avec les mêmes gouvernements instables, la même Assemblée nationale ingouvernable, un état anarchique, aurez-vous la force de vous maintenir, de maintenir vos alliances, de maintenir la France ?

Je n'insiste pas, mais que chacun de nous, pensant aux soi-disant institutions de la République, médite sur sa responsabilité.

Je me résume. Vous demandez les pouvoirs spéciaux — vous avez raison de les demander — mais comment allez-vous faire face au problème militaire dans les semaines qui viennent? Quelle est l'unité de votre politique? Comment concevez-vous l'alliance occidentale et que faites-vous du problème-clé, celui des institutions nationales? Nous pouvons accepter, monsieur le président du conseil, que vous ne répondiez pas ce soir à ce quatrième point, trop étendu, mais sur les premiers, il faut que vous répondiez.

Je terminerai par un acte d'audace que seule excuse l'extraordinaire gravité des jours que nous vivons. Cet acte d'audace, c'est d'indiquer ici le programme qui me semble devoir être celui d'un gouvernement quel qu'il soit. Je le résumerai en trois points, trois actions à réaliser sans tarder: une conférence des responsables politiques français, une conférence des chefs politiques occidentaux, un acte de vérité envers la Nation.

Ni l'Algérie, ni le Maroc, ni la Tunisie ne sont les domaines reservés d'un parti, encore moins l'apanage d'un homme. Il est effrayant de penser, je vous l'ai dit mes chers collègues, qu'une déclaration comme celle de la Celle-Saint-Cloud ait pu briser en quelques minutes les liens entre la France et le Maroc. Il est affreux de penser que des papiers, d'autres papiers dont la légalité est douteuse, peuvent briser, annuler, modifier des textes qui ont été ratifiés par le Parlement. Et ainsi, à quoi assistons-nous, sans réflexions, sans délibérations? Au départ, hors de la France, du Maroc, de la Tunisie, au sort de Français réglé un soir de fatigue au gré d'une improvisation, dans la crainte d'une menace. Un autre sujet d'effroi, c'est cette politique que nous sentons au jour le jour: une semaine, un papier pour le Maroc; une autre semaine, un papier pour la Tunisie; une troisième semaine, un discours pour l'Algérie.

Rien ne tiendrait sans doute si nous voulons des réalisations éternelles. Rien ne tient si nous les faisons éphémères. Ce qui est nécessaire à la France, c'est un problème de cinq et même dix ans, si possible.

Ces constatations mènent à la solution suivante: choisissez, monsieur le président du conseil, dans tous les partis nationaux deux ou trois responsables, demandez-leur de discuter avec vous pendant plusieurs jours, de faire établir par ceux qui représentent les familles politiques et spirituelles de la France dix ans de charte politique dans l'Afrique du Nord. Ne serait-ce pas là un grand changement? La politique à l'égard du Maroc, de la Tunisie et de l'Algérie ne serait plus celle d'un gouvernement, d'un homme, d'un parti. Elle serait, pour une durée limitée mais d'une façon précise, le programme de l'ensemble politique français.

Un second acte pourrait alors commencer. Vous vous tourneriez vers vos alliés et vous pourriez exiger d'eux, en leur indiquant tout le drame que comporterait pour vous et pour la France la rupture du pacte de l'Atlantique, un soutien complet et inconditionnel: soutien intérieur et soutien extérieur.

Ce soutien intérieur, vous en avez besoin. Qu'il s'agisse simplement des investissements économiques et financiers en Afrique du Nord, la France ne pourra pas les supporter seule. Mais si d'autres pays les font sans elle, ils les feront contre elle. Il faut donc agir ensemble.

Quant au soutien extérieur, je n'ai pas besoin de dire que la voix d'une coalition occidentale, face à ces bluffeurs d'Arabie ou d'Egypte, aurait peut-être plus de poids qu'une action isolée vis-à-vis d'hommes qui pensent que nos alliés ne nous suivent pas. (*Applaudissements au centre, à droite et sur de nombreux bancs à gauche.*)

Ayant une politique qui serait l'expression d'un ensemble, ayant enfin des alliés qui seraient de véritables alliés, vous pourriez dire la vérité au pays. Cette vérité, quelle est-elle ? Elle est que, si nous voulons en sortir avant la fin de 1956, vous n'éviterez pas la mobilisation d'une ou deux classes. Il faut le dire clairement, si vous voulez éviter de vous trouver au début de 1957, peut-être dès la fin de cette année, dans une situation impossible.

Pour dire la vérité, il faut avoir derrière soi l'autorité d'un ensemble national et l'assurance que nous ne sommes pas isolés. Si telle était notre politique, comme nous serions soulagés !

Pour terminer, je dirai qu'au fond de nous-mêmes, comme au fond du cœur des Français et, sans doute, de vous-même, monsieur le ministre, ce n'est pas le vote des pouvoirs spéciaux qui nous rassure totalement. On a tant voté de pouvoirs spéciaux depuis tant d'années et les résultats ont toujours été si décevants ! Ce que la France attend, c'est une politique. Seul aura droit au nom de gouvernement le ministère qui aura le courage de le comprendre, de le dire et de le faire. (*Applaudissements au centre, à droite et sur certains bancs à gauche. — L'orateur, en regagnant sa place, est félicité par ses amis.*)

M. le président. La parole est à M. le ministre résidant en Algérie.

(*Le ministre, en abordant la tribune, est salué par les applaudissements de la gauche.*)

M. Robert Lacoste, *ministre résidant en Algérie.* Mesdames, messieurs, emportée dans une tempête de violence et de crimes, placée au milieu de dangereuses intrigues, objet d'inavouables convoitises, l'Algérie a besoin d'être libérée de la haine et de la peur. C'est le devoir de la France de courir au-devant de ses aspirations et d'y répondre par une œuvre difficile mais nécessaire de pacification générale.

Je veux dire par là qu'il s'agit d'abord de préserver la vie de chacun, de soustraire des populations entières à l'emprise de la terreur ou simplement à l'incertitude du lendemain, de rendre à chacun non seulement son droit à la vie mais la possibilité de décider librement, le calme revenu, du statut définitif de l'Algérie dans l'ensemble français.

Il s'agit aussi, en revenant sur certaines de nos fautes et de nos erreurs, de combler le fossé qui sépare tragiquement trop de Musulmans des Européens et de préparer, dans la concorde et la coexistence pacifique, la conjonction des efforts de tous les éléments de la population algérienne en vue du bien commun.

Le succès de cette œuvre de pacification sera le moyen le plus sûr de maintenir les liens indissolubles entre la France et l'Algérie et d'édifier une communauté franco-musulmane juste, fraternelle et prospère. C'est pour mener à bien cette politique que le Gouvernement vous demande de lui accorder des pouvoirs spéciaux. Mais vous voudrez sans doute qu'avant de vous convaincre que la situation de l'Algérie nécessite la mise en œuvre de mesures politiques multiples et strictement appliquées, je vous décrive cette situation telle qu'elle est, en toute vérité.

Il y a des moments où l'intérêt de la nation commande de dire la vérité aux assemblées et au peuple, pour que chacun mesure l'étendue de ses devoirs. Nous sommes à un de ces moments.

D'abord, un bref historique. En juillet 1954, les fellagha tunisiens, alors en pleine activité sur le territoire de la Régence, font une première incursion dans le Constantinois et attaquent une voiture de gendarmes, aux environs de Tebessa. En septembre et octobre 1954, les attentats se multiplient contre les fermes et les musulmans amis, aux abords de la frontière tunisienne principalement et dans la région de Souk-Ahras. Ils sont le fait, tantôt de fellagha tunisiens, tantôt de bandits algériens, tantôt de première bandes de rebelles s'intitulant déjà « Armée de la Libération ».

Le 1er novembre de la même année, la rébellion éclate dans l'Aurès, cependant que plusieurs autres attaques sont déclenchées dans les régions situées au Nord et au Sud de Constantine. Pendant l'hiver 1954-1955 la rébellion a été circonscrite à l'Aurès, mais au printemps de 1955 elle gagne le Nord du département de Constantine, le Centre, le Sud-Est et se consolide dans l'Est. A la date du 19 août elle est solidement installée dans tout le Sud, Aurès et Nementchas. Elle n'a cessé de gagner du terrain dans le Nord à Philippeville, Collo, Jemmapes. Elle est devenue inquiétante dans toutes les régions frontalières. Elle se manifeste d'une façon sporadique au Sud, au Nord, à l'Est et au Nord-Ouest de Constantine. L'explosion du 20 août a gagné le Sud et l'Est. Les principales attaques se sont déroulées au Nord et au Sud du Constantinois. Depuis cette date les principales extensions de la rébellion dans le Constantinois ont été poursuivies dans le Nord-Est, la région de Bône, et dans le Nord-Ouest, la région de Bougie et la petite Kabylie.

En dehors du Constantinois, berceau de la rébellion, d'autres régions ont été touchées, des régions très importantes de la Kabylie et le Nord-Ouest de l'Oranie. Déjà se précisent des menaces sur d'autres régions de l'Algérie. Une très large partie de ce pays est donc atteinte.

C'est depuis le 20 août dernier que la situation a empiré rapidement. Les bandes rebelles accroissent leurs effectifs, leur armement, et perfectionnent leur technique de combat. L'unité d'action entre ces bandes est pratiquement réalisée. L'autorité rebelle s'organise, les hiérarchies se précisent, la guerre d'embuscade se développe, les attentats, souvent atroces, se multiplient. Le terrorisme s'exerce de plus en plus contre l'infrastructure économique. Volontaires ou contraintes, les complicités se multiplient dans une population dont la passivité se généralise. Les démissions d'élus se multiplient dans certains secteurs. Des fonctionnaires musulmans démissionnent à leur tour.

De mois en mois, la situation se dégrade. De 30 en novembre 1954, nos pertes mensuelles se sont élevées progressivement jusqu'à atteindre, en janvier 1956, 285, dont 95 membres des forces de l'ordre, 8 civils européens et 183 civils musulmans.

Les attaques contre les automobiles et les cars se chiffraient à une vingtaine par mois dans l'été 1955, à une cinquantaine à l'automne. On en compte 86 en janvier dernier.

Sabotages, destructions se multiplient et les fermes européennes sont détruites. Le nombre des fermes européennes détruites dépasse trois cents sur un total de quinze cents que compte le seul département de Constantine.

Ajoutons que les récents désordres d'Oran et de Tlemcen montrent que nous ne sommes pas tout à fait à l'abri de troubles dans certaines villes.

Les musulmans restent fidèles, mais sont comme paralysés. La vie économique commence à se ralentir dans les zones d'insécurité et de plus en plus nombreux sont les douars en état de dissidence, sans caïds, sans gardes-champêtres, sans djemâas, dans lesquels les rebelles installent une administration rudimentaire, mais toute puissante, et une justice dont les sentences, édictées sans hésitation, sont exécutées presque instantanément.

Ainsi, la situation évolue rapidement dans les villes comme dans les campagnes; le « pourrissement » risque de gagner des régions relativement calmes. Le pire méfait que nous puissions enregistrer de la part des rebelles, ce serait que, par des attentats répétés sur des Européens innocents, ils ne creusent chaque jour plus profondément le fossé sanglant qui sépare les deux parties de la population, poussent les Européens à une irritation extrême, fassent entrer en eux le doute et l'amertume à l'égard de la métropole, accusée parfois de ne pas faire un effort suffisant, les jettent dans la subversion ou quelque action désespérée. Là est le plus grave danger que nous courons. C'est — permettez-moi de l'avouer — celui qui me préoccupe peut-être le plus.

Nous devons tous dire aux Français d'origine qui habitent l'Algérie que rien de plus néfaste ne pourrait leur arriver et qu'aucune atteinte plus cruelle ne pourrait être portée à la patrie commune. C'est le but que les machiavels de la rébellion voudraient atteindre ; qu'on me permette de le dénoncer du haut de cette tribune.

Mesdames, messieurs, j'ajouterai, pour être complet, que les rebelles trouvent de nombreux encouragements de la part des pays étrangers. Pour notre malheur, l'Afrique du Nord constitue une position-clé dans la stratégie mondiale. Aucun des grands pays qui nous saturent de guerre froide ne pourrait accepter de laisser tomber l'Algérie entre les mains de l'adversaire et chacun d'eux cherche dès à présent à s'attirer la sympathie de ceux qui devraient nous succéder en Algérie si nous en étions chassés.

Dois-je dire que je trouve un peu excessives les libertés que prennent en Algérie certains ressortissants de pays étrangers dont les activités sont suspectes ? Ces messieurs croient que la France accepte d'avance un Dien-Bien-Phu algérien, dont parlent les tracts rebelles abondamment diffusés. Je dirai

seulement que ces fonctionnaires de divers impérialismes se trompent grossièrement et, d'ailleurs, ils ne peuvent rien comprendre à nos douleurs et à nos espoirs. (*Applaudissements à gauche, au centre et à droite.*)

Nous savons aussi que la rébellion forme des cadres dans un pays étranger que nous connaissons bien. Mon ami Christian Pineau, par une diplomatie intelligente, a posé opportunément le problème. Il convient d'attendre les meilleurs résultats de cette action pertinente.

Je conclurai, mesdames, messieurs, l'examen de la situation en Algérie en constatant qu'une véritable lutte de vitesse s'organise entre les rebelles et nous, lutte où nous devons affirmer notre résolution et l'efficacité de nos méthodes, en insufflant à tous, civils et militaires, la volonté d'agir dans un style excluant tout conformisme et tout atermoiement.

A gauche. Très bien!

M. le ministre résidant en Algérie. Pour gagner cette lutte de vitesse, il faut affirmer sans équivoque notre détermination à l'égard de tous ceux qui doutent de notre volonté de maintenir l'Algérie dans la communauté franco-musulmane.

Il est nécessaire, de plus, de munir l'autorité publique de pouvoirs nécessaires pour coordonner l'action politique, administrative, militaire et judiciaire, pour arbitrer entre les Français musulmans et les Français d'origine, pour proposer et appliquer sans retard les indispensables réformes de structure destinées à créer la confiance et l'espoir dans la population musulmane.

La détermination, personne ne peut aujourd'hui en douter, après les affirmations répétées, faites au nom du Gouvernement, par M. le président du conseil, après l'émotion actuelle et ce que l'on pourrait appeler les durcissements récents de l'opinion publique.

Jamais le Gouvernement n'a admis que les liens entre la France et l'Algérie puissent être rompus. Jamais, il n'a fui les dures nécessités qui découlent de la situation, et M. Guy Mollet a dit à plusieurs reprises qu'il serait fait appel, en cas de besoin, à toutes les ressources de la France pour faire face à la poursuite injustifiée et injustifiable de la lutte actuelle. Donc, la détermination de la France ne doit faire aucun doute et elle doit être constamment affirmée. C'est la première condition du succès de la lutte. (*Applaudissements.*)

Ici se pose la question des moyens militaires. La situation actuelle s'est développée en dépit d'effectifs importants et du courage exemplaire de nos soldats, mais on a été souvent frappé par la disproportion qui existe entre les effectifs militaires en œuvre et l'extension du terrorisme. A une armée qui s'interdit de recourir à l'emploi systématique d'un armement beaucoup plus puissant, pour éviter de faire subir à la population les effets de la guerre, il faut plus de courage qu'à ceux qui égorgent dans l'ombre. Ce courage, nos hommes l'ont, mais, pour rétablir la paix dans ces conditions, il faut aussi une supériorité manifeste en nombre.

Notre armée est là pour protéger les personnes et les biens, s'opposer aux entreprises des bandes rebelles et pacifier. Si, au lieu de cette action pacificatrice, nous nous laissions aller à une action de répression sauvage, il faut convenir que des effectifs réduits nous suffiraient. L'écrasante puissance de feu des armes modernes suppléerait l'insuffisance des effectifs et nous dispenserait de recourir à des unités nombreuses. Mais la mission de sécurité et de pacification nécessite partout, sur un canevas aux mailles serrées, la présence d'une force nombreuse et calme, ce que l'on appelle le quadrillage.

De plus, elle impose à notre armée la servitude d'une infinité de gardes statiques. Il nous faut, de surcroît, des unités mobiles, capables d'interventions contre des bandes ou placées en réserve générale pour faire face aux situations inopinées. Car il est bien évident que l'action de sécurité comporte, non seulement le quadrillage, mais également la nécessité de supprimer ces bandes dont l'importance ne fait que croître, qui constituent l'ossature de la rébellion et autour desquelles se rassembleraient tous les possesseurs d'armes en cas de soulèvement généralisé.

Telles sont les tâches de notre armée dans une action pacificatrice et voilà pourquoi il nous faut beaucoup d'hommes en Algérie pour éviter, autant que les rebelles ne nous y contraindront pas, le recours aux moyens extrêmes pour mener à son terme cette œuvre qui ne se veut pas répressive mais pacificatrice.

Nous n'hésiterons pas, s'il le faut, à demander à la nation de faire pour le salut de l'Algérie un effort aussi ample que celui qu'a consenti l'Algérie aux années de détresse pour le salut de la métropole. (*Applaudissements à gauche, au centre et à droite.*)

Le Gouvernement a étudié tous ces problèmes au cours de plusieurs réunions, notamment ce matin dans une séance de travail qui réunissait autour de M. le président du conseil, M. le ministre de la défense nationale, M. le secrétaire d'Etat aux forces armées et moi-même.

Des décisions ont été prises pour acheminer en Algérie de façon continue des effectifs nouveaux destinés à accroître régulièrement le niveau de nos forces. Parmi ces effectifs figurent des troupes rapides d'intervention et notamment la septième division mécanique rapide dont a parlé cet après-midi M. Max Lejeune.

Des moyens supplémentaires sont mis en œuvre pour accroître l'efficacité de nos troupes: réforme du commandement, réforme des méthodes, fourniture accélérée de moyens aériens de liaison, d'accompagnement et d'intervention. A cet égard, je dois dire que M. le secrétaire d'Etat à l'air a passé de considérables commandes d'hélicoptères et d'avions légers d'intervention dont les premières livraisons interviendront bientôt.

De plus, les états-majors ont reçu la consigne d'élaborer avec diligence les modalités de rappel, d'encadrement et d'acheminement de troupes nouvelles. Cependant que cette élaboration se poursuit — elle est d'ailleurs plus délicate qu'on ne pense — aucune partie aussi minime soit-elle de nos forces en service ne reste exempte de l'hypothèque algérienne. Tous les moyens existants sont mis à la disposition de l'Algérie; toutes les armées y participeront; notamment la marine pourra assurer la défense des villes et des régions côtières.

Je passe maintenant aux pouvoirs qui vous sont demandés et qui — je dois le signaler — n'ont rien à voir avec les mesures d'ordre militaire que je viens d'énoncer et pour lesquelles le Gouvernement n'a pas besoin de pouvoirs spéciaux. Le domaine où les pouvoirs spéciaux demandés auront à s'exercer le plus rapidement possible est bien évidemment celui du rétablissement de l'ordre et de la sauvegarde des vies humaines. Ces pouvoirs seront utilisés dans ce domaine sans faiblesse pour faire respecter les nécessités de la politique de pacification, empêcher les excitations meurtrières qui poussent les uns contre les autres et sauver la vie de nos compatriotes, quels qu'ils soient.

Depuis que la dissolution de l'Assemblée nationale est intervenue, l'état d'urgence est tombé automatiquement et, de ce fait, le nombre des actes de terrorisme a considérablement augmenté.

M. Rotinat. Très bien!

M. le ministre résidant en Algérie. On en a compté 1.803 en janvier, contre 1.224 en décembre. C'est la preuve, mesdames, messieurs, que nous ne pouvons pas faire face à nos obligations avec des moyens juridiques normaux.

M. Rotinat. Très bien!

M. le ministre résidant en Algérie. Faute de posséder le droit de perquisition de jour et de nuit, l'autorité publique est incapable de contrôler les mouvements d'armes. Cependant les soucis que cause la diffusion des armes, dans la population européenne aussi bien que dans la population musulmane, sont parmi les plus graves qui nous assaillent.

M. Rotinat. C'est tout le problème, monsieur le ministre!

M. le ministre résidant en Algérie. La surveillance de la circulation des personnes et des véhicules est insuffisante pour enrayer efficacement les attentats et si nous voulons éviter que l'œuvre de pacification générale ne soit sabotée par les ultras de tous les bords, il nous faut au moins un certain contrôle de la presse et de la radio. (*Applaudissements.*)

Sur un autre terrain, les procédures de droit commun comportent actuellement des inconvénients dirimants, qui font que notre justice est trop lente au regard de la justice implacable et expéditive des rebelles. Le Musulman fidèle ne se sent plus protégé par notre justice et trop de criminels ont réussi à nous glisser entre les doigts.

Dans ces conditions, mesdames, messieurs, ce serait une aberration de penser que la sécurité et la pacification pourraient être assurées par le seul jeu des moyens juridiques normaux, je le répète; et il faut recourir à des moyens spéciaux, exorbitants du droit, qui seront fixés en vertu des pouvoirs demandés.

Ce n'est d'ailleurs pas d'une mesure unique s'appliquant à toute l'Algérie que nous avons besoin, mais d'un système souple, permettant de prendre, dans des régions diverses aux limites sans cesse mouvantes, et à chaque instant, les mesures appropriées pour faire face à des circonstances imposées.

Voilà de quoi il s'agit. Le rétablissement de la sécurité demande, au surplus, une administration entièrement dévouée au bien public. Comme je l'ai fait devant l'Assemblée algé-

rienne, je rappelle, au nom du Gouvernement, que les fonctionnaires sont au service de l'intérêt général. Ils doivent ignorer les coalitions d'intérêts particuliers quelles qu'elles soient; ils exécutent les décisions de la souveraineté nationale et travaillent à l'unité de la nation.

En Algérie plus qu'ailleurs, ce grand mot d'unité a la valeur d'un impératif. Le devoir de l'administration tout entière est de s'employer à combler le fossé que l'on creuse chaque jour un peu plus entre les divers éléments de la population algérienne. Elle doit être tout entière chaque jour et à chaque minute au service de l'œuvre de pacification et de réconciliation.

Dans le même temps où nous cherchons à rétablir l'ordre, nous avons à remplir un devoir non moins important. Il nous faut faire une politique concrète de libération humaine et de justice, rendre à tous l'espérance pour qu'enfin réconciliés ils défendent l'Algérie contre les périls qui la guettent. Prenons garde que, faute de cette réconciliation, l'Algérie ne demeure le champ dévasté de divisions irréductibles et ne s'effondre pour notre malheur à tous. Tous les Algériens sont condamnés à vivre ensemble dans le cadre de liens indissolubles qui unissent l'Algérie à la France ou à courir aux pires catastrophes.

Cette politique concrète de concorde doit se fonder sur des réformes profondes dans les domaines administratif, social et économique. La pensée dominante qui doit inspirer ces réformes c'est de mettre un terme à l'injustice et à l'inégalité dont les Musulmans ont été trop souvent victimes et dont ils ont souffert et souffrent d'une façon inimaginable.

A cet égard, l'action accomplie pour faire accéder plus largement à la fonction publique nos concitoyens musulmans doit être poursuivie et accentuée, en dérogeant aux règles habituelles du recrutement des fonctionnaires. La création d'un centre de formation administrative, maintenant en plein essor, est une première étape, de même que la valorisation des épreuves de langues arabe et berbère dans les concours administratifs.

Il faut maintenant aller plus loin. Il faut arrêter les conditions spéciales d'accession à certains concours et envisager le recrutement sur titres à tous les échelons de la hiérarchie, dans les services publics ou semi-publics d'Algérie, d'un nombre important de Musulmans.

Les problèmes que pose la misère d'une grande partie de la population imposent un effort parallèle, bien que plus difficile, pour la promotion économique et sociale d'une grande partie de la population. La tâche qui s'offre à nous est immense. En dépit de l'aide de la métropole, l'Algérie n'a pas encore surmonté les maux dont souffrent les pays sous-développés. Côte à côte y voisinent une économie de marché moderne, prospère, et une économie rudimentaire, caractérisée par la sous-consommation, le sous-emploi et l'insuffisance manifeste des niveaux de vie.

Ce contraste développe depuis toujours chez les moins favorisés un sentiment d'injustice et un obsédant complexe de frustration; il pose en même temps un problème économique et social, un véritable problème de conscience aux hommes épris de justice et de dignité humaine.

Près d'un million de Français musulmans vivent actuellement en marge de l'activité économique de l'Algérie. Dépourvus en permanence d'emplois, la plupart d'entre eux cherchent à subsister aux dépens d'une agriculture qui souffre de la pauvreté du sol, de l'ingratitude du climat, des conditions défectueuses d'exploitation et ne donne que de maigres moyens d'existence à ceux qu'elle occupe.

Pour ces hommes, l'Algérie française ne sera pleinement la leur que le jour où ils seront intégrés à la vie économique, et auront acquis, avec la sécurité matérielle, la dignité de travailleurs. C'est vers cette réalisation qu'il faut s'acheminer sans plus attendre. En outre il faudrait faire face aux besoins que crée l'évolution démographique inquiétante et que soient offerts, au cours de la prochaine décennie, 60.000 emplois nouveaux.

C'est dans le monde rural que le problème social algérien connaît la plus douloureuse acuité. Cinq millions de personnes y vivent dans les conditions les plus précaires avec un revenu moyen qui, compte tenu de l'autoconsommation, ne dépasse pas 20.000 francs par an et par tête.

Dans un pays où la petite propriété n'est pas rentable, où les terres fertiles et bien irriguées ne représentent qu'une proportion infime de la surface totale, au milieu de montagnes à relief accentué, à érosion intense, au milieu de hauts plateaux secs à cultures extensives de faible rendement et de steppes qui servent de parcours à un élevage transhumant, le fellah, s'il est paralysé par la routine, le goût de l'indivision et la précarité des moyens financiers, n'en exige pas moins une amélioration morale et matérielle de son sort.

En cela, le fellah algérien ne fait pas exception à la règle. Il exprime les mêmes désirs et nourrit les mêmes espoirs que tous les paysans pauvres du monde, quels qu'ils soient, dans quelque pays qu'ils vivent.

La réforme agraire ne peut plus longtemps être différée. Je pense donc que des mesures précises doivent être prises dans un court délai. Ces mesures sont: la revision du régime foncier, la mise en valeur des périmètres irrigables, la création d'une caisse d'expansion et de modernisation de la propriété rurale, l'unification de la structure des trois établissements centraux de crédit agricole et la réforme du métayage. Là se trouvent les instruments indispensables de la transformation économique et sociale du monde rural.

Cependant l'action rurale ne peut apporter qu'un des éléments de la solution. Même en accroissant par des investissements judicieux et vastes les superficies cultivables, même en améliorant les rendements et en relevant graduellement la condition des travailleurs de l'agriculture, on ne peut attendre un accroissement massif des emplois offerts par le travail de la terre. Le facteur décisif de l'équilibre à rechercher pour obtenir un plein emploi ne peut être que l'industrialisation de l'Algérie.

Le problème posé n'est d'ailleurs pas de ceux qui se résolvent par des actions partielles à effet immédiat. Tous les moyens doivent être employés à la fois, avec la préoccupation constante d'éviter que l'effort d'investissements ne profite qu'au seul secteur évolué de l'économie, secteur qui absorbera plus aisément les dépenses d'équipement à envisager. Tout devra être mené de front si l'on veut sortir des contradictions ou l'on est en apparence enfermé.

On a parfois contesté la valeur de ces réformes ou tout au moins leur opportunité. On a cru que le seul fait de les annoncer atténuerait le caractère impératif de l'exigence du maintien de l'ordre. Mesdames, messieurs, on s'est trompé, car un tel effort constructif ne peut se développer que dans un esprit soustrait à l'incertitude présente. C'est une constatation de bon sens.

La réalisation de ce programme ne peut pas aller sans que soit poursuivie en même temps une ferme action de rétablissement de la sécurité générale mais cette action elle-même, l'intelligence du cœur et la sagesse nous font entendre qu'elle ne peut s'exercer que si elle se conjugue avec une politique générale de réforme et de réconciliation. L'une n'ira pas sans l'autre et nous voilà conduits à agir sur tous les plans d'une façon simultanée. C'est par là — nous en sommes sûrs — que nous redonnerons confiance à tous. (*Applaudissements à gauche et sur divers bancs.*)

A ceux qui ont eu l'immense mérite d'avoir contribué depuis longtemps à la mise en valeur de l'Algérie et de l'avoir couverte d'établissements français, nous demandions de voir en ce programme de réformes qui, parfois, contrarieront leurs intérêts immédiats, un acte de foi inébranlable de la France dans l'avenir de l'Algérie et de la communauté franco-musulmane.

Comment mieux manifester en effet cette foi que de bâtir dans la tempête ? Comment mieux attester que le doute n'est pas entré dans nos âmes que de se tourner délibérément vers l'avenir et de s'y engager à fond par des actes de volonté et de sacrifice ? Peut-il exister une preuve plus éclatante de la pérennité des liens entre l'Algérie et la France que la décision de celle-ci de non seulement construire des écoles ou des hôpitaux, mais de pratiquer de coûteux sondages et forages qui doivent nous permettre de découvrir, dans les flancs de la vieille terre d'Afrique, des gîtes de richesses naturelles immenses. Des signes d'existence de ces richesses apparaissent déjà. Ils autorisent les plus magnifiques espoirs. En tout cas, ils attestent aux yeux des incrédules notre attachement à cette terre, notre attachement à l'Algérie et le pouvoir créateur de la France et sa générosité. (*Applaudissements à gauche.*)

L'avenir dira que notre foi aveugle en un meilleur destin de l'Algérie est le meilleur réalisme. A ceux qui souffrent d'une situation matérielle précaire, qui veulent regagner leur dignité, qui, renonçant à l'esprit de fatalisme entendent assumer la responsabilité de leur destin, le réalisme commande aussi de ne pas chercher hors de la France les chemins de la liberté. C'est la multiplication des emplois, c'est le progrès dans les conditions d'exploitation, ce sont les richesses nouvelles, ce sont les écoles qui au moins autant que les transformations politiques rétabliront l'égalité des chances entre nous.

C'est en ce sens que le programme économique et social du Gouvernement est déjà un programme politique, car il est le moyen indispensable pour faire accéder aux responsabilités économiques, pour faire entrer dans la vie moderne ceux dont la condition misérable fait aujourd'hui, quels que soient leurs droits théoriques, des citoyens diminués.

Quelle belle réponse, mesdames, messieurs, à ceux qui, ne comprenant pas les données du problème algérien, nous accusent sans cesse de nous livrer à l'oppression et de vouloir garder à tout prix, pour quelques privilégiés, je ne sais quel paradis à l'ombre des épées.

La réalité est tout autre, vous le savez. Nous ne laisserons pas mettre en péril la communauté franco-musulmane et nous ne souscrirons jamais à l'oppression d'un groupe ethnique par un autre.

Nous avons commis des erreurs sans doute, mais nulle nation au monde ne peut nous donner de leçons, car dans le bilan de nos bienfaits et de nos fautes, la balance penche fortement en notre faveur. Courez le monde, mesdames, messieurs, regardez partout! Personne, parmi nos nombreux censeurs, n'a accompli une telle œuvre! Il s'agit aujourd'hui de préserver cette œuvre de la dévastation et de la mort, en même temps que de la rendre encore plus humaine, de la prolonger dans le domaine de la justice sociale et de la démocratie authentique.

Dans un avenir proche, mesdames, messieurs, il est probable que nous aurons à faire face à de dures épreuves. Du moins, forts de notre bon droit, découlant de notre résolution, d'écoulant de notre détermination et de notre générosité, nous surmonterons ces épreuves, je vous l'assure, avec courage et volonté. (*Applaudissements à gauche, sur de nombreux bancs au centre et sur divers bancs à droite.*)

M. le président. La parole est à M. Pinchard.

M. Raymond Pinchard. Monsieur le président du conseil, mes chers collègues, de Gabès à Brazzaville, en passant par Tunis, Alger, Rabat, Dakar, Douala, Abidjan, toute l'Afrique française que je viens de parcourir est inquiète. L'Afrique du Nord est menacée, l'Algérie est en péril.

Devant cette situation dramatique plus grave de conséquences que celle que nous avons connue à Verdun, il y a quarante ans, aussi angoissante pour l'avenir de notre pays que celle qui nous fut imposée après notre désastre de 1940, le pays ne réagit pas ou ne réagit que faiblement. Pourquoi ? Parce qu'il ne s'est encore trouvé au Gouvernement une grande voix qui se soit élevée pour provoquer ce sursaut national qui serait seul capable, dans les circonstances présentes, de sauver l'Union française.

J'ai lu avec attention, monsieur le président du conseil, le discours que vous avez prononcé à Alger le 10 février dernier. Avec beaucoup de sérénité et d'émotion, vous avez dit que les douloureuses manifestations dont vous avez été l'objet comportaient une part saine.

Cela ne m'apprenait rien. Connaissant l'esprit des anciens combattants, j'en étais bien convaincu.

Vous avez aussi déclaré que les liens entre la métropole et l'Algérie étaient indissolubles.

Beaucoup l'avaient dit avant vous. Ce serait à désespérer si quelqu'un venait à en douter. Mais vous avez ajouté — et je vous en félicite — que la France se battrait pour rester en Algérie.

Enfin, me suis-je dit, voici des paroles d'action. Hélas! cela se passait le 10 février. Nous sommes au 15 mars. Malgré l'urgence, vous avez donc tergiversé plus d'un mois sans passer résolument à l'action. Pendant ces cinq semaines d'hésitations et d'atermoiements, le sang n'a jamais tant coulé en Algérie. Toute journée que vous avez perdue a été une journée gagnée pour la rébellion.

Vous nous demandez aujourd'hui des pouvoirs spéciaux. Je n'ai pas l'intention de vous les marchander. Mais je voudrais savoir ce que vous allez en faire. Je vous pose la question.

Est-ce pour vous battre, comme vous l'annonciez à Alger, le 10 février, ou est-ce pour négocier avec les fellagha, avec les rebelles, avec les assassins, auxquels, le 28 février, vous avez encore offert généreusement, mais peut-être un peu naïvement, un nouveau sursis avant de les châtier impitoyablement?

Est-ce pour utiliser dès demain la puissance des armes et les moyens dont nous disposons sur place ou pour envoyer de nouveaux contingents en Algérie en proclamant qu'ils feront du quadrillage de sécurité pour éviter de dire qu'ils auront à faire de la répression?

Je suis d'autant plus fondé à vous poser cette dernière question que, vendredi dernier, encore, vous avez déclaré à l'Assemblée nationale que le Gouvernement se refusait à pratiquer une politique de répression généralisée, mais que la sécurité serait assurée.

Je voudrais comprendre. Assurer la sécurité, c'est sans doute, dans votre esprit, affirmer partout au moyen d'un quadrillage serré la présence française. Fort bien! Mais refuser de pratiquer en même temps une politique de répression généralisée, qu'est-ce à dire, en bon français, sinon se refuser de réprimer partout la rébellion? Comment pouvez-vous songer à assurer la sécurité si vous ne réprimez pas durement les pillages, les actes de sauvagerie, les assassinats? Je voudrais avoir mal interprété votre pensée, mais le 8 mars déjà, à l'Assemblée nationale, M. le ministre résidant, M. Robert Lacoste — il l'a répété tout à l'heure — parlant de l'action militaire à entreprendre, s'exprimait ainsi :

« Si au lieu d'une action pacificatrice nous nous laissions aller à la folie de la guerre, des effectifs réduits nous suffiraient.

« L'écrasante puissance de feu des armées modernes suppléerait l'insuffisance des effectifs et nous dispenserait de recourir à des unités nombreuses. »

Je ne puis croire que de propos délibéré, par principe, par peur des mots peut-être, vous renonciez à utiliser des armements qui vous dispenseraient, si j'en crois M. Lacoste — pour ma part d'ailleurs, je n'y crois pas — d'utiliser des effectifs nombreux, sous ce seul prétexte que ces armements seraient trop meurtriers, « trop sauvages », avez-vous dit tout à l'heure, pour ces pauvres fellagha, coupables seulement d'assassiner et de mutiler des vieillards, des femmes et des enfants.

A la vérité, depuis avant-hier, je suis moins inquiet, je dois le reconnaître très franchement. L'exposé qu'a fait M. le secrétaire d'Etat à la guerre devant notre commission de la défense nationale m'a rassuré. Sans emphase, mais avec une grande netteté et beaucoup de fermeté, M. Max Lejeune nous a dit:

« Pas de frontière militaire entre la Tunisie, l'Algérie et le Maroc! De Gabès à Agadir, toutes les missions de caractère militaire resteront entre les mains de la France. Un commandement unique sera institué en Afrique du Nord dont relèveront aussi bien les unités statiques que les troupes d'opération. Le quadrillage de sécurité, a-t-il ajouté, sera resserré et généralisé. Les opérations contre les rebelles seront menées avec la plus grande vigueur. Une division, enfin, pourvue de moyens de transport rapides, sera mise en réserve générale à la disposition du ministre résidant. »

Ce sont là les dispositions judicieuses, des déclarations courageuses, qui ont reçu l'approbation unanime des membres de notre commission de la défense nationale.

J'aimerais, monsieur le président du conseil, lorsque vous parlerez du haut de cette tribune, que vous nous fassiez entendre un langage aussi clair et aussi catégorique. (*Applaudissements à droite.*)

M. Guy Mollet, *président du conseil.* Voulez-vous me permettre de vous interrompre ?

M. Raymond Pinchard. Je vous en prie.

M. le président. La parole est à M. le président du conseil, avec l'autorisation de l'orateur.

M. le président du conseil. Il paraît être admis par cette assemblée comme par l'autre que lorsqu'un membre du Gouvernement parle à la tribune ou dans une commission, il ne le fait qu'en engageant l'ensemble du Gouvernement. (*Applaudissements à gauche et au centre.*)

M. Raymond Pinchard. Nous sommes tout à fait d'accord, monsieur le président du conseil, et si, tout à l'heure, vos paroles correspondent exactement aux promesses qui nous ont été faites par M. le secrétaire d'Etat à la guerre, alors je vous donnerai de plein cœur mon assentiment. En effet, les discours que nous avons lus de vous contrastent fâcheusement avec la vigueur de l'exposé fait par M. Max Lejeune devant la commission de la défense nationale. C'est un fait: deux fois déjà, monsieur le président du conseil, et à mon avis c'est une fois de trop, vous avez dit qu'il fallait que les armes se taisent.

Les armes des assassins ne se tairont, vous le savez bien, que lorsque vous aurez mis ceux-ci hors d'état de nuire ou que vous les aurez abattus. Comment pouvez-vous encore vous bercer d'illusions alors que les crimes redoublent à chacun de vos appels ? Ne comprenez-vous donc pas que la condition préalable au rétablissement de l'ordre c'est d'abord de lever l'hypothèque de la peur qui pèse actuellement sur la grande masse des musulmans plus encore que sur la communauté française ?

Laissez-moi vous le dire, pas plus dans votre discours du 10 février que dans celui du 28 février, je n'ai senti passer ces accents virils et résolus qu'aurait eus un Clemenceau devant les périls mortels que court présentement notre pays.

Pour provoquer l'élan national indispensable, pour prendre hardiment la tête du mouvement de salut public qui peut encore nous sauver, c'est d'un homme à la volonté de fer et non pas seulement d'un homme loyal, généreux et de bonne volonté que nous avons besoin. En vous disant cela, je ne me soucie guère, croyez-le bien, de votre appartenance politique. Je dédai-

gne pour ma part ces petits jeux électoraux et parlementaires qui se veulent astucieux et qui, vus du dehors, ne sont vraiment que mesquins.

Je suis disposé à absoudre ceux de vos amis qui, au cours de la dernière campagne électorale, condamnaient si injustement et si imprudemment — je les cite — « la majorité sanglante de Dien-Bien-Phu et d'Afrique du Nord, la majorité qui a envoyé et enverrait encore vos jeunes gens se faire tuer en Afrique ».

Je veux bien fermer les yeux sur les hésitations, les divergences, les contradictions qui se sont fait jour au sein de votre Gouvernement, ces mêmes hésitations qui, hélas! en d'autres temps, nous ont fait perdre l'Indochine.

Oui, monsieur le président du conseil, je suis prêt à oublier tout cela si vous êtes vous-même disposé à tout sacrifier, à sacrifier vos amis, je veux dire ceux de vos amis politiques qui ne renieraient pas les slogans électoraux que je m'excuse d'avoir cités, si vous êtes prêt vous-même à sacrifier votre popularité et jusqu'à votre avenir politique pour maintenir l'Algérie française.

Au point où nous en sommes, l'homme qui nous gardera l'Algérie doit être résolu, s'il le faut, à se donner en holocauste sur l'autel de la patrie.

Si vous êtes bien cet homme, si vous êtes l'homme capable de réveiller la conscience nationale et de galvaniser l'opinion, je vous suis, je vous suis à fond et, je le répète, de plein cœur. Mais, si vous ne l'êtes pas, il vaudrait mieux passer la main, car c'est la France qui ferait les frais de votre pusillanimité et vous auriez, dans quelques mois, de terribles comptes à rendre.

Entendez-moi bien, il ne s'agit pas de frapper aveuglément et de faire couler inutilement du sang innocent. Aux Musulmans qui nous sont restés fidèles, il faut plus que jamais faire sentir, en les amplifiant sur tous les plans, politique, économique et social, les bienfaits de notre générosité, on l'a suffisamment répété pour que je n'aie pas besoin d'insister. Sur ce point, nous sommes tous d'accord. Mais aux rebelles, aux assassins, à leurs complices, il faut appliquer sans la moindre hésitation la justice implacable de nos cours martiales et la répression militaire la plus impitoyable. Montrer notre force n'est plus suffisant. Il faut, sans faiblesse, vous en servir et vous en servir tout de suite.

Ces mesures répugnent, je le sais bien, à notre sensibilité. Elles se justifient cependant d'autant plus qu'elles économiseront, en fin de compte, beaucoup de sang français et beaucoup de sang musulman. Il faut avoir le courage de le dire: l'odieuse campagne électorale de certains partis fortifia le moral des terroristes en ruinant celui des populations loyales. (*Très bien! à droite.*) Comment s'en étonner dès lors qu'il apparaît aujourd'hui encore plus dangereux pour les populations musulmanes de collaborer avec nous que d'apporter leur concours à la rébellion ?

N'en doutez pas, monsieur le président du conseil, votre avertissement aux terroristes venu au lendemain de la récente campagne électorale a été interprété par eux comme une marque de faiblesse. Il faut désormais frapper vite et frapper fort. Pourchassés et châtiés impitoyablement, les rebelles, croyez-moi, ne résisteraient pas bien longtemps. Pour rétablir l'ordre, ce ne sont ni les hommes, ni les moyens qui vous font défaut en Algérie, c'est, à Paris, la volonté de se battre et la volonté de vaincre. Désarmer les haines implique d'abord l'impérieuse nécessité de vaincre la rébellion. Nous n'avons plus un jour à perdre. A la guerre larvée que nous subissons en Algérie il faut opposer — n'ayons pas peur des mots — une répression totale et sans merci. En même temps, il faut, à Paris, sans plus tarder, juguler la trahison, sinon la terreur y règnera demain. Chaque jour qui passe diminue nos chances et augmente à Alger et à Paris celles des ennemis de la France. (*Très bien ! à droite.*)

Mes chers collègues, il n'a jamais été plus exact de dire que la France est à l'heure du choix; ou bien elle poursuivra en Afrique du Nord sa politique de faiblesse et de renoncement, cette politique qui a déjà si gravement compromis notre situation en Tunisie et au Maroc, et elle ne sera bientôt plus — si même elle survit — que le pâle reflet d'une grande et glorieuse histoire; ou bien elle aura le courage de faire face crânement à ses alliés, de faire face courageusement à ses adversaires du Caire et d'ailleurs, d'écraser sans pitié les 10.000 bandits qui sèment la terreur en Algérie et, comme à Verdun il y a quarante ans, au bord de l'abîme, elle se sauvera.

Mais pour que la France retrouve l'esprit de Verdun, il faut qu'à sa tête se trouvent des hommes qui rejettent toute idéologie pour ne penser qu'à la France, des hommes qui ne craignent pas d'être infidèles à leurs propres slogans électoraux et à ceux de leur parti pour rester fidèles à la France, en un mot des hommes qui soient, au sens le plus élevé et le plus plein du terme, des hommes de gouvernement. Ce n'est plus l'heure des dosages, ni des habiletés de couloir, mais des résolutions fermes et sans retour.

Monsieur le président du conseil, si vous faites entendre un langage vigoureux, si vous vous engagez virilement dans la voie de l'action, si vous renoncez définitivement en Tunisie, au Maroc et en Algérie à la politique d'abandon que nous avons trop longtemps suivie, vous aurez derrière vous la grande majorité de ce pays de France qui n'a pas perdu le sens du devoir national. Le maintien de l'Algérie française ne dépend que de votre fermeté et de votre résolution.

Mes chers collègues, je ne suis pas sûr que la France survivrait à la perte de l'Afrique du Nord, mais ce dont je suis certain, c'est que le régime n'y survivrait pas.

En ces heures décisives, il s'agit de savoir, monsieur le président du conseil, si vous voulez sauver le régime et si tous ensemble, mes chers collègues, nous voulons sauver l'Union française et avec elle sauver la France.

Pour ma part, je garde confiance. Vous ne voudrez pas, monsieur le président du conseil, que nos 1.800.000 camarades de 1914 et de 1940 soient morts pour rien et que nous, les survivants, nous assistions, avant d'aller les rejoindre, au déclin de notre patrie. (*Applaudissements à droite et sur de nombreux bancs au centre.*)

M. le président. La parole est à M. Hassan Gouled.

M. Hassan Gouled. Mesdames, messieurs, mon premier mot sera pour regretter que nos gouvernements successifs aient attendu que la situation en Algérie ait pris le caractère dramatique que nous connaissons pour vous demander des moyens d'agir. Soyez sûrs que nous ne vous marchanderons pas ces moyens, comme nous ne les aurions pas marchandés plus tôt. Mais comment ne pas déplorer que tant de retards, tant d'immobilisme aient permis une telle dégradation de la situation, dégradation qui nécessite aujourd'hui de si lourds et de si graves sacrifices.

En Algérie comme ailleurs, nous constatons les tragiques conséquences de notre désastreux régime politique qui paralyse l'action et la volonté et qui interdit tout dessein politique continu. Notre régime, incapable de voir et de prévoir, ne se saisit des problèmes que lorsque ceux-ci le prennent littéralement à la gorge et ceci me conduit à une brève digression dont vous voudrez bien m'excuser.

Faute d'avoir su à temps, en Algérie, définir une politique et l'appliquer, définir un plan de réformes politiques, sociales, économiques, et l'imposer, nous nous trouvons aujourd'hui acculés à conjuguer dans le même temps et dans des conditions beaucoup plus onéreuses, plus difficiles, réformes et rétablissement de la sécurité, sans brutalité à l'égard de la vie humaine pour ne pas aggraver la situation et l'attente de la population algérienne.

Il faut que cette leçon, cette amère leçon ne soit pas perdue.

Il faut que, pour tous les autres territoires de la République, Gouvernement et Parlement sachent à temps, avec clarté et sans ambiguïté, définir les voies d'évolution nécessaires ainsi que le terme de cette évolution.

Il faut qu'abandonnant sans hésiter les vaines querelles purement verbales qui opposent les partisans de l'assimilation, de la confédération et de l'association, les organismes dirigeants de la République exposent aux populations de tous nos territoires comment sera conduite la République de demain, comment, dans le cadre de la communauté française indissoluble, chaque territoire trouvera sa place, pourra épanouir librement sa personnalité propre, et, dans la mesure de son apport, participer à la direction et à la gestion de l'ensemble.

Il faut que l'on sache outre-mer que dans le monde d'aujourd'hui l'avenir n'est pas à une poussière d'Etats réunis par des liens plus ou moins lâches, destinés à devenir la proie de la dictature raciste ou théocratique, mais à une communauté unie et fraternelle, seule garantie de justice, de liberté et de progrès.

Mais qu'on y prenne garde! Si cet avenir n'est pas clairement défini, si les voies qui doivent nous y conduire ne sont pas immédiatement tracées, si les réformes qui doivent en constituer d'urgence les premières étapes ne sont pas mises en vigueur, notre inaction, l'incertitude des populations, les propagandes étrangères auront tôt fait disparaître le calme apparent qui règne actuellement. Nous risquons, fauté d'agir, de voir, à brève échéance, le drame algérien se répéter à plusieurs reprises. L'Algérie mérite, certes, toutes nos pensées et toute notre volonté, mais elle ne doit pas cacher les problèmes qui se posent ailleurs.

Cette parenthèse terminée, j'en viens à la question qui nous est posée aujourd'hui.

Mon propos n'est pas de discuter la portée des pouvoirs que l'on nous demande. Convaincus qu'il n'est pas d'avenir pour la France sans l'Algérie, ni pour l'Algérie sans la France, nous pensons qu'il n'est pas possible de bâtir cet avenir commun sans d'abord rétablir, l'ordre, la sécurité, la justice. Mais cet effort, si grand qu'il soit, serait vain s'il ne s'accompagnait pas des réformes politiques, économiques et sociales toujours promises et jamais tenues.

Dans l'Algérie de demain, l'égalité la plus complète de droits comme de devoirs doit régner entre les citoyens, quelle que soit la communauté à laquelle ils appartiennent. Dans l'Algérie de demain, un immense effort d'investissements doit assurer à tous une certitude d'emploi. Dans l'Algérie de demain, chacun doit pouvoir, sans distinction de race ni de religion, participer à la fonction publique, participer à la gestion des affaires locales, participer à la gestion de la communauté. C'est dans ce sens que nous voulons voir employer les pouvoirs que nous allons vous accorder.

En premier lieu, libérer les populations algériennes de la peur qui les étreint, les assurer ensuite que quoi qu'il en puisse coûter, quoi qu'il arrive, le destin de la France et celui de l'Algérie sont indissolublement liés, modifier les institutions politiques et sociales dans le sens de l'égalité totale: telle est la tâche qui vous attend, monsieur le président du conseil. Il faut s'engager dans cette voie avec acharnement et sans se laisser freiner ni décourager. Il n'est pas pour l'avenir des populations en cause d'autre chemin.

Si vous savez, si nous savons nous y tenir, l'Algérie d'aujourd'hui, tragique exemple d'erreurs, constituera pour tous un modèle pour l'avenir. Nous n'avons plus le temps de revenir en arrière. (*Applaudissements.*)

M. le président. La parole est à M. le président du conseil. (*Applaudissements à gauche.*)

M. Guy Mollet, *président du conseil.* Monsieur le président, mesdames, messieurs, vous comprendrez, j'en suis convaincu, qu'il ne soit pas dans mon intention de faire à cette heure-ci une très longue intervention. La position du Gouvernement est ou devrait être connue d'une façon suffisamment claire pour que je n'aie pas besoin de l'exposer de nouveau.

Qu'il me soit cependant permis de présenter d'abord quelques considérations de caractère général et ensuite d'essayer de répondre à quelques-uns des arguments que j'ai entendu développer.

Je voudrais d'abord me féliciter de la tenue générale du débat et plus encore, vous le comprendrez, de la volonté de décision rapide qu'a manifestée le Conseil de la République. Nous avons besoin d'aller aussi vite qu'il nous est possible de le faire. Je puis vous dire que l'esprit de décision du Gouvernement sera à la hauteur de celui du Parlement.

Des mesures immédiates ont déjà été prises dans certains domaines, plus particulièrement dans le domaine militaire, lorsqu'il s'est agi de l'efficacité des troupes d'Algérie. De cela il vous a été rendu compte cet après-midi par le secrétaire d'Etat aux forces armées.

D'autres mesures vont être prises dès que le projet de pouvoirs spéciaux aura été définitivement adopté. Un conseil des ministres extraordinaire sera réuni dès samedi. Le détail des mesures à prendre vous a été indiqué par le ministre résidant et par les deux secrétaires d'Etat.

La politique du Gouvernement se fonde sur deux constatations. Il existe huit millions de musulmans sur cette terre d'Algérie. J'emploie le mot « musulman » pour faciliter la discussion, mais j'ai, comme vous, parfaitement conscience qu'il est impropre et que cette distinction entre musulman et français d'origine européenne est inexacte.

De toute manière, à cause de la présence de ces huit millions de musulmans, on ne peut pas dire que l'Algérie soit une province française comme les autres, comme ma Normandie ou mon Artois. Par contre — je le dis avec encore plus de netteté — à cause d'un million d'habitants d'origine métropolitaine, elle ne peut pas être un Etat indépendant et *a fortiori* un Etat musulman. Il nous faut donc trouver pour l'Algérie une solution propre à ce pays.

S'il est évident qu'elle ne peut pas, qu'elle ne doit pas être la solution indochinoise, il doit être clair aussi pour tous qu'elle ne sera pas davantage la solution tunisienne ou marocaine. Il faut élaborer une solution *sui generis* qui assure le respect des droits des deux groupes ethniques et, dans le même temps, l'indissolubilité des liens entre l'Algérie et la France métropolitaine.

Fondée sur ces deux constatations, notre politique répond aussi à deux préoccupations et, j'y insiste, y répond à la fois. D'abord, nous voulons montrer notre force et notre résolution d'assurer la sécurité des personnes et des biens, mettre fin aux crimes. Pour cela il faut — j'y reviendrai dans un instant — montrer à la Nation, à toute la Nation, faire accepter par la Nation, des sacrifices militaires et des sacrifices financiers.

Comme je l'ai déjà dit en d'autres enceintes, j'espère bien, mesdames et messieurs, que tous ceux qui, dans les discours, proclament la nécessité de préserver l'indissolubilité des liens entre l'Algérie et la métropole sauront ensuite ne pas se refuser aux sacrifices, sous quelque forme que ce soit. (*Applaudissements à gauche, au centre et à droite.*)

Dans le même temps, nous montrions notre volonté de progrès par des réformes économiques et sociales et par des transformations politiques. Là encore, je vais me répéter: c'est une habitude que certains m'ont reprochée comme une sorte de fidélité excessive. Je suis de ceux qui pensent qu'un homme politique est à peu près condamné soit à se répéter, soit à se trahir. Je préfère me répéter. (*Très bien! à gauche.*)

Je vais donc me répéter et dire ma conviction profonde que la France ne conservera l'Algérie que dans la mesure où la France ne montrera pas un visage conservateur. (*Très bien! à gauche et sur divers autres bancs.*)

M. René Dubois. Pour conserver, il faut être conservateur! (*Sourires.*)

M. le président du conseil. C'est une définition qu'il faudrait donner de ce mot. J'ai l'impression, monsieur Dubois, que sous les mêmes mots, nous ne mettons pas les mêmes idées. Tout à l'heure, j'essaierai de vous le démontrer.

Ceux qui, en Algérie ou ailleurs, ont cru que l'heure de la curée était arrivée, que le moment était venu de sonner l'hallali, doivent savoir qu'ils se sont trompés. Dans le même temps, s'il en était — je ne voudrais pas le croire — pour qui il s'agirait simplement de rétablir par la force le *statu quo ante*, ceux-là aussi doivent savoir qu'ils se sont trompés. (*Applaudissements à gauche et sur divers autres bancs.*)

Parce que j'avais tenu ce langage, quelques-uns des membres de cette Assemblée m'ont dit que j'avais tort. M. Dubois m'a même annoncé qu'il n'avait pas confiance en moi. Je le comprends fort bien. J'ai déjà dit, et je le répète volontiers ici, que je préfère cette attitude d'opposition brutale à je ne sais quel acquiescement de complaisance ou de résignation. (*Applaudissements à gauche.*)

Je veux cependant discuter des raisons pour lesquelles vous n'avez pas confiance en moi, monsieur Dubois. Ce n'est pas, avez-vous dit, pour des raisons de caractère personnel. Vous avez raison; la personnalité de l'un quelconque d'entre nous a assez peu d'importance dans un débat comme celui-là. Vous avez d'ailleurs tenu, après beaucoup d'autres, à parler de ma probité, de mon courage intellectuel. On en parle beaucoup depuis quelque temps. Mais c'était vrai, mesdames, messieurs, avant que vous en ayez pris conscience. (*Rires et applaudissements à gauche.*)

Ce n'est pas non plus, avez-vous dit, à cause de mon passé. Je vous en remercie, encore que j'aie trouvé quelques accents qui m'ont heurté, je me dois de vous le dire, dans un rappel de la grande époque de 1914-1918 ou de celle de 1939-1945. Je n'aime guère faire de rappels personnels, mais j'ai, en ce qui concerne ces deux périodes, des souvenirs suffisamment cruels pour n'avoir pas à me faire rappeler par qui que ce soit ce que je dois aux hommes qui ont vécu ces périodes-là. (*Applaudissements à gauche.*)

Si je vous dis cela, monsieur Dubois, c'est parce que je sais quel rôle vous avez joué et que je vous garde, malgré une opposition que j'accepte dans son principe, mon estime sur ce plan-là. (*Marques d'approbation.*)

C'est donc pour une autre raison. Serait-ce à cause de mon appartenance politique ? Alors, il me faut corriger certaines des impressions que vous paraissez avoir à ce sujet, car il n'est pas possible qu'un membre de cette assemblée ne soit pas complètement informé. Je vous ai entendu dire que le parti socialiste est resté pendant les cinq dernières années dans une perpétuelle opposition, alors que c'est la première fois qu'un parti d'opposition démontre qu'il est possible de faire en France une politique bi-partisane en matière internationale ou dans nos territoires d'outre-mer.

Renseignez-vous bien sur les votes de l'Assemblée nationale: vous verrez qu'à trois reprises, alors même que la vie des gouvernements que nous combattions sur les autres domaines était en cause, nous n'avons pas hésité à renoncer à notre opposition pour que, dans le domaine international et dans le domaine d'outre-mer, une politique commune de toute la France fût définie. (*Applaudissements à gauche et sur divers autres bancs.*)

Je ne demande rien de plus à l'opposition d'aujourd'hui — quand d'ailleurs j'aurai pu définir où elle se trouve exactement — que de faire ce que le parti socialiste a fait, en d'autres temps.

M. Pinchard m'a dit que j'allais me trouver dans la tragique obligation de renier quelque chose de ma pensée politique si je voulais remplir le rôle qui m'est aujourd'hui dévolu à la tête de l'Etat. Je ne comprends pas. Faut-il être vraiment infidèle à son idéal pour être fidèle à sa patrie ? (*Très bien! à gauche.*)

Le nombre de socialistes qui ont prouvé que leur idéal était fort compatible avec le sens du patriotisme est assez grand pour qu'ils répondent à une semblable et injuste accusation. En ce qui me concerne, je ne suis pas patriote bien que socialiste; c'est parce que je suis socialiste que je suis patriote! (*Applaudissements à gauche.*)

Vous avez cru pouvoir m'opposer un grand nom: vous m'avez opposé Clemenceau.

M. Dubois. Il n'y en a eu qu'un !

M. le président du Conseil. Je suis assez modeste pour que, lorsqu'on m'oppose ce nom, je ne me sente pas diminué si je ne suis pas à sa grandeur; mais êtes-vous bien sûr que ce n'est pas tardivement qu'une partie de la representation nationale française s'est aperçue que c'était un grand homme ? N'y aurait-il pas eu par hasard, à certains moments des dernières années de sa carrière politique, quelques injustices qui permettent de penser qu'on n'avait pas encore vraiment pris conscience qu'il était le grand homme qu'on a découvert après sa mort ? (*Applaudissements à gauche et sur divers autres bancs.*)

C'est vrai, d'ailleurs, de tant d'entre nous qu'il nous faille mourir pour devenir grands !

Vous m'avez opposé aussi Renaudel. Là encore, je ne suis vraiment pas gêné. Malgré les divisions qu'il y eut à l'intérieur du parti auquel j'appartiens, je m'honore d'avoir pu y appartenir en même temps que Pierre Renaudel qui était, lui aussi, un homme digne de l'estime de tous. (*Applaudissements à gauche.*)

Dans ces conditions, si vous le voulez bien, ne faisons pas de ces rappels historiques qui n'ont rien à faire dans un débat comme celui-ci!

Vous vous êtes demandé si ce Gouvernement pouvait répondre à l'appel du pays. Au moment où il s'est constitué, je ne suis pas sûr, d'abord, qu'il y ait eu dans le pays l'appel dont vous parlez. Je vais y revenir.

M. Pinchard a parlé d'atermoiements, d'hésitations, de tergiversations... depuis quatre ou cinq semaines. Je comprends qu'un peu plus loin, dans son exposé, M. Pinchard ait ajouté qu'il se sentait tout prêt à absoudre ceux qui ont dénoncé la majorité précédente: (*Sourires à gauche.*) Je comprends fort bien le rapprochement. Je me suis demandé si c'était un *mea culpa* public ou un réquisitoire ayant un petit aspect rétrospectif, car ce Gouvernement s'est trouvé en face d'une situation de fait. (*Protestations à droite.*)

M. Biatarana. Pas en Algérie!

M. Courroy. Ce n'est pas une bataille de gouvernements!

M. le président du conseil. En effet, ce n'est pas une bataille de gouvernements!

M. Raymod Pinchard. Monsieur le président du conseil, voulez-vous me permettre de vous interrompre ?

M. le président. N'interrompez pas M. le président du conseil.

M. le président du conseil. J'ai tenu à assister aux débats. Plusieurs observations m'ont été faites et j'ai le droit, je pense, d'y répondre. J'en ai d'autant plus le droit, qu'à l'Assemblée nationale c'est à ma demande qu'une semblable argumentation n'a pas été retenue; plusieurs collègues ayant voulu l'utiliser, je leur ai dit: je vous en conjure, voulez-vous bien que nous parlions de l'Algérie! l'heure n'est pas à essayer d'établir des responsabilités passées, mais à prendre les responsabilités qui s'imposent ! (*Applaudissements à gauche et sur divers bancs au centre et à droite.*)

C'est parce que j'ai tenu ce langage que vous me pardonnerez, mesdames, messieurs, d'être revenu un moment sur certaines observations, observations tellement rares et étonnantes, par rapport à celles que j'ai entendues d'autre part, que j'étais bien en droit de dire qu'elles ne correspondaient pas à nos préoccupations actuelles.

J'en viens donc à deux interventions auxquelles je souhaite répondre plus particulièrement parce qu'elles ont posé des problèmes très précis: la première est celle de M. Michel Debré et la seconde celle de M. le président Marcel Plaisant.

M. Debré a dit: la solution du problème d'Algérie ne peut pas être due à l'action d'un seul parti ou d'une seule coalition de partis; elle doit résulter d'une action nationale associant l'ensemble des partis politiques.

Monsieur Debré, je voudrais que vous me donniez acte que c'est probablement la première fois dans l'histoire de la IV^e^ République que le chef d'un gouvernement, au moment d'établir un projet pour le déposer sur le bureau de l'Assemblée nationale, a reçu les représentants de tous les groupes politiques de cette Assemblée avant de se présenter devant elle. Je ne dis pas que la méthode soit suffisante, ni qu'il ne soit pas possible de faire plus et mieux, cependant vous reconnaîtrez que nous nous sommes bien orientés dans la voie que vous-même, tout à l'heure, proposiez.

L'Assemblée nationale me semble avoir répondu à cette préoccupation puisque c'est par un vote d'une ampleur rarement égalée...

Un sénateur à droite. Hélas!

M. le président du conseil. ...que des hommes, qui sont par ailleurs certainement très hostiles au Gouvernement que j'ai l'honneur de présider, ont cependant tenu à lui donner les pouvoirs qu'il demandait pour résoudre le problème algérien.

Une deuxième préoccupation, qui est également vôtre, monsieur Debré, mais qui fut plus particulièrement exprimée par le président Plaisant, est d'obtenir l'appui de nos alliés et, dans le même temps, de parler clairement aux pays qui soutiennent les rebelles.

Le Gouvernement n'avait pas quelques heures d'existence que — dans la nuit même où il fut constitué! — les premiers contacts étaient établis au sujet des problèmes de l'Afrique du Nord et du Moyen-Orient!

On peut discuter la politique étrangère de mon Gouvernement — un débat sur ce sujet doit s'instituer devant l'Assemblée nationale dans le court délai qui nous sépare de Pâques et le Conseil de la République aura vraisemblablement, lui aussi, la possibilité de l'évoquer — ont peut discuter la politique étrangère de mon Gouvernement, dis-je, mais on ne peut mettre en doute que nous n'avons pas perdu de temps, qu'à peine constitué, ce Gouvernement a immédiatement cherché et trouvé des contacts sur le plan international.

C'est un fait que nous nous heurtions dans différents pays du Moyen-Orient à plus que de l'opposition à notre égard. Le Gouvernement a eu à cœur de parler clair Que dis-je ? Il a manifesté sa volonté par des actes précis, dès le lendemain de sa constitution, en mettant l'embargo sur des armes qui allaient partir; il a parlé clair à ceux dont l'action à l'égard de la France était plus qu'inamicale. Cette politique continue. Nous nous heurtions aussi à une sorte d'incompréhension de la part de certains de nos plus grands alliés. On s'est plu, si ce n'est dans les sphères dirigeantes des Etats-Unis, au moins dans une partie importante de l'opinion américaine, à dénoncer le colonialisme, en général sous des formes excessivement simplistes. Nous en avons beaucoup souffert alors que nos adversaires, en Algérie et ailleurs, y trouvaient un véritable réconfort.

A peine constitué, mon Gouvernement a fait comprendre ce qu'était l'attitude réelle de la France. Je suis en droit de dire qu'il y a réussi. Il rencontre maintenant chez nos alliés une compréhension totale, même si elle n'est pas encore affirmée complètement et officiellement comme elle a été affirmée par la Grande-Bretagne. Cette compréhension se traduit dans les faits lorsque nous présentons des demandes à l'Organisation du traité de l'Atlantique Nord.

S'agissant de la Grande-Bretagne, le communiqué publié à l'issue des conversations qui se sont tenues à Chequers dimanche dernier est, bien sûr, rédigé avec la prudence habituelle, encore qu'autant de précisions n'avaient pas figuré depuis longtemps dans un communiqué de ce genre. Aujourd'hui la Grande-Bretagne s'associe à nos difficultés — elle en connaît elle-même de semblables — et partage notre action et nos réactions. Elle est décidée à nous aider au maximum dans tous les domaines et elle vient de le manifester concrètement. Vous me permettrez de ne pas en dire davantage. La diplomatie — M. le président de la commission des affaires étrangères m'en donnera témoignage — ne peut pas se pratiquer complètement en public. Vous devez déjà être informés que dans certains pays sur lesquels s'exerce l'influence de la Grande-Bretagne on a constaté, dès à présent, les répercussions de la rencontre de Chequers.

M. Marcel Plaisant, *président de la commission des affaires étrangères.* Nous recueillons cette assurance que vous avez reçue à Chequers.

M. le président du conseil. Je peux vous la confirmer.

Je partage enfin la dernière préoccupation de M. Debré plus encore aujourd'hui qu'il y a huit jours. Il est indispensable d'informer le pays. C'est difficile; cela ne peut pas être le fait du seul Gouvernement, ce ne peut apparaître comme une propagande gouvernementale. Ce doit être le fait de tous ceux qui répandent l'information: presse, radio, représentants parlementaires, dans l'ensemble de l'opinion publique. A eux de dire la vérité mais, si vous le permettez, rien que la vérité. C'est commettre une faute à l'égard de la Nation que créer un climat passionnel...

M. Rotinat. Très bien !

M. le président du conseil. ... en affirmant, parce que cela sert une cause politique, des faits non contrôlés.

C'est aussi commettre une faute de cacher la vérité. *(Très bien! très bien! à gauche. — Applaudissements sur de nombreux bancs au centre et à droite.)*

Le Gouvernement a essayé d'agir avec les moyens dont il dispose. Le pays a réagi. Je ne prétends pas que c'est seulement à cause de son action, j'ai, au contraire, la conviction profonde qu'il a réagi spontanément. L'opinion française s'est incontestablement redressée. Elle a incontestablement pris conscience des problèmes de l'Algérie et de l'ampleur du drame.

M. René Dubois. C'est vrai !

M. Marcilhacy. C'est un fait !

M. le président du conseil. Puisque de tous les côtés, sur tous les bancs, vous dites avec moi: « C'est un fait ! C'est exact! », alors ce n'est pas une France affaiblie, ce n'est pas non plus une France isolée ou une France méconnue — je vous l'ai dit tout à l'heure — non, ce n'est pas une telle France qui s'oppose aujourd'hui à la poussée du panislamisme. C'est une France consciente du drame qu'elle vit, consciente de sa mission, une France que je sens résolue, sûre de la compréhension de l'opinion mondiale, sûre de l'appui d'alliés qui font cause commune avec elle.

Par votre vote, vous allez prouver, vous aussi, votre résolution d'assurer le succès de la cause de la France. Après quoi, vous jugerez le Gouvernement à ses actes. Il a, je l'affirme devant vous, la volonté d'élever sa propre conviction, sa propre résolution à la hauteur des vôtres. *(Applaudissements à gauche et sur de nombreux bancs au centre et à droite.)*

M. le président. La parole est à M. Debû-Bridel.

M. Jacques Debû-Bridel. Faisant confiance à M. le président du conseil pour promouvoir la politique qu'il vient de définir ici et dans l'autre assemblée, qui ne diffère — je tiens à le constater — sur aucun point essentiel de celle qu'a préconisée notre collègue M. Jacques Soustelle, désireux de ne pas faire perdre un temps précieux au Conseil au moment où la Nation est en danger, en proie à une guerre véritablement fratricide — car nos adversaires, quelque fanatiques qu'ils soient, sont et demeurent néanmoins des concitoyens, ce que je ne saurais oublier — je renonce à la parole. *(Applaudissements à gauche, au centre et à droite.)*

M. le président. La parole est à M. L'Huillier.

M. Waldeck L'Huillier. Mesdames, messieurs, le problème algérien est au centre des préoccupations du pays. L'ampleur du débat à l'Assemblée nationale reflète l'inquiétude qui étreint l'opinion publique, anxieuse du résultat de ce débat. L'immense majorité du peuple français veut non des solutions de force, mais des négociations immédiates et la paix.

Les derniers événements, la communication de M. le ministre résidant en Algérie, tout à l'heure, nous alertent sur l'extrême gravité de la situation en Algérie. La guerre — car il faut l'appeler par son nom — se poursuit, entraînant de lourdes conséquences. Elle engloutit maintenant, pour l'ensemble nord-africain, ce qu'un journal du soir appelle « l'étiage indochinois du milliard quotidien ». Elle accumule les ruines et les deuils. Elle suscite une véritable angoisse dans le pays. Il faut donc trouver sans délai une solution pacifique au conflit actuel.

Je voudrais faire connaître la position du groupe communiste sur ce problème, après en avoir examiné brièvement les aspects essentiels. En principe, nous ne sommes pas favorables aux pouvoirs spéciaux. Nous estimons que c'est au Parlement de prendre lui-même les décisions qui sont indiscutablement de son ressort. Dans ce domaine, nous avons été souvent en accord avec nos collègues socialistes, comme d'ailleurs avec d'autres républicains qui préfèrent que l'exécutif ne puisse utiliser les prérogatives du législatif.

La première partie du libellé du projet de loi qui nous est soumis autorise le Gouvernement à mettre en œuvre un programme d'expansion économique, de progrès social et de réforme administrative.

Quelle est donc la situation économique et sociale de l'Algérie cent vingt-cinq ans après la conquête ? Dans son exposé à l'Assemblée nationale le président Guy Mollet a donné des chiffres que M. Champeix, secrétaire d'Etat, a d'autre part confirmés, à la tribune, en parlant d'une atroce misère et que le ministre résidant évoquait à l'instant. Résumons-les: 20.000 francs de revenu annuel moyen, expression d'une misère inimaginable, pour six millions de musulmans agriculteurs, sur huit millions; six millions d'habitants sans ressources régulières; un million de chômeurs; le poids moyen des conscrits est de 52 kilogrammes; une sous-alimentation chronique; peu de vêtements; des habitations dans des bidonsvilles qui sont la honte de certaines régions.

Cette misère entraîne un exode vers la France.

La commune que j'administre, pour 35.000 habitants comprend 8.000 Algériens. En mai 1954, les statistiques indiquent que, sur 208.000 Algériens résidant en France, 150.000 seulement avaient trouvé du travail. 300.000 enfants ne peuvent trouver place dans les écoles sur 1.140.000 enfants d'âge scolaire. La population est en quasi-totalité analphabète. D'autres données nous apprennent également que, suivant les zones, le salaire garanti des ouvriers agricoles varie actuellement de 340 à 420 francs par jour. Ces chiffres n'ont-ils pas une éloquence terriblement accusatrice ?

Administration à la fois sous-développée et pléthorique, crédits répartis jusqu'ici sans contrôle par le gouvernement général, qui compte plus de 2.000 fonctionnaires dont certains furent parmi les factieux du 6 février. Une administration où des chefs de division sont indépendants, appliquant une politique de clan ou celle que leur demandent les groupes financiers ou les gros colons.

Le rapport de M. Pellenc, soumis à la commission des finances le 10 février dernier, souligne: « l'Algérie, grande comme trente-cinq départements, peuplée comme dix-neuf, est riche comme quatre ».

Quinze mille personnes jouissent d'un revenu moyen supérieur à 1.600.000 francs. Sur un total de 104 milliards d'exportations, les exportations de vin atteignent 60 milliards. Les terres à blé d'autrefois ont été transformées en vignobles dans ce pays où les neuf dixièmes de la population ne boit pas de vin. On prive du blé indispensable une population sousalimentée, mais les vins algériens concurrencent les vins français, tout en enrichissant scandaleusement quelques milliardaires.

Telles sont, mesdames, messieurs, les redoutables responsabilités encourues; telles sont les conséquences du régime appliqué à l'Algérie et jusqu'ici pourtant rien de sérieux n'a été tenté pour remédier à cette situation lamentable.

Cet aspect de la situation que je viens de montrer n'est pas le seul que nous devons étudier. L'avenir de l'Algérie et de ses relations futures avec la France pose un autre problème: le fait national algérien, que les militants socialistes ont constaté comme nous. Certains ministres, dans le passé, ont pu dire qu'il n'y avait pas plus de problème politique en Algérie que dans les provinces françaises. Le Gouvernement actuel tient un langage nouveau quand il reconnaît la personnalité algérienne.

Lors de la discussion sur le statut de l'Algérie, à cette tribune, le 29 août 1947, un sénateur du second collège donnait cet avertissement:

« En faisant fi du vœu des populations, mais encore, ce qui est plus grave, en tournant le dos aux réalités algériennes, on entretient de dangereuses équivoques et d'imprudentes illusions. »

Et il poursuivait: « Mais quoi, la France aurait planté l'arbre de la liberté et elle s'étonne qu'il fleurisse; elle s'inquiète qu'il porte des fruits en Algérie. »

La nation algérienne se soude. Elle s'affermit. On affirme que l'Algérie c'est la France. Répéter cette formule, ne pas vouloir établir les rapports franco-algériens sur de nouvelles bases, c'est se leurrer ou ignorer la réalité. Comme l'a reconnu un des dirigeants du parti socialiste, aucune force au monde ne pourra arrêter le mouvement national algérien. Le fait national algérien est une réalité qui finira par s'imposer à tous et permettra d'aboutir à une solution conforme aux intérêts français et algériens.

Réfléchissez, mesdames, messieurs, à l'évolution qui s'est produite en quelques mois. On affirmait récemment encore que le Maroc et la Tunisie conserveraient sans rien changer le statut qui était le leur depuis longtemps. Des changements importants et récents se sont produits et des règlements définitifs sont en vue.

Monsieur le président du conseil, vous avez traité de ce problème en termes bien différents de ceux qu'utilisaient vos prédécesseurs dont la politique a été condamnée avec vigueur par la majorité du peuple français le 2 janvier dernier. Vous avez indiqué que le Gouvernement que vous présidez entendait rétablir la paix et vous avez souligné que la France devait reconnaître la personnalité algérienne et déterminer sa ligne de conduite en vertu de cet impératif. Enfin, vous avez promis que l'avenir de l'Algérie ne serait en aucun cas déterminé unilatéralement et vous avez condamné les solutions de force.

Ce sont là des paroles qui ont rencontré un écho très favorable dans le peuple français, mais qui ont soulevé une explosion de rage dans le camp réactionnaire et colonialiste. Mener une politique d'entente entre la France et l'Algérie ne fait pas l'affaire de certaines de ces 15.000 personnes dont le revenu, d'après M. Pellenc, est supérieur à 1.630.000 francs. Leur but avoué, et celui des hommes qui, en France, défendent leurs intérêts, est non seulement d'empêcher la négociation qui mettrait fin à la guerre, mais encore de l'intensifier, de la rendre plus inexpiable, de faire la guerre à outrance.

Les ultra-colonialistes et certains Français d'Algérie acceptent sans remords l'idée de sécession. Ils préfèrent maintenir leurs privilèges avec l'appui des puissances étrangères, de certains de nos alliés qui, après avoir liquidé notre influence à Saigon, souhaitent notre départ le plus vite possible pour nous remplacer le plus vite possible. Ils préfèrent cela plutôt que d'accepter des transformations politiques et sociales qui réduiraient leurs bénéfices. Ils ne font pas mystère de leur tradition séparatiste qui montre que, pour eux, le patriotisme n'est qu'un mot dont ils se servent pour masquer leurs intérêts de classe privilégiée.

Dans le même rapport, M. Pellenc indique: « Le phénomène le plus marquant est l'importance de la part des capitaux formée en Algérie et qui s'emploie en dehors de ce territoire ». Cet exode n'est pas une cause mais un signe; il matérialise le fait que les occasions d'investir sont jugées moins rentables en Algérie qu'ailleurs et notamment dans la métropole.

M. le président du conseil, qui a stigmatisé cette minorité, pouvait dire à l'Assemblée nationale: « Il existe parmi eux une petite minorité de possédants affreusement égoïste, qui défend avec acharnement ses intérêts propres et ses positions politiques. J'ai noté tout à l'heure sa force financière. Ces hommes ont pris leurs précautions. Ils jouent même volontiers la politique du pire. Ils sont, hélas! derrière les organisations extrémistes; ils sont, hélas! derrière les groupes de choc qu'ils ont voulu dresser contre le Gouvernement de la République. Ils abusent — il faut le dire pas seulement ici, mais il faut que cela soit clair en Algérie — de la bonne foi des patriotes pour des intérêts qui n'ont rien de français. »

Ces ultra-colonialistes n'hésiteraient pas à appliquer une politique qui, sous une forme ou sous une autre, conduirait à la guerre civile. Ce sont les mêmes qui organisèrent les manifestations du 6 février dernier, date qui a d'étranges résonances, en la circonstance, contre la venue du représentant de la France, piétinant la couronne qu'il venait de déposer au pied du monument aux morts. Ce centre de conspiration, renforcé d'éléments poujadistes, est parfaitement connu et nous sommes surpris que, l'ayant dénoncé, vous n'ayez pris aussitôt les mesures nécessaires pour briser ce complot.

Ces colonialistes voudraient nous enliser dans la guerre, obtenir le massacre de centaines de milliers de musulmans. Ils demandent l'exécution des condamnés à mort afin que la responsabilité en retombe sur le Gouvernement issu des élections du 2 janvier. Ils se regroupent. Ils veulent prendre leur revanche des dernières élections. Leur but est, ou bien de remplacer l'actuel Gouvernement à direction socialiste, ou bien de lui imposer leur politique et ils ont clamé leur victoire lorsque vous avez, monsieur le président du conseil, accepté la démission du général Catroux. Cette mesure n'a pu que leur donner davantage d'audace dans leurs propos et dans leur action.

Cette agitation fasciste, qui se développe aussi dans le pays, ne peut manquer d'alerter la classe ouvrière et de retenir l'attention des forces démocratiques. En particulier, l'unité d'action doit prendre un développement plus grand pour s'opposer victorieusement aux tentatives multiples des fascistes. Le parti communiste français est animé avant tout du souci de faire échec à ces menées factieuses, de donner plus d'envergure à l'action commune qui se développe dans le pays afin d'obtenir la paix en Algérie. Au 6 février à Alger, puissante et efficace parmi d'autres, a répondu la manifestation de Toulouse où, au coude à coude, forts de l'expérience de 1934, les socialistes et les communistes ont manifesté pour barrer la route au fascisme qui tente de renaître en prenant pour prétexte le drame algérien.

Dès le 8 novembre 1954, au lendemain des graves événements dont nous avons le souvenir, nous demandions d'arrêter immédiatement la répression, de reconnaître le bien fondé du désir de liberté du peuple algérien, de discuter de ses revendications avec les représentants qualifiés de l'ensemble de l'opinion publique algérienne, délégués des organisations démocratiques, professionnelles et culturelles, et personnalités.

Le parti communiste, dans une déclaration de son bureau politique, rappelle qu'il considère favorablement l'existence et la permanence des liens politiques, économiques et culturels entre la France et l'Algérie. C'est une position qui est conforme à l'intérêt des deux peuples, y compris, en ce qui concerne l'Algérie, de la quasi-totalité des habitants d'origine européenne que l'on ne peut confondre avec quelques ultras colonialistes milliardaires.

Mais il est certain que cette politique souhaitable, la seule que se doit de pratiquer la France, ne peut voir le jour que si les populations algériennes sont appelées à en décider librement. Il est indispensable, si l'on veut pratiquer cette collaboration fructueuse, gage de paix et de tranquillité, que soient expressément changés les rapports colonialistes qui sont imposés par la force à l'Algérie.

Quant au parti communiste algérien, notre parti frère mis dans l'illégalité, parti national au sein duquel les membres musulmans et européens sont étroitement liés, il vient encore d'affirmer sa volonté d'aider à construire une communauté algérienne unie et fraternelle, ouverte à tous, sans distinction d'origine ou de religion.

Il est utile que l'expérience douloureuse de la guerre d'Indochine ne soit pas oubliée, non plus que le sabotage de l'Union française. La répression depuis dix ans a défiguré le visage de la France. Une telle politique fait haïr notre pays. Elle dresse contre nous les hommes des territoires d'outre-mer qui ne demandent qu'à s'entendre avec nous. La poursuite d'une politique de force ne pourrait aboutir qu'à un échec sanglant et elle ne peut que favoriser les impérialismes étrangers.

Comment ne pas méditer sur la guerre qui ensanglanta le Viet-Nam et oublier l'exemple du Sud Viet-Nam devenu maintenant un protectorat américain, alors que les accords du 6 mars 1946 permettaient d'espérer la création d'une véritable Union française? Les massacres de Haïphong ont constitué le début d'une guerre longue et ruineuse pour la France. Mon ami Berlioz, lors de la récente discussion ici-même, a souligné les responsabilités écrasantes qui pèsent sur certains hommes politiques français qui préconisent encore les mêmes méthodes pour l'Algérie, après les avoir pratiquées en Tunisie, au Maroc et au Viet-Nam.

Si, au lieu de poursuivre de longues années la guerre, nous avions alors négocié avec le président Ho Chi Minh, il y aurait maintenant une République démocratique du Viet-Nam au sein de l'Union française. Nous aurions économisé 3.000 milliards et sauvé la vie de 150.000 Français.

Cette expérience indochinoise montre, à l'évidence, que des discussions doivent être engagées sans retard avec ceux contre qui on se bat. C'est le seul moyen d'arriver à négocier un cessez-le-feu général et d'obtenir la fin des hostilités, l'arrêt de la répression et la libération des emprisonnés.

Il est possible d'entamer des pourparlers; on peut trouver les interlocuteurs qualifiés et ne pas recommencer les fautes commises au Viet-Nam où le Gouvernement français négociait avec Bao-Daï. On peut mesurer aujourd'hui où cela nous a conduits.

Bien des jeunes gens de ma commune sont actuellement en Algérie ou sont en voie d'y être transférés. Leurs mères me rendent visite et montrent une inquiétude grandissante. Dimanche dernier, 20.000 femmes étaient réunies sous le marché couvert de Gennevilliers et j'ai pu écouter avec une grande émotion certaines d'entre elles dont les fils ont été tués récemment en Algérie venir dire à toutes les autres mères à la fois leur douleur et leur désir que, la guerre s'arrêtant, le sang et les larmes cessent de couler.

Mais il ne faut pas se dissimuler que le temps presse, que les chances d'un règlement pacifique s'amenuiseraient si des dispositions immédiates n'étaient prises pour négocier. Il faut donc changer de politique, vouloir et faire la paix. La poursuite de la répression, de la guerre en Algérie, non seulement ne peut rien régler, mais elle ferait tout perdre à la France. Au contraire, l'ouverture de négociations loyales avec les repré-

sentants de tous les courants du mouvement national, de toutes les couches de la population algérienne, sans distinction d'origine, permettrait de trouver la voie d'un accord. Alors, les populations d'Algérie pourraient exprimer librement leur volonté et donner leur confiance à des représentants qui seraient les interlocuteurs de la France. La négociation, c'est la voie de l'union avec la France.

La Constitution déclare dans son préambule: « La France forme avec les peuples d'outre-mer une union fondée sur l'égalité des droits et des devoirs, sans distinction de race ni de religion. Fidèle à sa mission traditionnelle, la France entend conduire les peuples dont elle a pris la charge à la liberté de s'administrer eux-mêmes et de gérer démocratiquement leurs propres affaires. Ecartant tout système de colonialisme fondé sur l'arbitraire, elle garantit à tous l'accès égal aux fonctions publiques et l'exercice individuel ou collectif des droits ou libertés ».

C'est dans cette voie que le Gouvernement dans chaque cas particulier s'est engagé. Il en est ainsi pour le problème tunisien. C'est encore la voie de la négociation qui nous a conduits à trouver l'accord souhaité pour le Maroc. Cette idée de négocier en Algérie a aussi gagné un terrain considérable dans l'opinion publique. Elle ne cesse de progresser; elle correspond aussi aux promesses que les hommes politiques qui ont la charge de gouverner la France ont faites au pays lors de la campagne électorale qui a donné la victoire à une majorité de gauche.

Le groupe communiste est attentif à toutes les manœuvres qui visent à ne pas respecter la volonté du suffrage universel pourtant exprimée et à substituer à la majorité de gauche issue des élections du 2 janvier une majorité qui pratiquerait une politique de droite. C'est le vœu le plus cher de la réaction qui n'hésite pas à utiliser tous les moyens, y compris la classique diversion anticommuniste, pour arriver à ce but. En s'opposant à toute négociation, la réaction veut intensifier et prolonger la guerre en Algérie. En même temps, elle espère obtenir la dénonciation des accords qui consacrent l'indépendance du Maroc et arrêter les négociations en cours avec la Tunisie.

Mais ce n'est pas le seul objectif poursuivi. Les dernières lois votées, sur les trois semaines de congés payés notamment, celle qui est en préparation pour la retraite des vieux, inquiètent le grand capital qui voudrait déjà revenir sur ces conquêtes ouvrières à peine votées et empêcher le développement des lois sociales attendues par les travailleurs. Enfin, les mêmes hommes veulent empêcher que se poursuivent les premières manifestations d'une politique étrangère différente de celle qui a été suivie jusqu'ici et qui vise au renforcement de la détente internationale.

Le projet des pouvoirs spéciaux qui est soumis au Conseil de la République a pour but, affirment l'exposé des motifs et les déclarations ministérielles, d'aboutir à la paix. Il y est précisé que seront mis à la raison les possédants, dont l'immense fortune est le fruit de la misère du peuple algérien. Toutefois, certains textes et certaines déclarations concernant des mesures militaires ne sauraient avoir notre approbation; mais, pour le groupe communiste, ce qui est déterminant, c'est le développement de l'unité d'action des travailleurs et des masses populaires qui désirent le cessez-le-feu et l'ouverture de négociations. Nous sommes certains que cette action de l'immense majorité des Français imposera les premières mesures indispensables pour régler le problème algérien dans l'intérêt des deux peuples.

La politique suivie jusqu'en janvier dernier, tant en Indochine qu'en Afrique du Nord, a coûté très cher à la France. C'est pour empêcher que cette politique ne se poursuive que nous voterons pour le Gouvernement. Ce vote exprime notre volonté d'empêcher les manœuvres réactionnaires d'aboutir, en développant, par une lutte incessante, l'unité d'action de la classe ouvrière et des masses populaires, mais il signifie, en même temps, que nous ne négligerons rien pour le cessez-le-feu en Algérie et les négociations indispensables, pour que le peuple algérien soit un ami et un allié du peuple de France. (*Applaudissements à l'extrême gauche.*)

M. le président. La parole est à M. Coudé du Foresto.

M. Coudé du Foresto. Messsieurs les ministres, mes chers collègues, j'ai tout d'abord eu l'intention, suivant en cela les sages conseils de M. Debû-Bridel, de me taire. En effet, tout paraît avoir été dit dans ce débat et, au surplus, vous êtes assurés d'une très large majorité, je dirais peut-être même trop large. Le discours que nous venons d'entendre m'a incité à revenir sur ce projet, qui était peut-être le plus raisonnable, pour poser quelques questions.

Vous nous avez indiqué, monsieur le ministre résidant, au cours de votre exposé auquel j'ai été très sensible, que certaines des difficultés que nous rencontrions en Afrique du Nord, et tout spécialement en Algérie, provenaient de territoires étrangers. J'aurais souhaité que vous évoquiez également les difficultés métropolitaines d'ordre interne.

Il s'est poursuivi en Algérie et dans la métropole, depuis un certain nombre d'années, sous tous les gouvernements et sans qu'aucun y mette fin, une œuvre de désagrégation dont nous recueillons aujourd'hui les fruits. Dans l'armée, dans l'administration, dans le pays, on a cherché à abaisser, non seulement le moral, mais aussi la juste appréciation de notre place dans le monde.

M. Waldeck Lhuillier, tout à l'heure, nous a fait un exposé sur la politique qu'il estimait sage de suivre en Algérie; je l'ai soigneusement écouté. J'y ai trouvé la critique des opérations; j'y ai trouvé la critique des milliardaires algériens, comme s'il n'y avait là-bas que des milliardaires. (*Sourires.*) Je n'ai rien entendu contre les attentats, les assassinats (*Très bien! très bien!*) et cela nous ne pouvons l'admettre.

Nous sommes pacifistes en France et volontiers sentimentaux; mais il ne faut pas oublier que la paix réclame l'accord des partenaires et des partenaires ayant les mêmes dispositions d'esprit. Ce n'est peut-être pas un excellent moyen pour l'obtenir que d'avoir un perpétuel complexe d'infériorité.

Il y a quelques années on a beaucoup parlé de la politique dite de grandeur. Personnellement, je trouve que ce terme avait un certain parfum somptuaire et c'est pourquoi je ne m'y suis jamais rallié, mais je ne suis pas moins hostile à la politique d'avilissement que nous suivons depuis un certain nombre d'années.

Cette politique, nous la retrouvons partout. J'ai eu l'occasion de m'occuper de problèmes nucléaires. Nous nous sommes refusés aux recherches d'armes nucléaires. Peut-on taxer l'U. R. S. S. de vouloir la guerre parce qu'elle a dans ce domaine fait des progrès considérables ? Peut-on dire que l'Angleterre n'est pas pacifiste parce qu'elle s'est employée aussi à mettre cette force à sa disposition ? Peut-on dire que les Etats-Unis eux aussi, qui auraient eu tant de fois l'occasion de faire la guerre quand ils étaient les plus forts, la souhaitent parce que, eux aussi, font des recherches qui ont abouti à des résultats spectaculaires ?

Nous avons préféré faire une espèce d'antimilitarisme larvé, par snobisme, par faiblesse peut-être; et je dois ici rendre un hommage tout particulier à nos jeunes soldats qui, malgré cette campagne parfois abominable, ont un moral qui tient encore et qui vous aide puissamment sur le plan algérien. (*Applaudissements sur certains bancs à gauche.*)

Avons-nous su parler haut et ferme, comme l'ont fait des pays infiniment moins armés que nous, et n'avons-nous pas, non plus, mis à la disposition de pays pourtant moins évolués que le nôtre des territoires que nous possédions depuis fort longtemps et cela parfois sous la pression même de nos alliés, alors que d'autres pays, plus faibles que le nôtre, mais moins enclins à l'abandon, ont su conserver les leurs et, chose curieuse, avec l'assentiment de ces mêmes alliés ?

Maintenant, monsieur le ministre résidant, il s'agit de provoquer un sursaut national. Nous n'avons pas l'intention de faire du nationalisme mal compris, mais nous avons la conscience précise de la mission que nous avons encore à accomplir et nous avons également le sentiment que la tâche de la France ne peut pas être terminée en Algérie.

Et nous ne sommes ni sans forces, ni sans arguments. Pour nos soldats qui se battent, la méthode des « petits paquets » qui les amène à se faire massacrer en détail est une stratégie que vous avez vous-même condamnée. Je n'ai pas du tout l'intention de dire que sur le plan de la stricte efficacité militaire, elle ne pourrait pas suffire. Comme vous, je suis persuadé que si nous voulions employer des moyens matériels puissants, cette méthode pourrait être efficace. En revanche, il est un argument que vous n'avez pas employé et qui me paraît, quant à moi, très fort: c'est que l'effet de masse est nécessaire pour rendre à la fois la confiance à nos soldats et la confiance à nos amis musulmans. Le moral de nos soldats sera d'autant meilleur que l'effort sera plus grand, plus général et que les relèves seront mieux assurées. Je connais des jeunes gens qui couchent sous la tente dans le Rif depuis près de huit mois sans avoir été relevés. Il est certain, bien que leur moral soit intact, qu'ils aspirent tout de même à voir d'autres classes venir assurer leur relève.

On a beaucoup parlé également de propagande et M. le président du conseil demandait à chacun de nous de se faire l'avocat de cette juste cause dans le pays, mais je pense que le travail est déjà fait en grande partie.

Nous avons tous été frappés — je l'ai entendu exprimer à cette tribune — du changement intervenu dans l'état d'esprit

des populations depuis peu de temps: la conviction de l'effort massif s'est répandue, mais pas celle de l'effort par « petits paquets ».

Au surplus, croyez-vous que nous ne devons pas essayer de faire comprendre à un certain nombre de pays que la France existe et qu'elle est encore forte ? Il nous est parfois proposé des comparaisons. Quand on nous parle de notre influence à Saigon, je demanderai quelle est notre influence à Hanoi; quand on nous parle des négociations marocaines et tunisiennes, je demanderai ce que l'on pense de Salah ben Youssef: quand on nous parle de détente internationale, je demanderai quelle est l'œuvre accomplie par le parti communiste algérien.

Mais je crois aussi que nous avons le devoir de parler ferme à la fois à certains de nos alliés et à certains des pays qui, actuellement, usent de leur influence pour faciliter toutes les manœuvres contre nous sur leur territoire et sur le nôtre.

Je vous disais, il y a un instant, que nous n'étions pas sans argument vis-à-vis de l'Egypte. M. le ministre des affaires étrangères a pris contact avec le colonel Nasser et, si nous en croyons la presse, — qui est souvent le seul moyen d'information auquel nous puissions avoir recours — les déclarations attribuées au colonel Nasser ne sont pas d'une nature telle qu'elles nous donnent une confiance illimitée en l'avenir. Croyez-vous que l'Egypte ferait plus contre nous que ce qu'elle fait actuellement si, au lieu de nous être bornés à mettre l'embargo sur les armes que nous lui destinions, nous envoyions quelques *Mystère IV* à Israël? En effet, il est très aisé de pouvoir armer contre nous sur le territoire égyptien ou de vouloir prêcher la révolte dans nos territoires, mais il serait peut-être moins agréable à l'Egypte de s'apercevoir qu'elle a à ses frontières des nations qui ne sont pas disposées à se laisser conduire à une sorte de dictature arabe.

Si nous favorisions cette démonstration, si nous voulions, enfin, faire cesser cette ingérence inacceptable des pays arabes étrangers dans nos affaires intérieures, croyez-vous que nous déclencherions pour autant un conflit? Certainement pas!

M. Waldeck L'Huillier. Si !

M. Coudé du Foresto. Ce serait alors déjà fait, mon cher collègue.

Il faut donc prendre conscience de notre propre force; il faut, pour une fois, montrer de l'énergie, de l'initiative et de l'audace envers des adversaires, déclarés ou non, qui, eux, ne nous ménagent pas.

Sur le plan militaire, on nous a parlé d'un front unique qui va du Maroc à la Tunisie en passant par l'Algérie. Je vous avoue avoir été un peu inquiet en entendant ces mots. On nous dit également que ce sont nos troupes qui assureront l'ordre. J'ai déjà entendu des réflexions analogues en ce qui concerne l'Indochine. Nous savons où cela nous a menés et je ne voudrais pas que nous risquions, à bref délai, de nous trouver devant la même situation en Afrique du Nord.

M. Waldeck L'Huillier nous a parlé de la situation parfois misérable dans laquelle se trouvent certains Algériens. Je ne disconviens pas qu'il y ait un très gros effort à entreprendre dans ce sens, mais vous me permettrez de citer un exemple qui vous démontrera combien les périls peuvent être grands, même s'ils viennent d'autres parties du monde.

Je connais un jeune ingénieur japonais ayant fait pendant quelques années un stage à Paris dans un laboratoire international. Il gagnait, alors, le salaire normal des ingénieurs qui travaillent dans cet organisme, c'est-à-dire de 80.000 à 100.000 francs par mois, selon les primes. Cet ingénieur, marié, père de deux enfants, vient de rejoindre son pays. Il a écrit à l'un de ses amis qu'en qualité d'ingénieur de la même classe, il gagnait, là-bas, 20.000 francs par mois, dont 5.000 francs étaient retenus pour son logement. Il lui restait donc pour vivre 15.000 francs. Si l'on admet que le coût de la vie au Japon, par rapport à la France, est inférieure d'environ 15 p. 100, on aboutit à une équivalence de l'ordre de 18.000 à 19.000 francs par mois, sans allocations familiales bien sûr. Ce garçon, dont la valeur est certaine, disait qu'il n'avait pu se chauffer tout au long de l'hiver et que sa famille en était réduite à accumuler nuit et jour les vêtements disponibles. Le Japon compte 100 millions d'habitants sur un territoire grand comme la moitié de la France. Il exporte, grâce à des méthodes de ce genre, des produits industriels dont le prix de revient est infiniment inférieur au nôtre.

Vous me direz que nous sommes bien loin du débat sur l'Algérie. Je voulais vous rendre attentifs à une comparaison peut-être infiniment plus frappante que vous ne le pensez. Pour se protéger contre cette espèce de dumping qui, malheureusement, joue sur les hommes et non pas seulement sur des finances, la plupart des pays ferment leurs frontières. Ne croyez-vous pas qu'un jour ou l'autre nous aurons, là aussi, une explosion dont nous risquons d'être les victimes comme tous les Occidentaux, et tout cela faute de savoir consentir les sacrifices nécessaires ? Ne pensez-vous pas qu'il est temps de mettre fin à ce complexe d'infériorité qui nous anime perpétuellement et qui nous empêche de voir la France telle qu'elle est; peut-être pas aussi forte que nous la souhaiterions, mais certainement pas aussi faible que certains veulent la représenter.

Voilà, mes chers collègues, les quelques réflexions que je voulais vous soumettre. Et si nous sommes tous d'accord pour apporter à l'Algérie notre concours financier à un redressement économique que sa démographie impose, il existe malheureusement, et vous l'avez vous-même défini, monsieur le ministre résidant, une hiérarchie des urgences.

A l'heure présente — et je vous assure que je ne suis pas un belliqueux par nature mais que je ne suis pas non plus un timide — sans un effort militaire sans précédent, le concours économique ne servirait malheureusement à rien. Il ne serait même probablement pas compris. Il serait très bien de construire des écoles nécessaires actuellement. Est-ce pour les faire détruire dans un avenir très proche ? Il serait très bien de pouvoir définir un certain nombre de pouvoirs politiques, de faire des élections libres à la condition que les élus ne démissionnent pas le lendemain.

La chronologie veut malheureusement que nous soyons obligés de commencer par des mesures militaires qui nous répugnent, mais que nous sommes bien obligés de prendre avec toute notre foi et également avec toute notre efficacité.

M. le ministre résidant, vous avez la lourde charge d'agir avec des moyens qui vous pèsent. Je connais vos scrupules de conscience mais je sais aussi que vous savez agir sans faiblesse quand il le faut. Il est aussi nécessaire d'agir sans retard. La France joue en ce moment sa dernière carte. N'oubliez pas qu'elle est entre vos mains. Si, participant au Gouvernement dans les circonstances présentes — et, peu nous importe la couleur de celui-ci — vous avez besoin de soutien, l'immense majorité de cette Assemblée, peut-être une trop grande majorité vous répéterai-je encore, et le pays tout entier ne vous marchanderont pas ce soutien. Mais à travers l'Algérie, la France est en danger. Tous les moyens doivent être mis à votre disposition mais vous devrez les employer tous, même les plus pénibles dans le sentiment de justice qui vous a toujours animé.

Notre existence, que nous soyons Musulmans ou Français, l'existence de nos enfants qui nous est plus précieuse encore, dépendent actuellement de vous. (*Applaudissements à gauche et au centre.*)

M. le président. Le Conseil voudra sans doute suspendre sa séance pendant quelques instants. Il y a encore quatre orateurs inscrits avant la discussion des articles. (*Assentiment.*)

Il n'y a pas d'opposition ?...

(*La séance, suspendue le vendredi 16 mars, à une heure cinq minutes, est reprise à une heure vingt-cinq minutes.*)

M. le président. La séance est reprise.

Dans la suite de la discussion du projet de loi relatif aux pouvoirs spéciaux en Algérie, la parole est M. de Menditte.

M. de Menditte. Monsieur le président du conseil, mes chers collègues, le 20 novembre 1917, un homme, un vieillard, dont on a parfois parlé ce soir, mais auquel on s'est référé, à mon avis, de façon incomplète et peut-être tendancieuse, montait d'un pas rapide les degrés de la tribune de la Chambre des Députés. Je ne sais si, avant de commencer son discours, il s'attarda, un instant, à regarder les hommes qui étaient devant lui. S'il le fit, il se rendit compte très vite de la difficulté de sa tâche. Certains de ces hommes étaient de ses amis, la plupart le détestaient et tous le redoutaient. Bourru, brutal, injuste souvent, il n'avait rien pour plaire, mais il parla et, vous le savez, il gagna la partie. C'est, vous l'avez reconnu, de Clemenceau qu'il s'agit et si je veux vous rappeler ses paroles, c'est parce qu'elles sont, vous le verrez, d'une brûlante actualité.

Voici quelques extraits du discours que Georges Clemenceau prononça ce jour-là à la Chambre des Députés:

« Nous avons accepté d'être au Gouvernement pour conduire la guerre avec un redoublement d'efforts en vue du meilleur rendement de toutes les énergies. L'heure nous est venue d'être uniquement Français, avec la fierté de nous dire que cela suffit. Droits du front et de l'arrière, qu'aujourd'hui tout soit donc confondu, que toute zone soit de l'armée. Il y a eu

des fautes, n'y songeons plus que pour les réparer. Trop d'attentats se sont déjà soldés sur notre front de bataille par un surplus de sang français. Faiblesse serait complicité. Nous serons sans faiblesse. Ni trahison, ni demi-trahison. La guerre, rien que la guerre. Pour les résolutions sans retour nous vous demandons, messieurs, le sceau de votre volonté. »

Et, répondant aux interpellateurs, il ajoute ces trois phrases qui méritent aussi d'être reproduites aujourd'hui:

« Je veux faire la guerre, je veux la faire complète. Qu'est-ce que cela veut dire ? Cela veut dire que, momentanément, nous devons faire taire toutes les divisions de partis. Y a-t-il un homme — dit toujours Clemenceau — qui ait été un homme de parti plus que moi ? La paix, je suis sûr que vous êtes ici unanimes pour la vouloir, mais il faut que vous soyez unanimes pour la réaliser. »

Ce soir, on a essayé quelquefois de faire un parallèle entre le président du conseil de 1917 et le président du conseil de 1956 et certains, à tort à mon avis, ont voulu qu'il fût désobligeant à votre égard, monsieur le président du conseil.

Il y a tout de même quelques points communs entre lui et vous. Comme lui vous êtes un homme de gauche et peut-être même plus à gauche que lui. Comme lui, vous avez été un homme de parti; c'est vous qui avez fait le parti socialiste comme il est actuellement, nous pouvons le dire, nous qui ne sommes pas socialistes, un parti qui sut être un parti d'opposition et qui sait être maintenant un parti de gouvernement. Comme lui, vous avez prouvé que vous étiez un homme de caractère et certains prétendent, je ne sais si c'est vrai, mais si c'est vrai, je vous en félicite, que vous êtes même un homme de mauvais caractère. Comme lui, en tout cas, vous arrivez au pouvoir à un moment où c'est l'avenir, où c'est la survie de la France qui se joue.

Alors, monsieur le président du conseil et vous tous, mes chers collègues, je crois que si nous avons le droit et peut-être le devoir d'évoquer, en effet, dans un débat comme celui-ci, la grande figure de Clemenceau, c'est pour qu'il soit donné en exemple et pour le suivre jusqu'au bout. (*Applaudissements sur certains bancs à gauche.*)

Que disait Clemenceau dans ces paroles que je rappelais tout à l'heure ? D'abord cette phrase: momentanément, je ne doit plus être un homme de parti; momentanément, c'est-à-dire pour le moment actuel. Vous, monsieur le président du conseil, vous ne devez plus être un homme de parti, vous êtes le chef du Gouvernement de la France.

Si nous avons le droit de vous dire cela, c'est à la condition que nous aussi, qui sommes là pour vous soutenir ou vous combattre, si nous ne sommes pas d'accord avec vous, nous ne déterminions pas notre décision sur une question de parti, mais seulement sur une question d'appréciation de ce qui est bon ou peut être mauvais pour la France. Donc, je vous en prie, retenez cette première leçon de Clemenceau. Oublions les uns et les autres notre appartenance à tel ou tel parti. Nous reprendrons nos querelles plus tard.

Nous n'abdiquons pas nos idées personnelles et même nos idées partisanes. Mais, aujourd'hui, il serait criminel de faire passer le parti avant la Patrie et même de ne pas faire disparaître tout ce qui tient au parti devant la seule chose qui compte: la Patrie!

Aujourd'hui, il ne s'agit que de gagner la guerre — il faut bien appeler les choses par leur nom, nous sommes en état de guerre. Mais pour gagner la guerre, il faut tout subordonner à ce tragique impératif.

C'est dans cet esprit, mesdames, messieurs, que nous devons examiner le projet de pouvoirs spéciaux. Certes, nous sommes d'accord là-dessus, il faut moderniser la structure économique, il faut développer l'expansion économique de l'Algérie, élever le niveau de vie de ses populations; il faut accélérer le progrès social; il faut réorganiser et rénover une administration aussi périmée que coupable. Pour tout cela, nous sommes d'accord.

Au début de ce débat, M. Verdeille, notre rapporteur, citant une phrase de Gambetta, disait qu'il fallait remettre la France debout. Oui! Mais, il faut en Algérie remettre aussi la justice debout. Pour cela, les premiers articles de ce projet des pouvoirs spéciaux ont entièrement notre adhésion. Mais tout cela, nous nous en rendons bien compte, ne servira de rien si nous devons perdre la guerre. Et c'est perdre la guerre que de ne pas la faire tout de suite, à fond, avec tous les moyens dont nous pouvons disposer.

Gagner la guerre, c'est-à-dire permettre le rétablissement de la paix en maintenant la présence française, cela implique certains principes sur lesquels nous devons tous nous mettre d'accord.

Le premier de ces principes, c'est que le Gouvernement ait tous les pouvoirs nécessaires pour atteindre ce but. C'est pourquoi, monsieur le président du conseil, je vous le dis tout de suite, nous voterons, mes amis et moi, ce projet de loi dont je pense que l'article essentiel est l'article 5, qui vous donne « les pouvoirs les plus étendus pour prendre toutes mesures exceptionnelles », étant bien entendu que ces pouvoirs, nous vous les donnons pour que vous vous en serviez!

Gagner la guerre, c'est donc, pour le Gouvernement qui aura tous les pouvoirs, en imposer la nécessité avec toutes ses exigences au peuple français.

Il faudra d'abord — on en a parlé au cours de ce long débat — informer les civils dont nous savons qu'ils doivent « tenir ». Je me rappelle la fameuse légende de ce dessin de Forain, datant de la guerre de 1914: « Pourvu qu'ils tiennent! » Il faut encore aujourd'hui que les civils tiennent, c'est-à-dire qu'ils sachent supporter l'effort considérable qui leur sera demandé.

Il faudra aussi informer les soldats pour qu'ils sachent quels sont le but, le sens, la valeur de cette guerre et pour quelles raisons on leur demande le sacrifice qui leur est imposé. Des uns et des autres, des civils comme des soldats, on ne peut exiger les plus lourds sacrifices qu'à la condition qu'ils sachent, non seulement que ces sacrifices ne seront pas inutiles, mais qu'ils sont indispensables au salut de notre pays.

L'enjeu de ce conflit, ce ne sont pas des intérêts limités, si légitimes qu'ils soient, mais c'est la France, uniquement la France! Vous l'avez déclaré, monsieur le président du conseil, à l'Assemblée nationale, dans une formule frappante que je veux rappeler ici parce qu'elle dit tout en quelques mots: « La France sans l'Algérie, ce ne serait plus la France ».

Il faut que tous les Français soient pénétrés de cette idée et il faut, pour cela, que toute la propagande de l'Etat soit axée vers la diffusion, dans tous les foyers français, de cette vérité.

Dans le même ordre d'idées, il faut évidemment interdire toute propagande contraire, laquelle peut, d'ailleurs, s'exprimer de différentes façons, dans la presse, dans des réunions ou dans des manifestations. Il faut interdire cette propagande partout si l'on veut fortifier la base d'où doit surgir ce sursaut national dont parlait il y a quelques jours, à l'autre Assemblée, M. Soustelle. Alors, me direz-vous, vous réclamez la censure ? Eh bien! je suis tenté de vous répondre: oui, pourquoi pas! La presse française, d'ailleurs, j'en suis sûr, est assez patriote pour l'accepter.

En tout cas, il est une censure qui me paraît essentielle en temps de guerre — et nous sommes en temps de guerre — c'est celle qui vise les renseignements d'ordre militaire. Je l'ai déjà demandé, M. le ministre résidant, à la réunion de la commission de l'intérieur. Je veux rappeler cette idée — car je crois qu'il faut le faire — dont il importe que tous les Français se pénètrent: nous ne devons pas recommencer sur ce plan ce qui a été fait pendant la guerre d'Indochine, c'est-à-dire tout étaler dans la presse et même au Parlement. Tout à l'heure des questions indiscrètes ont été posées à un ministre, lequel a répondu en donnant certains renseignements. Je crois qu'en présence de pareilles questions, les ministres ont le devoir de dire que le silence est de rigueur, que certains renseignements ne doivent pas être donnés même au Parlement, car il y a des renseignements qui, par leur divulgation, peuvent avoir comme conséquence la mort de soldats français. (*Applaudissements sur divers bancs.*)

M. Rotinat. Très bien.

M. de Menditte. J'estime donc qu'il ne faut pas étaler dans la presse ni nos faiblesses, ni nos intentions, ni nos projets. La surprise est un élément de succès dans la conduite d'une guerre. Elle ne peut exister, bien entendu, que dans le secret. Donc, acceptons cette loi du silence. Nous parlerons après, quand nos paroles, quand nos écrits ne risqueront plus d'entraîner, même si nous sommes de bonne foi, la mort d'un seul de nos soldats!

Quant aux réunions, quant aux manifestations, elles sont — je m'excuse du mot — intolérables, ce qui veut dire qu'elles ne doivent pas être tolérées. Nous en avons subi deux à Paris ces jours derniers. Je crois être l'interprète — en dehors de toute question de parti — de la grande majorité, sinon de l'unanimité de cette assemblée, pour dire: cela suffit!

A la Mutualité, le Gouvernement a pu être surpris; j'en suis d'accord. Mais la manifestation du 9 mars est inacceptable. Huit ou neuf mille manifestants ont défilé dans les rues de Paris derrière le drapeau des fellagha. Nous ne devons pas revoir cela et nous sommes en droit de vous demander pourquoi vous n'avez pas interdit cette procession sur la voie publique qui est, elle, un outrage à nos combattants et à nos morts.

Gagner la guerre, c'est agir aussi auprès de nos alliés pour qu'ils nous aident et auprès de nos adversaires pour qu'ils cessent d'apporter leur concours à ceux qui se rebellent contre nous.

En ce qui concerne nos alliés, les paroles prononcées il y a quelques jours par le ministre des affaires étrangères, avec calme mais aussi avec fermeté, ont déjà porté leurs fruits et je sais que vous continuerez dans cette voie. Quant à nos adversaires, je ne parlerai que d'un seul d'entre eux, car c'est le cas typique. J'allais dire qu'il s'agit de l'Egypte, mais ma pensée sera plus claire si je parle du « Gouvernement égyptien ». Depuis plus de quinze mois, l'Egypte nous attaque et s'il fallait des preuves, je pourrais vous les donner. Je pourrais vous rappeler certaines affirmations qui ont été produites par des hommes que vous ne discuterez pas puisqu'ils font aujourd'hui partie du Gouvernement. Je pourrais vous rappeler notamment ce que disait M. Mendès-France à l'Assemblée nationale, le 12 novembre 1954, ce que disait M. Bourgès-Maunoury à l'Assemblée nationale, le 12 octobre 1955, et ce qu'écrivait M. Christian Pineau dans son rapport d'information présenté après la mission qu'il avait effectué en Afrique du Nord, correspondant à la mission effectuée par nos collègues sénateurs, sous la présidence de M. Rotinat, en juin 1955.

Ces hommes sont unanimes pour déclarer, pour affirmer qu'il y a eu à ce moment-là — et cela dure depuis quinze mois — une ingérance de l'Egypte dans la révolte des fellagha contre nous. S'il fallait d'ailleurs des précisions, je vous demanderais de relire le discours magnifique prononcé à l'Assemblée nationale 9 mars dernier — il y a quelques jours — par M. Soustelle, lequel donne sur cette question des précisions que tous les Français devraient connaître et retenir.

S'il y a encore un doute sur l'attitude de ce Gouvernement égyptien à notre égard, nous pourrions nous référer à un livre qui a été publié il y a quelques jours à peine en Egypte et dont une édition a été traduite en français, un livre fait par le colonel Nasser lui-même et qui a pour titre « La Philosophie de la révolution ». Dans ce livre, le colonel Nasser affirme nettement que l'Egypte est à la tête de toutes les revendications non seulement en Algérie mais dans tout le continent africain. Je ne citerai pas le texte entier, car il est assez long, mais je veux vous rapporter une phrase que j'ai lue dans les journaux du soir et qui, je l'avoue, m'inquiète. Il s'agit d'une déclaration faite par notre ministre des affaires étrangères à la suite de la halte qu'il a faite hier au Caire et qui est mise en exergue par certains journaux de Paris: « Le colonel Nasser, dit M. Christian Pineau, m'a donné sa parole de soldat que depuis plusieurs mois aucun commando algérien n'avait été instruit en Egypte ».

C'est possible, mais c'est alors jouer sur les mots, car il n'y a pas que l'instruction des commandos en Algérie. Il y a, vous le savez, l'aide apportée à certains rebelles. La question que je pose alors au Gouvernement vise la personne de M. Ben Bellaïd qui, vous le savez, est au Caire. Qui est ce Ben Bellaïd ? On peut discuter sur sa personnalité ou plutôt sur la valeur de ses crimes. On peut le considérer comme un condamné de droit commun et, dans ce cas, je demande au Gouvernement s'il a déjà introduit auprès du Gouvernement égyptien une procédure d'extradition à l'égard de cet individu et, s'il ne l'a pas fait, s'il a l'intention de le faire.

S'il n'est pas un condamné de droit commun, M. Ben Bellaïd est un condamné politique. Par conséquent, maintenant qu'il s'est évadé d'Algérie et qu'il est au Caire, c'est un réfugié politique. Il est alors une règle qui est acceptée par tous les pays civilisés — et l'Egypte, paraît-il, cherche à nous donner des leçons de civilisation — il est une règle, dis-je, qui spécifie que tout réfugié politique, en remerciement, en reconnaissance, en contrepartie de ce droit d'asile qui lui est reconnu, a le devoir de se taire et de ne participer à aucune activité politique dans le pays qui le reçoit.

Notre Gouvernement devrait donc s'adresser au Gouvernement du Caire pour réclamer que les règles du droit d'asile soient respectées par M. Ben Bellaïd comme par n'importe quel autre réfugié politique. (*Très bien! très bien!*)

Dans le même ordre d'idée, mesdames, messieurs, nous référant à une déclaration faite en novembre 1954, à l'occasion du débat auquel j'ai fait allusion tout à l'heure, par M. Mendès-France, alors président du conseil, il est une question que nous avons le droit de soulever et dont nous devons parler entre nous: celle des banques françaises qui, paraît-il, ont prêté, ou vont prêter, des capitaux pour la construction du barrage d'Assouan, alors que tant de travaux, ne serait-ce que sur nos routes, pour l'électrification, pour l'équipement de nos campagnes, sont plus urgents chez nous. Il y a là, je l'avoue, une certaine internationale du capitalisme et je voudrais qu'une internationale du socialisme la voie de plus près et y mette fin!

C'est peut-être une question sur laquelle le Gouvernement n'a aucun pouvoir. Je sais que les capitaux sont libres, qu'ils sont même libres de sortir de France. Je tenais à en parler car il est absolument anormal qu'on exige d'un gouvernement, quel qu'il soit, une politique plus que nationale, presque chauvine, alors que certains tenants de fortunes immenses apportent de l'argent à nos ennemis. (*Applaudissements à gauche et sur divers bancs au centre.*)

Gagner la guerre enfin, c'est, sur le plan militaire, jeter toutes nos forces dans la bataille, non dans les huit jours mais tout de suite. J'ai été frappé, tout à l'heure, par une phrase prononcée par vous-même, monsieur le ministre résidant; je l'ai notée au passage et je crois ne pas m'être trompé: « Une véritable lutte de vitesse est engagée entre les rebelles et nous. »

Par conséquent, il faut jeter nos forces dans la bataille, non pas dans huit jours, non pas demain, mais tout de suite. C'est une lutte de vitesse. Nous devons la gagner. Mais pour y parvenir — c'est aussi évident — il ne faut pas perdre de temps, il faut tout de suite jeter le maximum de forces dans la bataille.

M. Rotinat. Très bien!

M. de Menditte. Celles-ci ne doivent pas être au-dessous, mais au-dessus de nos besoins. Agir ainsi, ce n'est pas faire tuer des hommes. C'est au contraire économiser des vies humaines que nous n'aurons probablement pas à exposer quand on saura que nous sommes prêts à tout pour abattre nos ennemis.

M. Rotinat. Bien sûr!

M. de Menditte. S'il nous faut 200.000 hommes — je prends un chiffre au hasard — pour triompher, ayez-en 300.000 dès maintenant. C'est là, je crois, le secret du succès. C'est peut-être tragique, mais nous n'avons pas le choix entre négocier et nous abattre. J'ai été frappé que, dans ce long débat, personne n'ait proposé ce choix au Gouvernement.

Personne ne vous a dit, même à l'extrême gauche de cette Assemblée: vous pouvez négocier. Chacun sait, en effet, que cela nous est impossible: on nous refuse la négociation. Par conséquent, nous sommes obligés de nous battre puisqu'on nous attaque. Nous pouvons évidemment nous battre avec des forces distribuées parcimonieusement, mais c'est provoquer des morts inutiles, c'est suivre l'ennemi alors qu'il faut le devancer pour le dominer.

En prononçant ces paroles, voyez-vous — vous en serez peut-être étonnés — je pense à Munich, car c'est l'esprit de Munich qu'il nous faudrait éviter au moment où nous nous débattons avec de pareilles difficultés.

Quand la France s'agenouillait à Munich devant Hitler, elle fermait volontairement les yeux; elle ne voulait pas comprendre qu'elle n'évitait pas la guerre, qu'elle ne faisait que la retarder, alors qu'il valait mieux la faire quand l'Allemagne ne comptait que 60 millions d'habitants plutôt que lorsqu'elle en compterait 80 ou 90 millions. Cependant, à cette époque, les « munichois » avaient une excuse, ils pouvaient espérer que la guerre n'aurait pas lieu, que l'ogre hitlérien s'endormirait dans la digestion de la Tchécoslovaquie, et je comprends dans une certaine mesure — je le dis d'autant plus facilement que j'étais « antimunichois » — leurs craintes devant la responsabilité d'une guerre préventive, mais aujourd'hui, il ne s'agit pas de guerre préventive! La guerre est là, et même pas à nos portes, elle est chez nous, sur notre territoire, car il n'y a pas d'Algérie, mais des départements français algériens.

Tel est le problème, tragique dans sa simplicité, problème dont nous n'éviterons ni le tragique, ni la solution, en cherchant à en compliquer les données. C'est, pour la France — quelqu'un l'a dit avant moi dans ce débat — une question de vie ou de mort. Un point c'est tout. Si ce point était un point final, malheur à ceux qui s'en seraient faits les complices, ne serait-ce même que par ignorance.

Je n'en veux pas dire plus. A quoi bon entrer dans les détails d'ordre juridique quand le régime est en cause ? A quoi bon s'affaiblir dans des critiques de détails militaires quand toute la France, sur le plan moral et matériel, doit être considérée comme mobilisée ? A quoi bon retarder notre vote, puisqu'il faut aller vite ?

Clemenceau, que j'ai beaucoup cité car il doit être aujourd'hui notre exemple, Clemenceau a écrit un livre qui peut être considéré comme son testament puisque c'est son dernier ouvrage. Ce livre a pour titre *Grandeur et misère d'une victoire*. Je soumets à vos méditations sa dernière phrase: « La France — écrivait le Tigre — la France sera ce que la France aura mérité ».

Faisons en sorte que les uns et les autres, Gouvernement et Parlement, par notre union, par notre détermination, par notre volonté farouche, indomptable, faisons en sorte que la France mérite de triompher dans ce combat pour que revive sur cette

terre d'Algérie, mais avec plus de justice encore, la paix française comme autrefois. (*Applaudissements à gauche et sur de nombreux bancs au centre et à droite.*)

M. le président. La parole est à M. Mont.

M. Claude Mont. Mesdames, messieurs, nous délibérons à une heure grave pour la République, pour la France et peut-être pour la paix. Dans cette nécessité et dans cette urgence, je n'ai donc pas d'autre devoir, au cours de mon intervention, que d'être net et concis.

Nous vous apporterons, nous les républicains populaires, et sans doute la grande majorité des membres du Conseil de la République, notre adhésion à votre politique algérienne pour trois raisons essentielles.

Vous avez eu raison de demander des pouvoirs spéciaux rendus indispensables par l'aggravation constante de la situation dans les département algériens. A la fanatique et sanglante audace de la subversion, vous devez faire face par la pleine vigueur de la défense républicaine contre l'atteinte aux droits et aux libertés des citoyens et contre l'atteinte à l'intégrité de l'Etat.

Mais, je vous sais gré, en second lieu, de voir au delà d'une pressante tâche de pacification: il y a des hommes et des femmes à sauver des entraînements grégaires désespérés; il y a des promotions humaines, non seulement à promettre, mais à préparer et à engager; il y a une communauté de destin à fonder chaque jour dans l'unité et dans l'indivisibilité de la République.

M. Razac. Très bien!

M. Claude Mont. Enfin, M. le président du Conseil a eu la haute sagesse d'annoncer une collaboration bipartisane pour la mise en œuvre d'une politique algérienne dans le cadre des pouvoirs spéciaux que nous allons lui accorder. Tous les Français conscients du péril national encouru vous doivent ce concours loyal dans l'exercice de vos lourdes responsabilités.

Il nous serait précieux d'entendre de vous-même, selon quels principes, ou selon quelles modalités vous vous proposez de développer cette politique bipartisane pour la plus grande efficacité de votre grande œuvre. En abandonnant ce dernier point à votre réponse, permettez-moi de m'étendre en toute économie de langage sur les deux premiers.

Devant l'Assemblée nationale et ici même, de nombreux orateurs et M. le ministre résidant ont recensé les actes de terrorisme, les actes de sabotage commis en incessante progression dans les départements d'outre-Méditerranée. Ils ont même relevé les complicités, pour ne pas dire les inspirations étrangères.

Vous ne devez pas être désarmés devant tant de malheurs perpétrés et force doit rester à la loi. Le concours de l'armée s'impose évidemment, mais dans une souple et décisive adaptation à ses tâches.

Trop profane, je me garderai bien d'offrir un plan improvisé d'une nécessaire réorganisation, mais j'attirerai votre attention sur deux aspects de ce problème. Nos troupes en Algérie ont souffert du chevauchement, peut-être faudrait-il dire de la confusion, des commandements opérationnel et territorial. De tristes exemples m'en ont été donnés. Nous ne voulons plus qu'ils se reproduisent.

En second lieu, il importe pour l'exemple, pour le courage même de nos soldats, que les chefs qui montent les opérations opportunes, que des officiers supérieurs valeureux, accompagnent les unités engagées. Voyez donc quel a été l'effet d'une telle mesure, récemment, dans la poursuite des tirailleurs égarés par les rebelles à Soukaras. C'est ainsi que l'armée, qui a notre confiance, est fidèle à ses grandes traditions dans l'obéissance au Gouvernement.

Mais, je l'ai dit hier en commission, si la pacification doit être poursuivie sans faiblesse, elle ne doit pas l'être sans discernement et avec la pensée de je ne sais quelle équipée militaire. Il y a assez de vaillance et d'honneur sur nos drapeaux pour que, dans les circonstances présentes, l'armée recherche ici la gloire pacificatrice d'un Lyautey qui associe la plus ferme vigilance au souci de l'humain, des relations confiantes et fructueuses entre les divers groupes ethniques, du progrès économique et social. Il faut continuer et achever la plus noble mission de la France outre-mer qui est une œuvre d'éducation des peuples, au sens étymologique du terme, pour qu'ils assument leurs responsabilités dans la paix.

Voilà pour la métropole, pour l'Union française, et même pour le monde, le but de l'action énergique que le Gouvernement de la République soutiendra en Algérie avec le plein accord des citoyens fidèles à la patrie.

Mais nous n'avons garde d'oublier l'œuvre admirable de la France dans les départements algériens et il serait profondément injuste de se laisser abuser par les propagandes impudentes qui nous accusent d'intraitable colonialisme.

Où est le colonialisme d'un docteur Cornilleau, mort du typhus à Alger au chevet de ses malades indigènes ? Où est le colonialisme de la protection maternelle et infantile qui a abaissé en Algérie au plus bas niveau de tous les pays musulmans le taux de la mortalité infantile ? Où est le colonialisme dans l'effort de scolarisation qui, dans son accablante insuffisance, nous avait cependant amené en 1952, nous dit M. Naegelen, à dépasser de 220 unités le nombre des classes à ouvrir à cette date d'après le plan ?

Je ne couvre pas des méthodes d'exploitation indéfendables dont certains, Européens ou non, ont pu se rendre coupables. Je proclame même qu'il faut y mettre un terme et c'est aussi pour cela que nous votons les pouvoirs spéciaux. Je l'affirme — et la solide étude de l'éminent rapporteur de notre commission des finances vient de corroborer de toute l'autorité de ses attestations chiffrées — nos tourments naissent de nos succès mêmes: succès de notre lutte contre les épidémies et la mort, attrait de notre enseignement, que sais-je encore ?

Nous ne laisserons donc pas calomnier la France en Algérie et surtout par des censeurs qui exerceraient leurs talents avec infiniment plus de profit dans leur propre pays. (*Applaudissements à gauche et au centre.*)

Vous avez alors raison, monsieur le ministre résidant, de répéter la volonté de progrès, d'émancipation, de fraternité du Gouvernement de la République à l'égard de tous les Français musulmans. La tâche est lourde. Il faut l'affronter et la développer dans les zones fermement rendues à la sécurité et, nous le souhaitons, à la prospérité. C'est une œuvre de vie que nous accomplissons sans relâche et malgré les conflits propagés.

Mais, dans ce climat et dans cette volonté indiscutée, il est une menace que nous ne saurions tolérer. Que signifie une marche de syndiqués algériens sur l'Assemblée nationale ? Comment la loi de 1884 permettrait-elle une telle atteinte à la libre délibération du Parlement ? Si ici ou en Algérie se constituent des syndicats musulmans qui paraissent davantage être de nouveaux moyens d'encadrement des rebelles ou de ceux que l'on veut pousser à la rébellion, alors il vous faut être vigilant et, le cas échéant, résolu à faire strictement respecter la loi. Si même vous découvriez que des ressortissants de puissances dites amies aident de tels syndicats, vous devriez leur rappeler énergiquement que l'exercice des droits démocratiques ne vas pas jusqu'à entretenir l'agitation sur des territoires trop hospitaliers. Nous apprécierions bien plus cette dignité de conduite chez eux qu'un officiel *satisfecit* pour notre politique marocaine, par exemple.

Avant de conclure, qu'il me soit permis de reprendre une question que je vous ai déjà posée hier, monsieur le ministre résidant, à la commission de l'intérieur. Il nous sera utile d'avoir votre réponse consignée au *Journal officiel*. Je pense au Sahara.

Les dispositions de l'article 1er du projet sur les pouvoirs spéciaux vous autorisent — je cite: « ...à faciliter la mise en valeur des ressources naturelles du Sahara » et à définir « une réforme de l'organisation territoriale et en particulier du régime des régions sahariennes ».

Cela doit avoir de grandes conséquences et je vous ai dit hier, monsieur le ministre, que si nous n'avions pas été si pressés par le temps, j'aurais proposé la suppression de ces passages par voie d'amendement.

En ferez-vous usage pour ériger le Sahara en région distincte de l'Algérie ? Et sous quelle forme ? Ou, plus sagement, vous interdirez-vous toute initiative d'importance dans ce domaine sans consultation préalable du Parlement ? Nous sommes nombreux à attacher du prix à votre réponse à cette question.

M. le ministre résidant en Algérie. Voulez-vous me permettre de vous interrompre, mon cher collègue ?

M. Claude Mont. Je vous en prie.

M. le président. La parole est à M. le ministre avec l'autorisation de l'orateur.

M. le ministre résidant en Algérie. Je vais répéter ce que je vous ai dit hier et cela pour le *Journal officiel*. Je vous ai dit qu'il arrive souvent que le mieux est l'ennemi du bien. On a consigné dans le libellé des articles du projet de loi une référence aux régions sahariennes. On a eu tort, parce que le sort de ces régions soulève des questions dont la solution dépasse manifestement le cadre de pouvoirs spéciaux. Cette solution ne peut être prise que par le Parlement. Par conséquent, le

Gouvernement ne fera nullement usage de ses pouvoirs pour modifier quoi que ce soit dans les régions sahariennes, je vous le dis d'une façon très nette. (*Applaudissements au centre.*)

M. Claude Mont. Je vous remercie, monsieur le ministre, pour ces excellentes et nécessaires précisions.

Mes chers collègues, je ne veux pas prolonger mon propos. Le Gouvernement est aux prises avec de vastes et périlleuses difficultés. Nous ne lui marchandons pas nos suffrages. Mais, messieurs, gouvernez, utilisez ces pouvoirs et par l'information sous toutes ces formes: presse, radio, cinéma, entraînez l'opinion à honorer notre œuvre algérienne, à comprendre votre politique résolue et ingénieuse, à se montrer solidaire des Français et des Français musulmans menacés dans leur personne, dans leur liberté et dans leurs biens. En un mot, pratiquez la politique du salut national qu'attendent ensemble ce pays et le monde. (*Applaudissements au centre et sur certains bancs à gauche.*)

M. le président. La parole est à M. Lemaire.

M. Marcel Lemaire. Pour des raisons identiques à celles exprimées par notre collègue M. Debû-Bridel et suivant son exemple, je renonce à faire mon exposé. Je voterai le projet de loi adopté par l'Assemblée nationale et en discussion devant notre Assemblée.

Toutefois, je demanderai à M. le président du conseil de faire en sorte que les jeunes musulmans rappelés par l'armée de la libération ne prennent pas les mêmes paquebots et les mêmes moyens de transport que les renforts et les réserves envoyés en Afrique du Nord.

Nous le devons par respect pour ceux qui se sacrifient là-bas et pour les milliers de morts que nous avons en Afrique du Nord. (*Applaudissements sur un grand nombre de bancs.*)

M. le président. La parole est à M. Boisrond.

M. Boisrond. Monsieur le président du conseil, monsieur le ministre, mes chers collègues, je n'ai jamais abusé de cette tribune et vous me pardonnerez de l'occuper aujourd'hui pendant quelques minutes seulement, alors que les événements nous imposent une décision très rapide.

Je me suis rappelé la phrase de Péguy: « Qui ne gueule pas la vérité lorsqu'il sait la vérité se fait le complice des lâches et des traîtres ». La vérité, c'est qu'on nous demande maintenant de faire confiance à des hommes dont les méthodes politiques, dans le passé, ne répondent peut-être pas de l'avenir sur le plan national.

Je ne rappellerai que pour mémoire la position de la section française de l'Internationale ouvrière, à la veille de 1914, sur la question des armements et des crédits militaires. En 1920, elle enfantait d'un monstre: le parti communiste... (*Sourires.*)

M. Waldeck L'Huillier. Un monstre qui se porte bien!

M. Boisrond. Hélas!

M. Namy. C'est un fait!

M. Waldeck L'Huillier. Vous pouvez le regretter, mais c'est un fait.

M. Boisrond. Malgré les trahisons de ce dernier, je dis donc que la S. F. I. O. faisait bloc avec lui dans le front populaire de 1936. Si cette formation a arraché à un patronat incompréhensif des avantages sociaux parfois justifiés, elle n'en a pas moins conduit le pays au désastre de 1940 après avoir sapé le moral de la nation.

Un nouveau front populaire se reformait en 1944 dans une France exsangue...

M. Henri Barré, *rapporteur pour avis de la commission de la défense nationale.* Vous faites l'histoire à la façon de Loriquet.

M. Boisrond. Mon cher monsieur Barré, je ne vous ai pas interrompu tout à l'heure...

M. le rapporteur pour avis. Parce que je n'ai pas dit les sottises que vous êtes en train de raconter. (*Sourires à gauche et sur divers bancs.*)

M. Boisrond. En fait de sottises, il en est une que je ne voulais pas rappeler, mais vous m'y forcez. Vous avez dit un jour ici — et M. Jules Moch ne vous en a pas félicité — qu'en 1914 vous n'étiez pas patriote, mais que vous l'étiez devenu après. Vous m'avez forcé de faire ce rappel. Excusez-moi, c'est vous qui l'avez voulu. (*Rires à gauche. — Mouvements divers.*)

Je disais donc que, dans ce front populaire de 1944, les communistes conduisaient le bal. Ils étaient devenus les superpatriotes, après avoir été, en 1941, les alliés d'Hitler. Alger, où l'armée d'Afrique avait été reconstituée par le général Weygand, était le théâtre de troubles et d'exécutions qui devaient se répéter dans toute notre Afrique du Nord sous les yeux des indigènes restés fidèles à la France.

De Brazzaville partaient des paroles dangereuses promettant sans discernement l'indépendance à nos territoires d'outre-mer.

M. Le Basser. Merci!

M. Boisrond. Sur l'ordre du gouvernement provisoire, l'équipe de l'amiral d'Argenlieu, de Cédile, de Sainteny se rendait en Indochine. L'amiral Decoux qui avait maintenu malgré les Japonais notre drapeau, notre administration, en un mot la présence française, était emprisonné. Des traitements ignominieux étaient subis par nos plus hauts fonctionnaires qui avaient conservé intacte l'Indochine. Un agitateur communiste, Ho Chi Minh, choisi comme interlocuteur valable, pouvait se permettre une épuration sanglante à sa façon et faire figure de grand homme devant les populations indigènes.

Ce jour-là, mesdames, messieurs, nous avions perdu la face non seulement en Extrême-Orient, mais dans tout notre empire colonial. Pourtant, quelques années après, un ancien ministre, reconnaissant avoir déjeuné à Paris avec Ho Chi Minh, disait n'en avoir gardé ni remords ni indigestion.

Pendant des années, les effectifs nécessaires, le matériel, ont été refusés à une armée poignardée dans le dos par une trahison constante du parti communiste, le tout accompagné de scandales, scandale de piastres, scandale des généraux, scandale des fuites, restés sans sanctions.

M. Waldeck L'Huillier. Il n'y avait pas de communistes dans ces scandales!

M. Boisrond. Cela nous a conduits aux abandons de Genève, à la capitulation de Tunis, plus tard aux humiliations du Maroc. Rien jusqu'à ce jour, monsieur le président du conseil, ne nous a prouvé que vous aviez compris l'inanité des conversations avec des interlocuteurs sans scrupule. Ignorez-vous encore l'insensibilité intégrale et hermétique du Musulman pour la clémence? Des centaines d'assassins convaincus d'atrocités sont condamnés à mort et ne sont pas exécutés. Les Français d'Algérie réclament des armes pour défendre leurs biens et leurs familles. Une armée aux effectifs insuffisants est massacrée à la petite semaine, sans pouvoir fusiller sur place tout adversaire pris les armes à la main.

Malgré les promesses faites par vos amis aux électeurs du 2 janvier, malgré les revendications pacifistes que j'ai entendues de certains instituteurs dans les réunions électorales et que je viens encore de recevoir de M. Vidal, professeur au lycée de Vendôme, allez-vous choisir enfin entre votre idéologie et la France? (*Mouvements divers à gauche.*)

M. Primet. Ce n'est pas un procédé très élégant!

M. Boisrond. Oui, monsieur Primet, j'ai eu le regret de dire un jour à un de vos collègues instituteur, qui proférait des propos infâmes contre la France, que je comprenais que certains parents n'envoient pas leurs enfants à l'école laïque.

M. Primet. Vous avez eu le regret de lui dire et vous avez eu raison!

M. Boisrond. Ces paroles étaient inadmissibles de la part d'un instituteur français.

Allez-vous, monsieur le président du conseil, choisir entre le sang des assassins et celui des Français? Vous devez connaître le verset du Coran:

« Si l'infidèle est fort, tu lui obéis.

« Si l'infidèle est faible, tu le tues. »

M. Mahamane Haidara. Ce n'est pas exact, c'est une mauvaise traduction.

M. Boisrond. Monsieur le président du conseil, vous et vos amis vous êtes cantonnés, depuis 1951, dans l'opposition, alors que l'union de toutes les forces vives de la nation aurait pu permettre à d'autres Gouvernements de suivre la politique de dignité et de fermeté capable de sauver notre pays. Aujourd'hui, vous nous demandez de voter des pleins pouvoirs que vous n'accorderiez peut-être pas à d'autres dans les mêmes circonstances. A l'appel de nos élus algériens et de la population qu'ils représentent, je vais me résoudre à déposer un bulletin

qui doit vous permettre de préserver notre territoire de la barbarie. Lorsque la patrie est en danger, les nationaux ne refusent jamais leur concours. Vous n'avez pas le droit de nous décevoir.

On a beaucoup parlé ce soir de Clemenceau. Je vous souhaite d'en retrouver la volonté farouche à l'heure du péril que court la France. (*Applaudissements à droite.*)

M. le président. Personne ne demande plus la parole dans la discussion générale ?...

La discussion générale est close.

Je consulte le Conseil de la République sur le passage à la discussion des articles du projet de loi.

(*Le Conseil décide de passer à la discussion des articles.*)

M. le président. Je donne lecture de l'article 1er:

« Art. 1er. — Le Gouvernement pourra, par décrets en conseil des ministres, sur le rapport du ministre résidant en Algérie et des ministres intéressés et après avis du conseil d'Etat, prendre en Algérie toutes dispositions relatives à:

« 1° La poursuite de l'expansion économique au moyen de mesures appropriées concernant notamment les investissements, les travaux publics, l'équipement scolaire et sanitaire, la recherche scientifique, technique et économique, la construction de logements, l'équipement agricole et rural, l'aménagement foncier, la réorganisation de la propriété foncière, le remembrement ou l'extension des exploitations rurales, l'accession à la petite propriété rurale, la réorganisation du crédit agricole en vue d'une distribution plus large et plus efficace des fonds destinés à l'équipement individuel, l'accélération de la mise en valeur par l'irrigation des terres comprises dans les périmètres irrigables au moyen des grands barrages réservoirs, la revision de baux à part de fruit et de certaines formes archaïques de sociétés agricoles;

« 2° La normalisation et l'abaissement des coûts de production, notamment par la réduction du prix de l'énergie, l'allégement ou l'aménagement, en vue d'une meilleure productivité, des charges et obligations sociales et fiscales pesant sur les entreprises et sur les salaires sans que, en matière sociale, les prestations de sécurité sociale et les prestations familiales puissent être réduites;

« 3° L'élévation du niveau de vie des populations et la coopération économique et financière entre la métropole et l'Algérie, notamment:

« — En édictant des mesures destinées à faciliter, pour les citoyens français musulmans, en leur garantissant des conditions de carrière normales, l'accès à la fonction publique et leur emploi dans les services publics, dans les entreprises bénéficiant d'une participation ou d'une aide de l'Etat, de l'Algérie et des collectivités publiques, en Algérie;

« — En favorisant le plein emploi par le financement des investissements nécessaires au développement des productions agricoles, industrielles et minières;

« — En mettant en œuvre un plan cohérent d'industrialisation comportant une série de mesures propres à aider à l'implantation d'industries nouvelles et à protéger celles qui existent;

« — En adoptant un ensemble de dispositions financières, administratives et économiques destinées à faciliter la mise en valeur des ressources naturelles du Sahara;

« 4° L'accélération du progrès social, notamment:

« — En améliorant la condition de l'ouvrier agricole par une réglementation des conditions de travail, par la création ou le perfectionnement d'institutions sociales telles que celles relatives aux congés payés, aux allocations familiales, au régime des assurances sociales;

« — Dans le secteur non agricole, en étendant à l'Algérie, après les avoir adaptés dans la mesure nécessaire, des textes législatifs ou réglementaires applicables dans la métropole concernant la réglementation du travail et de la main-d'œuvre, les congés payés, le régime des allocations familiales, les prestations dues au titre de la réparation des accidents du travail et les régimes d'assurances sociales;

« 5° La réorganisation des institutions administratives, notamment par une réforme de l'organisation territoriale et, en particulier, du régime des régions sahariennes, par la réorganisation des collectivités locales et par la réforme de l'administration centrale du gouvernement général. »

Personne ne demande la parole ?...

Je mets aux voix l'article 1er.

(*L'article 1er est adopté.*)

M. le président. « Art. 2. — Ces décrets pourront modifier ou abroger les dispositions législatives existantes. Ils entreront en vigueur dès leur publication au *Journal officiel* de la République française, mais ne deviendront définitifs qu'après leur ratification par le Parlement, auquel ils seront soumis dans le délai d'un an à compter de leur date.

« Ils pourront prévoir, soit les peines édictées par les lois antérieures relatives aux mêmes matières sans que puissent être modifiés la qualification des infractions relevées, la nature et le quantum des peines applicables, soit les peines prévues par l'article 471, 15° du code pénal. » — (*Adopté.*)

« Art. 3. — Le Gouvernement est autorisé à ouvrir, par décrets pris sur le rapport du ministre des affaires économiques et financières et après avis des commissions des finances de l'Assemblée nationale et du Conseil de la République, les autorisations de programme et les crédits de payement correspondant aux dépenses qui pourront être engagées en application des articles précédents. Ces décrets seront soumis à la ratification du Parlement dans le délai d'un an à compter de leur date. » — (*Adopté.*)

« Art. 4. — Le Gouvernement pourra, en toute matière, par décret pris en conseil des ministres, sur le rapport du ministre résidant en Algérie et des ministres intéressés, le conseil d'Etat entendu, étendre à l'Algérie, en y apportant les adaptations nécessaires, des lois et des décrets en vigueur dans la métropole. » — (*Adopté.*)

« Art. 5. — Le Gouvernement disposera, en Algérie, des pouvoirs les plus étendus pour prendre toute mesure exceptionnelle commandée par les circonstances en vue du rétablissement de l'ordre, de la protection des personnes et des biens et de la sauvegarde du territoire.

« Lorsque les mesures prises en vertu de l'alinéa précédent auront pour effet de modifier la législation, elles seront arrêtées par décret pris en conseil des ministres. » — (*Adopté.*)

« Art. 6. — Les pouvoirs accordés par les articles précédents prendront fin à l'expiration des fonctions du présent Gouvernement.

« Toutefois, en cas de démission du Gouvernement ou de vacance de la présidence du conseil, le nouveau Gouvernement devra demander la confirmation par le Parlement de la loi accordant les mesures exceptionnelles prises en vertu des pouvoirs conférés par l'article 5, dans un délai de dix jours francs à compter de la date à laquelle il a obtenu la confiance de l'Assemblée nationale.

« Si cette demande n'est pas présentée dans le délai prescrit, la loi sera caduque. » — (*Adopté.*)

Je vais mettre aux voix l'ensemble du projet de loi.

M. le rapporteur. La commission demande un scrutin public.

M. le président. La parole est à M. Rogier, pour expliquer son vote.

M. Rogier. Mesdames, messieurs, le destin de la France se joue en Algérie.

Le groupe des républicains indépendants est convaincu qu'il faut sans tarder prendre les mesures exceptionnelles qu'exige la situation. Constitutionnellement, nous n'avons pas à nous prononcer sur la confiance.

Malgré les craintes que nous inspirent certaines incertitudes de votre politique, mais devant le grave danger que court la Nation et après avoir enregistré avec satisfaction les déclarations énergiques de M. le secrétaire d'Etat aux forces armées, nous n'hésitons pas à prendre nos responsabilités et, en grande majorité, nous voterons les pouvoirs spéciaux.

C'est à vous, maintenant, monsieur le président du conseil, à prendre vos responsabilités et à agir. Il ne faut pas que ces pouvoirs spéciaux qui vous seront accordés soient mal employés.

La situation en Algérie est dramatique; elle nécessite des mesures urgentes et vigoureuses.

Le Gouvernement doit immédiatement mettre à la disposition du ministre résidant en Algérie tous les moyens qu'il réclame, pour lui permettre de rétablir très vite l'ordre et la confiance, indispensables à l'application des réformes souhaitées. Vous ne devez, monsieur le président du conseil, lésiner ni sur les effectifs, ni sur le matériel, nécessaires pour mettre fin à un terrorisme qui dure et s'amplifie depuis dix-sept mois. Pas de politique dite des « petits paquets », dont nous avons déjà malheureusement subi les néfastes effets.

Un effort massif peut seul, en mettant fin à la terreur, ramener la paix et la concorde en Algérie. Cet effort, vous pouvez le demander à la nation tout entière. Nous sommes certains

que tous les Français répondront « présent », tant sur le plan militaire que sur le plan financier.

Depuis novembre 1954 et à plusieurs reprises, les ultimatums lancés aux fellagha sont restés sans réponse. Bien mieux, ils ont renforcé leur action, continuant à égorger les enfants, à éventrer les femmes, à massacrer les vieillards, alors que les coupables condamnés n'ont pas encore payé leurs crimes. Les populations algériennes ne comprennent pas cette mansuétude et perdent confiance en la puissance et la justice françaises.

Ce que nous vous demandons aussi, monsieur le président du conseil, c'est de ne pas permettre, pendant que nos soldats font magnifiquement leur devoir, qu'une propagande antifrançaise et mensongère sape leur moral et celui de leurs familles angoissées. Cela sur le plan intérieur.

Sur le plan international il convient, ainsi que vous l'a demandé il y a quelques jours la grande majorité de notre Assemblée, d'agir énergiquement auprès de certains pays étrangers pour qu'ils cessent immédiatement de prodiguer aide et encouragements aux rebelles.

Voilà ce que nous attendons de vous et de votre Gouvernement. Nous allons vous donner la possibilité d'agir vite. Faites vôtre cette phrase de Gallieni: « Les discours sont des femelles, les actes sont des mâles. » A vos actes, nous vous jugerons! (*Applaudissements à droite, au centre et sur divers bancs à gauche.*)

M. le président. La parole est à M. Henry Torrès.

M. Henry Torrès. Comme je n'ai aucun goût, mesdames, messieurs, pour les changements de sexe (*Rires.*), je tiendrai compte de l'avertissement qui vient d'être donné et je ne prononcerai pas un discours, mais j'expliquerai simplement, au nom d'un certain nombre de mes amis, notre vote.

Je dis tout de suite — et mon propos sera très bref — que nous ne nous soustrairons pas au rigoureux devoir qui nous est imposé par l'agression en Algérie, car nous estimons que nous dérober, ce serait renier notre pays et ce qu'il représente.

Nous faisons confiance à M. le président du conseil et au Gouvernement pour préserver sous la dure loi du combat ce que signifie la France, l'amour de l'humain, le respect de la personne, nos raisons d'être et de vivre. Nous savons que le Gouvernement n'oublie pas qu'au cours des combats pour la libération de notre patrie, des Français musulmans dans une proportion que ne dépasse nulle autre sont tombés aux côtés de nos fils. (*Applaudissements.*)

Pour nous, hommes d'âge et de méditation, assemblée de réflexion dont on loue l'indépendance, nous attendons du président du conseil et du Gouvernement qu'ils donnent à nos adversaires une leçon digne de la France, en leur apportant la justice, toute la justice, économique, sociale, politique, morale, justice de la raison et justice du cœur.

Grande puissance musulmane et qui entend le demeurer, la France, obligée de se battre, reste fidèle à la paix. Au monde de l'Islam où tant de servitudes jouent contre la liberté et la dignité de l'homme, autour duquel rôdent tant de convoitises, la France n'apporte que la justice et ne demande rien d'autre. Eh bien! je le dis, au terme de ce débat, dans cette heure d'amère disgrâce et de virile résolution: nous devons avoir la fierté de proclamer très haut qu'aucun autre peuple ne pourrait apporter un pareil message. (*Applaudissements à gauche, au centre, à droite et à l'extrême gauche.*)

M. le président. La parole est à M. Castellani.

M. Jules Castellani. Le rassemblement d'outre-mer unanime votera les pouvoirs spéciaux demandés par le Gouvernement, mais il le fera en apportant dans cette brève explication de vote quelques réflexions sur les événements actuels, sur leurs causes et sur les moyens d'y mettre fin.

Il y a quelques mois mes amis et moi-même, en refusant de voter les conventions tunisiennes, nous avions marqué que le début de la politique d'abandon que nous pratiquions en Tunisie aurait des répercussions très graves dans toute l'Afrique du Nord, aussi bien au Maroc qu'en Algérie. On nous a répondu que le vote des conventions tunisiennes entraînerait, au contraire, l'apaisement en Afrique du Nord. Nous ne l'avons pas cru et les événements nous ont malheureusement donné raison.

En effet, aujourd'hui, nous pouvons nous demander ce qui reste de ce vote des conventions franco-tunisiennes et reconnaître les conséquences graves qu'elles ont entraînées pour toute l'Afrique du Nord. Nous avons déjà marqué qu'il était impossible de faire une distinction entre les divers pays d'Afrique du Nord et que, si le Maroc et la Tunisie cédaient, l'Algérie, à son tour, céderait. Il fallait une politique commune. Le Gouvernement ne l'a pas compris et c'est là une des raisons pour lesquelles nous nous trouvons aujourd'hui en présence de ces événements graves que nous déplorons pour l'Algérie française.

Mesdames, messieurs, on parle beaucoup de guerre, mais, pour mon compte personnel, je refuse ce terme de « guerre ». Il s'agit d'une rébellion. Il s'agit tout au plus d'une guerre civile. Il ne peut être question de guerre entre citoyens d'un même pays. Je pense aussi que, pour combattre les fellagha, il ne suffit pas de s'attaquer à ceux qui tiennent le maquis. Il faut peut-être s'attaquer davantage à ceux qui les soutiennent de l'arrière, s'attaquer à cette forme de propagande qui permet à ces fellagha de croire qu'une grande partie de l'opinion française les soutient. Il faut aussi s'attaquer à tous ceux qui les ravitaillent, qu'ils se trouvent à l'extérieur ou à l'intérieur du pays. On l'a dit ce soir, mais il faut l'affirmer avec force, car nous ne mettrons fin à la rébellion en Algérie que si nous nous attaquons véritablement et en premier lieu aux causes de cette rébellion, et ensuite à tous les moyens qui sont fournis pour qu'elle puisse durer aussi longtemps.

Monsieur le ministre résidant, je ne voudrais pas prolonger ce débat. Je voudrais simplement dire, en terminant, que nous allons vous apporter nos voix sans réticence; pourtant, nous n'avons pas reçu un apaisement total à nos inquiétudes et nous avons la crainte que ces pouvoirs spéciaux ne soient pas employés avec toute la vigueur désirable pour mettre fin rapidement à cette guerre civile d'Algérie. Nous vous apporterons donc notre vote, mais nous n'en continuerons pas moins à demeurer vigilants et, comme le disait tout à l'heure M. Rogier, nous ne vous jugerons qu'à vos actes. (*Applaudissements à droite.*)

M. le président. La parole est à M. Courroy.

M. Courroy. Mesdames, messieurs, je ne voudrais parler qu'en mon nom personnel. Je voudrais vous dire, au terme de ce débat, que nous sommes à l'heure de la vérité, à une heure très grave, certes, et où nous avons senti, chacun dans son département, un souffle patriotique certain.

Monsieur le ministre résidant, c'est sur vos épaules que va peser l'application des textes que le Conseil de la République votera tout à l'heure.

Pendant de longues années j'ai eu l'occasion de vivre intimement avec la jeunesse française. Je puis dire que son patriotisme est resté sincère et vivant. Mais, monsieur le ministre, il faut de belles causes pour susciter de grands dévouements. Une voix s'est élevée dans notre assemblée pour manifester son désaccord, celle du docteur Dubois qui, quittant un groupe où il ne laisse que des amis, a payé de sa démission sa sincérité d'opinion.

Les gouvernements passent, mais la France doit rester. Nous avons entendu depuis tant d'années d'innombrables promesses. Nos meilleurs camarades ont versé leur sang sur les champs de bataille. Nous ne voudrions pas que ce soit en vain.

Ces pouvoirs que nous vous donnons, monsieur le ministre, méritez-les jusqu'au bout ! Le pays est derrière vous, et je crois que vous bénéficiez maintenant d'une ambiance peut-être unique, d'une association, dans nos assemblées, de personnes qui sentent que la France doit se maintenir en Algérie parce que, aux frontières mêmes de ce pays, des puissances dont nous avons assuré l'épanouissement il y a peu de temps se reposeront demain sur lui pour asseoir leur propre autorité.

Voilà ce que nous demandons, monsieur le ministre résidant, et voilà pourquoi j'estime que la grande majorité des jeunes gens de France se ralliera au vote que nous émettrons ce soir en faveur d'un Gouvernement énergique. (*Applaudissements.*)

M. le président. Personne ne demande plus la parole ?...

Je mets aux voix l'ensemble du projet de loi.

Je suis saisi d'une demande de scrutin présentée par la commission de l'intérieur.

Le scrutin est ouvert.

(*Les votes sont recueillis. — MM. les secrétaires en font le dépouillement.*)

M. le président. Voici le résultat du dépouillement du scrutin (n° 52) :

Nombre de votants	301
Majorité absolue	151
Pour l'adoption	294
Contre	7

Le Conseil de la République a adopté. (*Applaudissements à gauche, au centre et à droite.*)

— 11 —

DEPOT D'UNE PROPOSITION DE LOI AVEC DEMANDE DE FIXATION DE LA DATE DE DISCUSSION

M. le président. J'ai reçu de M. de Rocca Serra une proposition de loi tendant à proroger le mandat des députés élus dans les départements d'Algérie en 1951.

La proposition de loi sera imprimée sous le n° 364, distribuée, et, s'il n'y a pas d'opposition, renvoyée à la commission du suffrage universel, du contrôle constitutionnel, du règlement et des pétitions. (*Assentiment.*)

Conformément à l'article 58 du règlement, M. de Rocca Serra demande, pour mardi prochain, la discussion immédiate de sa proposition de loi.

La commission du suffrage universel, du contrôle constitutionnel, du règlement et des pétitions, saisie de cette proposition de loi, n'a pas fait connaître son accord préalable à la discussion immédiate; mais la demande de M. de Rocca Serra est appuyée par trente de ses collègues (1).

Conformément à l'article 58 du règlement il va être procédé à l'appel nominal des signataires.

(*L'appel nominal a lieu.*)

M. le président. La présence de trente signataires n'ayant pas été constatée, la demande de discussion immédiate n'est pas recevable.

— 12 —

RENVOIS POUR AVIS

M. le président. La commission de la justice et de législation civile, criminelle et commerciale demande que lui soient renvoyées pour avis:

1° La proposition de loi de MM. Blondelle, Deguise et des membres du groupe du centre républicain d'action rurale et sociale, tendant à modifier les articles 812 et 861 du code rural (n° 283, session de 1955-1956);

2° La proposition de loi de M. Aguesse, tendant à modifier l'article 811 du code rural concernant la possibilité pour le bailleur d'un fonds rural de reprendre le fonds loué à l'expiration de chaque période triennale (n° 339, session de 1955-1956);

3° La proposition de loi de M. Aguesse, tendant à modifier l'article 838 du code rural, relatif au congé donné par le propriétaire en cas de non-renouvellement de bail (n° 340, session de 1955-1956);

4° La proposition de loi de M. Aguesse, tendant à modifier l'article 845 du code rural en vue d'assurer la stabilité de l'exploitant preneur et d'empêcher les reprises abusives (n° 341, session de 1955-1956), dont la commission de l'agriculture est saisie au fond.

Il n'y a pas d'opposition ?

Les renvois pour avis sont ordonnés.

— 13 —

TRANSMISSION D'UNE PROPOSITION DE LOI

M. le président. J'ai reçu de M. le président de l'Assemblée nationale une proposition de loi, adoptée par l'Assemblée nationale, relative aux taxes d'usage des installations d'outillage concédé dans les ports de pêche.

La proposition de loi sera imprimée sous le n° 361, distribuée et, s'il n'y a pas d'opposition, renvoyée à la commission de la marine et des pêches. (*Assentiment.*)

(1) Cette demande est signée de MM. de Rocca Serra, Restat, Jacques Masteau, Henri Maupoil, Edgard Pisani, Borgeaud, Pellenc, Joseph Raybaud, Marignan, Vincent Delpuech, Baratgin, de Menditte, Marc Pauzet, Rogier, Etienne Gay, Enjalbert, André Cornu, Jules Castellani, Hoeffel, Repiquet, Yves Estève, Jean Doussot, Tharradin, Houcke, Ralijaona Laingo, Plazanet, Robert Chevalier, Aubé, Le Bot, de Geoffre, Debré, Le Basser, d'Argenlieu, Chapalain, Bouquerel, Julien Brunhes, Lelant, Paul Robert, Chamaulte, Bousch, Puaux, Biatarana, Delorme, Rupied, Susset, Delrieu, Lemaire, de Raincourt, François Patenôtre, Longuet, Trellu.

— 14 —

DEPOT DE PROPOSITIONS DE RESOLUTION

M. le président. J'ai reçu de MM. Bregégère, Sempé, Descomps, Méric, Suran et les membres du groupe socialiste et apparentés une proposition de résolution tendant à inviter le Gouvernement à apporter une aide efficace aux exploitations familiales agricoles du Sud-Ouest, en étendant aux semences d'orge la prime accordée aux blés de printemps, pour assurer les réensemencements dans les régions, qui comme tant d'autres, ont été ravagées par le froid.

La proposition de résolution sera imprimée sous le n° 356, distribuée, et, s'il n'y a pas d'opposition, renvoyée à la commission de l'agriculture. (*Assentiment.*)

J'ai reçu de MM. Chazette, Pauly et les membres du groupe socialiste et apparentés une proposition de résolution tendant à inviter le Gouvernement à prendre les mesures indispensables pour permettre aux exploitants agricoles et aux collectivités locales du département de la Creuse ravagé par le froid, comme bien des régions de France, de faire face, à la fois à leurs besoins immédiats et à ceux de leur rééquipement.

La proposition de résolution sera imprimée sous le n° 357, distribuée, et, s'il n'y a pas d'opposition, renvoyée à la commission de l'agriculture. (*Assentiment.*)

J'ai reçu de MM. Georges Portmann, Max Monichon, Marc Pauzet et Robert Brettes une proposition de résolution tendant à inviter le Gouvernement à venir en aide aux viticulteurs girondins, victimes des calamités atmosphériques.

La proposition de résolution sera imprimée sous le n° 360, distribuée, et, s'il n'y a pas d'opposition, renvoyée à la commission de l'agriculture. (*Assentiment.*)

J'ai reçu de M. Le Sassier-Boisauné une proposition de résolution tendant à inviter le Gouvernement à déposer un projet de loi tendant à unifier le régime des pensions d'invalidité attribuées aux militaires de carrière et à leurs ayants cause.

La proposition de résolution sera imprimée sous le n° 362, distribuée, et, s'il n'y a pas d'opposition, renvoyée à la commission des pensions (pensions civiles et militaires et victimes de la guerre et de l'oppression). (*Assentiment.*)

— 15 —

DEPOT D'UN RAPPORT

M. le président. J'ai reçu de MM. Coudé du Foresto et Kalenzaga un rapport d'enquête fait au nom de la commission des finances, sur les conditions de gestion financière de la Compagnie française du Gabon et de la Compagnie française du Cameroun.

Le rapport sera imprimé sous le n° 363 et distribué.

— 16 —

REGLEMENT DE L'ORDRE DU JOUR

M. le président. Voici quel pourrait être l'ordre du jour de notre prochaine séance, fixée précédemment par la conférence des présidents au mardi 20 mars, quinze heures:

Réponse des ministres aux questions orales suivantes:

I. — M. Pierre Marcilhacy demande à M. le secrétaire d'Etat à l'industrie et au commerce quelles mesures il compte prendre pour obtenir de la production française la fabrication d'automobiles assez vastes et luxueuses pour pouvoir assurer notamment l'équipement confortable des hautes personnalités administratives, diplomatiques ou ministérielles françaises et défendre ainsi le prestige d'une production nationale qui fut dans le temps la première et reste l'une des meilleures en conception et en qualité (n° 694);

II. — M. Edmond Michelet attire l'attention de M. le ministre de la défense nationale et des forces armées sur le caractère illégal de la circulaire confidentielle relative à l'établissement en 1955 du travail d'avancement concernant les officiers d'active et sur les conséquences très graves qui peuvent découler de son application.

Il lui demande, en conséquence, les mesures qu'il compte prendre pour rendre sans objet les dispositions illégales et injustes de cette circulaire (n° 704) ;

III. — M. Edmond Michelet demande à M. le ministre des anciens combattants et victimes de guerre s'il ne lui semble pas contraire à la volonté du législateur de refuser le titre de déporté résistant aux combattants appartenant au service des renseignements de l'armée et, si tel est le cas, quelles mesures il compte prendre pour faire cesser cette injustice (n° 706) ;

IV. — M. Pierre Kotouo demande à M. le ministre de la France d'outre-mer quelles sont ses intentions quant à l'institution des cadres territoriaux de la fonction publique qui doivent se substituer aux cadres généraux actuellement existants pour l'outre-mer, et si le projet déposé par le Gouvernement précédent sera maintenu; il aimerait que soient précisées à cet égard les dispositions spéciales envisagées pour le Cameroun et pour le Togo en fonction de leur statut particulier (n° 710) ;

V. — M. Edmond Michelet demande à M. le sous-secrétaire d'Etat à la marine marchande de bien vouloir lui préciser les points suivants:

1° S'il est exact que les marchandises attribuées sur licence d'importation en provenance d'un pays étranger soient réservées exclusivement aux importateurs désignés par ce pays;

2° Si le monopole de fait ainsi attribué à ces importateurs leur confère un droit quelconque sur les importations d'autres pays étrangers (n° 711).

Discussion de la question orale avec débat suivante:

« M. André Southon signale à M. le président du Conseil la situation catastrophique dans laquelle se trouvent présentement les établissements publics hospitaliers créanciers des caisses de sécurité sociale minière et lui demande les mesures urgentes qu'il compte prendre pour remédier à une telle situation. » (Question transmise par M. le président du conseil à M. le ministre des affaires sociales.)

Discussion du projet de loi, adopté par l'Assemblée nationale, tendant: 1° à rendre applicable aux personnels des cadres algériens la loi n° 51-1124 du 26 septembre 1951 modifiée, instituant des bonifications d'ancienneté pour des personnes ayant pris une part active et continue à la Résistance et prévoyant des dérogations temporaires aux règles de recrutement et d'avancement dans les emplois publics; 2° à reconnaître aux anciens membres de la Résistance active et continue, recrutés, nommés ou titularisés dans des emplois administratifs, la qualité d'agents issus du recrutement normal et à réparer les injustices commises à leur égard (n°s 155 et 315, session de 1955-1956. — M. Soldani, rapporteur de la commission de l'intérieur). (Administration générale, départementale et communale, Algérie.)

Discussion de la proposition de loi, adoptée par l'Assemblée nationale, tendant à faire bénéficier les fonctionnaires et agents féminins, anciennes infirmières de la Croix-Rouge pendant la guerre de 1914-1918, des avantages de carrière accordés aux fonctionnaires anciens combattants. (N°s 178 et 334, session 1955-1956, M. Parisot, rapporteur de la commission des pensions [pensions civiles et militaires et victimes de la guerre et de l'oppression].)

Discussion de la proposition de loi, adoptée par l'Assemblée nationale, relative aux délais de recours contentieux en matière administrative. (N°s 190 et 346, session de 1955-1956, M. Marcilhacy, rapporteur de la commission de la justice et de législation civile, criminelle et commerciale.)

Discussion de la proposition de loi, adoptée par l'Assemblée nationale, relative aux infractions commises à l'égard des victimes d'accidents. (N°s 208, session 1955-1956, M. de La Gontrie, rapporteur de la commission de la justice et de législation civile, criminelle et commerciale.)

Discussion de la proposition de loi, adoptée par l'Assemblée nationale, tendant à modifier l'article 795 du code rural, relatif au droit de préemption pour les baux ruraux. (N°s 134 et 330, session de 1955-1956, M. Primet, rapporteur de la commission de l'agriculture et avis de la commission de la justice et de législation civile, criminelle et commerciale, M. Delalande, rapporteur.)

Discussion du projet de loi, adopté par l'Assemblée nationale, portant approbation du deuxième plan de modernisation et d'équipement. (N°s 331 et 309, session de 1955-1956, M. Rochereau, rapporteur de la commission des affaires économiques, des douanes et des conventions commerciales; et n° 316, session de 1955-1956, avis de la commission de la production industrielle, MM. Coudé du Foresto, Henri Cornat, Bonnet, Jean-Eric Bousch, Armengaud, Descours-Desacres, Laurent-Thouverey, Piales et de Villoutreys, rapporteur, et n° 329, session de 1955-1956, avis de la commission de coordination permanente de la recherche scientifique et du progrès technique, M. Longchambon, rapporteur; et n° 310, session de 1955-1956, avis de la commission de l'agriculture, M. Restat, rapporteur; et n° 343, session de 1955-1956, avis de la commission de la reconstruction et des dommages de guerre; M. Edgar Pisani, rapporteur; et n° 319, session de 1955-1956, avis de la commission de la France d'outre-mer, M. Durand-Reville, rapporteur; et n° 342, session de 1955-1956, avis de la commission des moyens de communication, des transports et du tourisme, M. Julien Brunhes, rapporteur; et n° 350, session de 1955-1956, avis de la commission de la presse, de la radio et du cinéma, M. Delpuech, rapporteur; et avis de la commission de l'éducation nationale, des beaux-arts, des sports, de la jeunesse et des loisirs, M. Chapalain, rapporteur; et n° 335, session de 1955-1956, avis de la commission de la famille, de la population et de la santé publique, M. Plait, rapporteur; et n° 353, session de 1955-1956, avis de la commission des finances, MM. Armengaud et Coudé du Foresto, rapporteurs; et n° 347, session de 1955-1956, avis de la commission de la marine et des pêches, M Lachèvre, rapporteur.)

Il n'y a pas d'opposition?...

L'ordre du jour est ainsi réglé.

Personne ne demande la parole?...

La séance est levée.

(La séance est levée, le vendredi 16 mars 1956, à deux heures quarante minutes.)

Le Directeur de la sténographie
du Conseil de la République,
PAUL VAUDEQUIN

Propositions de la conférence prescrites par l'article 32 du règlement du Conseil de la République.

(*Réunion du 15 mars* 1956.)

Conformément à l'article 32 du règlement, le président du Conseil de la République a convoqué pour le jeudi 15 mars 1956 les vice-présidents du Conseil de la République, les présidents des commissions et les présidents des groupes.

La conférence des présidents propose au Conseil de la République de tenir séance:

A. — Le mardi 20 mars 1956, à quinze heures et le soir jusqu'à minuit, avec l'ordre du jour suivant:

1° Réponses des ministres aux questions orales:

N° 694, de M. Pierre Marcilhacy à M. le secrétaire d'Etat à l'industrie et au commerce;

N° 704, de M. Edmond Michelet à M. le ministre de la défense nationale et des forces armées;

N° 706, de M. Edmond Michelet à M. le ministre des anciens combattants et victimes de guerre;

N° 710, de M. Pierre Kotouo à M. le ministre de la France d'outre-mer;

N° 711, de M. Edmond Michelet à M. le sous-secrétaire d'Etat à la marine marchande;

2° Discussion de la question orale avec débat de M. André Southon à M. le président du conseil, relative aux hôpitaux créanciers de la sécurité sociale minière (question transmise à M. le ministre des affaires sociales);

3° Discussion du projet de loi (n° 155, session 1955-1956), adopté par l'Assemblée nationale, tendant: 1° à rendre applicable aux personnels des cadres algériens la loi n° 51-1124 du 26 septembre 1951, modifiée, instituant des bonifications d'ancienneté pour des personnes ayant pris une part active et continue à la Résistance et prévoyant des dérogations temporaires aux règles de recrutement et d'avancement dans les emplois publics; 2° à reconnaître aux anciens membres de la Résistance active et continue, recrutés, nommés ou titularisés dans des emplois administratifs, la qualité d'agents issus du recrutement normal et à réparer les injustices commises à leur égard;

4° Discussion de la proposition de loi (n° 178, session 1955-1956), adoptée par l'Assemblée nationale, tendant à faire bénéficier les fonctionnaires et agents féminins, anciennes infirmières de la Croix-Rouge pendant la guerre de 1914-1918, des avantages de carrière accordés aux fonctionnaires anciens combattants;

5° Sous réserve de la distribution du rapport, discussion de la proposition de loi (n° 190, session 1955-1956), adoptée par l'Assemblée nationale, relative aux délais de recours contentieux en matière administrative;

6° Sous réserve de la distribution du rapport, discussion de la proposition de loi (n° 208, session 1955-1956), adoptée par l'Assemblée nationale, relative aux infractions commises à l'égard des victimes d'accidents;

7° Discussion de la proposition de loi (n° 134, session 1955-1956), adoptée par l'Assemblée nationale, tendant à modifier l'article 795 du code rural relatif au droit de préemption pour les baux ruraux;

8° Discussion du projet de loi (n° 331, année 1955), adopté par l'Assemblée nationale, portant approbation du deuxième plan de modernisation et d'équipement.

B. — Le mercredi 21 mars 1956, le matin, l'après-midi et le soir jusqu'à minuit, pour la suite de la discussion du projet de loi (n° 331, année 1955), adopté par l'Assemblée nationale, portant approbation du deuxième plan de modernisation et d'équipement.

C. — Le jeudi 22 mars 1956, le matin, l'après-midi et le soir, avec l'ordre du jour suivant:

1° Suite et fin de la discussion du projet de loi (n° 331, année 1955), adopté par l'Assemblée nationale, portant approbation du deuxième plan de modernisation et d'équipement;

2° Suite de la discussion de la proposition de loi (n° 151, session 1955-1956), adoptée avec modifications par l'Assemblée nationale dans sa deuxième lecture, tendant à modifier l'article 331 du code civil en ce qui concerne la légitimation des enfants adultérins;

3° Sous réserve de la distribution du rapport, discussion de la proposition de loi (n° 189, session 1955-1956), adoptée par l'Assemblée nationale, modifiant les articles 815, 832 et 866 du code civil;

4° Sous réserve du dépôt et de la distribution du rapport, discussion du projet de loi (n° 163, session 1955-1956), adopté par l'Assemblée nationale, relatif à certaines dispositions concernant l'élection des membres de l'Assemblée nationale;

5° Sous réserve du dépôt et de la distribution du rapport, discussion de la proposition de résolution (n° 288, session 1955-1956), présentée par MM. Georges Pernot, Borgeaud, Michel Debré, Peschaud, Alain Poher, Rogier, Alex Roubert et Zèle tendant à demander à l'Assemblée nationale d'ouvrir d'urgence la deuxième phase de la procédure de la revision constitutionnelle qui a fait l'objet de la résolution votée à la majorité absolue par les deux assemblées les 24 mai et 19 juillet 1955;

6° Sous réserve de la distribution du rapport, discussion de la proposition de résolution (n° 236, session 1955-1956), présentée par M. Alex Roubert et les membres du groupe socialiste et apparentés, tendant à inviter le Gouvernement à prendre les dispositions nécessaires pour obtenir la suppression des passeports dans les relations internationales.

D. — Le vendredi 23 mars 1956, à quinze heures, avec l'ordre du jour suivant:

1° Suite éventuelle de l'ordre du jour du jeudi 22 mars;

2° Sous réserve du dépôt et de la distribution du rapport, discussion de la proposition de loi (n° 204, session 1955-1956), adoptée par l'Assemblée nationale, tendant à modifier la loi n° 52-432 du 28 avril 1952 portant statut général du personnel des communes et des établissements publics communaux.

La conférence des présidents rappelle, en outre, que le Conseil a précédemment envisagé la date du mardi 27 mars 1956 pour la discussion de la question orale avec débat de M. Julien Brunhes sur le déficit de la R. A. T. P.

La conférence des présidents envisage, d'autre part, la date du jeudi 29 mars 1956 pour la discussion de la question orale avec débat de M. Michel Debré sur le projet d'Euratom.

ANNEXE

au procès-verbal de la conférence des présidents.

(Application de l'article 32 du règlement.)

NOMINATION DE RAPPORTEURS

DÉFENSE NATIONALE

M. Henri Barré a été nommé rapporteur pour avis du projet de loi (n° 344, session 1955-1956), adopté par l'Assemblée nationale, autorisant le Gouvernement à mettre en œuvre en Algérie un programme d'expansion économique, de progrès social et de réforme administrative et l'habilitant à prendre toutes mesures exceptionnelles en vue du rétablissement de l'ordre, de la protection des personnes et des biens et de la sauvegarde du territoire, renvoyé pour le fond à la commission de l'intérieur.

INTÉRIEUR

M. Verdeille a été nommé rapporteur du projet de loi (n° 344, session 1955-1956), adopté par l'Assemblée nationale, autorisant le Gouvernement à mettre en œuvre en Algérie un programme d'expansion économique, de progrès social et de réforme administrative et l'habilitant à prendre toutes mesures exceptionnelles en vue du rétablissement de l'ordre, de la protection des personnes et des biens et de la sauvegarde du territoire.

JUSTICE

M. Tailhades a été nommé rapporteur de la proposition de loi (n° 317, session 1955-1956), de M. Jean Geoffroy, tendant à modifier les articles 45, 57, 70, 71, 76 du code civil et à interdire l'indication des noms du père et de la mère dans certains actes et documents.

M. Molle a été nommé rapporteur de la proposition de loi (n° 322, session 1955-1956), de M. Jozeau-Marigné, tendant à modifier l'article 2 de l'acte dit loi du 16 novembre 1940 relatif aux sociétés anonymes.

M. Biatarana a été nommé rapporteur pour avis de la proposition de loi (n° 261, session 1955-1956), de M. Blondelle, tendant à modifier les articles 211 et 843 du code rural, renvoyé pour le fond à la commission de l'agriculture.

Election d'un sénateur.

Il résulte du procès-verbal de la réunion de la commission de recensement du département du Nord, en date du 12 mars 1956, que M. Henri Lespagnol a été proclamé, à cette date, sénateur du département du Nord, en remplacement de M. Ramette, qui a opté pour son mandat de député.

M. Henri Lespagnol est appelé à faire partie du deuxième bureau, auquel appartenait son prédécesseur.

QUESTIONS ORALES

REMISES A LA PRESIDENCE DU CONSEIL DE LA REPUBLIQUE

LE 15 MARS 1956

Application des articles 84 à 86 du règlement, ainsi conçus:

« Art. 84. — *Tout sénateur qui désire poser une question orale au Gouvernement en remet le texte au président du Conseil de la République, qui le communique au Gouvernement.*

« *Les questions orales doivent être sommairement rédigées et ne contenir aucune imputation d'ordre personnel à l'égard de tiers nommément désignés; sous réserve de ce qui est dit à l'article 87 ci-dessous, elles ne peuvent être posées que par un seul sénateur.*

« *Les questions orales sont inscrites sur un rôle spécial au fur et à mesure de leur dépôt.*

« Art. 85. — *Le Conseil de la République réserve chaque mois une séance pour les questions orales posées par application de l'article 84. En outre, cinq d'entre elles sont inscrites, d'office, et dans l'ordre de leur inscription au rôle, en tête de l'ordre du jour de chaque mardi.*

« *Ne peuvent être inscrites à l'ordre du jour d'une séance que les questions déposées huit jours au moins avant cette séance.*

« Art. 86. — *Le président appelle les questions dans l'ordre de leur inscription au rôle. Après en avoir rappelé les termes, il donne la parole au ministre.*

« *L'auteur de la question, ou l'un de ses collègues désigné par lui pour le suppléer, peut seul répondre au ministre; il doit limiter strictement ses explications au cadre fixé par le texte de sa question; ces explications ne peuvent excéder cinq minutes.*

« *Si l'auteur de la question ou son suppléant est absent lorsqu'elle est appelée en séance publique, la question est reportée d'office à la suite du rôle.*

« *Si le ministre intéressé est absent, la question est reportée à l'ordre du jour de la plus prochaine séance au cours de laquelle doivent être appelées des questions orales.* »

721. — 14 mars 1956. — **M. André Armengaud** expose à **M. le président du Conseil:** *a*) que le développement de l'expansion culturelle française à l'étranger — dont aucun département ministériel ne conteste l'intérêt — est actuellement menacé du fait d'un écart croissant entre la fin recherchée et les moyens mis en œuvre; *b*) que d'année en année, le ministère des affaires étrangères demande la création de postes culturels nouveaux et l'extension des écoles et lycées français de l'étranger, tandis que dans le même temps, la lenteur administrative en matière de rajustement de traitements et indices de correction des enseignants français dans les pays où le prix de la vie est en constante augmentation, rend de plus en plus difficile le recrutement de professeurs français de qualité, disposés à s'expatrier au titre du service des relations culturelles. De la sorte, la valeur de l'enseignement français à l'étranger risque de subir des atteintes malgré les efforts entrepris récemment par le ministère des finances, en vue d'accélérer et normaliser les redressements de rémunération en monnaie locale; et lui demande, en conséquence, comment il entend satisfaire aux impératifs de cette politique : accroissement de l'expansion culturelle; souci des légitimes préoccupations de carrière des professeurs; saine gestion financière et budgétaire; sauvegarde de la qualité et du moral du corps enseignant français détaché à l'étranger.

QUESTIONS ECRITES

REMISES A LA PRESIDENCE DU CONSEIL DE LA REPUBLIQUE

LE 15 MARS 1956

Application des articles 82 et 83 du règlement ainsi conçus.

« Art. 82. — *Tout sénateur qui désire poser une question écrite au Gouvernement en remet le texte au président du Conseil de la République qui le communique au Gouvernement.*

« *Les questions écrites doivent être sommairement rédigées et ne contenir aucune imputation d'ordre personnel à l'égard de tiers nommément désignés; elles ne peuvent être posées que par un seul sénateur et à un seul ministre.* »

« Art. 83. — *Les questions écrites sont publiées à la suite du compte rendu in extenso; dans le mois qui suit cette publication, les réponses des ministres doivent également y être publiées.*

« *Les ministres ont toutefois la faculté de déclarer par écrit que l'intérêt public leur interdit de répondre ou, à titre exceptionnel, qu'ils réclament un délai supplémentaire pour rassembler les éléments de leur réponse; ce délai supplémentaire ne peut excéder un mois.*

« *Toute question écrite à laquelle il n'a pas été répondu dans les délais prévus ci-dessus est convertie en question orale si son auteur le demande. Elle prend rang au rôle des questions orales à la date de cette demande de conversion.* »

PRESIDENCE DU CONSEIL

Secrétariat d'Etat.

6555. — 15 mars 1956. — **M. Pierre de Villoutreys** expose à **M. le secrétaire d'Etat à la présidence du conseil** chargé de la fonction publique, qu'aux termes de l'article 78 de la loi du 31 décembre 1937, des ordonnances des 6 janvier 1945, 17 mai 1945 et des textes subséquents, les avantages attribués aux fonctionnaires des établissements publics ne peuvent en aucun cas dépasser ceux que l'Etat attribue à ses agents exerçant une fonction équivalente; qu'en matière de rappel des services militaires le temps de service militaire obligatoire et les majorations découlant de la guerre 1939-1945 peuvent seuls être retenus pour l'avancement; qu'il est de jurisprudence constante du conseil d'Etat que les bonifications pour services militaires sont utilisées jusqu'à épuisement lors de l'établissement de chaque tableau d'avancement prévus pour les emplois envisagés; que l'ensemble des administrations publiques, les finances en particulier, n'ont jamais rappelé en une seule fois la totalité des services militaires à leurs agents, mais ont utilisé chaque année retenue, une fraction de ces bonifications, l'agent accomplissant ainsi, en moyenne, un an de service effectif dans chaque échelon de son emploi; que la circulaire de la santé publique n° 154, du 21 novembre 1955, portant application de l'arrêté interministériel du 9 novembre 1955, prévoit au titre IV que les titularisations pourront être faites avec une attribution immédiate des rappels d'ancienneté pour services militaires; et lui demande si, en application des textes précités et du décret n° 55-683 du 20 mai 1955 portant statut général du personnel des établissements d'hospitalisation, de soins ou de cure publics: 1° l'agent d'un établissement public susvisé, ayant accompli, par voie d'appel sous les drapeaux et par voie de rengagement, dix ans de services militaires, dont quinze mois de service obligatoire, a droit, lors de sa titularisation, à un rappel d'ancienneté pour services militaires de dix ans; 2° un agent ambauché pour occuper un emploi à temps complet le 31 décembre 1953, auparavant employé à titre privé par divers employeurs, ayant accompli un an de service militaire obligatoire,

ainsi que cinq ans de captivité, peut être titularisé avec un rappel d'environ neuf ans de services militaires; dans l'affirmative, s'il a droit aux bonifications des quatre dixièmes ou de deux dixièmes, quoique embauché à compter du 1er janvier 1954; 3° si ce même agent a droit à un rappel de traitement correspondant aux quatre échelons franchis simultanément à la date de sa titularisation; 4° ce même agent, embauché pour un emploi à temps complet comportant la possession d'un certificat d'aptitude, peut être titularisé avec effet du 22 mai 1955, alors qu'il n'a obtenu le diplôme exigé par le décret du 20 mai 1955 que le 1er février 1956, le conseil d'Etat ayant, à diverses reprises, contesté et annulé les décisions portant rétroactivité de mesures réglementaires.

AFFAIRES ECONOMIQUES ET FINANCIERES

Secrétariat d'Etat au budget.

6556. — 15 mars 1956. — **M. Joseph Raybaud**, se référant à la réponse faite par **M. le ministre de l'intérieur** à la question écrite n° 6190 du 16 février 1956 (*J. O.* du 13 mars 1956), demande à **M. le secrétaire d'Etat au budget** s'il est conforme à l'esprit des textes en vigueur qu'un préfet, admis à la retraite depuis le 1er juillet 1946, puisse cumuler sa pension avec les émoluments de directeur d'un hospice psychiatrique et, dans l'affirmative, quels sont les textes admettant ce cumul, et s'il n'estime pas que le fait d'admettre et de favoriser certains cumuls ne va pas à l'encontre d'une politique de larges débouchés ouverts à notre jeunesse universitaire.

Secrétariat d'Etat aux travaux publics, aux transports et au tourisme.

6557. — 15 mars 1956. — **M. Gaston Chazette** expose à **M. le secrétaire d'Etat aux travaux publics, aux transports et au tourisme** que de nombreux transporteurs font l'objet de poursuites de la part du parquet pour « avoir donné en location un véhicule de transport de marchandises, en l'espèce une remorque dont le poids total en charge (chiffre sans intérêt), sans être muni d'une carte de location ni d'un carnet de location afférent à ce véhicule »; que l'article 125 § 1 du décret du 12 janvier 1939 est ainsi rédigé: « tout véhicule automobile de transport de marchandises donné en location, doit être muni d'une autorisation délivrée sous la forme d'une carte de location dont le modèle sera fixé par arrêté du ministre des travaux publics »; que s'agissant d'une matière pénale, ce texte doit être interprété restrictivement, et lui demande de préciser si un véhicule automobile est bien celui qui se déplace par lui-même et s'il n'y a pas lieu de considérer qu'une remorque n'est pas un véhicule automobile et par voie de conséquence ne peut être soumise à l'obligation d'être dotée d'une carte.

INTERIEUR

6558. — 15 mars 1956. — **M. Joseph Raybaud** expose à **M. le ministre de l'intérieur** que dans de nombreuses communes un comité des fêtes a été institué sur l'initiative de la municipalité. Ce comité a pour mission d'organiser les fêtes et d'aider à la réussite des différentes manifestations économiques ou artistiques locales. Il est parfois constitué par une commission du conseil municipal, mais prend plus fréquemment la forme d'une association de la loi de 1901 comprenant des délégués du conseil municipal et des représentants des sociétés ou amicales locales intéressées à l'organisation des fêtes (sociétés sportives, sociétés de secours mutuel, associations d'anciens combattants, associations scolaires, etc.). Les subventions versées par la commune et le produit des fêtes constituent l'essentiel de ses ressources qu'il affecte après payement des frais à des œuvres de bienfaisance. En général la commune met gratuitement les locaux communaux et notamment la salle des fêtes à la disposition de l'association. Il lui demande de préciser: 1° si l'activité du comité des fêtes lui paraît constituer une entreprise industrielle et commerciale; 2° dans l'affirmative si l'aide apportée au comité par la commune, sous les formes rappelées ci-dessus, lui paraît impliquer une participation financière de la commune dans une entreprise concurrente des entreprises privées; 3° si cette participation ne risque pas de porter atteinte aux droits que les commerçants de la localité et notamment les exploitants privés intéressés (entrepreneurs de bals forains, débitants de boissons, etc.) tiennent de la loi des 2 et 27 mars 1791 relative à la liberté du commerce et de l'industrie et d'ouvrir à leur profit un droit à indemnité en réparation de la concurrence illégale faite par la commune; 4° les précautions qu'il appartient aux maires de prendre pour éviter de tels inconvénients en ce qui concerne la composition de l'association dite « comité des fêtes » et la rédaction de ses statuts: l'utilisation à son profit des locaux municipaux et notamment de la salle des fêtes; l'aide financière apportée par la commune au comité; la réglementation de police des fêtes; l'octroi d'un privilège au comité pour l'organisation de la fête patronale; l'octroi des permissions de voirie nécessaires à l'installation des « stands » et bals.

ANNEXE AU PROCES-VERBAL

DE LA

séance du jeudi 15 mars 1956.

SCRUTIN (N° 52)

Sur l'ensemble du projet de loi relatif aux mesures exceptionnelles à prendre en Algérie.

Nombre des votants	294
Majorité absolue	148
Pour l'adoption	288
Contre	6

Le Conseil de la République a adopté.

Ont voté pour:

MM.
Abel-Durand.
Aguesse.
Ajavon.
Alric.
Louis André.
Philippe d'Argenlieu.
Armengaud.
Robert Aubé.
Auberger.
Aubert.
Augarde.
Baratgin.
de Bardonnèche.
Henri Barré.
Bataille.
Baudru.
Beaujannot.
Paul Béchard.
Jean Bène.
Berlioz.
Georges Bernard.
Jean Bertaud.
Jean Berthoin.
Marcel Bertrand.
Général Béthouart.
Biatarana.
Auguste-François Billiemaz.
Blondelle.
Boisrond.
Raymond Bonnefous.
Bonnet.
Bordeneuve.
Borgeaud.
Marcel Boulangé (territoire de Belfort).
Georges Boulanger (Pas-de-Calais).
Bouquerel.
Bousch.
André Boutemy.
Boutonnat.
Bregegère.
Brettes.
Brizard.
Mme Gilberte Pierre Brossolette.
Martial Brousse.
Julien Brunhes
Bruyas.
René Caillaud.
Nestor Calonne.
Canivez.
Capelle.
Carcassonne.
Mme Marie-Hélène Cardot
Jules Castellani.
Frédéric Cayrou.
Cerneau.
Chaintron.
Chamaulte.
Chambriard.
Champeix.
Chapalain.
Gaston Charlet.
Maurice Charpentier.
Chazette.
Robert Chevalier (Sarthe).
Paul Chevallier (Savoie).
Chochoy.
Claireaux.
Claparède.
Clerc.
Colonna.
Pierre Commin.
Henri Cordier.
Henri Cornat.
André Cornu.
Coudé du Foresto.
Coupigny.
Courrière.
Courroy.
Cuif
Dassaud.
Léon David.
Michel Debré.
Jacques Debû-Bridel.
Deguise.
Mme Marcelle Delabie.
Delalande.
Yvon Delbos.
Claudius Delorme.
Vincent Delpuech.
Delrieu.
Mme Renée Dervaux.
Paul-Emile Descomps.
Descours Desacres
Deutschmann.
Mme Marcelle Devaud.
Djessou.
Amadou Doucouré.
Jean Doussot.
Driant.
Droussent.
Roger Duchet.
Dufeu.
Dulin.
Mme Yvonne Dumont.
Dupic.
Charles Durand.
Durieux.
Dutoit.
Enjalbert.
Yves Estève
Filippi.
Fillon.
Fléchet.
Bénigne Fournier (Côte-d'Or).
Jean Fournier (Landes).
Gaston Fourrier (Niger).
Fousson
Gaspard.
Etienne Gay.
de Geoffre.
Jean Geoffroy.
Gilbert-Jules.
Mme Girault.
Hassan Gouled.
Goura.
Gregory.
Jacques Grimaldi.
Haïdara Mahamane.
Léo Hamon.
Hoeffel.
Houcke.
Houdet.
Yves Jaouen.
Alexis Jaubert.
Edmond Jollit.
Josse.
Jozeau-Marigné.
Kalb.
Kalenzaga.
Koessler.
Jean Lacaze
Lachèvre.
de Lachomette
Georges Laffargue.
de La Gontrie
Ralijaona Laingo.
Albert Lamarque.
Lamousse.
René Laniel
Laurent-Thouverey.
Le Basser.
Le Bot.
Lebreton.
Le Digabel.
Le Gros.
Lelant.
Marcel Lemaire.
Léonetti.
Le Sassier-Boisauné.
Lespagnol
Levacher.
Waldeck-L'Huillier.
Liot.
Litaise.
Lodéon.
Longchambon.
Longuet.
Gaston Manent.
Marcilhacy
Marignan
Jean Maroger.
Pierre Marty
Jacques Masteau.
Mathey.
de Maupeou.
Henri Maupoil
Georges Maurice.
Mamadou M'Bodje.
de Menditte.
Menu.
Méric.
Metton.
Edmond Michelet.
Minvielle.
Mistral.
Marcel Molle.
Monichon
Monsarrat
Claude Mont.
de Montalembert.
Montpied.
de Montullé.
Motais de Narbonne.
Marius Moutet.
Namy.
Naveau.
Nayrou.
Arouna N'Joya.
Ohlen.
Hubert Pajot.
Parisot.
Pascaud.
François Patenôtre.
Pauly.
Paumelle.
Marc Pauzet.
Pellenc.
Perdereau.

Péridier.
Georges Pernot.
Perrot-Migeon.
Peschaud
Général Petit.
Ernest Pezet.
Piales.
Pic.
Pidoux de La Maduère.
Raymond Pinchard (Meurthe-et-Moselle).
Jules Pinsard (Saône-et-Loire).
Pinton.
Edgard Pisani.
Marcel Plaisant.
Plait.
Plazanet.
Alain Poher.
de Pontbriand.
Georges Portmann.
Primet.
Gabriel Puaux.
Quenum-Possy-Berry.
Rabouin.
Radius.
Ramampy.
Mlle Rapuzzi.
Joseph Raybaud.
Razac.
Repiquet.
Restat.
Reynouard.
Riviérez.
Paul Robert.
de Rocca-Serra.
Rogier.
Jean-Louis Rolland.
Rotinat.
Alex Roubert
Emile Roux.
Marc Rucart.
François Ruin.
Marcel Rupied.
Sahoguiba Gontchomé.
Satineau.
Sauvètre.
Schiaffino
François Schleiter
Schwartz.
Seguin.
Sempé.
Séné.
Yacouba Sido.
Soldani.
Southon.
Suran.
Raymond Susset.
Symphor.
Edgar Tailhades.
Tardrew.
Teisseire.
Tharradin.
Thibon.
Mme Jacqueline Thome-Patenôtre.
Jean-Louis Tinaud.
Henry Torrès.
Fodé Mamadou Touré.
Trellu.
Amédée Valeau.
Vanrullen.
Henri Varlot.
Verdeille.
Verneuil.
de Villoutreys.
Voyant.
Wach.
Maurice Walker.
Michel Yver.
Joseph Yvon.
Zafimahova.
Zéle.

Ont voté contre:

MM.
Benmiloud Khelladi.
René Dubois.
Florisson.
Mahdi Abdallah.
de Raincourt.
Gabriel Tellier.

Se sont abstenus volontairement:

MM.
Louis Gros.
Hartmann.
Tamzali Abdennour
Vandaele.

N'ont pas pris part au vote:

MM.
Benchiha Abdelkader.
Chérif Benhabyles.
Ferhat Marhoun.
Gondjout.
Robert Gravier.
Jézéquel.
Kotouo.
Mostefaï El-Hadi.
Diongolo Traoré.
Zinsou.
Zussy.

Absents par congé:

MM. Boudinot, Jacques Gadoin, Durand-Réville et Rochereau.

N'a pas pris part au vote:

M. Gaston Monnerville, président du Conseil de la République.

Les nombres annoncés en séance avaient été de:

Nombre des votants	301
Majorité absolue	151
Pour l'adoption	294
Contre	7

Mais, après vérification, ces nombres ont été rectifiés, conformément à la liste de scrutin ci-dessus.

Paris. — Imprimerie des Journaux officiels, 31, quai Voltaire.